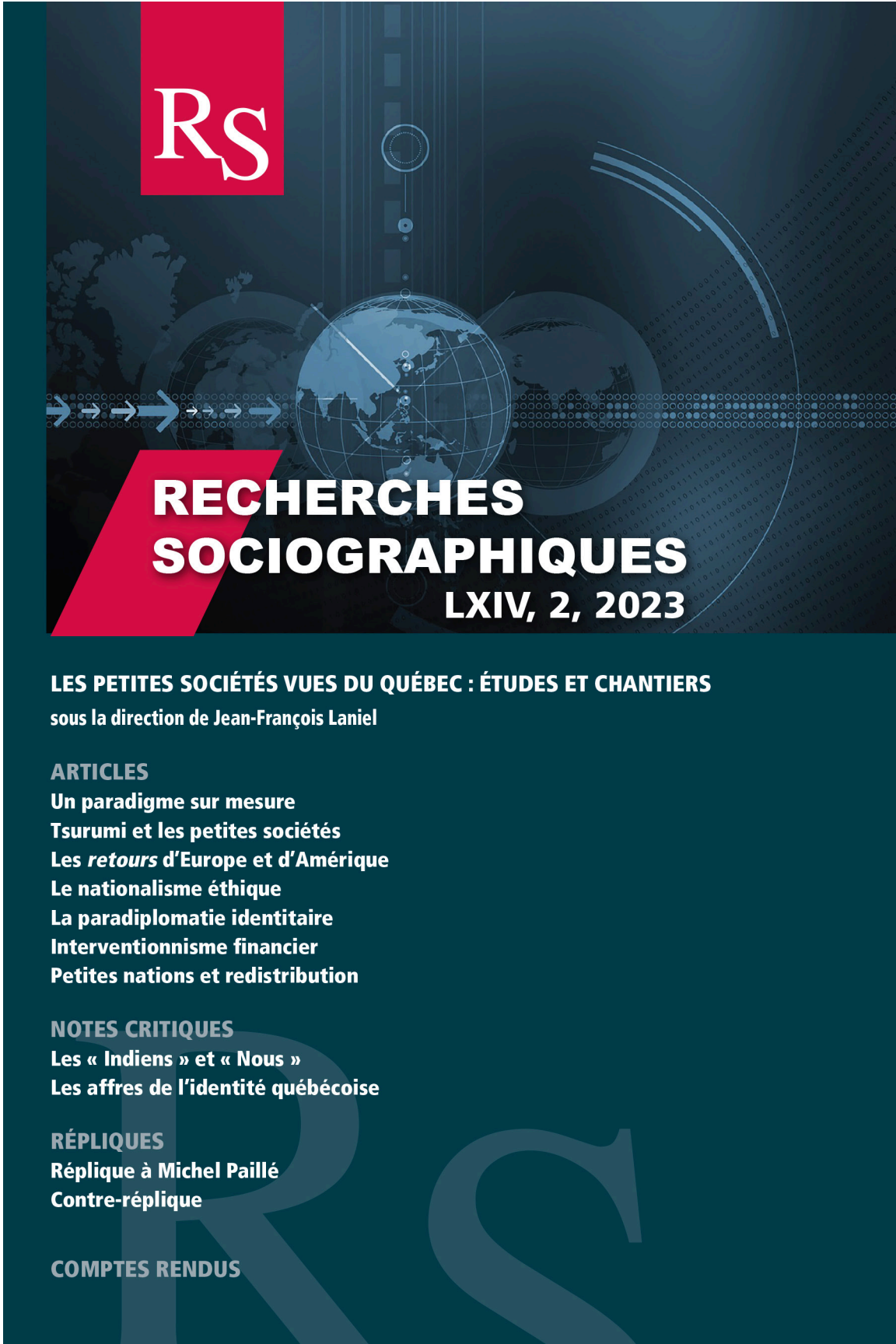




RS

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

LXIV, 2, 2023

LES PETITES SOCIÉTÉS VUES DU QUÉBEC : ÉTUDES ET CHANTIERS

sous la direction de Jean-François Laniel

ARTICLES

Un paradigme sur mesure

Tsurumi et les petites sociétés

Les *retours* d'Europe et d'Amérique

Le nationalisme éthique

La paradiplomatie identitaire

Interventionnisme financier

Petites nations et redistribution

NOTES CRITIQUES

Les « Indiens » et « Nous »

Les affres de l'identité québécoise

RÉPLIQUES

Réplique à Michel Paillé

Contre-réplique

COMPTES RENDUS

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

Revue fondée en 1960 par

FERNAND DUMONT (1927-1997)

JEAN-CHARLES FALARDEAU (1914-1989)

YVES MARTIN (1929-2021)

publiée par

LE DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec, Canada

RÉDACTION/DIRECTION

Sylvie Lacombe, Université Laval

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Martine Cormier

ADJOINTE AUX COMPTES RENDUS

Laurie Poirier-Leblanc, Université Laval

COMITÉ DE RÉDACTION

Pascale Bédard, Université Laval

Micheline Cambron, Université de Montréal

Anne Caumartin, Collège militaire royal de Saint-Jean

François-Olivier Dorais, UQAC

Marcel Fournier, Université de Montréal

Laurie Guimond, UQAM

Pierre Hamel, Université de Montréal

Bruno Jean, UQAR

Simon Langlois, Université Laval

Jean-François Laniel, Université Laval

Marie-Pier Luneau, Université de Sherbrooke

Richard Marcoux, Université Laval

E.-Martin Meunier, Université d'Ottawa

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Leslie Choquette, Assumption College

Luca Codignola-Bo, Université Notre-Dame, Indiana

Anna Giaufret, Université de Gênes

Maria-Teresa Gutierrez-Haces, Université Nationale Autonome, Mexique

Lüsebrink Hans-Jürgen, Université de Sarrebrück

Françoise Le Jeune, Université de Nantes

Carmen Mata Barreiro, Universidad Autonoma de Madrid

Florian Michel, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Leigh Oakes, Queen Mary University of London

Jacques Palard, Université de Bordeaux

Geneviève Zubrzycki, Université du Michigan

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Recherches sociographiques

Université Laval

Faculté des sciences sociales

Département de sociologie

Pavillon Charles-De Koninck, bur. 3330

1030, av. des Sciences-Humaines

Québec (Québec) G1V 0A6

CANADA

Téléphone : (418) 656-3544

rechsoc@soc.ulaval.ca

www.soc.ulaval/recherchessociographiques/

Dépôt légal (Québec 2^e trimestre 2023)

ISSN (en ligne) 0034-1282

ISBN (imprimé) 978-2-924559-49-9

ISBN ePub 978-2-924559-50-5

ISBN PDF 978-2-924559-51-2

**RECHERCHES
SOCIOGRAPHIQUES**

L'objet de Recherches sociographiques

Recherches sociographiques est une revue pluridisciplinaire consacrée à l'étude de la société québécoise et du Canada français; elle publie des travaux originaux, des notes critiques et des comptes rendus. Saisir le Québec et le Canada français dans leurs composantes spatiales, historiques, politiques, économiques, sociales et culturelles, voilà son objet propre.

Recherches sociographiques se veut donc un carrefour, une sorte de place publique où on analyse, compare, interprète, à la lumière de diverses traditions scientifiques.

Cette revue est publiée grâce aux subventions
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et du
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

Recherches sociographiques, revue pluridisciplinaire d'études
québécoises, est publiée en collaboration avec l'Association
internationale des études québécoises.

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

Mai à août 2023

Volume LXIV, numéro 2

Les petites sociétés vues du Québec : études et chantiers

sous la direction de Jean-François Laniel

RECHERCHE

Jean-François LANIEL	Les petites sociétés vues du Québec : un paradigme sur mesure.....	271
Kiyonobu DATE	Les petites sociétés selon Shunsuke Tsurumi au prisme de son séjour à Montréal en 1979 et 1980.....	293
François-Olivier DORAIS	Les <i>retours</i> d'Europe et d'Amérique comme figures heuristiques de la petite nation au Québec.....	317
Jean-François LANIEL	Le nationalisme éthique au Québec. La tradition politique méconnue d'une petite nation.....	343
Stéphane PAQUIN	La paradiplomatie identitaire des petites nations non souveraines et les pièges du nationalisme méthodologique....	367
Hubert RIOUX	Entre vulnérabilité et adaptabilité : repenser l'interventionnisme financier du Québec en tant que « petite nation ».....	393
Alain NOËL	Les petites nations et la redistribution.....	417

NOTES CRITIQUES

Jocelyn LÉTOURNEAU	Les « Indiens » et « Nous »	445
Xavier GÉLINAS	Les affres de l'identité québécoise	461

RÉPLIQUES

Charles GAUDREAU	Les Québécois d'ascendance française seront minoritaires d'ici le milieu du siècle - Réplique à Michel Paillé.....	471
Michel PAILLÉ	Retour sur des projections selon l'origine ethnique. Une contre-réplique à M. Charles Gaudreault.....	475

COMPTES RENDUS

Linda CARDINAL et Martin NORMAND, <i>Le Canada français, Écrits de Philippe Garigue</i> , Presses de l'Université Laval, 2022, 262 p. (Gilles BOURQUE)	479
Maurice SÉGUIN, <i>L'idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique, préface d'Éric BÉDARD</i> , Montréal, Boréal, 2022, Coll. Boréal compact classique, n° 337, 96 p. (Jocelyn LÉTOURNEAU)	481
Stéphane PAQUIN (dir.), <i>Le Québec et la France depuis 1960 : une relation d'exception</i> , <i>Bulletin d'histoire politique</i> , VLB éditeur, 2022, p. 9-132 (Jacques PALARD).....	483
Victor PICHÉ, Céline LE BOURDAIS, Richard MARCOUX et Nadine OUELLETTE (dir.), <i>L'éclairage de la démographie. Mesurer pour mieux comprendre les enjeux sociaux</i> , Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2022, 392 p. (Simon LANGLOIS)	486
Éric POIRIER, <i>Le piège des langues officielles. Québec et minorités linguistiques francophones dos à dos</i> , Éditions du Septentrion, 2022, 498 p. (Michael AKINPELU)	489
Olivier LEMIEUX et Jean BERNATCHEZ, <i>La gouvernance scolaire au Québec. Histoire et tendances, enjeux et défis</i> , Québec, Presses de l'Université du Québec, 2022, Coll. Leadership et administration en éducation, 200 p. (Claude LESSARD)	491
Collectif Debout pour l'école, <i>Une autre école est possible et nécessaire</i> , Delbusso, 2022, 472 p. (Nicole GAGNON)	492
Mircea VULTUR, (dir.), <i>Les diplômés universitaires : Perspectives socioéconomiques</i> , Presses de l'Université Laval, Coll. Sociologie contemporaine, 2022, 266 p. (Cloé BÉLANGER).....	498
Frédéric BOILY, <i>Génération MBC. Mathieu Bock-Côté et les nouveaux intellectuels conservateurs</i> , Québec, Presses de l'Université Laval, 2022, 202 p. (François TANGUAY) ..	500
Jean-Pierre DUPUIS et Jean-Pierre SEGAL, <i>Des cousins très éloignés. Français et Québécois, ensemble au travail</i> , Québec, Presses de l'Université Laval, 2022, Coll. « Sociologie contemporaine », 303 p. (Mircea VULTUR).....	502
Collectif, Ersy CONTOGOURIS et Julie RAVARY-PION (dir.), <i>Pour des histoires audiovisuelles des femmes au Québec. Confluences et divergences</i> , Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, 2022, 384 p. (Justine DORVAL)	504
Vanessa FOURNIER, Marie-Claude SIMARD, Annie FONTAINE et Gabrielle JOBIN, <i>Être mère en contexte d'itinérance</i> , Presses de l'Université du Québec, 2022, Coll. d'enfance, 157 p. (Monique BENOIT)	505



LES PETITES SOCIÉTÉS VUES DU QUÉBEC : UN PARADIGME SUR MESURE

Jean-François LANIEL

Cet article d'introduction au numéro thématique intitulé « Les petites sociétés vues du Québec : études et chantiers », présente dans un premier temps quelques critiques du concept de petite société. Il retrace ensuite l'histoire québécoise de ce champ d'études et revient sur les autres concepts qui ont servi à décrire les caractéristiques d'ensemble de la société québécoise. Enfin, il donne un aperçu des articles qui composent ce numéro en les mettant en relation avec les travaux sur les petites nations et les petits États, qui, tous deux, révèlent la conscience de soi de la petite société de même que ses moyens et ses besoins singuliers. Chemin faisant, cet article dessine les contours « subjectifs » et « objectifs » de la petite société.

Mots-clés : petite société; petite nation; petit État; société québécoise; comparaison; épistémologie

Quand il s'agit de l'appartenance, nous nous reportons aux penseurs du Québec d'avant nous, ne serait-ce que sous le mode de la polémique. Par contre, quand il s'agit de l'universel (que nous opposons fréquemment à l'appartenance) nos références sont ailleurs. Comme si nous étions condamnés à vivre de deux traditions, étrangères l'une à l'autre. Comme si la pensée d'ici était impuissante à procéder par universalisation [...] Toujours et partout, la pensée authentique ne s'est élevée aux grandes questions qu'en assumant des situations qui l'ont entraînée à la réflexion.

Fernand DUMONT, « Y a-t-il une tradition intellectuelle québécoise? », 1989, p. 67-68

LES PETITES SOCIÉTÉS COMME OBJET ET SUJET DE LA CONNAISSANCE

À plusieurs égards, il en va du concept de petite société et de ses déclinaisons comme il en va des petites sociétés elles-mêmes : elles sont l'objet de critiques récurrentes quant à la légitimité de leur existence.

Pour certains, le concept de petite nation est celui dont se sont récemment « amourachés » (DUFOUR, 2019, p. 31) quelques chercheurs québécois inspirés par l'auteur tchèque Milan Kundera, et qui ne résiste pas au test de la scientificité, plus exactement à celui de la mesure objective et analytique. Selon le sociologue Frédérick Guillaume Dufour,

cette notion renvoie à l'idée de Kundera selon laquelle ce type particulier de nation serait menacé d'effacement et que ses habitants vivraient avec la conscience des risques de cette disparition (THÉRIAULT, 2005a). Pour être opérationnelle, cette conception d'origine littéraire devrait donc définir des critères objectifs afin de mesurer les risques de disparition de telles nations et proposer une démarche méthodologique afin de mesurer la conscience subjective de ce risque de disparition. Même lorsque cette précarité existentielle est institutionnalisée dans un hymne national, comme c'est le cas pour l'hymne national de la Pologne, cela n'en fait pas un critère scientifiquement recevable. (DUFOUR, 2019, p. 31)

Le concept de petite nation serait une « catégorie des pratiques sociales et non une catégorie analytique » (DUFOUR, 2019, p. 31), c'est-à-dire « un mouvement nationaliste au sein d'une configuration particulière » (DUFOUR, 2019, p. 32).

De même, le sociologue Siniša Malešević y voit principalement une rhétorique politique cherchant à donner foi aux vexations collectives et aux mesures prises pour rétablir la grandeur nationale. Ainsi explique-t-il le recours à la notion de petite nation en Irlande au 19^e siècle :

[traduction] « Dans ce contexte, l'idée d'une petite nation s'est développée comme un récit stratégique utilisé pour délégitimer le puissant Empire britannique. Pour revendiquer le rôle de victime, il était donc essentiel de représenter l'Irlande comme un petit pays souffrant sous le joug de son voisin omnipotent et impitoyable. Pendant une grande partie de cette période, et jusqu'au 20^e siècle, le nationalisme irlandais s'est appuyé sur la notion de petitesse pour justifier ses ambitions politiques » (MALEŠEVIĆ, 2019, p. 128).

Au contraire de Dufour, Malešević ne réduit pas le concept de petite nation à une excentricité provinciale et contemporaine, mais reconnaît qu'il a donné naissance à un champ d'études international à l'histoire longue (MALEŠEVIĆ, 2019, p. 111). Il lui reproche néanmoins d'occulter une part de la réalité de ces sociétés, dont le fait qu'elles ne se représentent pas toujours sous les traits de la petitesse et qu'elles ont même participé aux projets impériaux des nations les dominant.

[traduction] L'Irlande n'a donc pas toujours été une petite nation. Au contraire, pendant une grande partie de son histoire récente, elle a laissé une marque profonde dans les affaires politiques, économiques et sociales de l'Empire britannique, et donc du monde. L'Irlande est devenue petite non pas en raison de sa géographie

ou de la diminution de sa population, mais principalement en raison de la réarticulation particulière du récit nationaliste irlandais. (MALEŠEVIĆ, 2019, p. 128)

De fait, la question de la taille des petites nations, de sa juste mesure, revient fréquemment chez les auteurs peu convaincus par le concept de petite nation, puisqu'ils sont à la recherche de mesures « objectives », entendues comme « quantifiables ». Selon Dufour, « [c]ertes, la Pologne existe dans un contexte géopolitique périlleux, mais la situation de cet État de 38 millions d'habitants est difficilement comparable avec celle des Québécois, des Acadiens ou d'une Première Nation comme les Micmacs, qui constituent un groupe de 60 000 individus, dont moins de 9 000 parlaient la langue micmaque en 2011 » (DUFOUR, 2019, p. 32). De même, écrit Malešević,

[traduction] [a]vec une telle population, l'Irlande [dans l'Europe du 19^e siècle] était loin devant la Belgique (4 millions), les Pays-Bas (3 millions), la Suède (3 millions), la Norvège, le Danemark et la Finlande (moins de 1,5 million chacun), le Portugal (3,7 millions) et bien d'autres États européens. À l'époque, la taille de la population irlandaise était beaucoup plus proche de celle de certains des plus grands États européens... » (MALEŠEVIĆ, 2019, p. 126)

L'historien Julius Friend s'est lui aussi livré à un exercice comptable, quoique plus approfondi, en incluant, outre la taille démographique, l'étendue territoriale et le produit national brut. S'il en conclut que « la taille et la richesse ne définissent pas les "petites nations" » (FRIEND, 2020, p. 36), il juge pourtant que le concept de petite nation est utile, car « ces nations sont vigoureuses et culturellement significatives [...] [et] toutes [...] considèrent leur identité menacée [...] [notamment car elles] sont souvent moins à même de gérer et d'assimiler économiquement les immigrants » (FRIEND, 2020, p. 47). Si la taille objective ne suffit pas à expliquer la taille subjective, elle est néanmoins un critère à retenir, entre autres, pour comprendre les moyens plus ou moins grands que possèdent les États des petites nations.

Chemin faisant, il est pour le moins curieux d'avoir à rappeler à ces spécialistes de la nation et du nationalisme que les variables dites « subjectives » (appartenance, représentations communes, sentiment d'un destin commun) et « objectives » (traits ethniques, linguistiques et religieux partagés, habitants d'un même territoire et citoyens d'un même État) de la nation et du nationalisme ont toujours existé de pair, osons dire en dialectique, et que les tentatives de les dissocier au profit des unes ou des autres ont échoué. Il est encore plus étonnant d'avoir à signaler à ces tenants de l'approche critique marxisante que le concept de classe sociale lui-même n'est pas parvenu à se fonder entièrement sur les seuls critères « objectifs », ou plus exactement matériels, oscillant sans cesse entre la classe sociale en soi et la classe sociale pour soi, la seconde ne suivant pas nécessairement la première. Autrement dit, nul doute que les critères « objectifs » ne *suffisent* pas à garantir l'existence de variables « subjectives ». Mais parions que les uns se passent rarement des autres et qu'ils sont tous deux *nécessaires*.

Ajoutons aussi, à la suite du sociologue Norbert Elias, que la culture et le savoir possèdent une « autonomie relative » (ELIAS, 2016) par rapport au social (et aux phénotypes individuels). Le social fait incessamment l'objet de médiations

linguistiques et symboliques qui sont autant d'interprétations et de tris exprimant leur degré de significativité. Comme l'affirmait le sociologue Fernand Dumont, nos vérités sont issues de ce qui nous apparaît pertinent (CANTIN et DESCHÊNES, 2009). Que le concept de petite société soit aussi le sujet d'engagements sociopolitiques confirme simplement sa pertinence. Il révèle ce qui dans le social fait l'objet de préoccupations, méritant de ce fait l'attention du chercheur, tout en exigeant de celui-ci un travail de distanciation réflexive pour faire passer le terme communément utilisé au stade de concept opérationnel (ELIAS, 1993). Le succès de cette opération peut se mesurer à son « degré d'adéquation au réel » (ELIAS, 2016), autrement dit, à son degré d'heuristique comme potentiel explicatif, ici et ailleurs, hier et maintenant, toujours relatif et partiel. C'est à ce chantier que nous consacrons le numéro « Les petites sociétés vues du Québec : études et chantiers » ainsi que les prochaines pages.

LA GENÈSE DU CHAMP D'ÉTUDES QUÉBÉCOIS DE LA PETITE SOCIÉTÉ

Du centre...

À l'instar de la sociologie qui se fait science au 19^e siècle, les sociétés prennent conscience d'elles-mêmes (JOLY, 2017) comme produits de l'histoire et de l'action des êtres sociaux et aspirent à se définir et à agir toujours plus comme tels en développant une intelligence et des moyens d'action sur elles-mêmes¹. C'est ainsi que la population franco-catholique du Bas-Canada se découvre et se fait nation à partir du 19^e siècle (DUMONT, 1993), au cours du « siècle des nationalités » (BELLAVANCE, 2004), plus précisément, à la suite de l'échec des rébellions démocratiques et libérales menées par les patriotes, qui constituent, comme le diagnostiqua lord Durham (THÉRIAULT, 2005b, p. 286-295), un conflit entre nationalités davantage qu'un conflit entre régimes démocratique et aristocratique, tant les anglo-protestants du Haut-Canada restèrent étrangers au mouvement politique franco-catholique.

C'est dès lors en tant que société défaite et minorisée, attachée à sa culture, à sa langue et à sa religion, plutôt qu'à des institutions politiques limitées et fragiles, que se découvre et se constitue la nation canadienne-française au mitan du 19^e siècle (LANIEL, 2015). François-Xavier Garneau, premier historien national du Canada français, se donne pour tâche d'en écrire l'histoire, indissociablement conscience de soi et délimitation d'un sujet collectif, en réponse à lord Durham qui écrivait des franco-catholiques d'Amérique qu'ils étaient un « peuple sans histoire et sans littérature », reprenant une formule qui avait cours à l'époque dans les centres occidentaux pour distinguer les nations des ethnies, les sujets nationaux des populations à intégrer dans les grands ensembles politiques, souvent des nations impériales, supposées seuls véhicules d'historicité (WOLFF, 1994; WOLF, 2010). Cette histoire,

1. Nous reprenons ici certains passages de notre article (LANIEL, 2021a).

celle d'un peuple minorisé, ne pouvait être que l'histoire particulière d'un peuple singulier. Comme l'écrivit Anthony D. Smith,

[traduction] [p]our les petites nations, leur culture et leur histoire sont devenues à la fois le moyen et la fin de leur existence, et plus elles se sentent menacées par la supériorité technologique et la domination économique des grands États-nations, plus leur culture distinctive est importante et vitale. C'est elle qui définit leur *raison d'être* en tant qu'unité distincte. (SMITH, 1988, p. 217)

De fait, Garneau conclut son célèbre ouvrage plusieurs fois réédité, *Histoire du Canada*, sur ces mots qui portaient en germe le paradigme québécois de la petite société :

Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes, qu'ils soient sages et persévérants, qu'ils ne se laissent pas séduire par le brillant des nouveautés sociales ou politiques! Ils ne sont pas assez forts pour se donner carrière sur ce point. C'est aux grands peuples à faire l'épreuve des grandes théories : ils peuvent se donner toute liberté dans leurs orbites assez spacieuses. Pour nous, une partie de notre force vient de nos traditions; ne nous en éloignons, ne les changeons que graduellement. (GARNEAU, 1852, p. 317)

À sa suite s'inscrit l'historien Lionel Groulx qui, dans un ouvrage paru en 1937, place explicitement sa démarche sous le signe du « destin tragique » de la « petite nation » :

Nous appartenons à ce petit groupe de peuples sur la terre, – Combien sont-ils? Quatre ou cinq? – au destin d'une espèce particulière : l'espèce tragique. Pour eux l'anxiété n'est pas de savoir si demain ils seront prospères ou malheureux, grands ou petits; mais s'ils seront ou ne seront pas; s'ils se lèveront pour saluer le jour ou rentrer dans le néant. Chaque jour de notre vie nous achemine vers l'un ou l'autre de ces choix suprêmes : ou résister, vaincre dans l'arc-boutement héroïque, ou glisser sur la pente fatale, nous laisser happer par le Moloch américain. (GROULX, 1937a, p. 10-11)

Il qualifiait également le Canada français de « petit peuple », notamment en référence aux Acadiens (GROULX, 1937b), et parfois même de « petite civilisation » (GROULX, 1960).

On trouve aussi chez le sociologue Fernand Dumont cette propension à considérer la petite nation québécoise comme un peuple au destin tragique dont la culture nationale doit être consciemment et volontairement affirmée. Il reproduit d'ailleurs l'extrait ci-haut cité de Lionel Groulx dans les pages du livre *Le sort de la culture*, en 1987, auquel il ajouta cette réflexion : « Quoi qu'il arrive, le destin du peuple québécois restera périlleux [...] Alors qu'en d'autres contrées des États puissants s'appuient sur des communautés sûres de leur identité, nous sommes, nous, condamnés à tenir le regard sur la communauté précaire que nous formons. Nous sommes voués à nous inquiéter de ces tisons fragiles de la liberté sans lesquels il n'est pas de culture créatrice. » (DUMONT, 1987, p. 245-246). Cet appel à une conscience réflexive de la singularité de la société québécoise, on le repère dans maints autres textes de Dumont, par exemple dans *La Vigile du Québec*

(DUMONT, 1971), dans « Le projet d'une histoire de la pensée québécoise » (DUMONT, 1976) et, plus tard, dans « Y a-t-il une tradition intellectuelle au Québec? » (DUMONT, 1989). Chaque fois, il plaide pour un Québec compris comme un « universel concret », participant à sa manière à la marche du monde, invitant les universitaires à faire leur la difficile tâche de produire un savoir ajusté à la petite nation québécoise.

Près de vingt ans plus tard, le sociologue Joseph Yvon Thériault emploie le concept de « petite société » dans un sens fort semblable à celui de petite nation chez Lionel Groulx et chez Fernand Dumont. Le concept est particulièrement développé dans l'ouvrage qu'il a codirigé en 2005 avec Jacques L. Boucher, *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, paru à la suite d'un colloque du comité de recherche Petites sociétés et construction du savoir (CR 24) de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Thériault y développe les tropes de la fragilité, de la non-hégémonie, de la participation différenciée à l'universalisme moderne et de la diversité concrète des sociétés humaines :

L'idée de petites sociétés [...] met l'accent, face au projet cosmopolite, sur la « fragilité », non la toute-puissance des espaces politico-nationaux; elle insiste sur la sauvegarde des mondes communs, non leur expansion; elle est moins l'affirmation d'une vérité qu'une attitude d'interrogation face à l'idéal d'une humanité sous la gouverne d'un universalisme civilisationnel. La question des petites sociétés n'est rien d'autre en fait que la question de la diversité culturelle et des lieux politiques permettant le déploiement de cette pluralité [...] C'est pourquoi la question des petites sociétés est la question politique par excellence de notre époque. (THÉRIAULT, 2005c, p. xviii-xix)

Chez tous ces chercheurs, on remarque la mise en relation du Québec avec l'Europe centrale et orientale; une conception avant tout culturelle et historique de la nation; une invitation à étudier le Québec de son lieu propre, singulier; une critique des conceptions abstraites, universalistes, voire généralistes, du Québec; et donc un rapport critique au voisin impérial états-unien. Cette conceptualisation du Québec comme petite société peut d'ailleurs être vue comme l'un des bilans de la célèbre querelle de la « *folk-society* » (« société paysanne » en cours de modernisation) (LANIEL, 2021b), qui a convaincu l'un de ses principaux penseurs américains, le sociologue Everett G. Hughes, de cesser de penser le Québec à l'aune de l'idéal-type de la modernité industrielle et urbaine vécue aux États-Unis :

Il y a de « grandes » et de « petites » sociétés, si l'on entend « petite » par rapport au volume de la population et à l'éventail des carrières professionnelles disponibles tout autant que par rapport à la surface du territoire habité. Or, nous connaissons encore mal la psychologie profonde de l'individu qui est membre d'une petite société. Le Canadien français ne peut pas, sans risque pour son identité ethnique, aller aussi loin hors de son milieu que le Canadien anglais [...] Personne, à ma connaissance, n'a encore étudié les répercussions de ces phénomènes sur le caractère national des Canadiens français ou de quelque groupe ethnique que ce soit [...] ce qui importe avant tout est que les observateurs de la vie économique, sociale et politique du Québec oublient, dans leurs recherches, ce qu'ils ont pu

retenir des analyses et des interprétations portant sur les sociétés qui ont été pionnières de l'industrialisation moderne. Qu'ils partent à neuf, libres de toute idée préconçue et de tout postulat livresque, pour tâcher de voir et de comprendre lucidement ce qui se passe autour d'eux, dans *leur* société. (HUGHES, 1953, p. 227, 230)

C'est à cette tâche de se penser « sur mesure » que se livreront les intellectuels québécois.

... à la périphérie

En effet, cette conceptualisation du Québec comme petite société se trouve même chez ceux qui ne pensent pas principalement à partir de ce paradigme, à plus forte raison depuis la Révolution tranquille, en raison de la découverte du Québec comme société globale à caractériser comme telle (FORTIN, 1967), d'une part, et de la professionnalisation du savoir québécois à déployer comme champ d'études autonome, « indigénisé » (FOURNIER, 1974; WARREN, 2014), d'autre part. Elle apparaît comme concession à un réel que ne cerne pas adéquatement le concept jusqu'alors privilégié.

En effet, l'un des premiers concepts dont s'est dotée la jeune sociologie québécoise au tournant de la Révolution tranquille pour penser la société globale québécoise autrement que comme « *folk-society* » est celui de « société colonisée » (1960-1970). Ce concept fait sienne la dimension périphérique et non hégémonique de la petite société, mais en la radicalisant, avec l'ambition de renverser les structures de domination qui définiraient et détermineraient sa condition « anormale ». Pour André d'Allemagne, qui a rédigé selon le sociologue Marcel Rioux « le réquisitoire le plus lucide et le plus complet qui ait jamais été fait contre la Confédération », et même « un volume [...] qui résume [...] la plupart des arguments indépendantistes » (RIOUX, 1980, p. 11), le Québec serait une société colonisée à quatre égards, politiquement (subordination), socialement (division entre élites nationalistes et syndicalistes), culturellement (piètre qualité du français et du niveau d'éducation) et économiquement (nation de prolétaires). Si, pour d'Allemagne, « le colonialisme n'est pas un phénomène nouveau, mais la forme actuelle d'un phénomène vieux comme le monde, vieux comme les peuples : celui de la domination d'une société par une autre » (D'ALLEMAGNE, 1966, p. 11), qui situerait ainsi sur un même plan d'analyse Gaulois, Sénégalais, Marocains, Sikhs, Congolais, Malaysiens, Danois, Polonais, Algériens, Irlandais et Québécois (D'ALLEMAGNE, 1966, p. 12, 13, 109, 155, 189), il émet toutefois quelques réserves qui soulignent la singularité du cas québécois : « Le libéralisme apparent du régime, l'absence d'identité et la faiblesse du colonisateur, l'égalité des cultures en cause, l'absence de conflit racial font du colonialisme au Québec un "colonialisme de gentlemen" » (D'ALLEMAGNE, 1966, p. 27). C'est cette réflexion sur les particularités du statut québécois de colonisé qu'approfondiront le sociologue et la politologue marxisants Gilles Bourque et Anne Legaré en 1979, qualifiant le Québec « d'anomalie, celle de coloniaux conquis » (BOURQUE ET LEGARÉ, 1979, p. 29). Leur analyse tend alors à distinguer les effets de la domination, semblable à celle que vivent les Basques, les Écossais et les Bretons, de ceux de la colonisation, réservant cette dernière aux Amérindiens et aux Inuits (BOURQUE ET LEGARÉ, 1979, p. 39). C'est davantage avec la situation des « nations

minoritaires » qu'ils en viennent ainsi à comparer celle du Québec, où la domination et l'oppression conduisent à un processus de « minorisation » (BOURQUE et LEGARÉ, 1979, p. 80). Autrement dit, pour Bourque et Legaré, si le paradigme de la décolonisation permet de souligner le statut de dominé du Québec, il laisse en plan sa singularité, dont sa part non négligeable de liberté.

Un deuxième concept englobant a vu le jour plus récemment, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, qui décrit la réalité du Québec comme « collectivité neuve ». L'historien Gérard Bouchard, principal concepteur de la « société neuve », en attribue la première formulation au sociologue Guy Rocher, celle qu'il trouve dans un article publié en 1971, où Rocher « attir[ait] l'attention sur ce qu'il a appelé "une francophonie nord-américaine originale" pour souligner ce que la culture du Canada français (c'était le terme utilisé à l'époque) devait à la fréquentation du continent » (BOUCHARD, 1999, p. 145). Pour Bouchard, il existerait deux modèles typiques de parcours sociétaux en Amérique, celui de la continuité avec l'Europe et la mère patrie et celui de la rupture d'avec elles, lequel caractériserait le destin normal en Amérique (BOUCHARD, 1997a). « [P]enser les ruptures ou la rupture », confirme à son tour l'historien Yvan Lamonde, « est une démarche essentiellement américaine, un préalable même à la constitution d'une américanité, une sorte de doctrine Monroe nécessaire à chacun des pays en voie de souveraineté réussie ou pas [...] si la souveraineté du Québec doit se faire, il faudra bien voir qu'il y a un sens à ce que cette nation et cet État se construisent de ce côté-ci de l'Atlantique » (LAMONDE, 1999, p. 98). Ainsi résume-t-il par une équation son projet historien : « L'équation $Q = -(F) + (GB) + USA^2 - (R)$ est un moyen communicationnel de résumer une vision et une révision de l'identité du Québec » (LAMONDE, 1999, p. 93). La valence de l'univers anglo-saxon continental est multipliée, celle de la France et de la Rome catholique diminuée. Cette équation pourrait en outre correspondre au sens de l'histoire québécoise et occidentale décrit par Bouchard en 1997 : « [T]outes les collectivités nationales – neuves ou anciennes – [...] se sont engagées, à un moment ou l'autre de leur histoire, dans cette mouvance qui a poussé les États occidentaux à prendre leur distance par rapport à l'ethnicité et à fonder la citoyenneté sur des paramètres exclusivement juridiques » (BOUCHARD, 1997b, p. 347). La société neuve, autrement dit, serait une nation se définissant, d'abord et avant tout, dans les termes de la nation moderne dite civique. Seulement, parmi les sociétés illustrant le concept de société neuve peu ont eu un parcours semblable à celui du Québec, malgré les comparaisons avec l'Amérique du Sud et d'autres sociétés nées de la colonisation européenne : « [C]omment expliquer que, de toutes les collectivités considérées ici, le Québec soit la seule à ne pas avoir su accéder à l'indépendance politique? » (BOUCHARD, 1997a, p. 45). En fait, dans une discussion avec l'historien Robert Comeau dont le verbatim a été publié en 2005, Bouchard proposait de tourner le regard vers les petites nations, notamment celles d'Europe centrale, pour trouver des parcours semblables à celui du Québec². Dans deux textes

2. « J'en suis bien convaincu. [...] Il faudrait regarder – et c'est ce que je me propose de faire un jour – chez d'autres petites nations qui ont vécu l'expérience du colonialisme et qui en ont beaucoup souffert. J'irais voir du côté de la Wallonie, du côté des petites nations d'Europe centrale, du côté des petites nations d'Amérique latine, qui, même en ayant

récents, parus en 2013, Gérard Bouchard parle désormais de « petites nations », en soulignant les effets fragilisants qu'ont la modernité et, plus particulièrement, la mondialisation sur la culture et le modèle politique et économique québécois, en appelant à trouver dans la tradition d'ici les ressorts nécessaires pour que le Québec s'approprie à sa manière la mondialisation (BOUCHARD, 2013a, 2013b).

Plus récemment encore, un troisième concept a été utilisé, celui de « nouveau nationalisme », pour décrire globalement la société québécoise (LANIEL, 2020). Après les historiens et les sociologues, ce sont les politologues qui ont repris le flambeau comparatiste, peu après que sont parus les principaux travaux sur l'américanité du Québec. Si le qualificatif de petite nation y est parfois utilisé, aux côtés de nation minoritaire ou de minorité nationale, il désigne non plus les nations d'Europe centrale et orientale, par exemple, mais plutôt les petites nations sans État souverain, au premier chef les nations catalane et écossaise. Ce sont ces petites nations sans État souverain qui, selon Alain-G. Gagnon en 2011, « font partie d'un groupe sélect de nations pouvant aspirer à acquérir un nouveau statut dans le concert des États-nations » (GAGNON, 2011, p. 101). Selon la thèse forte des nouveaux nationalismes, la mondialisation remettrait en question, par en haut, par en bas et latéralement, la souveraineté des États-nations, et donc la raison d'être de la souveraineté classique souhaitée par certains mouvements nationalistes. Un peu à l'image de la célèbre thèse de Francis Fukuyama sur la « fin de l'histoire », la mondialisation serait l'étape contemporaine d'une modernisation qui dissoudrait les liens entre territoire, État et nation, et ce, jusqu'au désir d'autodétermination classique. Les « nouveaux nationalismes » seraient tout à la fois le résultat et la réponse fonctionnelle à ce nouvel ordre mondial. Grâce à la mondialisation, les petites nations sans État souverain seraient désormais grandes parce que petites – voilà leur « revanche », pour reprendre le titre d'un ouvrage de Stéphane Paquin publié en 2001 (PAQUIN, 2001). Ces nations répondraient aux possibilités ouvertes par la mondialisation des marchés et la déliquescence des États qui les contiennent, a) en ne souhaitant plus la souveraineté classique, mais une dévolution de pouvoir, b) en ne mettant plus en évidence leurs spécificités culturelles nationales, mais un nationalisme essentiellement juridique et pluraliste, car conscient des multiples appartenances identitaires qui composent leur territoire; c) et donc, plus exactement, en favorisant des politiques de bonne gouvernance, des adaptations pragmatiques à l'économie de marché mondialisée. Le nouveau nationalisme québécois serait « libre-échangiste », écrit Paquin. Seulement, de nouveau, à l'instar d'Anne Legaré, de Gilles Bourque, puis de Gérard Bouchard, on note peu à peu une hésitation dans l'usage de ce paradigme pour étudier le Québec. Dans un article publié en 2016, Stéphane Paquin distingue cette fois les petits États des petites nations, considérant que ces dernières n'ont pas les mêmes moyens en contexte de mondialisation que les États souverains, même petits, dont les pays scandinaves (PAQUIN, 2016).

accédé à la souveraineté politique, ne sont pas vraiment affranchies de leur malaise national » (dans BOILY, 2005, p. 163, 164-165). Ce sont ces sociétés que l'on retrouve d'ailleurs dans l'ouvrage, paru la même année, de Jacques L. BOUCHER et de Joseph Yvon THÉRIAULT (2005).

À la lumière de notre tour d'horizon de la production universitaire québécoise portant sur ses caractérisations globales, à même de fournir des modèles et des grilles comparés, force est de constater la récurrence de la question de la vulnérabilité du Québec, en particulier en ce qui concerne la place du Québec à la périphérie de centres importants et, chemin faisant, l'articulation entre l'universel et le particulier, soit la singularité faite tout à la fois de sujétion et d'agentivité (voire d'une certaine « grandeur ») du Québec. On comprend peut-être mieux ainsi que, dans un rare numéro savant consacré en 2011 à la méthode et aux travaux comparatistes québécois, les politologues Linda Cardinal et Martin Papillon aient explicitement invité les chercheurs québécois à « élargir la comparaison du Québec à d'autres petites sociétés ou petits États souverains comme l'Irlande, Israël ou les pays scandinaves afin d'approfondir la compréhension de sa capacité d'action » (CARDINAL et PAPILLON, 2011, p. 75). Plus encore, à la vue de l'importance accordée à des concepts englobants mais insatisfaisants comme « société colonisée », « société neuve » et « nouveau nationalisme », on peut se demander si la relative « jeunesse » du champ comparatif québécois (FOUROT, SARRASIN et HOLLY, 2011) ne s'explique pas en partie par la propension de ses chercheurs à chercher des modèles normatifs pour le Québec, des sociétés idéales ou « normales », plutôt que des modèles heuristiques, des sociétés concrètes semblables. Ni simple société « colonisée » ou « dominée » ni simple société majoritaire (« neuve » ou « nouvelle »), la petite société aurait « une certaine conscience d'être à la marge, non pas la marge de l'exclusion, mais bien celle de l'intégration à un processus dont le ressort principal est senti comme exogène à sa réalité » (BOUCHER et THÉRIAULT, 2005, p. 3). Elle pose ainsi la question de la participation différenciée à la marche du monde et, en dernier ressort, la question de la diversité des sociétés humaines.

L'ACTUALITÉ DU CHAMP D'ÉTUDES QUÉBÉCOIS DES PETITES SOCIÉTÉS

Conscience, moyens et besoins de la petite société

Toutes les sociétés qui se disent petites n'apparaissent toutefois pas naturellement telles aux regards extérieurs. La petitesse, en effet, est affaire d'échelle. « [L]a "petitesse" d'une société ne pourrait d'ailleurs être montrée que lorsque celle-ci est mise en rapport avec d'autres sociétés perçues comme grandes, car tout dépend du contexte » (DATE dans ce numéro), écrit l'historien japonais Kiyonobu Date, qui consacre une étude à la pensée de l'historien japonais Shunsuke Tsurumi (1922-2015). En effet, ce sont les sociétés amérindiennes que Tsurumi identifie comme petites sociétés en Amérique du Nord lors d'un séjour d'études à l'Université McGill entre septembre 1979 et avril 1980. Pour Tsurumi, les petites sociétés seraient par définition des sociétés non impériales. Leur patriotisme ne serait pas celui du nationalisme « impérial », « fasciste », « totalitaire » et « expansionniste », mais bien davantage un nationalisme « défensif ». En ce sens, la petitesse apparaît même comme un projet vertueux, voire comme une « utopie » sous la plume de Tsurumi, à l'image de la solidarité et de l'empathie des villages insulaires, où la vitalité de la culture populaire résiste aux diktats des centres métropolitains. En écoutant la

voix de Tsurumi, Kiyonobu Date rappelle combien la petitesse est relative, affaire de contexte et même de choix, puisque toutes les sociétés ne sont pas également affectées par les limites posées à leur existence ni ne choisissent d'y répondre de la même manière. Pareil constat fait écho à l'ouvrage classique et pionnier de l'historien István Bibó, pour qui certains États d'Europe de l'Est voyaient leur petitesse comme une tare à surmonter et rêvaient à un retour à une grandeur impériale perdue, tandis que pour d'autres, le rêve demeurait plus modestement celui de la conservation et de la vitalité nationale, de l'obtention ou du recouvrement du statut d'État-nation (BIBÓ, 1993). C'est d'ailleurs pour cette dernière raison que la petite société a pu être qualifiée de « nation moderne par excellence » (VIBERT, 2020), aspirant à l'autonomie collective plutôt qu'à l'expansion impériale³, comme le pensait également Tsurumi lorsqu'il fit de la petitesse un projet collectif pour le Japon d'après-guerre, qu'il espérait à tout jamais délivré des tentations impériales.

Si toutes les sociétés qui se disent petites n'apparaissent pas comme telles aux regards extérieurs, ceux qui vivent de l'intérieur la petitesse en ont une conscience aiguë, notamment les intellectuels, lorsqu'ils sont de passage dans les centres mondiaux du savoir. Ainsi en est-il des futurs universitaires québécois lors de leurs séjours doctoraux en France et aux États-Unis dans le deuxième quart du 20^e siècle, comme l'explique l'historien François-Olivier Dorais. Ils y découvrent l'intensité, l'abondance et la puissance des grandes nations et sont souvent pris de vertige par la comparaison avec leur propre milieu, qui leur apparaît alors d'autant plus petit, voire inférieur, à leur retour au pays natal. « Par-delà les expériences singulières qu'ils recouvrent [...], les "retours" s'appréhendent en effet comme des expériences subjectives et concrètes de la marge et de l'excentrement à travers lesquelles s'éprouve la réalité d'un arrimage souvent difficile, sinon parfois conflictuel, de la petite nation avec l'universel » (DORAIS, dans ce numéro). Quelle valeur et quelle légitimité accorder aux cultures populaires et savantes de sociétés qui ne dictent pas la marche du monde et qui sont peut-être moins à même d'en comprendre, d'en exprimer et d'en transmettre les ressorts intimes? En sus de la faiblesse relative des moyens à la disposition des intellectuels québécois, voilà peut-être leur

-
3. Ce qui ne veut pas dire que les petites nations ne participent pas aux projets impériaux des nations qui les ont conquises, voire à ceux de leurs voisins. Il faut alors tâcher d'en comprendre les modalités singulières, notamment par la figure de l'« intermédiaire indigène » : « L'incorporation des élites indigènes et l'envoi de colons furent des stratégies de coopération dont le succès reposait sur les propres connexions sociales des intermédiaires [...] Les empires qui réussissent ne générèrent habituellement ni une loyauté indéfectible ni une résistance permanente, mais un accommodement contingent. L'étude des intermédiaires permet de rendre justice à un type de relation politique qui est aujourd'hui souvent minimisé, voire ignoré : la connexion verticale entre le souverain, ses agents et ses sujets » (BURBANK ET COOPER, 2011, p. 31). Il en est de même des « imaginaires impériaux », c'est-à-dire des multiples figures et objectifs du pouvoir impérial (coopté ou non), ni unique ni convergent : « Quels que soient le lieu ou l'époque, les souverains impériaux ne pouvaient imaginer qu'un nombre limité de modes de gouvernement [...] Dans certains empires, les idées religieuses donnèrent un fondement moral au pouvoir, mais générèrent aussi des contestations [...] Le missionnaire et le propriétaire de mine ne voyaient pas nécessairement l'empire de la même façon » (BURBANK ET COOPER, 2011, p. 33).

inquiétude, aussi fondamentale que lancinante. Après tout, comme l'écrivait Joseph Yvon Thériault, « si les révolutions françaises et américaines sont inhérentes à la culture politique moderne, il n'en va pas de même pour les révolutions nationales des pays d'Europe de l'Est et encore moins, les rébellions québécoises [...] les connaissances qu'elles produisent n'acquièrent pas une reconnaissance universelle immédiate » (BOUCHER et THÉRIAULT, 2005, p. 3). Cette quête de légitimité cognitive des petites sociétés aide à comprendre leur souci pour l'avenir de leur culture, certes intellectuelle, mais aussi linguistique et artistique, en contexte de mondialisation néolibérale, où l'anglais et Hollywood font office de *lingua franca* planétaire (HARVEY, 2002). Cette quête aide également à comprendre les multiples appels à produire une pensée ajustée à son milieu, une pensée « indigénisée » ou « décolonisée », qui évite de généraliser sur soi des catégories et des échelles cognitives pensées par et pour des centres occidentaux. Cette quête, enfin, donne à voir le rôle « organique » de l'intellectuel au sein des petites sociétés, moins critique d'un État fort que défenseur d'une culture incertaine. Tel est, selon Dorais, l'exemple qu'offre André Laurendeau, lui qui exhortait ses contemporains à ne pas céder à la « dissidence civique » à leur retour d'Europe, leur enjoignant certes la grandeur, « mais une grandeur qui ne confine pas au rejet de soi et que tempère un réel attachement au pays » (DORAIS, dans ce numéro). Cette « leçon de Laurendeau », écrit Dorais, peut être rapprochée de la leçon que Fernand Dumont a livrée à Serge Cantin en 1983 : « Ce pays, qui n'est pas "sans bon sens", écrivait Dumont, vous aurez à le porter comme on porte un enfant dans ses bras, en tenant la tête haute » (CANTIN, cité dans DORAIS).

Cette conscience de la marge et de la fragilité peut donc conduire au développement d'un regard négatif sur soi, incluant un mimétisme associé aux grandes sociétés, mais elle peut aussi conduire à des innovations et à des adaptations créatives. On dira en ce sens que les sociétés qui correspondent le plus au concept de petite société sont celles qui se sont acclimatées à la petitesse et qui en ont tiré une vision bien à elles de la grandeur, jusqu'à produire une culture et des institutions politiques qui en portent la marque (ABULOF, 2015). Si l'on a pu parler d'une « littérature de l'exiguïté » (PARÉ, 2001) et, plus péjorativement, d'un « roman sans aventure » (DAUNAIS, 2016), on peut sans doute aussi parler d'une philosophie, de politiques, voire d'une stratégie de la petitesse. C'est ce qui est à l'œuvre dans le « nationalisme éthique ». Au Québec,

ce nationalisme a dû chercher au sein du catholicisme les justifications éthiques à son existence et même une inspiration pour ses projets de société et son idée du bien commun. À ce titre, l'éthique constitue une préoccupation constante et centrale du nationalisme québécois, à l'aune de laquelle on peut faire sens de plusieurs de ses débats si ce n'est de son parcours historique [...] Nous y verrons au premier chef un parti pris réitéré pour la non-violence et une subordination constante du nationalisme à des principes éthiques qui contribuent en retour à fonder sa légitimité. (LANIEL, dans ce numéro)

Refus de la violence révolutionnaire au 19^e siècle, politique de la main tendue dans la première moitié du 20^e siècle, moyens démocratiques et finalités éthiques de la souveraineté dans la seconde moitié du 20^e siècle, le nationalisme

québécois n'a eu de cesse de baliser son action politique par des principes universels et transcendants. Les réflexions et les politiques inspirées de la « politique de la convergence culturelle » (DUMONT, 1995), appliquée par le Parti québécois, ainsi que celles inspirées de « l'interculturalisme » (BOUCHARD, 2012), mis en œuvre par le Parti libéral du Québec, peuvent d'ailleurs être vues comme autant de tentatives éthiques et concrètes d'assurer la pérennité de la nation québécoise, tout en faisant une place aux enjeux d'intégration et à la diversité des immigrants (GAGNON et MATHIEU, 2020). La recherche, en somme, d'un juste milieu entre « droits de la majorité » et « droits des minorités », d'une politique d'intégration « modérée », dans la mesure où elle se veut éthique autant qu'efficace, tant la puissance d'attraction des petites sociétés n'est pas celle des grandes.

Besoins, moyens et conscience de la petite société

Cette politique de la petitesse, adossée à une conscience des besoins et des moyens particuliers, se donne plus concrètement à voir dans ce que Stéphane Paquin a nommé la « paradiplomatie » des petites nations non souveraines. Comme d'autres champs de la connaissance marqués par l'expérience historique et contemporaine des grands États-nations souverains, peu de travaux ont été faits sur l'activisme diplomatique des nations non souveraines, assimilant leur présence à l'échelle internationale à des formes de « protodiplomatie », c'est-à-dire à des efforts visant à préparer l'avènement d'un État-nation souverain – et non à des manières de faire autoportantes. Paquin cerne plus précisément l'existence d'une « paradiplomatie identitaire » des petites nations non souveraines, dont le but premier est de promouvoir leur légitimité et leur autonomie en multipliant les relations durables et significatives. Ce cadre conceptuel permet de comprendre que le Québec, même s'il fait partie de la fédération canadienne, possède néanmoins un réseau international de 34 représentations dans 19 pays, en plus d'un budget diplomatique d'environ 120 millions de dollars (ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, 2018-2019). « [L']intensité des actions internationales de ces petites nations non souveraines est inégalée parmi les États subnationaux comparables » (PAQUIN, dans ce numéro), ce qui témoigne d'un phénomène distinct, à comprendre en soi. Cette « paradiplomatie identitaire » ne dépend d'ailleurs pas du parti politique au pouvoir, le gouvernement libéral et fédéraliste de Jean Charest n'ayant pas dérogé à cette politique diplomatique intensive. Cette réflexion de Paquin s'insère en outre dans un vaste champ de recherches bien établi portant sur les enjeux et les défis que rencontrent les « petits États » sur la scène internationale. On y observe notamment une préférence plus marquée pour le multilatéralisme, tout à la fois éthique et stratégique, puisque ces petits États n'ont pas les moyens d'imposer leurs intérêts ni de se défendre seuls en cas d'agression militaire (voir les écrits classiques de AMSTRUP [1976] et de BAKER FOX [1969]). Dans tous les cas, Paquin et la littérature sur la diplomatie des petits États invitent plus fondamentalement à comprendre les moyens et les besoins politiques des petites sociétés et les stratégies qu'elles déploient pour atteindre leurs objectifs tournés vers la quête de légitimité et d'autonomie.

Cette politique de la petitesse se voit aussi en matière d'économie. À la suite des travaux pionniers du politologue Peter J. Katzenstein, le politologue Hubert Rioux constate que « dans un contexte de transformations économiques et commerciales importantes, les "petits États" s'adaptent généralement en adoptant ou en peaufinant des politiques industrielles interventionnistes et des stratégies "néo-corporatistes" permettant la concertation importante entre les acteurs politiques, économiques et sociaux » (RIOUX, dans ce numéro). Il l'observe à son tour en étudiant la forte intervention de l'État québécois dans le secteur de la finance entrepreneuriale. Soutenu par l'opinion publique, facilité par une grande concertation entre acteurs privés et publics, l'interventionnisme de l'État québécois vise plus largement la sauvegarde des fleurons nationaux, l'autonomie industrielle ainsi que la vitalité des secteurs économiques dits stratégiques. Il cherche à parer aux vulnérabilités économiques du Québec. Cet État québécois que Rioux a qualifié ailleurs de « stratège » (RIOUX, 2022) se distingue en outre des États provinciaux et fédéral canadiens, tout comme, en Europe, les petits États sont généralement parmi les plus interventionnistes. C'est dire aussi que si la mondialisation néolibérale comporte son lot de défis, notamment d'un point de vue culturel et linguistique, le déploiement d'une stratégie adaptée peut permettre aux petites sociétés d'en tirer profit économiquement, à l'instar des « tigres d'Asie » que sont Taïwan, Singapour, Hong Kong et la Corée du Sud, de même que culturellement, cette dernière se démarquant depuis quelques années par son « *soft power* » culturel, dont la « *K-pop* » est l'élément le plus visible. Ainsi, toute une littérature scientifique a pu souligner les avantages économiques de la mondialisation pour les petites nations, auxquelles s'ouvrent de vastes marchés où investir et exporter leurs produits.

Cet interventionnisme de l'État québécois en économie de même que le soutien populaire pour ces mesures visant l'intérêt commun ainsi que la forte concertation entre acteurs privés et étatiques, caractéristique d'un modèle de gouvernance néocorporatiste, se donnent autrement à voir en matière de redistribution fiscale. Après une revue de la littérature sur les liens entre économie et petites nations (incluant ALESINA et SPOLAORE, 2003; CAMPBELL et HALL, 2017; DAHL et TUFTE, 1973; KATZENSTEIN, 1985) qui lui permet de dégager les principaux facteurs politiques qui différencient les petites nations, notamment une identité et une homogénéité culturelle plus fortes ainsi qu'une concertation plus facile et plus généralisée entre institutions publiques et privées, le politologue Alain Noël pousse plus loin l'analyse de la relation entre taille objective d'une population et caractéristiques des petites sociétés, plus précisément en s'intéressant aux mesures de redistribution. Il compare statistiquement, de 1990 à 2019, un groupe de 20 pays (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse), en utilisant sept indicateurs d'inégalités, de pauvreté et de redistribution, dont il examine les effets en fonction de la taille de la population. Il en tire la conclusion suivante :

[L]a taille de la population est donc associée à une distribution finale des revenus plus égalitaire et à une moindre incidence de la pauvreté après impôts et transferts [...] Les grands pays sont donc plus inégalitaires que les petits, toutes choses étant égales par ailleurs. (NOËL, dans ce numéro)

Non seulement cet article de Noël établit un lien statistique clair entre la taille objective de la population et les politiques sociales distinctes, mais en plus il met au jour une certaine conscience de soi des petites nations, notamment ce souci plus grand pour l'égalité que Shunsuke Tsurumi associait à l'impératif de solidarité accru dans les petites sociétés. De la conscience de soi aux moyens et aux besoins particuliers des petites sociétés, de la petitesse comme utopie et marginalité à la petitesse comme stratégie et créativité, c'est tout autant un univers sociologique qu'un chantier de recherches que dessinent les cas traités dans ce numéro thématique.

PETITES NATIONS, PETITS ÉTATS ET PETITES SOCIÉTÉS

Le lecteur le remarquera : dans cet article introductif comme dans la majorité des articles qui composent ce numéro thématique, le concept de « petite nation » est souvent utilisé comme synonyme de « petit État » et de « petite société ». Cette apparence de confusion s'éclaire néanmoins à la lumière des liens que nous avons tissés entre conscience de soi, moyens et besoins collectifs, au point de former une commune équation. Car, si la petitesse se décline suivant divers indicateurs empiriques (produit intérieur brut, population, superficie, État non souverain, etc.), aucun de ceux-ci n'est en lui-même suffisant pour que ces sociétés en fassent un objet de préoccupation et d'action public. Ils sont toutefois nécessaires pour qu'une petite société les place au centre de ses réflexions et en vienne à se penser à travers eux, notamment sur le mode de la vulnérabilité existentielle. Cette conscience de soi marquée par la fragilité existentielle est particulièrement saillante dans les sociétés ayant vécu l'épreuve d'une conquête, qui peut en outre sembler persistante dans la mesure où ces sociétés demeurent non hégémoniques et en marge d'un centre. Le sociologue Miroslav Hroch note à ce sujet : [traduction] « [L]es [petites nations] sont celles qui ont été soumises à une nation dominante pendant une période si longue que la relation de sujétion a pris un caractère structurel pour les deux parties » (HROCH, 1985). Le recours fréquent au concept de « petite nation » souligne l'importance de la conscience collective, des représentations et de l'imaginaire, pour rendre compte des enjeux concrets qu'une société juge fondamentaux parmi tous ceux qui s'offrent à elle et qui sont, par conséquent, des enjeux structurants. Une « échelle de la petitesse » (ou spectre) peut sans doute être construite (MATHIEU et GUÉNETTE, 2018) ainsi qu'une « mesure de la petitesse » (ou indicateurs) (NOËL, dans ce numéro) de manière à expliquer, par exemple, en quoi les Pays-Bas (qui furent un empire) ne se conçoivent peut-être pas comme une petite société, même s'ils sont de petite taille, ni en quoi l'Inde ne se conçoit probablement pas comme une petite société, même si elle fut conquise (tout en étant de grande taille) – en soulignant et en articulant, chemin faisant, les enjeux tout à la fois concrets et représentés de la petitesse. Ainsi, à l'image des champs d'études auxquels ils sont respectivement associés, le concept de « petite nation » peut permettre de souligner les aspects liés aux représentations collectives, à la nation comme communauté de sens et de destin, tandis que le concept de « petit État » peut permettre de cerner les aspects liés aux moyens et aux besoins collectifs, à l'État comme outil et baromètre des ressources de la société. Le concept de « petite société », plus neutre et plus général, nous semble quant à lui à même de favoriser une universalisation de la réflexion hors du strict champ de la société moderne

incarquée par l'État-nation et, donc, un élargissement des variables étudiées pour inclure notamment leur structure sociale moins différenciée (et ses corollaires en ce qui a trait à la mobilité, aux classes sociales, etc.), tout en conservant son intuition première, à savoir des sociétés non hégémoniques où la conscience de la fragilité est structurante et fondée sur de « bonnes raisons » (BOUDON, 2003).

En cela, il en va du concept de petite société et de ses déclinaisons comme il en va des petites sociétés elles-mêmes : elles sont un chantier sans cesse à reprendre, conscientes du caractère construit et mouvant de leur existence (KOLEVA, 2020). Un chantier qui, pour cette raison, promet une pertinence et une heuristique constamment renouvelées, si ce n'est une universalité certaine en contexte de multiplication des centres et des périphéries, postcoloniaux et mondialisés.

Jean-François LANIEL

Université Laval

Jean-francois.laniel@soc.ulaval.ca

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Jean-François Laniel est professeur adjoint au Département de sociologie de l'Université Laval. Il s'intéresse aux matrices, expressions et transformations politico-religieuses des sociétés modernes, tout particulièrement celles du Québec et des petites sociétés. Il est rédacteur en chef de la revue *Studies in Religion/Sciences Religieuses*, ainsi que directeur des collections « Religion et politique » et « Sciences religieuses » aux Presses de l'Université Laval. Parmi ses plus récentes publications : *A New Approach to Global Studies from the Perspective of Small Nations* (codirigé avec Kiyonobu Date, New York, Routledge, 2023), *Le Québec et ses autrui significatifs* (codirigé avec Joseph Yvon THÉRIAULT, Québec Amérique, 2021) et *Les Petites Nations. Culture, politique et universalité* (codirigé avec Joseph Yvon THÉRIAULT, Classiques Garnier, 2020).

ABSTRACT

Jean-François LANIEL, Small societies as seen from Quebec: a tailor-made paradigm

This introductory article to *Recherches sociographiques* thematic issue entitled “Les petites sociétés vues du Québec: études et chantiers” (Small societies as seen from Quebec: studies and projects) begins by presenting criticisms of the concept of the small society. It then traces the Quebec history of this field of study and examines other concepts that have been used to describe the overall characteristics of Quebec society. In closing, it summarizes each of the articles in this issue, namely by relating them to studies conducted on small nations and small states, topics that reveal the

self-consciousness of the small society as well as its singular means and needs. Along the way, this introductory article outlines the “subjective” and “objective” contours of the small society.

Keywords: small society; small nation; small state; Quebec society; comparison; epistemology

BIBLIOGRAPHIE

ABULOF, Uriel

2015 *The Mortality and Morality of Nations*, Cambridge, Cambridge University Press.

ALESINA, Alberto et Enrico SPOLAORE

2003 *The Size of Nations*, Cambridge, MIT Press.

AMSTRUP, Niels

1976 « The Perennial Problem of Small States: A Survey of Research Efforts », *Cooperation and Conflict*, XI : 163-182.

BAKER FOX, Annette

1969 « The Small States in the International System », *International Journal*, XXIII, 4 : 751-764.

BELLAVANCE, Marcel

2004 *Le Québec au siècle des nationalités. Essai d'histoire comparée*, Montréal, VLB éditeur.

BIBÓ, István

1993 *Misère des petits États d'Europe de l'Est*, Paris, Albin Michel.

BOILY, Robert (dir.)

2005 *Un héritage controversé. Nouvelles lectures de Lionel Groulx*, Montréal, VLB éditeur.

BOUCHARD, Gérard

1997a « Populations neuves, cultures fondatrices et conscience nationale en Amérique latine et au Québec », dans : Gérard BOUCHARD et Yvan LAMONDE (dir.), *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Paris, L'Harmattan, p. 15-54.

1997b « Conclusion générale : la nation comme imaginaire et comme réalité », dans : Gérard BOUCHARD et Yvan LAMONDE (dir.), *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Paris, L'Harmattan, p. 337-350,

1999 *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur

2012 *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*, Montréal, Boréal.

2013a « Neoliberalism in Québec: The Response of a Small Nation Under Pressure », dans : Peter A. HALL et Michèle LAMONT (dir.), *Social Resilience in the Neoliberal Era*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 267-292.

2013b « The Small Nation with a Big Dream: Québec national myths (eighteenth-twentieth century) », dans : Gérard BOUCHARD (dir.), *National Myths: Constructed Pasts, Contested Presents*, New York, Routledge, p. 1-23.

BOUCHER, Jacques L. et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.)

2005 *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

BOUDON, Raymond

2003 *Raison, bonnes raisons*, Paris, Presses universitaires de France.

- BOURQUE, Gilles et Anne LEGARÉ
1979 *Le Québec. La question nationale*, Paris, François Maspero.
- BURBANK, Jane et Frederick COOPER
2011 *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Payot.
- CAMPBELL, John L. et John A. HALL
2017 *The Paradox of Vulnerability: States, Nationalism, and the Financial Crisis*, Princeton, Princeton University Press.
- CANTIN, Serge et Marjolaine DESCHÊNES (dir.)
2009 *Nos vérités sont-elles pertinentes? L'œuvre de Fernand Dumont en perspective*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- CARDINAL, Linda et Martin PAPILLON
2011 « Le Québec et l'analyse comparée des petites nations », *Politique et Sociétés*, XXX, 1 : 75-93.
- D'ALLEMAGNE, André
1966 *Le colonialisme au Québec*, Montréal, Les Éditions R-B.
- DAHL, Robert A. et Edward R. TUFTE
1973 *Size and Democracy*, Stanford, Stanford University Press.
- DAUNAIS, Isabelle
2016 *Le roman sans aventure*, Montréal, Boréal.
- DUFOUR, Frédérick Guillaume
2019 *Sociologie du nationalisme. Relations, cognition, comparaisons et processus*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- DUMONT, Fernand
1971 *La Vigile du Québec*, Montréal, Hurtubise.
1976 « Le projet d'une histoire de la pensée québécoise », dans : Claude PANACCIO et Paul-André QUINTIN (dir.), *Philosophie au Québec*, Montréal, Bellarmin-Desclée.
1987 *Le sort de la culture*, Montréal, Éditions de l'Hexagone.
1989 « Y a-t-il une tradition intellectuelle au Québec? », dans : Nadine PIROTTE (dir.), *Penser l'éducation. Nouveaux dialogues avec André Laurendeau*, Montréal, Boréal, p. 67-72
1993 *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.
1995 *Raisons communes*, Montréal, Boréal.
- ELIAS, Norbert
1993 *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard.
2016 *La dynamique sociale de la conscience. Sociologie de la connaissance et des sciences*, Paris, La Découverte
- FORTIN, Gérard
1967 « Une société globale à la recherche d'elle-même », *Recherches sociographiques*, XVIII, 1 : 7-13.
- FOURNIER, Marcel
1974 « La sociologie québécoise contemporaine », *Recherches sociographiques*, XV, 2-3 : 185-186.
- FOUROT, Aude-Claire, Rachel SARRASIN et Grant HOLLY
2011 « Comparer le Québec : approches, enjeux, spécificités », *Politique et Sociétés*, XXX, 1 : 3-18.

FRIEND, Julius

- 2020 « Quelques réflexions sur les petites nations », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Les Petites Nations. Culture, politique et universalité*, Paris, Éditions Classiques Garnier, p. 33-48.

GAGNON, Alain-G.

- 2011 « Conjuguer communauté, autonomie et habilitation : la dure naissance d'une école de la diversité dans le monde occidental », dans : Michel SEYMOUR et Guy LAFOREST (dir.), *Le fédéralisme multinational. Un modèle viable*, Bruxelles, Peter Lang, p. 97-112.

GAGNON, Alain-G. et Félix MATHIEU

- 2020 « La richesse des (petites) nations et l'agir hospitalier », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Les Petites Nations. Culture, politique et universalité*, Paris, Éditions Classiques Garnier, p. 261-280,

GARNEAU, François-Xavier

- 1852 *Histoire du Canada*, t. 4, imprimé par John Lovell.

GROULX, Lionel

- 1937a « Pour ceux-là seulement qui savent lire », *Directives*, Montréal, Zodiaque.
1937b *Notre maître le passé*, 1^{re} série, 4^e édition, Librairie Granger Frères Limitée.
1960 *Histoire du Canada français depuis la découverte*, t. 1, Montréal, Fides.

HARVEY, Fernand

- 2002 « Quel avenir pour les petites cultures à l'heure de la mondialisation? », dans : Jean-Paul BAILLARGEON, *Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation*, Québec, Éditions de l'IQRC et Presses de l'Université Laval, p. 15-28.

HROCH, Miroslav

- 1985 *Social Preconditions of National Revival in Europe. A Comparative Analysis of the Social Composition of Patriotic Groups Among the Smaller European Nations*, Cambridge, Cambridge University Press.

HUGHES, Everett C.

- 1953 « Regards sur le Québec », dans : Jean-Charles FALARDEAU (dir.), *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 217-238.

JOLY, Marc

- 2017 *La révolution sociologique. De la naissance d'un régime de pensée scientifique à la crise de la philosophie (XIX^e – XX^e siècles)*, Paris, La Découverte.

KATZENSTEIN, Peter J.

- 1985 *Small States in World Markets: Industrial Policy in Europe*, Ithaca, Cornell University Press.

KOLEVA, Svetla

- 2020 « Les sciences sociales aux prises avec le (fait) national », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Les Petites Nations. Culture, politique et universalité*, Paris, Éditions Classiques Garnier, p. 329-348.

LAMONDE, Yvan

- 1999 « Pourquoi penser l'américanité du Québec? », *Politique et Sociétés*, XVIII, 1 : 93-98.

LANIEL, Jean-François

- 2015 « L'Église-nation canadienne-française au siècle des nationalités : regard croisé sur l'ultramontanisme et le nationalisme », *Études d'histoire religieuse*, LXXXI, 1-2 : 15-37.

- 2020 « Remarques sur le "nouveau nationalisme" des petites nations en contexte de mondialisation néo-libérale : Québec/Écosse », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Les Petites Nations. Culture, politique et universalité*, Paris, Éditions Classiques Garnier, p. 235-258.
- 2021a « Le Québec, petite nation ou société neuve? Regard sur les paradigmes comparatifs du Québec », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Le Québec et ses autres significatifs*, Montréal, Éditions Québec Amérique, p. 256-268.
- 2021b « Le dualisme de la sociologie québécoise : besoins, aspirations, tendances et sociétés globales dans l'œuvre de Simon Langlois », dans : Sylvie LACOMBE (dir.), *Les bonnes raisons sociologiques. Autour de l'œuvre de Simon Langlois*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 91-105.
- MALEŠEVIĆ, Siniša
- 2019 *Grounded Nationalisms. A Sociological Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MATHIEU, Félix et Dave GUÉNETTE
- 2018 « Introducing a Societal Culture Index to Compare Minority Nations », *Publius: The Journal of Federalism*, XXXVIII, 2 : 217-243.
- PAQUIN, Stéphane
- 2001 *La revanche des petites nations : le Québec, l'Écosse et la Catalogne face à la mondialisation*, Montréal, VLB éditeur
- 2016 « Small Nation Versus Small States: The Case of Quebec », dans : Harold BALDERSHEIM et Michael KEATING (dir.), *Small States in the Modern World: Vulnerabilities and Opportunities*, Cheltenham et Northampton, Edward Elgar Publishing, p. 131-144.
- PARÉ, François
- 2001 *Les littératures de l'exiguïté*, Ottawa, Le Nordir.
- RIoux, Hubert
- 2022 *Les États stratèges. Nationalisme économique et finance entrepreneuriale au Québec et en Écosse*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- RIoux, Marcel
- 1980 *La question du Québec*, Montréal, Éditions Parti Pris.
- SMITH, Anthony D.
- 1988 *The Ethnic Origins of Nations*, Oxford, Basil Blackwell.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon
- 2005a « Le désir d'être grand », dans : Jacques L. BOUCHER et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 67-77.
- 2005b *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec-Amérique.
- 2005c « Cosmopolitisme et petites sociétés », dans : Jacques L. BOUCHER et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. xi-xx.
- VIBERT, Stéphane
- 2020 « La petite nation au miroir de l'empire », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Les Petites Nations. Culture, politique et universalité*, Paris, Éditions Classiques Garnier, p. 291-314.

WARREN, Jean-Philippe

- 2014 « The End of National Sociological Traditions? The Fates of Sociology in English Canada and French Quebec in a Globalized Field of Science », *International Journal of Canadian Studies*, 50: 87-108.

WOLF, Eric R.

- 2010 *Europe and the People Without History*, Berkeley, University of California Press.

WOLFF, Larry

- 1994 *Inventing Eastern Europe. The Map of Civilization on the Mind of the Enlightenment*, Stanford, Stanford University Press.



LES PETITES SOCIÉTÉS SELON SHUNSUKE TSURUMI AU PRISME DE SON SÉJOUR À MONTRÉAL EN 1979 ET 1980

Kiyonobu DATE

Cet article se penche sur le séjour montréalais de Shunsuke Tsurumi (1922-2015) sous l'angle des petites sociétés. Cet intellectuel japonais est venu donner des conférences à l'Université McGill à la veille du premier référendum sur la souveraineté-association du Québec de 1980. Ses conférences portaient sur l'histoire intellectuelle et culturelle du Japon, et ont abouti à la publication d'une histoire du Japon en deux volumes qui sera considérée comme l'une de ses œuvres majeures. Pourtant on n'a presque jamais porté attention au fait que son livre est issu de ce moment important de l'histoire du Québec. Si Tsurumi n'aborde pas de front la question nationale du Québec *stricto sensu*, cette réticence elle-même mérite d'être interrogée. Pacifiste convaincu et sympathisant anarchiste, notre auteur se méfiait du nationalisme étatique tout en valorisant le patriotisme. Sa position trouve un certain écho dans les débats sur la question nationale du Québec de l'époque. Tsurumi a par ailleurs échangé avec des Mohawks. Notre article dégage la pensée de Tsurumi sur les petites sociétés à partir de ces éléments contextuels.

Mots-clés : Shunsuke Tsurumi; référendum de 1980; études japonaises au Canada; Mohawks; « petites sociétés »

En mai 2021, les restes de 215 enfants ont été découverts sur le site d'un ancien pensionnat autochtone de Kamloops en Colombie-Britannique. Le Premier ministre fédéral Justin Trudeau a alors déclaré : « Les pensionnats étaient une réalité. Une tragédie qui a bel et bien existé ici, au pays, et on doit en prendre la responsabilité » (TRUDEAU, 2021). Un demi-siècle auparavant, le militant autochtone George Manuel, de la nation Secwépemc en Colombie-Britannique, dans son livre coécrit avec Michael Posluns, avait accusé Pierre Elliott Trudeau, Premier ministre de l'époque, d'avoir recommandé aux peuples autochtones d'oublier le passé dans un discours

prononcé à Maniwaki au Québec. Manuel et Posluns avaient dans ce contexte désavantageusement comparé l'attitude du Premier ministre canadien à celle de son homologue japonais, Tanaka Kakuei, qu'ils félicitaient d'avoir présenté ses excuses à la Chine au moment où les relations diplomatiques entre les deux pays ont été rétablies, en 1972 (MANUEL et POSLUNS, 2019, p. 262-263)¹. Ces lignes de Manuel et Posluns étonnent et intriguent notre auteur, Shunsuke Tsurumi : « Percevoir le Japon de cette manière est surprenant pour moi. Mais, je me rends compte en même temps qu'il est possible de voir ainsi notre pays » (TSURUMI, 1991e, p. 455)².

Shunsuke Tsurumi (1922-2015) est l'un des intellectuels les plus représentatifs du Japon de l'après-guerre³. Il se trouve qu'il a effectué un séjour à Montréal entre septembre 1979 et avril 1980 en tant que professeur invité à l'Université McGill. C'est à ce moment qu'il a visité les Mohawks et rencontré George Manuel, lequel lui a remis en mains propres le livre dont il vient d'être question. Le leader autochtone s'était adressé de façon bienveillante à l'intellectuel japonais : « Vous êtes indien ». Tsurumi se rappelle cependant ses échanges en d'autres termes : « J'aurais bien aimé être à la hauteur de ses attentes, mais j'étais gêné de ne pas pouvoir le faire » (*Ibid.*, p. 454). Son embarras n'est pas facile à comprendre; nous allons tenter de le faire en mobilisant la thématique des petites sociétés et l'idée voisine de petites nations.

Tsurumi séjourne à Montréal à la veille du premier référendum de 1980. Au pouvoir depuis 1976, le Parti Québécois (PQ) avait adopté la *Loi 101* en 1977 et le débat autour de la question nationale agitait la société québécoise. Selon Ôta Yûzô, professeur d'histoire du Japon à l'Université McGill depuis 1974, qui est celui qui avait invité Tsurumi dans son université, celui-ci avait plus de temps libre à Montréal que lorsqu'il était au Japon : « il lisait les journaux avec grand intérêt en collant des articles dans ses albums » (ÔTA, 1991). Nous aurions aimé feuilleter ces albums pour voir de plus près ce qui l'intéressait, mais il semble qu'ils aient été jetés ou perdus. Dans les dits et écrits publics de Tsurumi, force est de constater que la question nationale du Québec n'est pas abordée de front. Ce constat s'applique aussi au deuxième référendum de 1995. Sous la plume de Tsurumi, Montréal est présentée comme une ville « du Canada » plutôt qu'une ville « du Québec ». On est donc en droit de se demander si la question nationale du Québec n'a jamais intéressé notre intellectuel japonais. Mais plutôt que de simplement conclure par la négative, nous aimerions lire cette absence apparente d'intérêt autrement. En effet, le thème du nationalisme occupe une place centrale dans la pensée de notre auteur, né en 1922 et témoin de la cruauté de la Seconde Guerre mondiale. Il est

1. À cette occasion, Tanaka avait exprimé son « profond remords » pour « les dérangements » causés par le Japon sur « le peuple chinois [...] depuis des décennies ». La traduction chinoise de ce discours ne transmet pas la profondeur de ses excuses (TAKENAKA, 2018).
2. Tout au long de ce texte, je rédige en français (ma traduction) les citations des ouvrages en japonais de Tsurumi.
3. Dans le contexte du Japon, le terme « après-guerre » (*sengo*) désigne une période relativement longue. Si le livre blanc économique déclare dès 1956 la fin de l'après-guerre en raison de la reconstruction très rapide du pays, l'année 1945 marque toujours le début du Japon contemporain (LUCKEN, BAYARD-SAKAI et LOZERAND, 2007).

ainsi très critique du nationalisme impérial, fasciste et totalitaire, mais apprécie en même temps le patriotisme et les petites nations ou petites sociétés, comme nous le montrerons plus loin. Le cas du Québec aurait donc pu l'intéresser davantage, même si ce Japonais anglicisant ne parlait pas le français. Seulement huit mois de séjour, avec un cours consacré chaque semaine à l'histoire du Japon, n'ont pu lui permettre de comprendre la question nationale québécoise dans toute sa profondeur et sa complexité. En revanche, il aimait souvent raconter des anecdotes sur son expérience personnelle pendant son séjour au Québec. À en croire le témoignage d'Ôta, la vie à Montréal a beaucoup plu à notre auteur. Tsurumi aurait trouvé l'ambiance canadienne bien différente de celle qui marque les États politiquement et économiquement dominants; il semble qu'il ait été content d'y croiser assez peu de personnes ne s'intéressant qu'au pouvoir, type d'hommes qu'il détestait; il aurait aussi apprécié la diversité culturelle du Canada, surtout celle de Montréal où l'anglais et le français lui ont paru quasiment interchangeables (ÔTA, 1991). Si Tsurumi hésite à traiter de front la question nationale du Québec, ces éléments donnent déjà quelques indices sur ses idées sur les petites sociétés.

Donner d'emblée une définition de la petite société selon Tsurumi est une entreprise périlleuse dans la mesure où lui-même ne l'a pas fait explicitement. La « petitesse » d'une société ne peut d'ailleurs être montrée que lorsque celle-ci est mise en rapport avec d'autres sociétés perçues comme grandes, car tout dépend du contexte. Toutefois nous pouvons affirmer dès maintenant que notre auteur est partisan des petites sociétés dès lors que leur survie est menacée, et cela d'autant plus quand la menace émane d'une grande puissance ou d'un nationalisme impérial.

Comme nous le verrons bientôt, cette position transparaît aussi dans la série de conférences prononcées par Tsurumi à l'Université McGill et qui portaient sur l'histoire intellectuelle et populaire du Japon. Le nombre d'auditeurs inscrits à son cours ne dépassait pas la dizaine – preuve que les étudiants et le public canadiens ne connaissaient guère cet intellectuel japonais –, mais le conférencier avoue n'avoir jamais rencontré dans sa vie universitaire d'audience aussi motivée. Tsurumi s'est ainsi beaucoup investi dans ce cours préparé et donné en anglais. De retour au Japon, il a enregistré sur cassettes ses conférences en japonais tout en s'appuyant sur ses notes écrites en anglais. Il a ensuite fait transcrire ses enseignements, transcriptions qui ont donné lieu à deux volumes publiés en 1982 et 1984. La version anglaise a suivi : *An Intellectual History of Wartime Japan, 1931-1945* en 1986 et *A Cultural History of Postwar Japan, 1945-1980* en 1987. Aujourd'hui, ces ouvrages – notamment le premier volume – sont considérés comme des œuvres majeures de Tsurumi. Or, si le lecteur attentif remarquera que ces livres ont pour origine les conférences à l'Université McGill, la façon dont ils sont imprégnés de ce qu'il a retiré de son séjour montréalais n'est pratiquement jamais explorée, non plus que la lecture de cette œuvre du point de vue de l'étude des petites sociétés.

Dans ce qui suit, nous allons d'abord préciser certains enjeux de la question nationale du Québec à la veille et à la suite du référendum de 1980, dans le but de relever, sans être exhaustif, la pluralité des idées sur la nation telles qu'elles s'exprimaient à l'époque. Cela va également nous aider à comprendre ce que signifiait la nation pour Tsurumi dans une perspective comparative, ainsi qu'à mesurer

la différence de perception du nationalisme entre le monde intellectuel québécois et le monde intellectuel japonais. Nous allons aussi examiner les cours ou conférences de Tsurumi à l'Université McGill pour dégager ses idées sur les petites sociétés. Nous aborderons ensuite les visites de Tsurumi chez les Mohawks.

L'ÉTAT DES LIEUX DU NATIONALISME AU QUÉBEC VERS 1980

La notion ambiguë de « souveraineté-association »

Le référendum de 1980 au Québec s'inscrit, on le sait, dans un grand changement social initié par la Révolution tranquille des années 1960 accompagnée de la laïcisation de la société et de la modernisation de l'État québécois. C'est dans ce contexte que se construit le mouvement souverainiste qui conduit à l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois (PQ) en 1976. Cette évolution correspond, à l'échelle globale, au processus de décolonisation et à l'indépendance des petites nations. Ainsi, en 1971, « Jean-Paul Sartre accorde publiquement son appui à la cause d'un Québec indépendant et socialiste »; à l'opposé, l'auteur de *Nègres blancs d'Amérique*, Pierre Vallières, quitte le parti à la suite d'une résolution du congrès de 1974 qui compromet à ses yeux l'option indépendantiste, alors qu'il était membre du PQ depuis 1972 (VALLIÈRES, 1994, p. 464).

Le choix du vocabulaire est de la plus haute importance pour maintenir l'harmonie entre les militants. En 1961, Marcel Chaput, l'un des fondateurs du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), avait ainsi utilisé le terme « séparatisme », mais le RIN lui trouvant une connotation violente le remplace par « indépendance ». Le PQ privilégie, quant à lui, le terme « souveraineté », qui est « un vocable plus rassurant mais plus ambigu » (GAGNON, 2015, p. 12). Au sein même du PQ, une tension existe entre les indépendantistes fervents (dont Camille Laurin et Jacques Parizeau) et les souverainistes prudents (dont René Lévesque et Claude Morin). En outre, comme les sondages montrent que l'appui des Québécois à la souveraineté est inférieur à 50 %, le chef du parti René Lévesque renonce à « obtenir d'abord la souveraineté pour négocier l'association par la suite »; il conçoit l'association économique avec le Canada fédéral comme un préalable à l'indépendance (COMEAU, 2012, p. 133). Le concept de « souveraineté-association » est ainsi apparu en lien avec la stratégie de prudence de Lévesque, mais il ne semble pas avoir été bien compris par les électeurs dont on connaît le peu d'enthousiasme pour le référendum de 1980,

Il est compréhensible que, dans ce contexte, la notion même de nation ait été sujette à débat. Le basculement de la nation « canadienne-française » à la nation « québécoise » suggérerait une connotation moins ethnique et plus civique. Certains intellectuels comme Fernand Dumont tenaient cependant à sauvegarder la dimension culturelle de la nation dont l'origine remonte à la colonisation française en Amérique. Quelle que soit son appellation – canadien-français, québécois, francophone –, ce nationalisme vise à acquérir, même si en partie seulement, la souveraineté politique, voire l'indépendance. Nous pouvons y voir la prévalence du modèle classique de l'État nation, tout au moins son empreinte.

La communauté linguistique d'un petit peuple selon Charles Taylor

Charles Taylor fournit un autre point de vue. Titulaire de la chaire Chichele à Oxford (1976-1981), le philosophe prononce à Montréal, au printemps 1979, une conférence intitulée « Pourquoi les nations doivent-elles se transformer en États? »

Taylor avance que deux grandes idées politiques s'imposent dans le Québec contemporain : l'indépendance et le fédéralisme. Leur origine commune remonte à l'Europe du 18^e siècle, époque où les Français supposaient « un lien entre l'autonomie politique et l'amour de la patrie » (TAYLOR, 1992, p. 48). Les penseurs du siècle des Lumières, rappelle-t-il, considéraient que « l'identification étroite à la patrie et les exigences de la participation universelle nécessitent une *petite société* dont les membres se connaissent, alors que les nations modernes sont très peuplées et occupent de grands espaces » (*Ibid.*, p. 49, nous soulignons). C'est avec l'apparition des grandes nations modernes que le terme « patriote » acquiert « une connotation nationaliste » dont l'aboutissement extrême est le totalitarisme d'un Hitler ou d'un Staline. En revanche, insiste-t-il, « la solution, proposée par Montesquieu et Rousseau, et adoptée par les États-Unis naissants, c'est la fédération : de petites sociétés rassemblées dans une grande union » (*Ibid.*, p. 49). Tout en signalant ainsi les deux évolutions différentes, Taylor suggère qu'aucun lien de nécessité n'existe entre patriotisme, nationalisme et autonomie politique; ils ne sont liés que par des liens de contingence historique. Pour Taylor, une patrie n'a pas besoin de devenir un État souverain quand elle peut développer sa « personnalité politique ». Il utilise ce terme ambigu pour contourner les idées reçues sur la nation et montrer qu'il y a plusieurs façons de la concevoir en fonction du contexte historique. Avant même l'invention du terme « autodétermination », dit-il, l'aspiration à l'autonomie gouvernementale s'était exprimée au 19^e siècle dans la pensée de gauche. Mais ce sont les conséquences de la Première Guerre mondiale qui rendent l'idée populaire. Et la grande vague d'autodétermination arrive après la Seconde Guerre mondiale, au moment où l'on « accorde le statut d'État aux ex-colonies des États impériaux européens » (*Ibid.*, p. 50). C'est ainsi « sur le plan colonial » que « la rhétorique de l'indépendance évolue », et ce type de discours est présent autant au Front de libération national algérien que dans « le terrorisme du FLQ ». Et Taylor de se demander : si le Québec « était » bel et bien une colonie, « en est-ce [encore] une aujourd'hui »? Et de répondre : « En un sens, nous ne sommes pas une colonie, du moins pas comme les 13 colonies en 1776, ni comme l'Inde en 1947 » (*Ibid.*, p. 51). Il est évident que ce philosophe, vice-président du Nouveau parti démocratique (NPD), préfère la solution fédérale. Il voit dans le nationalisme une question identitaire et reconnaît chez « un petit peuple » comme les Québécois « une grande soif de reconnaissance internationale » (*Ibid.*, p. 61). Mais l'existence d'une nation repose sur des « critères linguistiques » et « l'aspiration à l'autonomie gouvernementale » n'est pas nécessaire (*Ibid.*, p. 56). Pour résumer, Taylor perçoit les Québécois comme « un petit peuple » qui mérite d'être reconnu en tant que communauté linguistique, mais selon un autre modèle que celui, classique, de l'État nation.

Le point de vue d'un anarchiste

L'anarchiste Dimitri Roussopoulos indique dans un livre publié juste après le référendum de 1980 que « le consensus existant au sein du mouvement nationaliste commença à se lézarder rapidement après l'accession du PQ au pouvoir » et que « le récent référendum a témoigné par ailleurs d'un autre schisme sans précédent parmi les tenants d'un Québec indépendant » (ROUSSOPOULOS, 1980, p. 111-112). À partir du milieu des années 1970, des mouvements de contestation de la question nationale prenaient de l'ampleur dans les milieux syndicalistes, écologistes et féministes. Même s'il semble se rapprocher un peu de Charles Taylor quand il avance que, « contrairement à ce qui est fréquemment affirmé, l'État nation n'est pas le fruit d'une évolution organique », il s'en éloigne en se moquant des « tristes résultats du NPd ». L'État nation est pour lui « une création artificielle de l'État imposée d'en haut et de façon mécanique sur divers groupes humains » (*Ibid.*, p. 114). Son anarchisme s'inscrit dans la tradition socialiste anti-autoritaire la plus radicale : dans la société, sont distingués non seulement la poignée de capitalistes et les masses travailleuses et paysannes, comme le font les autres socialistes, mais aussi l'État d'une part et la nation ou le peuple d'autre part, à l'instar de son théoricien Pierre Kropotkine. Il prône « l'autonomie et l'autodétermination culturelle et nationale » mais il pourfend l'homogénéité culturelle et défend la diversité (*Ibid.*, p. 112). On ne peut considérer les Canadiens français comme le peuple minoritaire du Canada; il faut prendre aussi en considération d'autres peuples.

Les Autochtones, dans certaines régions, et les immigrants, à Montréal ou dans d'autres centres urbains, ont également contribué à l'enrichissement de la culture québécoise. Il nous reste donc à choisir entre les deux éventualités suivantes : le Québec peut soit devenir le cadre d'une structure fédérative où les diverses cultures régionales, naturellement unies par les intérêts de type social et communautaire, conserveront leur liberté d'expression, soit créer artificiellement une culture « nationale » prise en main par l'État, au service du capitalisme étatique (*Ibid.*, p. 118-119).

L'anarchisme de Roussopoulos est ainsi anti-étatiste, anti-autoritariste, mais aussi bien sûr anticapitaliste, et il favorise la mise en place d'une structure fédérale décentralisée.

Une perspective autochtone

Pour appréhender le point de vue des Autochtones à l'égard du nationalisme, nous nous référons ici au livre de George Manuel et Michael Posluns, *The Fourth World: An Indian Reality*, publié en 1974. Le « Quatrième monde » est directement inspiré de la notion de « Tiers monde » qui désigne, on le sait, l'ensemble des pays en voie de développement issus de la décolonisation et correspondant *grosso modo* aux « pays du Sud ». Par ce néologisme, Manuel et Posluns mettent en lumière l'existence de peuples colonisés à l'intérieur des pays du Nord.

Les auteurs accusent Pierre Elliott Trudeau d'avoir « longtemps abhorré publiquement toute reconnaissance d'un statut spécial, soit pour le Québec, soit pour

les Indiens » (MANUEL et POSLUNS, 2019, p. 199). S'ils semblent ici rapprocher la situation du Québec de celle des Autochtones, ils dénoncent également le gouvernement québécois qui ne s'engage pas à offrir d'emplois ou de formations aux gens du Nord, mais fait venir du Sud des travailleurs chèrement payés qui vivront dans des maisons luxueuses construites « sur nos terres » (*Ibid.*, p. 200). Manuel et Posluns insistent sur le fait que les Autochtones ont survécu à maintes tentatives de faire disparaître leur culture.

Le Quatrième monde a toujours été ici, en Amérique du Nord. Depuis le début de la domination européenne, ses branches, une par une, se sont vu refuser la lumière du jour. Ses fruits ont été rabougris et flétris. Pourtant, l'arbre n'est pas mort. Notre victoire commence par le fait de savoir que nous avons survécu (*Ibid.*, p. 214, notre traduction).

Or la « survivance » est un récit que partage aussi la majorité franco-canadienne du Québec. Dans les mots de Manuel et Posluns, on remarque cependant une conscience plus aiguë de l'exploit d'avoir survécu et une fierté plus grande quant à la « petitesse » de leurs sociétés autochtones.

À LA RECHERCHE DE LA PENSÉE SOCIALE DE SHUNSUKE TSURUMI

Tsurumi a en général l'image d'un intellectuel ayant étudié le pragmatisme aux États-Unis et, en tant que libéral de gauche, s'étant engagé pour le pacifisme au Japon durant l'après-guerre. Nous présentons ici quelques éléments clés de sa formation intellectuelle et de ses activités sociales jusqu'à son arrivée à Montréal en 1979, afin de comprendre son intérêt pour les petites sociétés.

Sa famille, sa formation et ses expériences de guerre

Shunsuke Tsurumi est issu d'une famille de politiciens; son grand-père maternel, Gotô Shinpei (1857-1929), avait été maire de Tokyo et son père, Yûsuke Tsurumi (1885-1973), un homme politique, également auteur de best-sellers. Le prénom Shunsuke n'était pas simplement la reprise d'une partie du prénom de son père, mais aussi une allusion au tout premier Premier ministre du Japon, Itô Hirobumi, qui s'appelait Shunsuke dans sa jeunesse. On peut lire dans le choix de ce prénom l'espoir des parents de voir un jour leur fils devenir l'un des dirigeants politiques du Japon⁴.

En plus de ce prénom lourd à porter, Shunsuke a été élevé de façon très stricte par sa mère, et cette éducation a même tourné en une forme d'abus, mêlé d'amour. À l'adolescence, il bascule dans la délinquance et tente de se suicider à plusieurs reprises. Bien qu'il fût un grand lecteur dès sa prime jeunesse, il ne supportait pas la discipline scolaire. D'après ses souvenirs, il avait conscience d'être une « mauvaise » personne et voulait s'enfuir à la vue des officiers ou des soldats, représentants

4. Shunsuke Tsurumi était le premier fils de la famille. Sa sœur aînée Kazuko Tsurumi (1918-2006) est devenue plus tard sociologue, et son cousin Yoshiyuki Tsurumi (1926-1994) anthropologue culturel.

de l'État. Attiré par l'anarchisme, il lit à l'âge de 14 ans l'autobiographie de Pierre Kropotkine, traduite par Ôsugi Sakae. Aussi attiré à la même époque par Jean-Jacques Rousseau, ce grand décrocheur et autodidacte, il s'est dit plus tard surpris par les « aspects fascistes » du *Contrat social* (TSURUMI, 1982, p. 34-35).

En 1937, à l'âge de 16 ans et avant d'avoir terminé sa scolarité au Japon, il est envoyé aux États-Unis dans une école préparatoire à proximité de la ville de Cambridge, dans l'est du Massachusetts. Au départ, il ne pouvait ni suivre les cours, ni parler avec ses camarades de classe en anglais, mais il fut accueilli avec générosité par la famille Young. L'année suivante, il réussit à s'inscrire à l'Université Harvard.

Les relations diplomatiques entre le Japon et les États-Unis se dégradent cependant et la guerre éclate entre les deux pays à la fin de 1941. À l'occasion d'un contrôle d'« étrangers ennemis », les étudiants japonais convoqués se conforment docilement aux consignes, tandis que le jeune Tsurumi, qui a étudié la Constitution des États-Unis, se croit libre de prendre la parole et d'exprimer les raisons pour lesquelles il n'accorde son soutien ni au gouvernement japonais ni au gouvernement américain. Ce témoignage imprudent conduit à son arrestation par le Bureau fédéral d'enquêtes (FBI) qui le soupçonne d'anarchisme. Ayant appris la nouvelle, le professeur de Tsurumi à Harvard l'incite alors à finir la rédaction de son mémoire de licence, ce que fit notre étudiant pendant la nuit, écrivant sur le couvercle des toilettes de la prison.

Son diplôme obtenu, Tsurumi rentre au Japon. Bien que persuadé que le Japon allait perdre la guerre, il éprouvait un sentiment étrange : « si j'étais resté en Amérique du Nord, et que je n'avais vu que de loin la capitulation du Japon, je m'en serais senti coupable au moment de retourner dans mon pays après la guerre » (TSURUMI, 1971, p. 13). C'est pour cette raison qu'il est revenu dans son pays natal en 1942, décision qu'il allait vite regretter. Cinq jours après son retour, il s'est vu imposer un contrôle de conscription, puis fut envoyé en Indochine. Son travail consistait à écouter la radio en anglais pour fournir de l'information à ses supérieurs, mais aussi pour mettre en place des stations de « femmes de réconfort » destinées aux officiers allemands. Bien qu'il fût impossible de manifester ses opinions sur le champ de bataille, Tsurumi aurait alors voulu « renier [son] identité japonaise » (TSURUMI, 1991a, p. 516). La maladie l'a ensuite contraint à retourner au Japon où il a fui les bombardements des armées américaines, tout en affirmant ne pas avoir haï les États-Uniens (TSURUMI, 2013, p. 34).

Les engagements intellectuels de l'après-guerre

Après la défaite, les forces d'occupation américaines ont sollicité l'aide de Tsurumi, en dépit de sa jeunesse, pour construire un nouveau Japon, en comptant sur ses compétences linguistiques et sur son diplôme d'Harvard. Notre auteur n'a cependant pas accepté l'invitation, un sentiment complexe l'amenant à ne pas vouloir se conduire en vainqueur. En revanche, il a fondé en 1946 avec d'autres intellectuels, dont notamment Maruyama Masao et sa sœur Kazuko Tsurumi, la revue mensuelle *Shisô no kagaku* (*Science de la pensée*), dans laquelle il fait connaître le pragmatisme américain, présenté comme une arme intellectuelle permettant de

neutraliser le militarisme nippon et d'approfondir la responsabilité des intellectuels dans la guerre (TSURUMI, 2018). Au fil des ans, il a voulu dépasser l'approche occidentale moderniste pour s'intéresser davantage à la culture populaire du pays.

Tsurumi avait de l'estime pour Ishibashi Tanzan, journaliste devenu homme politique, qui avait affirmé aux débuts des années 1920 que le Japon devait être une « petite nation ». Élu Premier ministre à la fin de 1956, il a malheureusement démissionné deux mois plus tard pour des raisons de santé. Le gouvernement suivant est celui de Kishi Nobusuke, lequel était ministre au moment où le Japon déclarait la guerre aux États-Unis; soupçonné de crimes de guerre, ce conservateur pro-américain est pourtant revenu au pouvoir au moment de la guerre froide. En 1960, Kishi renouvelle le Traité de sécurité nippo-américain malgré les grandes manifestations s'y opposant. Tsurumi démissionne alors de l'Université de technologie de Tokyo pour protester contre cette décision gouvernementale.

À partir des années 1960, Tsurumi s'engage dans le mouvement populaire et citoyen sans frontières, mobilisé depuis la protestation contre la guerre au Viêt Nam et actif jusqu'à la démocratisation de la Corée du Sud, une vingtaine d'années plus tard. Le sociologue Oguma Eiji souligne la cohérence de son anticonformisme puisque son engagement s'appuie sur l'empathie envers autrui et l'esprit de solidarité (OGUMA, 2002, p. 730). Lorsque les États-Unis mettent le Viêt Nam à feu et à sang, tout en se servant de l'île d'Okinawa – toujours sous occupation américaine à cette époque – comme base militaire, Tsurumi organise avec Oda Makoto le *Beheiren* (Ligue des citoyens pour la paix au Viêt Nam) et seconde les déserteurs américains. Il s'agissait pour lui de protester contre les États-Unis tout en manifestant sa reconnaissance envers les faveurs reçues de la société civile américaine.

Nationalisme, anarchisme, patriotisme et petites sociétés

Si certains dirigeants politiques japonais, comme une bonne partie de la population, basculent du nationalisme anti-américain pendant la guerre à un nationalisme proaméricain après-guerre, il en va tout autrement de notre auteur. Ayant bien assimilé les meilleures idées et valeurs américaines, Tsurumi s'oppose à la déviation de ces idéaux par les détenteurs du pouvoir dans son pays, lequel s'est égaré d'un même pas (OLSON, 1992, p. 113). En d'autres termes, il ne prend pas le parti du nationalisme japonais contre le nationalisme américain, ni l'inverse; il résiste plutôt au pouvoir des États-Unis comme à celui du Japon, en adoptant ce qu'il considère être la position du peuple et des citoyens (YOSHIMI, 2012, p. 90).

S'opposant au nationalisme étatique, Tsurumi n'adhère pas au marxisme non plus. Il est en effet l'un des rares intellectuels de gauche qui s'en méfie, ne perdant pas de vue l'écart important entre l'idéologie marxiste et la mentalité du peuple telle qu'elle s'exprime dans la vie quotidienne. Comme il le dira plus tard, l'internationalisme marxiste n'est rien d'autre que « la collusion malsaine des représentants des États » (TSURUMI, UENO et OGUMA, 2004, p. 186).

Comme mentionné plus haut, Tsurumi s'est familiarisé dès son adolescence avec l'œuvre de Kropotkine. Pour lui, la pensée anarchique « chérit comme idéal le fait que les êtres humains s'entraident pour vivre sans y être contraints par le pouvoir » (TSURUMI, 1991b, p. 3). Pour Tsurumi, l'histoire de cette pensée est aussi longue que celle de l'humanité, transmise de génération en génération; elle demeure à moitié enfouie dans le terreau des coutumes sociales. L'anarchisme connaît deux dangers : il risque de s'éloigner de sa nature propre s'il tente de remplacer l'idéologie dominante, et devient simple conformisme s'il cesse de résister au pouvoir. Il est donc important, dit-il, de dégager la dimension cachée de la vie quotidienne, depuis la personnalité individuelle jusqu'à la tradition sociale impliquant les mœurs « naturelles » parfois inconscientes, en passant par les relations interpersonnelles au sein des groupes. « Au moment où l'État devient tout puissant et que son contrôle s'étend à tous les aspects de la vie humaine, il faut nous préparer à lutter contre l'invasion de l'État dans notre vie. L'anarchisme a pour raison d'être de créer cette opposition » (*Ibid.*, p. 23).

Pour Tsurumi, ce type d'anarchisme se trouve aux antipodes du nationalisme étatique, mais il peut en revanche rimer avec patriotisme. Sur ce point, la lecture des *Notes sur le nationalisme* de George Orwell lui a permis de nuancer ses idées. Dans son essai, l'écrivain anglais distingue, en effet, nationalisme et patriotisme : par patriotisme, il entend « l'attachement à un lieu et à une manière de vivre particulière, que l'on croit supérieurs à tout autre, mais qu'on ne songe pas pour autant à imposer à qui que ce soit. Le patriotisme est par nature défensif, aussi bien militairement que culturellement. En revanche, le nationalisme est indissociable de la soif de pouvoir » (ORWELL, 2005, p. 60). Tsurumi reprend l'argument : « le patriotisme est par essence défensif, tant au sens militaire qu'au sens culturel. Au contraire, le nationalisme ne peut pas être séparé du désir de pouvoir illimité et implique toujours la possibilité d'une invasion » (TSURUMI, 1991b, p. 63-64). Il affirme d'ailleurs que « [son] opposition à la guerre du Viêt Nam relève d'une forme de patriotisme contre les États-Unis » (TSURUMI, 2008, p. 432). Ailleurs, il présente le patriotisme comme « l'attachement au village dans lequel nous vivons, à nos voisins, aux montagnes et aux rivières qui nous entourent » (TSURUMI, UENO et OGUMA, 2004, p. 187). En japonais contemporain, le terme *kuni* qu'il emploie peut se traduire par État, nation, patrie, pays, etc., mais Tsurumi fait plutôt appel à l'ancien sens du mot, lequel est proche du patriotisme selon Orwell et s'éloigne ainsi de la notion d'État nation.

Pour tenter d'isoler ses idées sur les « petites sociétés », disons qu'il tourne le dos au nationalisme étatique mais aussi au marxisme dogmatique, pour épouser l'anarchisme caractérisé chez lui par l'empathie et la solidarité à l'égard d'autrui, le fait que le patriotisme ne peut être que défensif et que son but est de sauvegarder le territoire des nations et peuples indigènes. Qu'en est-il alors de la question nationale du Québec? Osant nous aventurer dans ce sur quoi Tsurumi lui-même se taisait, disons qu'il aurait pu voir dans cette question un cas limite, car d'un côté le nationalisme québécois n'est pas expansif, mais il n'est pas de l'autre exempt de tout reproche colonial, à tout le moins aux yeux des Autochtones.

BIAIS CULTURELS ET ÉCHANGES INTELLECTUELS INEXISTANTS

L'effervescence nationaliste au Québec et l'engagement intellectuel et social de Tsurumi sont contemporains, mais il ne faut pas perdre de vue les différences contextuelles et culturelles entre le Québec et le Japon, ainsi que les différentes connotations des mots. Jetons-y un coup d'œil. Au Québec, le nationalisme issu de la Révolution tranquille des années 1960 a remplacé celui des Canadiens français et ce nouveau nationalisme a paru légitime à la majorité francophone. Mais d'autres nations ont pu se sentir « petites » dans le Québec moderne et pas que dans le Canada. Au Japon, jusque dans les années 1950, droite et gauche se réclament du nationalisme : la droite s'appuie sur l'histoire nationale malgré le traumatisme de la défaite de 1945; du côté de la gauche, les progressistes modernistes considéraient la démocratie comme le nouveau symbole de la nation, tandis que les communistes justifiaient leur nationalisme en dénonçant la droite pro-américaine et cosmopolite. La situation s'est mise à changer à partir des années 1960. La démocratie et le pacifisme se sont banalisés aux yeux des jeunes générations pour qui ils étaient lettre morte. La nouvelle gauche s'est mise à critiquer, non seulement le nationalisme de la droite, mais aussi le nationalisme consumériste de la masse, lié au grand boom économique. Dans ce contexte, le mot « nationalisme » n'a plus désigné que la tendance de la droite, et le nationalisme de gauche a été ramené à sa portion congrue, sinon conduit à sa disparition (OGUMA, 2002).

Pour le Japonais lambda, il est difficile de comprendre les rapports entre l'État fédéral et les provinces canadiennes. Comme il vit dans un État assez centralisé, il considère les provinces canadiennes comme l'équivalent des préfectures de son pays. À ce sujet, Sinh Vinh remarque : « Il y a la perception japonaise qu'Ottawa constitue la source ultime du pouvoir dans le pays et que, par exemple, les premiers ministres provinciaux n'ont qu'une importance fort relative. Il y a l'idéal japonais d'unité dans la conformité qui contraste avec l'idéal canadien d'unité dans la diversité » (VINH, 1987, p. 77).

En plus de ces différences entre les deux pays et les regards biaisés, les échanges intellectuels entre le Japon et le Canada sont à l'époque encore trop embryonnaires pour surmonter ces difficultés (KAWAI, 1994). Au Québec, les premières études japonaises remontent seulement à 1968, quand Banba Nobuya fut invité à l'Université McGill pour donner un cours d'histoire du Japon.

Dans les années 1970, à la suite du rétablissement des relations diplomatiques avec la Chine, Pierre Elliott Trudeau met en valeur sa politique asiatique qui inclut le développement des études japonaises. Dans ce contexte, un programme d'entraide financière est établi en 1974 entre le Premier ministre canadien et son homologue japonais Tanaka Kakuei pour promouvoir les études japonaises au Canada et les études canadiennes au Japon. C'est ainsi qu'en 1974, Ôta Yûzô est recruté par l'Université McGill pour enseigner l'histoire du Japon et qu'est créé le Centre d'études asiatiques en 1976 à l'Université de Montréal. On s'en souvient, c'est précisément Ôta Yûzô qui a invité Shunsuke Tsurumi à l'Université McGill en 1979.

LES CONFÉRENCES DE TSURUMI À L'UNIVERSITÉ MCGILL

À l'Université McGill, Tsurumi a donné des conférences sur l'histoire intellectuelle et populaire du Japon de 1931 à 1980 en anglais⁵. Le fil conducteur de ses deux ouvrages, *An Intellectual History of Wartime Japan, 1931-1945* et *A Cultural History of Postwar Japan, 1945-1980*, est une mise en cause du rôle joué par les élites intellectuelles et une mise en valeur de l'esprit de résistance et de la culture populaire⁶, avec parfois des nuances subtiles, voire ambiguës. Il ne s'agit pas ici de survoler ces livres, mais plutôt d'en proposer une lecture qui fasse apparaître le thème sous-jacent des « petites sociétés ».

Tenkô des intellectuels et certaines formes de résistance

Tsurumi présente la notion de *tenkô* comme un mot-clé pour comprendre l'histoire intellectuelle du Japon moderne. Il le définit comme « une conversion se produisant sous la pression de l'État » (TSURUMI, 1986, p. 12). Joël Piguët et Maya Todeschini le traduisent par « revirement idéologique » : le terme apparu en 1920 renvoie au « ralliement des intellectuels en opposition à la pensée nationaliste dominante pendant les années 1930 » (PIGUËT et TODESCHINI, 2018, p. 57). D'après Jacques Laloz, le terme désigne les « conversions idéologiques des militants de gauche durant la période militariste » (LALLOZ, 1996, p. 226).

Pour contextualiser le phénomène, Tsurumi retient l'année 1905, qui marque la fin de la Guerre russo-japonaise et l'avènement d'une nouvelle ère. Une génération est passée depuis la Révolution de Meiji, et le système méritocratique est bien enraciné dans cette nation qui allait aspirer à devenir plus grande. Les jeunes élites ont alors suivi le mode de pensée occidental, et la Révolution russe en 1917 a eu sur elles un grand impact. Les étudiants de l'Université impériale de Tokyo ont ainsi fondé l'Association des hommes nouveaux (*Shinjin-kai*) ; ils se sont affiliés aux partis socialistes et aux syndicats, et, pour certains d'entre eux, au parti communiste. Cependant, dans les années 1930 ils se sont éloignés de ces mouvements pour se tourner plutôt vers la droite. En 1933, le président du parti communiste japonais et son collègue ont annoncé, depuis leur prison, un important changement d'orientation. Ils ont renoncé au projet d'abolition du système impérial et à l'opposition à la politique gouvernementale en Manchourie. Tout en entraînant de nombreuses conversions idéologiques chez les communistes par ce revirement, le président voulait surtout continuer à diriger le parti. Pour Tsurumi, il y a une cohérence derrière ce basculement : l'attitude élitiste reste inchangée quels que soient les changements d'options politiques.

5. L'année 1931 marque selon Tsurumi le début de la Seconde Guerre mondiale avec l'invasion japonaise de la Mandchourie. Notre auteur propose ainsi l'idée de la « guerre de quinze ans », et cela pour rappeler que les Japonais n'ont pas simplement été victimes de la guerre, mais qu'ils ont aussi été des agresseurs, notamment en Asie.

6. Tsurumi préfère l'expression « culture populaire » (*Minshû Bunka*) ou « culture commune » (*Kyôtsû Bunka*) à « culture nationale » (*Kokumin Bunka*). Il remarque que la différence culturelle entre les classes, fort observable en Occident, est beaucoup moins grande au Japon, malgré la division entre les élites et le peuple (TSURUMI, 1987, p. 48-49).

Tsurumi critique évidemment cette attitude, mais au lieu de la dénoncer, il cherche plutôt à comprendre les conditions culturelles et géopolitiques au fondement du processus de *tenkô*. L'insularité et l'isolement du Japon ont fait que la culture des élites a été essentiellement importée tandis que la culture de la masse restait indigène. Ainsi, les intellectuels qui s'adressent à la population avec des arguments logiques provoquent souvent une réaction négative de la part du peuple, dont les modes de pensée s'enracinent dans la culture indigène. « Pour que les mots étrangers possèdent un véritable sens, il faudrait les transformer en les transplantant dans le sol de la tradition locale » (TSURUMI, 1986, p. 22). Le fossé entre les élites et la population explique en partie l'hésitation et la maladresse des intellectuels devant le peuple, mais aussi l'instabilité de leur position face au pouvoir de l'État. Tout en évitant une description hagiographique de son histoire intellectuelle, Tsurumi apprécie néanmoins certaines figures – dont celles de communistes et de religieux – ayant organisé une résistance vis-à-vis de l'État tout en gardant leur foi intacte ou en inventant leur manière de survivre. Il apprécie les hommes et surtout les femmes des milieux populaires qui se sont entraides et qui ont eu la sagesse de contourner les impératifs de l'État.

Tsurumi indique un paradoxe, celui de l'efficacité qu'il y a à être inefficace et des vertus de l'insularité liée à la fermeture du pays. Le désir d'être efficace de l'État japonais finit, en effet, par le conduire au militarisme et à l'ultranationalisme; en revanche, certaines formes de libéralisme et de socialisme, inefficaces aux yeux de l'État, servent efficacement d'espace de protestation et de résistance, justement parce qu'elles s'enracinent dans la tradition d'insularité et de fermeture de l'archipel, impénétrable et inexploitable pour un nationalisme militariste. Elles ont ainsi « échappé au contrôle de l'État en s'insularisant en quelque sorte, au sein même de l'insularité japonaise » (*Ibid.*, p. 122). Notre auteur met ici en valeur la résistance des communautés locales face à l'impérialisme belliqueux.

« L'histoire populaire » et la tolérance ambivalente de la société villageoise

Les conférences de Tsurumi abordent non seulement l'histoire intellectuelle, mais aussi l'histoire populaire. Pour lui, la vitalité parfois subversive de la culture populaire s'oppose aux structures oppressives de l'État. Notre auteur souligne à cet égard la tolérance qui règne dans la vie villageoise. « S'il arrive que les villageois tentent d'étendre leurs champs en employant des ruses contre leurs voisins, dit-il, ceux-ci ne les excluent jamais de leur communauté » (*Ibid.*, p. 87). Dans le village, la majorité ne cherche pas à écraser les personnes professant une foi différente, qui peut leur paraître étrange. « Cet aspect de la vie sociale dans le village révèle non seulement la bienveillance de la majorité, mais aussi la possibilité de réconciliation de la part de la minorité » (*Ibid.*, p. 18). Plus loin, il ajoute une nuance importante : traditionnellement, « aucun membre de la communauté ne devait être persécuté pour sa manière de penser. [Mais] cela ne semble pas s'appliquer à quelqu'un n'appartenant pas à la communauté ou venant de l'extérieur du village ». Autrement dit, le seuil de tolérance correspond à la ligne de démarcation entre « nous » et « eux ». « L'étiquette de "traître" suscite la haine et provoque la persécution de la personne ainsi désignée, comme dans le cas des chasses aux sorcières en Europe et en Amérique, ou plus près de nous, du maccarthysme aux États-Unis » (*Ibid.*, p. 90).

C'est précisément sur ce point que le spécialiste du nationalisme japonais Harry Harootunian critique Tsurumi : la tradition villageoise de tolérance est selon lui celle « qui refusait violemment de prendre en compte la différence de l'étranger, de l'autre ». Tsurumi parle pourtant de « la tolérance à l'égard de la différence », mais pour le nippologue américain, cette tolérance ne s'accomplit qu'au prix de [traduction] « l'élimination des différences à l'intérieur du groupe [*within the folk*] » (HAROOTUNIAN, 1989, p. 253-254, souligné par l'auteur). Ce point est sans doute le maillon faible de Tsurumi : issu d'une famille de politiciens de Tokyo, il n'a aucune expérience de la vie villageoise; même s'il rend compte des défauts du peuple, des mécanismes psychiques l'empêchent sans doute de les dénoncer avec fermeté. Le spécialiste de la littérature française Ebisaka Takeshi affirme pour sa part que le village décrit par Tsurumi est trop utopique. Tout en doutant que les villages japonais fonctionnent comme un foyer d'entraide entre les gens et de résistance à l'État, Ebisaka considère néanmoins que « M. Tsurumi a clairement à l'esprit certains villages réels comme Minamata ou Sanrizuka ». Minamata est connu pour l'intoxication au mercure de ses habitants, et Sanrizuka pour les protestations de ses habitants contre la construction d'un aéroport. Ebisaka juge que Tsurumi utilise l'analogie de la vie villageoise – petite société – pour inscrire l'activité des « cercles » et le mouvement social des habitants de résistance à l'État dans la tradition populaire du pays (EBISAKA, 1986, p. 214). C'est ce que la prochaine section va clarifier.

Les petites sociétés au Japon

Le mot « cercle » a été introduit en japonais dans les années 1930 avec une connotation communiste, mais en 1960 il désigne de petits groupes d'amateurs spontanément regroupés autour de diverses activités culturelles, indépendamment des intérêts des partis politiques. Le mouvement social des habitants et des citoyens a pris de l'ampleur dans les années 1960 quand le Japon a connu une croissance économique spectaculaire ayant induit des problèmes environnementaux. Ce contexte a favorisé la redécouverte de l'homme politique Tanaka Shōzō, qui avait lutté contre la pollution de la mine de cuivre d'Ashio à la fin du 19^e siècle. Tanaka affirmait que l'affaiblissement d'un seul village pouvait entraîner celui d'une nation entière et avait proposé la formule « le Japon est un petit village » (TSURUMI, 1987, p. 107). Le mouvement antipollution s'enracine justement dans la vie locale, mais il éveille aussi des résonances dans l'humanité, au-delà des frontières nationales. Il en va de même du mouvement antinucléaire, mais Tsurumi n'oublie pas de signaler la réticence des victimes d'Hiroshima et de Nagasaki à témoigner de leur expérience et à rejoindre le mouvement de protestation (TSURUMI, 1986, p. 102-103). Pour Tsurumi, tous ces phénomènes renvoient à la notion de « petite société ».

Les Coréens résidant au Japon peuvent être considérés comme une autre « petite société » au sein de l'État nation. Tsurumi remarque que, depuis la fin du 19^e siècle, l'attitude visant à imposer la « civilisation » au peuple coréen est partagée par les deux côtés de l'échiquier politique. Peu de Japonais ont, en effet, exprimé leur opposition à l'annexion de la Corée en 1910 et à ce que les Coréens soient privés de leur langue pour se voir imposer le japonais sous la férule des politiques dites d'assimilation. Peu de Japonais ont protesté contre le massacre des Coréens lors du grand séisme du

Kantô en 1923 quand des rumeurs laissaient faussement entendre que des Coréens avaient empoisonné des puits. Le gouvernement japonais a fait venir de force de nombreux Coréens pendant la Deuxième Guerre mondiale, les faisant travailler par exemple dans les mines japonaises dans des conditions exécrables. D'après notre auteur, le fondateur du mouvement d'art populaire (*mingei*) Yanagi Muneyoshi (1889-1961) fut l'un des rares Japonais à n'avoir pas cessé d'écrire « deux nations » pour désigner le Japon et la Corée, même après l'annexion de 1910, pour respecter les Coréens comme une nation à part entière. En présentant les poèmes de Kim Si-Jong, poète *zainichi*⁷, Tsurumi remarque que les Coréens au Japon arrivent à saisir la structure essentielle de la vie sociale japonaise par le fait même qu'ils vivent isolés de la majorité (TSURUMI, 1986, p. 60).

En matière de « petite société », Tsurumi n'oublie pas non plus le cas d'Okinawa. En 1879, le gouvernement japonais avait remplacé le roi local par un préfet départemental, mais comme l'archipel d'Okinawa est excentré, ce dernier avait préservé sa culture. La majorité des Japonais considère toujours qu'il est distinct des îles principales. Lorsqu'en 1952 le Japon a exigé l'indépendance après six ans et demi d'occupation américaine, il a laissé Okinawa sous la domination des États-Unis, hébergeant sur son territoire les bases de l'armée américaine. Pendant la guerre du Viêt Nam, l'île a servi de base militaire tandis que la majorité des Japonais bénéficiaient de leur Constitution pacifiste. C'est ainsi qu'« Okinawa pourrait être appelé le Tiers Monde du Japon » (*Ibid.*, p. 107). Quand Jean-Paul Sartre est venu au Japon en 1966, Tsurumi, figure centrale du *Beheiren*, a insisté devant le philosophe français sur la nécessité de ne pas laisser Okinawa être isolé du Japon. Il a souligné l'importance de prendre en compte le point de vue de cette île pour se représenter la situation pénible d'être colonisé. Sartre ne pouvait qu'être d'accord avec la nécessité de [traduction] « sortir de l'ordre et de la logique colonialistes » (HIDAKA et HIRAI, 1967, p. 24).

En somme, Tsurumi pourfend le nationalisme expansionniste mais considère « celui d'Okinawa » et « le nationalisme sans territoire » des Coréens vivant sur le sol japonais comme des formes légitimes de patriotisme (TSURUMI, UENO et OGUMA, 2004, p. 187). Certes, les diverses « petites sociétés » que Tsurumi découvre au sein de la société japonaise sont hétéroclites, allant de la vie dans les villages aux activités des « cercles d'affinité », des mouvements antipollution et antinucléaire aux Coréens du Japon et aux habitants d'Okinawa. Dans chacun de ces contextes, on retrouve cependant les valeurs qu'il défend : la résistance contre le pouvoir étatique et impérial, l'esprit d'entraide et de tolérance envers ses semblables, l'empathie envers les opprimés, les étrangers, les autochtones. Même si ces éléments en eux-mêmes ne suffisent pas à former une société, même « petite », ils en constituent néanmoins une potentiellement. Il nous semble que Tsurumi trouve dans ces éléments ce qui encourage la genèse et la survie des petites sociétés.

7. Le mot *zainichi* désigne les étrangers vivant sur le sol japonais, notamment les Coréens.

LES MOHAWKS À LA RENCONTRE DE TSURUMI

En décembre 1979, entre les semestres d'automne et d'hiver, un jeune homme nommé Phaneuf, étudiant dans le domaine de la santé publique à l'Université McGill, a contacté Tsurumi, se présentant comme un interlocuteur du mouvement autochtone. Il souhaitait emmener notre auteur et son fils dans la réserve mohawk Five Points située tout près de la frontière canado-américaine. Le trajet en voiture longeait les alumineries profitables à l'industrie locale mais qui polluaient l'environnement des communautés autochtones voisines – pollution qu'étudiait Phaneuf. En s'approchant de leur destination, le passager réalise qu'il n'a pas de visa pour entrer sur le territoire américain. L'agent de la douane leur intime de retourner à Montréal pour obtenir l'autorisation requise.

Antipathie pour l'État américain et sympathie pour les Autochtones

Après avoir quitté les États-Unis en 1942, Tsurumi n'y avait plus remis les pieds. En fait, il avait accepté en 1951 l'invitation de la prestigieuse université Stanford à venir en Californie pour un séjour de recherche, mais le visa lui avait été malheureusement refusé, peut-être en raison de son dossier d'arrestations une décennie auparavant, ou du fait qu'il avait pétitionné en mai 1951 en faveur d'une exposition sur la bombe atomique; il est possible que cette accusation morale et humaniste implicite ait été mal vue aux États-Unis (KUROKAWA, 2018, p. 242). Cette expérience amère aura sans doute nourri son aversion à l'égard de l'État américain, sinon vis-à-vis de l'État en général⁸.

En 1972, Tsurumi est cette fois invité par El Colegio de Mexico où il reste plusieurs mois. Son livre intitulé *La Vierge de Guadalupe* (1991d) relate cette expérience. Pendant son séjour, il effectue un périple à Ciudad Obregón, ville du golfe de la Californie, pour rencontrer la communauté de Yaquis. Avant d'entrer dans ce « pays (*kuni*) dans le pays » – en somme, une petite société dans une plus grande –, Tsurumi avait été mis en garde par les Mexicains aux yeux de qui les Yaquis étaient paresseux et dangereux. Après les avoir rencontrés, il admet qu'ils sont méfiants, mais voit une raison historique à cette méfiance. Il a même apprécié « leur souple aptitude à saisir la réalité et leur résistance persévérante », ayant lutté contre « l'invasion espagnole » puis « les attaques de l'armée mexicaine » (TSURUMI, 1991d, p. 43-46). Il note que la prière des Yaquis est adressée à la Vierge Marie et que rien dans leur chapelle ne rappelle les anciennes divinités d'avant la mission chrétienne. Il formule l'hypothèse que la survie des Yaquis serait due à la sagesse des Mexicains, qui n'ont pas osé entreprendre leur assimilation forcée et ont plutôt opté pour une

8. Cependant, encore une fois, Tsurumi n'a jamais confondu les États-Unis et les États-Uniens. Le jour de Noël 1979, il a téléphoné de Montréal à Mme Young, qui l'avait accueilli de 1939 à 1941. Comme elle souhaitait qu'il vienne la voir à Cambridge, pas trop loin de Montréal, Tsurumi a dû expliquer pourquoi il ne le pouvait pas. Bien qu'âgée de 90 ans, c'est elle qui est venue le voir à Montréal avec son deuxième fils, Charles, ancien camarade de Tsurumi. Il s'agissait de leurs retrouvailles après presque 40 ans. *An Intellectual History* est dédié à « Mrs Mariane Young and the family », et *A Cultural History* à « Charles W. Young ».

ouverture à leurs traditions locales. C'est ainsi que « les Yaquis existent aujourd'hui comme une petite nation (*kokka*) dans une plus grande, et qu'ils maintiennent des communications avec leurs homologues, qui vivent eux-mêmes comme une nation dans une plus grande, mais sur un autre territoire ». Tsurumi fait ici allusion au fait que les Yaquis habitent aussi sur le territoire américain, bien qu'il ne soit pas lui-même allé les voir. Pour Tsurumi, les Yaquis vivent en premier lieu dans leur propre société, disposant de presque toutes les fonctions d'une nation tout en étant englobés par de plus grandes nations. La « petite société », comme la petite nation, protège ses membres contre les assauts des États tout en agissant vis-à-vis d'eux à la façon d'un État : il en conclut que cette « double situation à l'égard de l'État suggère un nouveau modèle dans un monde à venir » (*Ibid.*, p. 51)⁹.

Il est possible d'établir une sorte de parallèle entre le séjour de Tsurumi au Mexique et celui qu'il a effectué au Canada, car ils lui ont permis d'entreprendre symboliquement le « siège » des États-Unis par le Sud et par le Nord, et de se rappeler ses expériences de jeunesse. D'un point de vue structural, les rapports entre le Mexique et les Yaquis correspondent bien aux rapports entre le Canada et les Mohawks. Or, cette « double situation à l'égard de l'État » ne s'applique-t-elle pas aussi aux Canadiens français ou Québécois? La logique voudrait que oui, et pourtant, si l'on s'en tient aux écrits de Tsurumi, son empathie est plus évidente pour les Amérindiens et semble absente pour les Québécois.

Les origines amérindiennes de la Révolution française?

Revenons sur l'épisode de l'interdiction de passer la frontière en raison de l'absence de visa. Après un appel téléphonique du jeune Phaneuf, trois Mohawks sont venus en territoire canadien rencontrer Tsurumi. Le chef Francis Lawrence était accompagné de deux Autochtones, Napoléon et Franklin de leur nom de baptême, mais ils utilisaient aussi leurs noms mohawks originaux. Tous avaient été désignés comme chefs par les femmes âgées de leur communauté, suivant les coutumes mohawks. Ils racontèrent comment leur société avait été envahie par les Blancs venus d'Angleterre, et que cela n'avait pas conduit à leur fin parce qu'ils avaient conservé leur langue; si cela devait arriver, langue et pays disparaîtraient ensemble. Lawrence lui-même avait eu à réapprendre le mohawk après son retour dans la réserve en vue de le transmettre à ses enfants. Il dit à notre auteur : « Nous devons négocier avec deux États, le Canada et les États-Unis. Pour être efficaces nous devons connaître leurs lois et nous revendiquons nos droits comme Canadiens. Mais nous pensons au fond que notre réserve est déjà un État » (TSURUMI, 1991e, p. 451). Lawrence a même présenté à Tsurumi une hypothèse étonnante sur l'origine de la Révolution française : Benjamin Franklin aurait été un observateur attentif des mœurs mohawks au sein desquelles régnait une vie politique démocratique; devenu ministre plénipotentiaire des États-Unis à Paris, il aurait exporté

9. Au cours de l'été 1973, Tsurumi a visité quelques petits pays ou principautés en Europe : Andorre, San Marin et le Vatican. Il considère ces petits pays comme des interstices entre les nations qui permettent une meilleure communication entre elles.

la démocratie des Mohawks en France, causant ensuite la grande révolution. Napoléon a ensuite diffusé les idéaux de la Révolution française en Europe et dans le monde. Pour Lawrence et Tsurumi, Benjamin Franklin incarne moins l'esprit du capitalisme qu'un pragmatisme souple apte à intégrer la sagesse des Autochtones.

Un autre jour, le jeune Phaneuf a présenté à Tsurumi le leader du mouvement autochtone George Manuel qui lui a remis, nous l'avons vu, le livre intitulé *The Fourth World*. Phaneuf, Lawrence et Manuel considéraient Tsurumi comme un camarade, conduisant ce dernier à se demander si les Japonais pouvaient devenir autochtones.

Les Mohawks ne sont pas les seuls à avoir été privés de leur autonomie politique. Dans les deux Amériques, en Europe, en Afrique, en Asie, y compris au Japon, des peuples ont subi la même privation. Il serait difficile dans la pratique de rendre à tous ces peuples la souveraineté qu'ils réclament. Cependant, les idées européennes élaborées au 19^e siècle, voulant que la stabilité du monde repose sur l'établissement du système des États-nations, n'ont plus la même prégnance. Les deux guerres mondiales, l'apparition de l'énergie nucléaire et la pollution industrielle un peu partout sur le globe ont rendu, en effet, difficile la réalisation de cet objectif initial. (TSURUMI, 1991f, p. 405)

Tsurumi pense que les limites du modèle classique de souveraineté de l'État sont désormais atteintes. Pour se défendre contre les abus du puissant pouvoir de l'État, dit-il, il est nécessaire de s'appuyer sur l'intériorité de l'individu – comme une insularité personnelle –, mais aussi sur les coutumes d'autogestion enracinées dans toute vie sociale locale. Ce sont précisément les « petites sociétés » au sein desquelles s'effectue la mobilisation des citoyens qui peuvent contester ces abus. Quand on considère les engagements citoyens de Tsurumi, on devine qu'il était déjà acquis à cette idée vers les années 1960, il serait donc erroné de dire que son séjour à Montréal, effectué à l'âge de 57 ans, lui ait ouvert les yeux et opéré une réorientation majeure dans sa vie. Il nous semble cependant pertinent de dire que ses rencontres au Québec ont permis de réaffirmer et de développer davantage cette idée.

Nous avons signalé plus haut l'embarras de Tsurumi devant les leaders autochtones. C'est qu'il était frappé par « le pouvoir d'imagination » et « le droit de rêver » de George Manuel et de Francis Lawrence qui s'activaient non seulement à défendre leur réserve, mais aussi à se lancer dans des négociations avec les sociétés plus grandes qui englobaient la leur, plus petite. Il se rappelait en outre l'histoire de l'aventurier métis canadien Ranald MacDonald (1824-1894); la mère de ce dernier l'avait instruit sur ses ancêtres de l'autre côté du Pacifique, ce qui l'avait incité à monter à bord d'un baleinier américain pour traverser l'océan. Ayant débarqué sur l'île de Rishiri à Hokkaido en 1848, il avait été chaleureusement accueilli par les Aïnous. Il avait cependant ensuite été arrêté par les fonctionnaires japonais et renvoyé aux États-Unis. Tsurumi se demande alors si les Japonais ont ressenti en retour l'affection que leur portaient les Autochtones canadiens. Japonais, Américains et Canadiens ont eu tendance à représenter très négativement les premiers peuples des Amériques et, pour Tsurumi, cette tendance en dit plus long sur la négativité des Blancs que sur les Amérindiens eux-mêmes. Il est donc nécessaire de renverser

la perspective : en devenant « Indiens », les Japonais pourraient partager leur « force d'imagination et aller au-delà de la réalité » (TSURUMI, 1991e, p. 454-457).

*

* *

Nous avons montré dans cet article que Shunsuke Tsurumi était un pourfendeur du nationalisme impérial mais un défenseur du patriotisme et un sympathisant des « petites sociétés ». Résumons les caractéristiques de la petite société qu'il fait siennes. Lecteur de Kropotkine dès son adolescence, il identifie une socialité minimale dans l'aide mutuelle et les affinités spontanées entre les personnes résistant aux interventions de l'État-nation. L'hospitalité qu'il a reçue dans la famille Young pendant son séjour américain est un bel exemple de lien affinitaire, mais il apprécie aussi la vie dans les villages japonais en raison de l'indulgence et de la tolérance qui s'exercent entre leurs membres, ainsi que de leur fermeture au monde extérieur qui leur permet de ne pas être « contaminés » par les excès de l'État. Le mouvement citoyen des années 1960 recèle aussi un élément de la « petite société » pour Tsurumi, en ce qu'il défend la vie sociale locale. Celui-ci a approfondi sa réflexion à travers ses cours à l'Université McGill en 1979 et 1980 sur l'histoire intellectuelle et culturelle du Japon, mais surtout à travers ses échanges avec les Mohawks. Si tous ces éléments semblent différents, c'est parce que notre auteur n'a pas développé sa théorie sur les petites sociétés. L'enjeu pour nous était justement de mettre en harmonie ces divers éléments en relisant les textes de Tsurumi sous l'angle des « petites sociétés » tout en gardant à l'esprit la comparaison et le dialogue avec le cas québécois.

Quand Tsurumi est venu à Montréal à la veille du premier référendum de 1980, il aurait dû ou pu s'intéresser davantage à la question nationale du Québec, mais il ne l'a pas fait, ni directement, ni explicitement. Ses réserves s'expliquent peut-être par la courte durée de son séjour ou par son âge déjà avancé, mais peut-être aussi par les différences de contexte intellectuel entre le Québec et le Japon autour de la question du nationalisme, et par le peu d'échanges universitaires à l'époque entre les deux pays. Dans le monde intellectuel japonais aux alentours de 1980, le nationalisme logeait à la droite de l'échiquier politique où l'on rêvait d'un Japon grande puissance économique, tandis qu'une partie de la gauche s'intéressait aux petites sociétés ethnoculturelles au sein du pays. En revanche, au même moment dans le monde intellectuel québécois, le nationalisme indépendantiste était progressiste, de gauche. Malgré cette différence importante entre les deux univers intellectuels, nous avons dégagé des similitudes entre les arguments de Tsurumi et ceux d'intellectuels québécois. Ainsi, notre auteur japonais partage avec Charles Taylor non seulement l'idée que toute nation n'a pas à devenir État pour se perpétuer, mais aussi celle voulant qu'une nation se définisse d'abord par une langue commune comme le montre la dénonciation par Tsurumi de la politique japonaise privant les Coréens de l'usage de leur langue. Le rapprochement entre Tsurumi et Dimitri Roussopoulos se trouve dans l'idée que l'État nation s'impose artificiellement d'en haut, et dans l'importance accordée à la diversité culturelle et nationale, puisque Tsurumi reconnaît la légitimité du nationalisme d'Okinawa et des *zainichi*. Quant

aux peuples premiers du Québec, Tsurumi retient des Mohawks et des auteurs du *Quatrième Monde*, la sagesse et la persévérance qui permettent de survivre, en marge des grands États nations.

Kiyonobu DATE

Université de Tokyo
kiyonobu.date@gmail.com

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Date Kiyonobu est professeur au Département des études aréales à l'Université de Tokyo (section française). Après avoir soutenu sa thèse de doctorat en 2007 à l'Université Lille-III (codirection avec l'EPHE) sur la morale laïque au 19^e siècle en France (prix Auguste Comte), il a été maître de conférences à l'Université Sophia à Tokyo entre 2011 et 2019. À partir de la discipline des sciences religieuses, ses recherches portent sur les laïcités en France, au Québec et au Japon. Parmi ses travaux : *La France contemporaine au prisme de la laïcité*, Tokyo, Iwanami, 2018 [en japonais]; « Des mythes nationaux du Japon contemporain : Entre le besoin de démythification et de déconstruction », *Bulletin of the Faculty of Foreign Studies*, Sophia University, 53, 2019; « Trajectoire de la laïcité au Québec au miroir du Japon », dans David KOUSSENS, Jean-François LANIEL et Jean-Philippe PERREAULT (dir.), *Étudier la religion au Québec. Regards d'ici et d'ailleurs*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 505-522.

ABSTRACT

Kiyonobu DATE, Small societies according to Shunsuke Tsurumi in the light of his sojourn in Montreal in 1979 and 1980

This article looks at the Montreal sojourn of Shunsuke Tsurumi (1922-2015) from the perspective of small societies. The Japanese intellectual came to lecture at McGill University on the eve of Quebec's first sovereignty-association referendum in 1980. His lectures focused on the intellectual and cultural history of Japan and culminated in the publication of a two-volume history of Japan that would come to be regarded as one of his major works. Yet almost no attention has been paid to the fact that his book evolved from this important moment in Quebec's history. While Tsurumi does not address Quebec's national question in the strictest sense, this very reticence deserves to be questioned. A staunch pacifist and anarchist sympathizer, the author distrusted state nationalism while valuing patriotism—a position that was echoed in debates on the national question in Quebec taking place at the time. Tsurumi also interacted with the Mohawk people. My article educates Tsurumi's thinking on small societies based on these contextual elements.

Keywords: Shunsuke Tsurumi; 1980 referendum; Japanese studies in Canada; Mohawks; "small societies"

BIBLIOGRAPHIE

COMEAU, Robert

- 2012 « D'un référendum à l'autre », dans Robert COMEAU, Charles-Philippe COURTOIS et Denis MONIÈRE (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme québécois*, tome II, 1968-2012, Montréal, VLB Éditeur.

DATE, Kiyonobu

- 2020 « Trajectoire de la laïcité au Québec au miroir du Japon », dans David KOUSSENS, Jean-François LANIEL et Jean-Philippe PERREAU (dir.), *Étudier la religion au Québec. Regards d'ici et d'ailleurs*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 505-522.

EBISAKA, Takeshi

- 1986 *Zasshu Bunka no Identity* [Identité de la culture hybride], Tokyo, Misuzu Shobô.

GAGNON, Lysiane

- 2015 *Chroniques référendaires : les leçons des référendums de 1980 et 1995*, Montréal, Québec Amérique.

HAROOTUNIAN, Harry D.

- 1989 « Book Review: *An Intellectual History of Wartime Japan and A Cultural History of Postwar Japan* by Shunsuke Tsurumi », *Journal of Japanese Studies*, 15,1 : 248-254.

HIDAKA, Rokurô et Hiroyuki HIRAI (dir.)

- 1967 *Sartre tono Taiwa* [Trois causeries avec Jean-Paul Sartre], Kyoto, Jimbunshoin.

KAWAI, Mitsuo

- 1994 « Canada niokeru Ninon Kikyû » [Les études japonaises au Canada], *Annales du Centre de recherches internationales sur les études japonaises*, 10 : 311-322.

KUROKAWA, Sou

- 2018 *Tsurumi Shunsuke Den* [Biographie de Tsurumi Shunsuke], Tokyo, Shinchôsha.

LALLOZ, Jacques

- 1996 « Tsurumi Shunsuke : Cent ans de pensée au Japon » (1966), présentation et traduction dans Yves-Marie ALLIOUX (dir.), *Cent ans de pensée au Japon*, tome 2, Arles, Philippe Picquier, p. 227-252.

LUCKEN, Michael, Anne BAYARD-SAKAI et Emmanuel LOZERAND (dir.)

- 2007 *Le Japon après la guerre*, Arles, Philippe Picquier.

MANUEL, George et Michael POSLUNS

- 2019 [1974] *The Fourth World: An Indian Reality*, Londres, University of Minnesota Press.

OGUMA, Eiji

- 2002 *Minshu to Aikoku* [Démocratie et patriotisme], Tokyo, Shinyôsha.

OLSON, Lawrence

- 1992 *Ambivalent Moderns, Portraits of Japanese Cultural Identity*, Lanham, Rowman & Littlefield.

ORWELL, George

- 2005 [1945] « Notes sur le nationalisme », *Tels, tels étaient nos plaisirs et autres essais (1944-1949)*, tr. de l'anglais par Anne Krief, Bernard Pecheur et Jaime Semprun, Paris, Éditions Ivrea.

ÔTA, Yûzô

- 1991 « Montreal no Tsurumi san » [Monsieur Tsurumi à Montréal], *Tsurumi Shunsuke Shû 1 Geppô*, p. 10-12.

PIGUET, Joël et Maya TODESCHINI

- 2018 « Tsurumi Shunsuke et la responsabilité des intellectuels », dans Nicolas MOLLARD (dir.), *La trajectoire du Japon moderne. Regards critiques des années 1950*, Clermont-Ferrand, Les Belles Lettres, p. 55-64.

ROUSSOPOULOS, Dimitri

- 1980 « L'après-référendum... Une perspective anarchiste », dans Nicole LAURIN-FRENETTE et Jean-François LÉONARD, *L'impasse. Enjeux et perspectives de l'après-référendum*, Montréal, Nouvelle Optique, p. 105-130,

TAKENAKA, Saeko

- 2018 « Sensô to Shazai Hyôgen ni kansuru Nicchû Taishô Kenkyû » [Une étude de confrontation des langues japonaise et chinoise autour de la guerre et des excuses], *Toyo Daigaku Keizai Ronsyû*, 44 : 107-124.

TAYLOR, Charles

- 1992 [1979] « Pourquoi les nations doivent-elles se transformer en États? », *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval : 45-68.

TRUDEAU, Justin

- 2021 « Allocution du Premier ministre sur la découverte des corps de 215 enfants au pensionnat indien de Kamloops et le lancement du Fonds de prêts pour l'entrepreneuriat des communautés noires ». [<https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/discours/2021/05/31/allocution-du-premier-ministre-la-decouverte-des-corps-de-215-enfants> www.youtube.com/watch?v=8DW9dG8oyV0].

TSURUMI, Shunsuke

- 1971 *Hokubei Taiken Saikou* [Repenser mes expériences dans l'Amérique du Nord], Tokyo, Iwanami.
- 1982 *Je no naka no Hiroba* [Une place dans la maison], Tokyo, Henshû Kôbô Noa.
- 1986 *An Intellectual History of Wartime Japan, 1931-1945*, Londres et New York, KPI.
- 1987 *A Cultural History of Postwar Japan, 1945-1980*, Londres et New York, KPI.
- 1991a [1956] « Sensô no Kureta Jibiki » [Mon dictionnaire à travers mes expériences pendant la guerre], *Tsurumi Shunsuke Shû* [Œuvres de Tsurumi Shunsuke] 8, Tokyo, Chikuma Shobô, p. 497-522.
- 1991b [1970 a] « Houhou toshitenô Anarchism » [L'anarchisme comme moyen], *Tsurumi Shunsuke Shû* [Œuvres de Tsurumi Shunsuke] 9, Tokyo, Chikuma Shobô, p. 3-24.
- 1991c [1970 b] « Orwell no Seiji Shisô » [La pensée politique de George Orwell], *Tsurumi Shunsuke Shû* [Œuvres de Tsurumi Shunsuke] 9, Tokyo, Chikuma Shobô, p. 48-68.
- 1991d [1976] « Guadalupe no Seibo » [La Vierge de Guadalupe], *Tsurumi Shunsuke Shû* [Œuvres de Tsurumi Shunsuke] 11, Tokyo, Chikuma Shobô, p. 3-213.
- 1991e [1984] « Ehagaki no Yohaku ni » [En marge de la carte postale], *Tsurumi Shunsuke Shû* [Œuvres de Tsurumi Shunsuke] 11, Tokyo, Chikuma Shobô, p. 347-526.
- 1991f « Ningen to Kuni » [Les hommes et les pays], *Tsurumi Shunsuke Shû* [Œuvres de Tsurumi Shunsuke] 9, Tokyo, Chikuma Shobô, p. 404-408.
- 2008 *Kitai to Kaisô* [Attentes et souvenirs], Tokyo, Asahi Bunko.
- 2013 [1995] « Watashi ga Gaijin datta koro » [Quand j'étais un étranger], dans *Tabi to Idô* [Voyages et déplacements], Tokyo, Kawade Bunko, p. 337-349.
- 2018 [1956] « La responsabilité des intellectuels dans la guerre », traduit et annoté par Joël Piguet et Maya Todeschini, dans Nicolas MOLLARD (dir.), *La trajectoire du Japon moderne. Regards critiques des années 1950*, Clermont-Ferrand, Les Belles Lettres, p. 65-74.

TSURUMI, Shunsuke, Chizuko UENO et Eiji OGUMA

- 2004 *Sensô ga Nokoshita Mono* [L'héritage de la guerre], Tokyo, Shinyôsha.

VALLIÈRES, Pierre

1994 [1968] *Nègres blancs d'Amérique*, Montréal, TYPO.

VINH, Sinh

1987 « La recherche et l'enseignement de l'histoire du Japon dans les universités canadiennes », dans José HAVET (dir.), *L'Étude du développement international au Canada. Évolution, recherche et enseignement*, Montréal, ACFAS, p. 75-90,

YOSHIMI, Shunya

2012 *Amerika no Koekata* [Pour dépasser les États-Unis], Tokyo, Kôbundô.

Politique et Sociétés

La revue de la Société québécoise de science politique

VOL. 42, N° 2, 2023

Numéro non thématique

Articles non-thématiques

Maricel Rodriguez Blanco – *Le champ interstitiel des dirigeants piqueteras : sociologie d'un groupe d'intermédiaires de l'aide sociale*

Carol-Ann Rouillard et Mireille Lalancette – *Revendiquer la parité sur les médias sociaux : entre stratégies d'influence politique et de présence numérique de groupes de femmes canadiens*

Simon Thibault, Colin Scott, Frederick Bastien et Colette Brin – *Le « mystère de Québec » et son environnement médiatique*

Maxim Fortin – *La philanthropie d'investissement au cœur de la gouvernance du social : une comparaison Québec/New York*

Etienne Schmitt – *La stratégie internationale du nationalisme corse*

Clément Broche – *Le soft power chinois : entre politiques volontaristes et succès limités*

Jessy Bailly – *Démocratiser le lien représentatif : une sociologie politique des citoyen-nes-contrôleurs euses*

Pour soumettre un article : <http://www.erudit.org/ojs/index.php/ps/index>

Pour soumettre une proposition de numéro thématique : ps@umontreal.ca

Pour toute autre communication à caractère commercial (incluant les abonnements) :

sqsp@uqam.ca

Site Internet : <https://sqsp.uqam.ca/>

Facebook : <https://www.facebook.com/societequebecoisedesciencepolitique>

Twitter : [@Revue_ps](https://twitter.com/Revue_ps)

Tarifs d'abonnements

**annuels (en dollars
canadiens) :**

Institutionnel : 100\$

Individuel : 35\$

Étudiant : 20\$



LES RETOURS D'EUROPE ET D'AMÉRIQUE COMME FIGURES HEURISTIQUES DE LA PETITE NATION AU QUÉBEC

François-Olivier DORAIS

Les expressions « retour d'Europe » et « retour d'Amérique » forment des personnages symboliques propres à l'histoire culturelle du Québec. Conséquence de l'intensification des relations universitaires entre le Québec et le reste du monde durant la première moitié du 20^e siècle, elles désignent les étudiants canadiens francophones ayant séjourné sur le continent européen, surtout à Paris, ou encore aux États-Unis, sur ses campus, dans le cadre de voyages d'études, et qui sont par la suite revenus au pays. S'ils s'inscrivent dans l'espace, ces voyageurs lettrés s'inscrivent simultanément dans la culture et la hiérarchie sociale. Immergés dans l'intensité, l'abondance et la puissance – symbolique, culturelle et intellectuelle – des « grandes nations », ces étudiants se sont trouvés pris d'un malaise, sinon d'un vertige. C'est qu'en se mirant dans le miroir rapetissant des grandes villes et des institutions de haute culture, le retour d'Europe ou d'Amérique prend la mesure des lacunes et des insuffisances de sa culture d'appartenance dont la grandeur lui apparaît aussitôt inatteignable, sinon radicalement étrangère. Le choc, ressenti à l'aller comme au retour, se réfracte différemment dans les trajectoires, confinant tantôt au sentiment d'infériorité culturelle, tantôt au dégoût de soi, tantôt au désir de changement et d'amélioration. Dans cet article, nous nous proposons d'explorer les figures – comparables mais non assimilables – du retour d'Europe et du retour d'Amérique en tant qu'elles ont cristallisé, au Québec, un mode d'être au monde qui est caractéristique des nations dites « petites ». Par-delà les expériences singulières qu'ils recouvrent, et dont nous livrons certains exemples, les « retours » s'appréhendent en effet comme des expériences subjectives et concrètes de la marge et de l'excentrement à travers lesquelles s'éprouve la réalité d'un arrimage souvent difficile, sinon parfois conflictuel, de la petite nation avec l'universel.

Mots-clés : histoire intellectuelle; université; migrations savantes; petite nation; 20^e siècle; représentation de l'Europe; représentation des États-Unis

Les expressions « retour d'Europe » et « retour d'Amérique » forment des personnages symboliques propres à l'histoire culturelle du Québec¹. Conséquence de la consolidation des relations universitaires entre le Québec et le reste du monde durant la première moitié du 20^e siècle, elles désignent, dans leur sens concret, les étudiants québécois qui ont séjourné sur le continent européen, surtout à Paris, ou encore aux États-Unis, sur les campus universitaires, dans le cadre de voyages d'études ou de séjours professionnels initiatiques plus ou moins longs, et qui sont par la suite rentrés au pays. Dans le Canada français d'alors, le séjour initiatique en Europe ou en Amérique était la promesse – sinon la condition – d'une « vie agrandie » (ROY citée dans RICARD, 1996, p. 179). Pour tout jeune Canadien français qui entretenait quelque ambition artistique ou intellectuelle, l'exil provisoire était une étape souvent privilégiée² dans l'apprentissage du monde et de la vie de l'esprit. C'est dire que s'ils s'inscrivaient dans l'espace, ces voyageurs lettrés s'inscrivaient simultanément dans la culture et la hiérarchie sociale. Pour reprendre les mots d'André Laurendeau, leurs parcours ont défini « une espèce d'homme » (LAURENDEAU, 1963, p. 3) qui, une fois immergé dans l'intensité, l'abondance et la puissance – symbolique, culturelle et intellectuelle – des « grandes nations », s'est trouvé pris d'une forme de vertige, sinon d'un malaise. Séjourner à Paris en 1920 ou à New York en 1950 n'a en effet rien de banal quand on vient du « petit » Québec français. L'expérience a même quelque chose de déconcertant chez les plus touchés d'entre eux; projeté dans un monde plus vif et plus intense, qui frappe par la beauté de ses monuments anciens, la modernité de ses grandes artères, l'exubérance de ses milieux culturels et la vivacité de ses débats, le Québécois en visite est sujet à un retour sur lui-même, retour vécu tantôt sur le mode de l'exil négatif, où il prend conscience, par effet miroir, de ses lacunes et ses insuffisances, tantôt sur le mode d'un exil formateur et profitable, qui appelle au dépassement et à l'ouverture des possibles. Le choc, ressenti à l'aller comme au retour, se réfracte différemment dans les trajectoires, confinant tantôt au sentiment d'infériorité culturelle et de honte, tantôt au désir de changement et d'amélioration. C'est dire que le voyage extérieur se conjugue avec un profond voyage intérieur, tout aussi dépayasant.

Dans ce texte, nous nous proposons d'explorer les figures – comparables mais non assimilables – du retour d'Europe et du retour d'Amérique en tant qu'elles ont cristallisé, au Québec, un mode d'être au monde qui est emblématique des nations dites « petites ». Bien entendu, l'expérience de la migration vers des pôles culturels plus prestigieux n'est pas exclusif aux petites nations. Elle est un élément structurel du monde de l'éducation occidentale depuis le Moyen Âge (CHARLE et VERGER, 2012).

1. Nous tenons à remercier chaleureusement le directeur de ce numéro thématique, Jean-François Laniel, de même que les deux évaluateurs anonymes de la revue pour leur précieux conseils et commentaires sur une version antérieure de ce texte. Merci aussi à Pascal Coudrec pour son minutieux travail de révision linguistique. Nos remerciements vont également au Fonds de recherche du Québec – Société et culture pour son soutien financier.
2. Bien entendu, le détour européen n'était pas une condition *sine qua non* pour l'accès à la vie des idées. Une proportion importante des écrivains et artistes canadiens-français ne font pas de tels séjours ou alors le font très tard dans leur carrière (p. ex. : Gaston Miron), ce qui ne les empêche pas de mener des trajectoires très réussies.

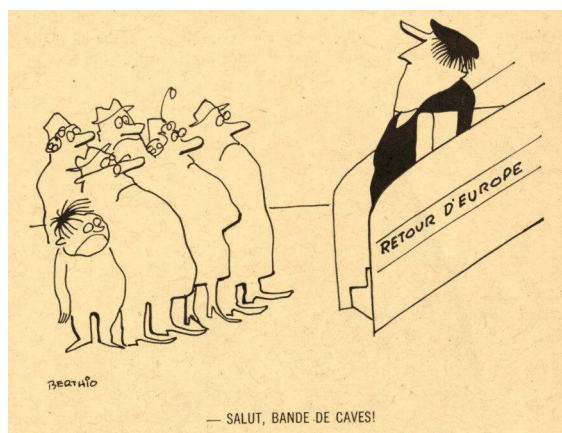
Notre propos consiste plutôt à dire ici que ces expériences migratoires, par le lien qu'elles engagent avec le monde extérieur, mettent en jeu un élément fondamental et existentiel de la réalité des petites nations, à savoir le rapport, toujours en tension et jamais apaisé, qu'elles établissent entre le grand et le petit, l'universel et le particulier, l'hégémonique et le non-hégémonique. Elles révèlent autant qu'elles explorent la condition qui, selon nous, définit la petite nation, à savoir sa « conscience d'être à la marge, non pas la marge de l'exclusion, mais bien celle de l'intégration à un processus dont le ressort principal est senti comme exogène à sa réalité » (BOUCHER et THÉRIAULT, 2005, p. 3). Dit autrement, cette condition s'entend comme celle d'un « monde abrité », c'est-à-dire d'une position à la fois historiquement et géographiquement « à l'abri des grands combats et des grandes décisions de l'Histoire » (DAUNAIS, 2015, p. 18). Cette mise à l'écart suggère un rapport cognitif compliqué à l'universel, qui se joue autant dans l'ordre de la culture que dans celui de la connaissance, où c'est toujours effectivement à l'ombre des grandes traditions savantes, plutôt que dans une adéquation foncière avec celles-ci ou en participant à leur élaboration, que s'est posé l'enjeu de l'acquisition de nos moyens intellectuels et scientifiques. D'où l'équation parfois douloureuse, sinon tendanciellement tragique, du voyage d'études pour qui vient de la périphérie, où l'« on ne peut sortir de soi, se dépasser, que par voie de comparaison avec ce qui est plus grand que soi » (MAJOR, 1996, p. 21). Ainsi, par-delà les expériences singulières que recouvrent les « retours », et dont nous livrerons certains exemples, nous les appréhendons ici comme des expériences subjectives et concrètes de la marge à travers lesquelles s'éprouve la réalité d'un arrimage souvent difficile, sinon conflictuel, de la petite nation avec un modèle de l'universel – tantôt littéraire, tantôt scientifique – qui lui est extérieur et qui postule le défi d'une adaptation et d'une adéquation.

LE « RETOUR D'EUROPE »

Première figure littéraire « autochtone » créée au Québec (LACROIX, 2014), le retour d'Europe se laisse peut-être saisir au mieux par la célèbre caricature de Berthio, parue en juin 1963 dans les pages de la version québécoise du *Magazine Maclean* (voir l'image ci-après). On y voit un Québécois qui rentre d'un séjour en France. Coiffé du proverbial béret français, les bras chargés de souvenirs, il descend fièrement l'escalier d'un avion sur lequel est marqué « retour d'Europe ». Un groupe un peu ébahi, en qui il faut voir ses concitoyens ou des membres de sa famille, lui fait face. « Salut, bande de caves! » dit la légende. Figurant parmi les quelques privilégiés qui ont pu goûter la grande culture du Vieux Continent, le voyageur québécois, enivré par ses découvertes, revient vers les siens en les regardant de haut, un peu comme le provincial qui rentre de la capitale. Cette caricature est emblématique des tensions que pouvait susciter, naguère, le séjour européen des Québécois. Ces tensions jouent sur une diversité d'oppositions, entre l'Amérique et l'Europe, d'abord, mais aussi, en fond de scène, entre le centre et la périphérie, l'universel et le particulier, le cosmopolitisme et le nationalisme. Elles sont aussi à la mesure de la distance qui s'installe entre celui qui revient, transformé, et ceux qui, jamais tentés par l'exil ou n'ayant jamais eu la possibilité d'y consentir, pourront ressentir de sa part une forme d'imposture, sinon de trahison.

Le « retour d'Europe » décrit un malaise dont la nature est pour le moins complexe à cerner. Le philosophe Daniel Tanguay le définit comme « une sorte de mal du pays à l'envers ou de nostalgie dont les pôles auraient été inversés » (TANGUAY, 1999). Il s'applique à une catégorie spécifique de Québécois en séjour à l'étranger, pour qui l'expérience de l'Europe, loin d'être un délassement, fut plutôt

FIGURE 1



Source : *Le magazine Maclean*, 3, 6, 1963, p. 3.

vécue comme une épreuve qui a mis en question, profondément, le rapport à l'identité individuelle et collective. En effet, ce malaise n'affecte pas tous ceux qui font un long séjour en Europe. Ainsi en va-t-il par exemple de l'écologiste et professeur Pierre Dansereau, l'un des étudiants les plus mobiles de sa génération, qui vit son séjour d'étude en Europe avec le sentiment d'une grande curiosité, mais surtout avec la confirmation de son bonheur d'être Nord-Américain. Il s'en confie dans une lettre adressée depuis Paris, au frère Marie-Victorin, en 1936 :

« Dieu me pardonne de n'avoir pas plus que 24 heures éprouvé l'«*inferiority complex*» commun à tant de Canadiens ici, mais ma foi il y a tant de choses que nous n'avons pas à envier à l'Europe en général et à la France en particulier, que je me crois justifier d'user moi-aussi (*sic*) de quelque affectation de supériorité. »

Pour Dansereau, la France, avec ses « vieilles maisons », évoquait surtout l'appartenance à un passé révolu alors que « nous avons, nous, un si bel avenir!³ ». Comme

3. « Lettre de Pierre Dansereau au frère Marie-Victorin, 31 octobre 1936 », Université du Québec à Montréal, Fonds d'archives Pierre Dansereau 022P/dossier 030,01/3605; « Lettre de Marcel Trudel à Lilianne Frégault, 20 octobre 1988 », AUO, Fonds 305/boîte 42376/dossier « Frégault, Lilianne : correspondance, 1988-1991 ».

quoi « [l]es vieux pays ne collent pas à la peau de certains », souligne à nouveau Tanguay. Car « [p]our que le malaise s'infilte dans l'âme, elle doit être d'abord touchée ou mordue par son contact avec l'Europe » (TANGUAY, 1999).

Pour ceux que cela concerne, le scénario intellectuel classique du retour d'Europe prend la forme d'un double choc culturel. Premier choc : celui, d'abord, du Québec vers Paris, où l'attente d'une communion fraternelle avec l'ancienne mère patrie et la France des racines se heurte à une intégration plus difficile qu'anticipé, à un écart culturel insoupçonné, où le visiteur se trouve toujours renvoyé à son statut d'étranger.

« Tentant de s'imposer en France, [le voyageur québécois] est constamment renvoyé à son provincialisme (à son accent canadien, à ses archaïsmes, à son folklore culturel, à sa faible maîtrise de l'art de la distinction), et il souffre d'habiter une société où il ne peut être reconnu, lui qui ne brille jamais assez aux yeux des Parisiens » (LACROIX et WARREN, 2012, p. 56).

Cette souffrance est à la mesure du décalage entre cette France vécue pour la première fois et la France longtemps mythifiée par les romans, les chansons, les contes et les récits historiques. Ce pays mythifié fut, pour plusieurs Canadiens français, tantôt celui de la France « éternelle », avec son catholicisme intransigeant, tantôt celui de la France libérale, source d'émancipation (SAVARD, 2009, p. 73). Mais dans les deux cas, il s'agissait d'une France rêvée, taillée à la mesure des espoirs de chacun, et pour cela en proie à la réalité d'une rencontre désenchantée. Deuxième choc : celui, ensuite, du retour au Québec, qui apparaît désormais encore plus pauvre, limité et petit en comparaison à la culture supérieurement possédée de la France, dont le souvenir nostalgique devient comme une sorte de refuge mental tant il voudrait revoir chez lui ce qu'il a admiré à l'étranger. Double choc donc, le retour d'Europe s'entend aussi comme une « double défaite » qui, selon Élisabeth Nardout-Lafarge, « prend acte d'une première impossibilité, celle de devenir Européen [...]». Et avec le retour coïncide une seconde impossibilité, celle d'implanter de l'Europe au Québec » (NARDOUT-LAFARGE, 2002, p. 136-137).

L'expression a sa genèse, et décrit un phénomène qui remonte loin dans l'histoire du Canada français. Le chercheur Michel Lacroix, qui l'a analysé en profondeur, situe son émergence au tournant du 20^e siècle, dans le contexte de transformation des trajectoires scolaires des élites bourgeoises du Québec, plus particulièrement celles qui composent le groupe littéraire des « exotiques » formé de René Chopin, Guy Delahaye, Adrien Hébert, Olivier Maurault, Robert de Roquebrune, Léo-Pol Morin, Marcel Dugas, et d'autres (LACROIX, 2014). C'est par eux que l'expression « retour d'Europe » passera de la simple « dénotation » – pour qui rentrait physiquement d'Europe – à une première « connotation » (LACROIX et WARREN, 2012, p. 52). Pourfendeurs du régionalisme littéraire dominant et promoteurs d'une littérature libre et universelle, les exotiques incarnent, dans le Québec des années 1910 et 1920, une nouvelle figure de l'intellectuel critique et autonome, engagée dans un combat contre la figure traditionnelle de l'intellectuel catholique et nationaliste (LAMONDE, BERGERON, LACROIX et LIVERNOIS, 2015, p. 38-39). Leur discours s'élabore en réaction à l'enfièvrement nationaliste du début du siècle, signalé par les appels à la nationalisation de la littérature (Camille Roy) et la formulation d'une nouvelle doctrine

de l'action nationale (Lionel Groulx). Il s'indexe aussi à une première mouture de l'idéologie du rattrapage, liée au libéralisme économique et intellectuel du début du 20^e siècle (LACROIX, 2014, p. 254). Pour les exotiques, l'expérience du séjour à Paris, capitale littéraire internationale par excellence et lieu d'inscription dans la grande littérature universelle, revêt une dimension constitutive de leur identité intellectuelle et artistique. Encouragé par la relance des relations universitaires et diplomatiques France-Québec au début du siècle⁴, puis facilité par l'institution des bourses d'Europe en 1922 (GAGNON et GOULET, 2020) et les progrès du transport maritime, le pèlerinage parisien devient, pour les exotiques, ce par quoi l'écrivain acquiert sa légitimité, se met au centre du monde, consent à une forme de modernité culturelle et, incidemment, tourne le dos au chauvinisme de la littérature nationale. Plus prosaïquement, il s'agit aussi d'une manière, pour ce groupe, d'intégrer un marché littéraire francophone plus dynamique et stable, dans un contexte où le champ littéraire canadien-français est encore faiblement institutionnalisé et surtout arrimé au développement des écoles et des congrégations religieuses. Bien entendu, les exotiques ne sont pas les premiers à se rendre en France, une destination qui était déjà largement prisée par l'élite cléricale. Ils empruntent toutefois un autre circuit, ce qui leur vaut d'ailleurs l'opprobre d'une partie de l'élite culturelle établie. Loin des couloirs antiques de la Sorbonne et de la France catholique, on les retrouve plutôt dans la bohème du Quartier latin et ses cercles mondains, ses salons, ses cafés et ses conférences (CÔTÉ-FOURNIER, 2010, p. 22-23).

Chez les exotiques, l'acuité du malaise associé aux va-et-vient transatlantiques est à relativiser. Leur expérience de l'Europe demeure globalement positive et exaltante, à contre-jour des contraintes du provincialisme québécois. C'est pourquoi la fréquentation du vieux pays affûtera chez eux surtout une critique élitiste et radicale de la culture canadienne-française. Dans les pages de leur revue, le *Nigog*, première publication moderniste fondée en 1918, les exotiques en appelleront à la naissance d'une élite cultivée et « libre », détachée des préoccupations exclusivement nationalistes et territoriales du Canada français, capable d'apprécier les fondements esthétiques de l'art indépendamment du sujet traité (GRIVEL, 2014). Ils adresseront à la littérature du terroir canadienne-française une critique universaliste lui reprochant, par son insistance appuyée sur les sujets canadiens et la morale catholique, de juger de la qualité d'une œuvre selon des considérations utilitaires, extérieures à l'art. Cette critique débordera aussi sur le mauvais goût des architectes canadiens, sur la médiocrité de certains peintres ou encore sur l'incompétence culturelle de l'élite sociale canadienne-française (HAYWARD, p. 286). C'est dire que leur complexe d'infériorité vécu à Paris se muera en complexe de supériorité une fois rentré au Québec, double décalage qui trahit une même incertitude du rapport à soi.

4. Divers événements concourent à une intensification de ces relations au tournant du siècle : la présence du Québec à l'Exposition universelle de Paris en 1900; les lois Combes de 1903 et 1904; le Congrès eucharistique international de Montréal de 1910; l'activisme d'Hector Fabre, représentant du Québec et du Canada en France depuis 1882; et la Première Guerre mondiale, dont la crise de la conscription fragilise la double allégeance britannico-française des Canadiens français (LAMONDE, 2004, p. 230).

Ainsi, dans son sens premier au début du siècle, l'expression « retour d'Europe » émerge dans le complexe discursif de la polémique entre régionalistes et exotiques. Elle prend d'abord les atours d'une insulte, d'une étiquette disqualifiante, employée par ceux qui, comme Jean-Charles Harvey et Alfred DesRochers, critiquent « le snobisme de l'imitation des Parisiens⁵ », comme Camille Roy qui les présente comme des « écrivains français égarés sur les rives du Saint-Laurent » (Roy, 1904 [1907], p. 352) ou encore, comme Léo-Paul Desrosiers, pour qui ces « revenus de Paris » ne rapportent « que de nouvelles prétentions, des tics de langage, et des diplômes véreux » (DESROSIERS, 1922, dans RAJOTTE, 2004, p. 32). Les retours d'Europe seront tour à tour dépeints comme des désaxés et des déracinés de la culture québécoise, des esthètes agaçants moins portés à faire du séjour étranger l'occasion d'un rehaussement et d'un enrichissement qu'une voie de sortie, sinon de reniement, de leur culture d'appartenance (LACROIX, 2014, p. 255-256).

D'abord signalée comme un label négatif, symbole d'un rapport élitiste et mimétique à la France, l'expression « retour d'Europe » prendra des contours plus mélancoliques, ambivalents et malaisés, sinon existentiels, chez d'autres figures. C'est le cas d'Édouard Montpetit, premier boursier universitaire officiellement délégué par la province de Québec à Paris, où il séjourne pendant trois ans au début du siècle pour étudier à l'École libre des sciences politiques et au Collège des sciences sociales. Les souvenirs de son séjour dans l'ancienne métropole sont exemplaires des tensions identitaires associées au relais parisien, qui s'accompagne d'une « longue réflexion sur nous-mêmes » (MONTPETIT, 1928, p. 118). À l'arrivée, l'extase de découvrir le Paris idéalisé par ses lectures de jeunesse laisse place à un réel défi d'acculturation. Le retour d'Europe est d'abord celui qui, en voulant « prendre possession de Paris, de sa lumière et de ses ombres » (MONTPETIT, 1944, p. 73), constate qu'il doit, pour y arriver, taire ses origines et s'effacer :

Nous sommes en France et non plus loin de la France, nous vivons la vie que nous avons connue à travers les livres, nous lisons la revue et le journal le jour où ils paraissent et non plus vieux de dix ou quinze jours; tout cela est grisant et fort beau, mais tout cela nous oblige aussi à un effort pour ne pas paraître trop étrangers et nous assimiler le plus vite possible au monde nouveau.

[...]

Pour éviter les ennuis auxquels craint d'être en butte l'étranger trop évident, je me donnais des allures de vieux Parisien – sans y arriver, bien entendu. (MONTPETIT, 1944, p. 66-67 et 71)

Le souvenir d'une visite marquante au bourdonnant Quartier latin inspire à un Montpetit conquis cette impression allégorique : « Je participe à l'universelle nervosité et j'apprends, rabroué, à rendre la pareille. » À observer les gens pour

5. Jean-Charles Harvey cité dans Simone Routier, « La ferveur d'une débutante en poésie. Correspondance 1929 à 1941 », *Écrits du Canada français*, vol. 44-45, 1982, p. 252, cité dans RAJOTTE (2004, p. 32).

« vivre une minute comme si j'étais des leurs » (*Ibid.*, p. 74), il se prend d'engouement, mais la lucidité inquiète du retour n'attend pas de frapper :

Après trois ans d'absence et de douces habitudes, le retour au Canada provoque des impressions complexes. Quelques contacts sont décevants. Les inélégances d'architecture et les pauvretés de langage frappent plus qu'autrefois. On éprouve de la joie à retrouver le pays, ses horizons, le jaillissement des eaux, les interminables plaines crénelées de montagnes – une sorte de joie lente qui serait un réveil. Tout cela s'accompagne de nostalgies qui dorment au fond de l'être, avec des retours parfois aigus. Le remède est de s'entourer des choses que l'on a rapportées, qui évoquent chacun des souvenirs, de se constituer un refuge. Il est surtout dans le travail, dans l'espoir d'être utile et la satisfaction d'entreprendre une tâche. (MONTPETIT, 1949, p. 7)

Dans ce double consentement chez Montpetit, d'abord à renoncer à la grandeur européenne et, ensuite, à accomplir une « tâche » auprès des siens, le journaliste André Laurendeau avait perçu une attitude caractéristique des « meilleurs "retours d'Europe" » (LAURENDEAU, 1963). Lui-même revenu d'un long séjour initiatique à Paris dans les années trente, où il avait côtoyé des intellectuels comme André Siegfried et Jacques Maritain (LAMONDE, 2007), Laurendeau éprouvera, à son tour, une certaine angoisse. Plongé dans l'intensité de la capitale française, il avait lui aussi comparé Paris et Montréal et n'avait pu s'empêcher de « mesurer les lacunes de [sa] propre préparation » (LAURENDEAU, 1963, p. 3). Comme il l'écrira, le Canadien français en visite « connaît là-bas, ou du moins il frôle, il entrevoit la grande aventure intellectuelle. C'est un alcool qui monte à la tête. C'est très fort pour lui. Ses défenses craquent de toute part » (*Ibid.*). Le décalage entre la France livresque et la France réelle avait été un choc pour lui également. Dans ses *Impressions sur la France* (1936), Laurendeau souligne combien ses attentes de sympathie et de solidarité de la mère patrie s'étaient abîmées sur l'indifférence et l'anonymat que suscitait sa présence : « Les Français ne nous connaissent pas beaucoup en général et ne manifestent pas le désir de nous connaître. Il faut comprendre cependant que s'ils ne s'intéressent pas beaucoup à nous, c'est que nous ne sommes pas toujours intéressants » (cité dans MONIÈRE, 1983, p. 82-83). À vrai dire, les Français qui l'interpellent ont déjà des idées préconçues sur les Canadiens français, qu'ils voient surtout comme des apôtres de la survivance et du conservatisme. « [L]es uns nous en félicitent, d'autres se moquent un peu de nous » (cité dans MONIÈRE, 1983, p. 66) fait-il remarquer en déplorant la difficulté d'engager un réel dialogue au-delà de ces généralités. En même temps, le contact de la nouvelle pensée française non conformiste, en particulier celle de la gauche chrétienne, ouvre chez le jeune Laurendeau de nouveaux horizons intellectuels sur les questions sociale et nationale. Et s'il se love malgré tout aisément, en dilettante, dans la densité intellectuelle parisienne, ce n'est pas sans peine qu'il retrouve le Québec. « Là-bas [en France], j'ai mis quelques semaines à m'adapter superficiellement. Et j'ai mis 4 ou 5 ans au retour à me réadapter » (LAURENDEAU, 1963, p. 3).

Qu'à cela ne tienne, à la différence des exotiques, dont il avait répudié la « révolte », la « stérilité » et la « perpétuelle nostalgie » (*Ibid.*), Laurendeau

plaidera, en quelque sorte, pour un retour d'Europe réussi⁶, exigence qui consistait à faire de l'Europe non plus une part manquante du soi collectif, encore moins un tropisme aliénant, mais plutôt une part intérieure, qu'il s'agissait d'assumer avec la souplesse du cœur et de l'esprit. Dès lors, pour lui, plutôt que de se « livrer avec complaisance à [leur] angoisse », les « meilleurs retours d'Europe » étaient plutôt ceux qui étaient prêts à « s'ajuster [...] au milieu où [...] restent [leurs] racines », à s'y réconcilier, ceux qui « en acceptant de rentrer chez eux », savent qu'ils « s'amputent d'une partie d'eux-mêmes », sinon qu'ils sacrifient le rêve d'une carrière plus riche et plus gratifiante ailleurs (LAURENDEAU, 1963, p. 3). Autrement dit, face à la nécessaire dissidence esthétique des retours d'Europe, Laurendeau rappelait l'importance de ne pas céder à la dissidence civique. Aspirer à la grandeur, certes, mais une grandeur qui ne confine pas au rejet de soi et que tempère un réel attachement au pays. Pour reprendre les mots de Jean Larose, qui a longuement médité ce texte de Laurendeau, il s'agissait de savoir concilier l'« amour de la France » et l'« amour du pauvre », avoir « la force de se reconnaître petit et de se faire admiratif ». Par cet acquiescement à l'admiration, dont les motifs lui font trop souvent défaut, le Canadien français en exil pouvait non seulement découvrir la grandeur mais peut-être aussi « un rêve de grandeur pour soi-même et pour les siens ». Selon Larose, assumer de la sorte la petitesse de sa culture faisait de Laurendeau « l'intellectuel canadien-français par excellence » (1998, p. 140).

La leçon de Laurendeau sur l'Europe pourrait être rapprochée de la leçon que Fernand Dumont, lui aussi revenu d'Europe en 1955, livra à Serge Cantin en 1983. Quelques jours avant son départ pour un séjour d'études en France, Cantin avait reçu une lettre du sociologue lavallois qui, en réponse à une remarque désabusée qu'il avait faite sur l'état du Québec, ce « pays sans bon sens », lui avait rappelé la lourde responsabilité que commanderait son retour de l'exil parisien :

Ce pays, qui n'est pas « sans bon sens », écrivait Dumont, vous aurez à le porter comme on porte un enfant dans ses bras, en tenant la tête haute. Dites-vous bien que, malgré les misères qui nous entourent, vous n'êtes pas le seul (...). Il vous manque peut-être, aux uns et aux autres, une certaine complicité. Créer cette complicité, cette solidarité, ce sera l'une de vos tâches au retour... (CANTIN, 1997, p. 36)

Cette mise en garde rejoint l'une des grandes idées de Dumont sur la culture et son dédoublement. Aussi nécessaire soit-il, l'éloignement ou le déracinement de la culture première ne doit pas pour autant en commander le reniement. Bien au contraire, le détour par la culture seconde – ici, l'Europe comme *horizon* – peut induire une saine distance dans la mesure où elle s'assortit, par des médiations construites, d'un retour sur la culture d'appartenance, non pour rompre avec elle, mais pour l'améliorer et l'enrichir. Héritier de la pensée dumontienne, le sociologue Joseph Yvon Thériault, qui avoue lui-même ne pas se reconnaître dans la mauvaise conscience des retours d'Europe (DORAIS, LANIEL et THÉRIAULT, 2020, p. 86), estime

6. Nous empruntons la formule au sociologue Joseph Yvon THÉRIAULT (2003).

lui aussi qu'il y a erreur dans le fait de considérer l'éloignement de la culture première comme une aliénation :

« La capacité de sortir de la culture qui nous est immédiate afin de la modifier, de l'organiser autrement, sans toutefois rompre avec elle, c'est notre capacité, comme société, d'agir sur nous. Si le rapport à l'Europe a été une occasion de prendre une distance par rapport aux déterminations de ce continent, pourquoi donc appeler ça aliénation? » (Thériault cité dans ROBITAILLE, 2002).

Et pourtant, il faut reconnaître que ce pari de la médiation n'a rien d'aisé. Comme le souligne Jean-François Laniel, la problématique moderne de la médiation et de la synthèse entre culture première et culture seconde « ne se trouve peut-être jamais aussi ressentie que chez les intellectuels des petites sociétés » (LANIEL, 2013, p. 411). C'est que le *dédoublement de la culture* y est vécu, en propre, comme un *dédoublement de la société elle-même*, entre les significations héritées et sécurisantes de la communauté traditionnelle, d'un côté, et les prospections libres et indéterminées qu'engage l'échappée vers l'extérieur, de l'autre (WARREN, 2012). Du reste, pour revenir à la mise en garde servie par Dumont à Cantin, c'est aussi dans un rapport à la solidarité de l'intellectuel envers sa communauté d'appartenance que se donne à lire tout le problème existentiel du retour d'Europe.

LE « RETOUR D'AMÉRIQUE »

Dans l'imaginaire transnational québécois, la figure des retours d'Europe est mieux connue que celle des retours d'Amérique, qui ne s'est jamais formellement établie comme un personnage symbolique de l'histoire culturelle québécoise. L'expression trouve son origine sous la plume de l'économiste Albert Faucher qui, en référence à sa propre formation à l'Université de Toronto, l'évoqua pour une première fois lors de son discours d'intronisation à la Société royale du Canada en 1972 :

À notre retour, nous nous trouvions comme en rupture de tradition. En effet, alors que nos devanciers, pour la plupart, avaient été des « retours d'Europe » que traumatisait la nécessité de travailler, nous étions, nous, des « retours d'Amérique » qu'enthousiasmait l'occasion de travailler. Nous avions pour tempérer notre ardeur le bouillant Père G.-H. Lévesque qui avait fait la synthèse des deux retours : retours d'Europe et retours d'Amérique, puisqu'il avait étudié à Lille et à Ottawa. Je pense que cette innovation « retours d'Amérique » représente une caractéristique à retenir pour l'histoire des Sciences sociales à l'Université Laval : caractéristique de fidélité envers les ancêtres. Nos pères étaient allés dans les « factories » de la Nouvelle-Angleterre, faire le blé dans l'Ouest ou les mines du Klondike; nous avons fait, nous, les universités anglophones. Il en résultait pour l'Université Laval une faculté très consciente et très soucieuse de ses paramètres nord-américains. (FAUCHER, 1972, p. 13)

Ainsi, les retours d'Amérique désignent-ils les étudiants québécois qui, dans les années entourant la Seconde Guerre, décidèrent de partir compléter leur formation universitaire aux États-Unis, souvent avec les encouragements d'une bourse

provinciale ou encore de l'une des grandes fondations philanthropiques comme Carnegie et Rockefeller. En cela, ils pointent déjà une première distinction par rapport aux retours d'Europe qui, pour la plupart, étaient des écrivains et des artistes. Ils sont plusieurs dizaines d'étudiants, entre 1940 et 1950, à partir pour les campus américains, en particulier ceux de Harvard, de Chicago et de Cornell, et la majorité reviendra au Québec après des séjours prolongés de quelques années (GAGNON et GOULET, 2011). Il est courant d'attribuer, non sans raison, cette redirection vers les États-Unis aux circonstances exogènes de la guerre, qui ont forcé la mise sur pause momentanée des relations universitaires avec la France. Or, il faut savoir que le nouvel engouement pour le relais américain résulte aussi de facteurs endogènes au milieu culturel et intellectuel québécois.

Voyons-y d'abord l'expression d'un nouveau « consentement » à l'Amérique dans l'imaginaire québécois d'après-guerre, alors que le conflit mondial incite à un rapprochement à la fois militaire, économique et politique avec les États-Unis (LAMONDE, 1996). Longtemps tenue en suspicion par le nationalisme traditionaliste canadien-français, l'Amérique acquiert une nouvelle valeur référentielle et stratégique. « De menace, l'Amérique devient peu à peu évidence, épreuve et enfin risque à courir », écrit Pierre POPOVIC (1991, p. 92). Cette « resignification » de l'Amérique n'est pas étrangère à la défaite française de 1940 qui, vécue comme un « bouleversement intime » (GALLICHAN, 2005), accentue le sentiment d'un décrochage métropolitain. Ce goût de l'Amérique s'énonce de diverses manières. On le trouve chez le peintre Paul-Émile Borduas qui, déménagé à New York en 1953, voyait dans les États-Unis la condition d'une vue politique universelle et postnationale en phase avec le climat d'après-guerre (BEAULIEU, 2019, p. 139). On le trouve également dans la littérature, chez des figures comme Robert CHARBONNEAU (1947) et Jean LEMOYNE (1961), pour qui la référence américaine permettait à la fois de penser l'éloignement de la France et l'autonomie nord-américaine de la littérature québécoise. On en trouve aussi un exemple éloquent dans les *Reflets d'Amérique* d'Édouard Montpetit dont l'américanophilie grandissante (FABRE, 2017) l'amènera à voir dans les États-Unis une nation du progrès qui, face à l'Europe des totalitarismes, était en voie d'incarner la nouvelle figure de l'universel au 20^e siècle, susceptible d'inspirer le développement de la société québécoise. Il fallait, écrivait-il, apprendre à « utiliser le progrès américain » tout en gardant le droit de « fortifier [son] attitude française » (MONTPETIT, 1941, p. 253), autrement dit, savoir « accrocher le char à l'étoile » (MONTPETIT, 1949, p. 155).

Ce souhait d'une affirmation plus franche du destin américain du Québec se fait sentir jusque dans les universités québécoises qui, au cours des années 1940 et 1950, vont chercher à s'adapter aux conditions nord-américaines de l'enseignement supérieur. Soucieuses de pallier les effets de la crise des années 1930, les autorités universitaires en viendront aussi à considérer que la science pratiquée aux États-Unis, dans la mesure où – et ce n'est pas rien – elle saurait s'accommoder de la foi catholique, pouvait contribuer au mieux-être social et industriel de la société québécoise. Il faut dire que l'accroissement de la réputation des universités américaines était alors à la mesure de leur internationalisation, notamment à la suite de l'accueil favorable qu'elles avaient ménagé à plusieurs savants et intellectuels exilés d'Europe (LOYER, 2005). Cet alignement sur le savoir américain incitera

plusieurs facultés, entre autres la jeune faculté des sciences sociales de l'Université Laval, à envoyer des étudiants se former aux États-Unis avant de les embaucher formellement comme professeur au Québec. Ce sera le cas, par exemple, de l'historien Guy Frégault qui séjournera à l'Université Loyola de Chicago de 1940 à 1942 sous la recommandation de Lionel Groulx pour y réaliser son doctorat sous la direction du père Jean Delanglez; du sociologue Jean-Charles Falardeau qui, attiré par le sociologue Everett Hughes, décrochera un doctorat en sociologie à l'Université de Chicago à la même période; de l'historien Marcel Trudel, qui se rendra à Harvard de 1945 à 1947 à titre de *visiting professor* avant d'être formellement embauché à l'Institut d'histoire de l'Université Laval; de l'historien Michel Brunet, qui séjournera à l'Université Clark à la fin des années 1940 pour y soutenir une thèse en histoire américaine; du sociologue Guy Rocher, qui s'établira à Harvard en 1950 pour compléter un doctorat en sociologie sous la supervision de Talcott Parsons; ou encore de l'anthropologue Marc-Adélar Tremblay qui, de 1950 à 1956, s'initiera à l'anthropologie à Cornell sous le magistère d'Alec Leighton, y prendra la direction d'une équipe anthropologique et réalisera un stage de recherche chez les Navahos. Tous ces étudiants reviendront au Québec pour être embauchés dans les premières cohortes de professeurs laïcs et œuvrer au développement des universités québécoises.

Michel Lacroix et Jean-Philippe Warren soulignent, à juste titre, qu'à la différence du retour d'Europe, le retour d'Amérique désigne le plus souvent une expérience conçue essentiellement comme « un projet intellectuel [...] d'ordre individuel », et « dans l'optique des spécialisations universitaires » (LACROIX et WARREN, 2012, p. 61). Cette expérience se vivrait aussi principalement sur un mode positif, sous le signe d'un « optimisme de la connaissance » (FAUCHER, 1972) pour reprendre encore les mots de Faucher. En témoignent les commentaires, contemporains et rétrospectifs, presque toujours enthousiastes des protagonistes. Dans la correspondance qu'il entretient, depuis les États-Unis, avec Albert Tessier, Marcel Trudel décrit Havard comme « un paradis », dont la dimension et le prestige sont une source d'émerveillement constante : « la bibliothèque contient plus de livres français que Laval. Les affaires y marchent à l'américaine. Cambridge est une ville universitaire charmante. On n'a pas le temps d'assister à tous les concerts gratuits⁷ ». Ce séjour lui apporte non seulement la « formation technique⁸ » en histoire qui lui manquait, mais il officialise son identification à cette discipline après avoir longtemps aspiré à une carrière d'écrivain. À Trudel, Guy Frégault présentera leur séjour de formation commun aux États-Unis comme l'un des principaux ressorts d'une identité générationnelle. Ce détour salutaire leur avait, déclarera-t-il, « [ouvert] les yeux sur les richesses intellectuelles qui s'épalaient à nos propres portes » et fait prendre conscience de « ce que notre colonialisme moral nous avait jusque-là dissimulé », à savoir « qu'une seule nation ne possède pas le monopole de la vie de l'esprit et

7. « Lettre de Marcel Trudel à Albert Tessier, 27 décembre 1945 », ASTR/Fonds Albert Tessier/cote 0014-P2-149.

8. « Lettre de Marcel Trudel à Lilianne Frégault, 20 octobre 1988 », AUO, Fonds 305/boîte 42376/dossier « Frégault, Lilianne : correspondance, 1988-1991 ».

qu'il n'est plus indispensable que nos nourritures soient préalablement assimilées par un organisme métropolitain ». Rien de moins. C'est par les États-Unis qu'ils avaient « déposé [leur]s œillères » et « fait, émerveillés, un tour d'horizon⁹ ». Pour sa part, Guy Rocher n'hésite pas à parler de son séjour à Harvard comme d'une « révélation » ou encore d'une « aventure » qui, l'éloignant de sa vocation de militant social et catholique, l'a « ancré dans [sa] vocation d'universitaire ». « Parti avec des préjugés » au sujet du climat joyeusement mondain des universités américaines, il « revenai[t] avec un idéal », celui d'une « orientation intellectuelle disciplinaire en sociologie fondamentale », et avait aussi pour ambition de « hausser le niveau des universités québécoises¹⁰ ». Rocher insiste aussi pour rappeler combien, à la différence des retours d'Europe du début du siècle, ce séjour avait augmenté son capital symbolique dans le milieu universitaire québécois : « Harvard m'avait donné comme un halo [...] Ça avait un prestige, comme si on était passé à travers un rite de passage¹¹. » Sentiment partagé par Michel Brunet, dont le séjour à la Clark University de 1947 à 1949 lui ouvre les portes du professorat à l'Université de Montréal, finalité dont il a lui-même conscience, si bien qu'il orchestrera la mise en scène de son propre retour en sollicitant les médias. La parution de la caricature ci-après dans l'édition de *La Presse* du 18 juin 1949, représentant un Brunet rentrant au pays dans un costume trois-pièces qui rappelle l'esthétique du *tailoring américain*, signale bien cet élément de distinction du retour d'Amérique dans le marché symbolique encore relativement limité du monde universitaire québécois. Un peu comme pour Rocher, l'expérience des campus américains chez Brunet avait aussi contribué à rehausser le statut de l'université – et de l'universitaire – dans l'équation de la modernisation du Canada français. D'ailleurs, au retour de son séjour américain, il n'hésitera pas à comparer l'universitaire dans la société contemporaine à la figure du bourgeois au 19^e siècle¹². Pour l'historien de l'école de Montréal, les États-Unis avaient affûté son caractère. Il avait pu, là-bas, éprouver plusieurs des caractéristiques qu'il valorise par ailleurs : le volontarisme, l'esprit d'entreprise, l'affirmation de soi et le goût du risque, en usant entre autres de l'anglais (DORAIS et POITRAS, 2021). Brunet va d'ailleurs écrire sa propre thèse de doctorat dans la langue de Shakespeare (Brunet dans LAMARRE, 1993)¹³, consentant ainsi à une forme d'acculturation américaine. Bien qu'il représente une barrière linguistique importante, l'anglais demeure malgré tout un « gain » ici : alors que les retours d'Europe se retrouvaient entre deux accents, soupçonnés d'arrogance ou d'inauthenticité, le retour d'Amérique gagne sur tous les fronts : il acquiert l'anglais sans perdre son français.

9. Guy Frégault, « Discours d'intronisation de Marcel Trudel à l'Académie canadienne-française », 1953, Université d'Ottawa, CRCCF, Fonds Guy-Frégault P168, 52, 15.

10. Citations tirées de ROCHER (1989, chap. 2) et d'un entretien que nous avons réalisé avec Guy Rocher le 5 mars 2020.

11. Entretien avec Guy Rocher, 5 mars 2020.

12. Notes manuscrites de Michel Brunet citées dans LAMARRE, 1993, p. 399.

13. Il s'agit d'une thèse assez classique d'histoire politique portant sur la Convention constitutionnelle du Massachusetts de 1853, dont les archives étaient entreposées à proximité de l'Université Clark (BRUNET, 1949, p. XXII).

FIGURE 2



Source : caricature tirée de *La Presse*, 18 juin 1949.

Pour sa part, Marc-Adéland Tremblay décrit ses six années passées à Cornell comme « une expérience d'apprentissage, mais aussi une confirmation du sentiment d'avoir acquis une certaine maîtrise de la pratique anthropologique ». L'expérience fut, indique-t-il, tout aussi riche sur le plan humain, par son immersion dans le climat multiconfessionnel des campus universitaires : « Nous vivions dans une communauté internationale au département d'anthropologie. Il y avait des étudiants en provenance de sept ou huit pays différents. Le baptême de notre fille aînée, Geneviève, fut un baptême interconfessionnel » (TREMBLAY, 1995, p. 176; p. 132). Même signal du côté de Gérard Bergeron qui, en rendant compte de son expérience à l'Université Columbia en 1946 dans les pages du journal *Notre temps*, évoquait avec vive admiration « ce peuple [new yorkais] multiple, multicolore, omniprésent », dont la diversité et l'audace avaient fait de la ville « la capitale [de l']organisation pacifique » (BERGERON, 1996, p. 1). Quant à Armand Frappier, il se souvient de son séjour au *Strong Memorial Hospital* de Rochester, à New York, comme d'« une sortie de [sa] coque, au sens physique comme au sens psychologique et intellectuel ». « Tout me ravissait, ajoute-t-il : le nombre des chercheurs, médecins ou non-médecins, intéressés au diagnostic et aux sciences expérimentales, la diversité des travaux de diagnostic et de recherche, ordonnés en vue du soin des patients à l'hôpital » (FRAPPIER, 2009, p. 64).

Ces quelques témoignages attestent de l'expérience largement positive du séjour américain, qui est surtout vécu comme un enrichissement personnel. Il faut dire que les universités françaises du début du 20^e siècle n'ont que bien peu de choses à voir avec les universités américaines des années 1940, aussi bien en ce qui concerne le nombre d'étudiants, le nombre de disciplines, l'importance de la recherche que le financement. Forte de son implication dans l'effort de guerre mais aussi de l'appui généreux des réseaux philanthropiques, l'université américaine acquiert au milieu du siècle des moyens, une influence et une puissance d'attraction inégalés qui contribuent à l'affranchir de la norme européenne. Elle souhaite aussi s'éloigner de la vocation traditionnelle de l'université, tournée vers la formation professionnelle et appliquée, pour se consacrer d'abord à l'avancement du savoir à travers l'atteinte d'un meilleur équilibre entre la recherche et l'enseignement, le recrutement de nouveaux professeurs et l'élargissement du corps étudiant aux classes moyennes (CHARLE et VERGER, 2012, p. 106-109). Ainsi, pour les retours d'Amérique, le séjour américain avait quelque chose de nécessairement positif et enrichissant, d'autant que la plupart eurent la chance, une fois

de retour au Québec, d'intégrer un milieu universitaire en voie d'expansion et d'y transposer certaines notions acquises. Cet horizon d'attente marque une différence foncière d'avec les exotiques du début du 20^e siècle formés à Paris et qui, évoluant dans un champ savant encore relativement peu institutionnalisé, n'ont à peu près pas intégré l'institution universitaire à leur retour.

Du reste, toujours selon Lacroix et Warren, le retour d'Amérique n'aurait pas vraiment engagé de « choc identitaire » ou de « remise en cause » collective à la manière des retours d'Europe. Cette dissemblance dévoilerait le rapport différencié du Québec aux deux destinations : si « les États-Unis sont une image de ce que le Québec *pourrait* être, [...] la France, volontairement ou inconsciemment, incarne ce que le Québec *devrait* être ». C'est dire que contrairement à la France, les États-Unis tendraient à « l'intellectuel québécois un miroir moins méprisable de soi-même » (LACROIX et WARREN, 2012, p. 60-61) favorisant, jusqu'à un certain point, sa plasticité et son ouverture à l'altérité. Constat similaire du côté de Daniel Tanguay, pour qui, « [a]ussi paradoxal que cela puisse paraître notre rapport avec la France est plus problématique que notre rapport avec les États-Unis ». C'est que « [l]a France nous rappelle par son existence même ce que notre être francophone pourrait être s'il était en pleine expansion. Elle est notre mauvaise conscience, puisqu'elle nous empêche de tenir totalement pour une vertu notre pauvreté linguistique et intellectuelle » (TANGUAY, 1999). À l'inverse, l'altérisation américaine a quelque chose de sécurisant; elle permet de confirmer la différence culturelle de l'être francophone, sans pour autant nier l'ancrage nord-américain. À cet égard, le récit de voyage de Michel Brunet aux États-Unis est instructif. Il dénote, à plusieurs occasions, une mise à distance, sinon un mépris, de la culture américaine. Par exemple, réagissant aux propos d'une femme rencontrée à New York qui lui faisait remarquer que les Canadiens français étaient réactionnaires parce qu'ils s'entêtaient à demeurer français dans une modernité marchant inéluctablement vers l'anglais, Brunet fait le constat de l'abysse qui le sépare de la « conception de la vie » des Américains : « [C]omme les Romains qui appelaient barbares les autres peuples, ils ne peuvent se faire à l'idée d'une civilisation dualiste en Amérique. Un Canada bilingue est pour eux une impossibilité sinon une absurdité¹⁴. » Ailleurs, Brunet ne se gêne pas non plus pour critiquer le caractère très relâché des tenues vestimentaires aux États-Unis; la démocratisation trop poussée de son système universitaire; l'hubris matérielle et symbolique de ses grandes villes industrielles; ou encore la laideur des femmes par rapport à celles du Québec (DORAIS et POITRAS, 2021).

Il n'en reste pas moins que bon nombre des récits de séjours américains présentés ci-haut ont été écrits plusieurs années après les faits. Il s'agit, bien souvent, de reconstitutions *a posteriori* qui ne sont pas exemptes d'une finalité stratégique : celle d'inscrire la valeur d'une formation supérieure et l'expérience enrichissante de l'étranger dans la trame d'une carrière à succès¹⁵. Et pourtant, une analyse plus

14. Archives de l'Université de Montréal, Fonds Michel Brunet, P136/J2.22, « Journal de tournée américaine – du 24 avril au 16 mai 1949 ».

15. Sur la dimension stratégique de la mise en récit des excursions intellectuelles de Canadiens français à l'étranger, voir notamment RAJOTTE (2004).

fine et approfondie des expériences effectives de l'Amérique donne à voir qu'elles ont, elles aussi, pu mettre en question le rapport au lieu, à la culture, au statut et à l'identité¹⁶. Les témoignages abondent aussi sur les chocs d'altérité qu'ont pu y vivre les étudiants québécois. À ce titre, comme l'a bien montré Jules Racine St-Jacques en étudiant la correspondance inédite entre les premiers diplômés de l'École des sciences sociales de l'Université Laval et le père Georges-Henri Lévesque, pendant leurs séjours d'études aux États-Unis au début des années 1940, l'acculturation disciplinaire des retours d'Amérique fut loin d'être aisée (RACINE ST-JACQUES, 2015, p. 290-302). Leur plongée dans la culture disciplinaire américaine les a confrontés à un tout autre univers de pensée, qui entraînait en conflit avec leur attachement à la tradition dualiste (catholique et positive) des sciences sociales québécoises. C'est le cas, par exemple, de Maurice Lamontagne qui, en séjour d'études à Harvard, perçoit dans son département d'économique « un vide essentiel, un manque d'âme » où « [l]a mentalité capitaliste y remplace la mentalité sociale : on étudie, non pour améliorer ou réformer une situation anormale, mais pour en tirer le plus d'argent possible¹⁷ » (cité dans *Ibid.*, p. 294). Pour Jean-Charles Falardeau, qui est à l'Université de Chicago au même moment, l'intégration au milieu universitaire américain exige « un inouï réajustement psychologique ». « Mon Père, écrit-il à G.-H. Lévesque, c'est comme si je me trouvais sur une planète nouvelle, en présence d'êtres qui au lieu d'un esprit humain auraient un microscope très précis, mais mécanique et pour qui les notions de valeur et les principes philosophiques ou éthiques seraient des étiquettes sur des fossiles d'un univers inconnu¹⁸ » (*Ibid.*). Le caractère par trop mécaniste, mathématique, micrométrique, empirique et rationnel de la science sociale américaine apparaît foncièrement antithétique avec la double finalité, normative et positive, des sciences sociales canadiennes-françaises¹⁹. C'est pourquoi d'ailleurs Falardeau, tout influencé qu'il fût par la sociologie ethnique et moderniste de Chicago, refusera d'adopter pleinement son cadre d'analyse à son retour au Québec en continuant de l'adosser à une éthique des fins supérieures de l'Homme (catholique). En témoigne, par exemple, sa sociologie de la paroisse canadienne-française, qu'il étudiera à l'enseignement de la *folk society*, mais dans l'optique de sa modernisation et de son adaptation aux réalités du monde urbain afin d'en prévenir la disparition (LANIEL, 2021, p. 97-98).

16. D'ailleurs, Laurendeau lui-même soulignait, dans son célèbre article de 1963, que les campus américains pouvaient potentiellement générer un phénomène apparenté au retour d'Europe : « Dans ces grandes villes de haute culture – et j'imagine qu'un séjour dans certaines universités américaines provoque les mêmes réactions – vous vous sentez d'abord un petit provincial. Les exigences et les barèmes changent. Mis au pied du mur vous mesurez les lacunes de votre propre préparation » (LAURENDEAU, 1963, p. 3).

17. DGDAUL, Fonds Georges-Henri Lévesque, P151/D/11 « Correspondance générale - Lamontagne, Maurice », Maurice Lamontagne à Georges-Henri Lévesque, 10 janvier 1942, cité dans RACINE ST-JACQUES (2015, p. 294).

18. DGDAUL, Fonds GHL, Jean-Charles Falardeau à Georges-Henri Lévesque, 17 octobre 1941, cité dans RACINE ST-JACQUES (2015, p. 294).

19. Sur le dualisme scientifique de la sociologie québécoise, voir WARREN (2003).

De la même manière, Guy Rocher souligne avoir vécu une « crise intellectuelle » à son arrivée à Harvard, crise qu'il rattache au relativisme culturel du *Department of Social Relations* dont les enseignements contrastaient avec l'épistémologie catholique de la Faculté des sciences sociales de Laval. L'atmosphère très interdisciplinaire du parcours de formation l'avait amené à prendre des cours de psychanalyse, qui initiaient aux puissances internes de l'inconscient, du refoulé et de l'instinctuel chez l'homme. De même, l'anthropologie sociale, notamment celle qui était enseignée par Clyde Kluckhohn, faisait voir la grande variabilité des cultures et le caractère historiquement et culturellement déterminé des règles de conduite et des valeurs. « Je revins de Harvard passablement ébranlé intellectuellement et spirituellement » (ROCHER, 1974, p. 244-245), souligne Rocher, qui nous a confié retracer le début de ses doutes religieux à son séjour aux États-Unis²⁰.

« J'avais le sentiment que les vérités sur lesquelles je m'étais jusque-là appuyé s'étaient littéralement effritées. En cinq ans, j'avais parcouru un chemin qui me paraissait bien long, depuis les certitudes de l'Action catholique jusqu'au doute presque systématique du relativisme généralisé, en passant par le positivisme comtien et durkheimien » (ROCHER, 1974, p. 245).

On voit combien le retour d'Amérique n'échappe pas complètement aux tourments de l'« exil négatif ». Cette difficile acclimatation côtoie aussi la tendance au comparatisme culturel, souvent défavorable, à l'endroit du Québec. Ces comparaisons sont le plus souvent suscitées par les différences de forme et d'étendue des campus américains qui, en particulier au lendemain de la guerre, mettent en évidence un profond décalage avec le Québec. Pour Rocher, « c'est là que m'est apparue notre infériorité, un retard énorme à rattraper dans notre enseignement supérieur universitaire²¹ ». Côté d'étudiants plus matures et expérimentés, souvent issus de la cohorte des soldats démobilisés, il prit alors conscience de ses propres limites : « Je découvrais que non seulement j'étais ignorant, mais que je ne savais même pas travailler! » La force du choc culturel est à ce point puissante qu'elle instille de profonds doutes sur le retour. Le fait de se retrouver dans une « petite université » comme l'Université de Montréal avait été, pour Rocher, « un motif de grande tristesse », si bien qu'il eut la réelle tentation de rester aux États-Unis (ROCHER, 1989, p. 28-29). Même constat chez Frappier : « J'avais devant moi des possibilités de travail dont le contraste avec la misère et la pauvreté de l'Université de Montréal, d'où j'arrivais, m'a bouleversé » (FRAPPIER, 2009, p. 64-65). Du côté de Brunet, la visite des campus universitaires suscite ébahissement et envie. À propos de l'Université de l'Illinois, il écrit dans son journal de voyage : « Un autre endroit superbe. Quelles richesses! Et de toutes sortes! C'est à rendre jaloux. Et jaloux, je suis²². » À l'Université Ann Arbor, Michigan : « Toujours la

20. Entretien avec Guy Rocher, 5 mars 2020.

21. *Ibid.*

22. Archives de l'Université de Montréal (AUDM), Fonds Michel Brunet P136/J 1,5, Michel Brunet à Berthe Brunet, 13 mai 1949.

même impression : richesse, force, série d'immeubles les uns plus riches que les autres²³. » Ici aussi, l'extraordinaire perçu trouve sa contrepartie dans l'insuffisance et les lacunes du Canada français, que Brunet n'hésite pas, dans son journal, à qualifier régulièrement de « pays de fessés », de « canayens », où l'on ne « sait pas [se] faire connaître et apprécier²⁴ ». Le cas le plus emblématique est peut-être celui de Pierre Trudeau, qui séjourne à Harvard au milieu des années 1940. « Dès mon arrivée, je dus me rendre compte qu'en matière intellectuelle, je sortais à peine de l'enfance », écrit-il dans ses mémoires (TRUDEAU, 1993, p. 45). Selon ses biographes, Max et Monique Nemni, c'est à Harvard que Trudeau aurait officialisé sa conversion à l'antinationalisme. La découverte de la grande Amérique, où il recevra entre autres les enseignements d'Heinrich Brüning, de Wassily Leontief et de Joseph Schumpeter, l'incite à s'engager dans la recherche de l'universel (NEMNI et NEMNI, 2011). Sur cet horizon se dépose le défi de la modernité québécoise et tout particulièrement celui de ses carences. Toujours dans ses mémoires, il ajoute :

Je me rendais compte aussi que le Québec d'alors était marginal, qu'il vivait à l'écart des temps modernes. Le contraste était saisissant entre ma province d'origine et les États-Unis, ce pays frénétique, d'une ardeur extrême, débordant d'énergie et de vitalité. À Harvard, l'ouverture sur le monde était manifeste. On se retrouvait entouré d'intellectuels qui avaient été, leur vie durant, les témoins directs de l'évolution aux quatre coins de la planète. On avait l'impression d'y vivre en symbiose avec les cinq continents. Inutile de dire que cela me changeait complètement du climat quasi paroissial que j'avais connu à Montréal. (TRUDEAU, 1993, p. 45)

De ces nombreux témoignages, il ressort que le retour d'Amérique fait montre d'une diversité dans l'admiration et la critique. S'il n'est pas imperméable aux tourments vécus par les retours d'Europe, sa critique a désormais un sens très précis : elle porte sur les universités, leur richesse, leurs moyens, leur dynamisme et leur capacité de travail alors que la critique des retours d'Europe était plus englobante et moins précise, s'étendant jusqu'aux mœurs et à la manière de vivre. En outre, on voit bien en quoi ces diverses expériences subjectives de l'Amérique aiguïssent chez les visiteurs une sorte d'hyperconscience du lieu d'origine, laquelle a pu servir de puissant adjuvant à la critique du « retard du Québec », fil conducteur de la remise en cause du traditionalisme de l'après-guerre. Force est donc de constater que le retour d'Amérique est, lui aussi, emblématique d'une culture qui s'interroge sur elle-même et s'éprouve dans une confrontation à l'écart. Cette distance ménage un espace d'indécision, d'interrogation d'où peuvent surgir les angoisses comme les propositions, les hésitations comme les reconstructions.

*
* *

23. AUDM, Fonds Michel Brunet P136/J 2,22, Journal de tournée américaine de Michel Brunet - du 24 avril au 16 mai 1949.

24. AUDM, Fonds Michel Brunet P136/J 1,5, Michel Brunet à Berthe Brunet, 12 mai 1949.

Ainsi renvoyés dos à dos, les retours d'Europe et d'Amérique apparaissent dans leurs similarités et leurs différences. Mais il faut voir, en dernière analyse, que ces figures de l'imaginaire canadien-français jouent les notes d'une même partition, sur laquelle on peut lire certains *topos* familiers de la petite nation. Bien entendu, cette portée dans l'analyse a ses limites, dans la mesure où l'expérience des « retours » recensés ici demeure systématiquement celle d'*hommes* lettrés, ce qui pointe la dimension genrée du phénomène à l'étude²⁵. Qu'à cela ne tienne, notons que l'on y retrouve d'abord l'expression d'un rapport à la grandeur, personnifiée ici par l'exemplarité incontournable d'un savoir – français ou américain – investi d'un pouvoir de consécration universel à l'ombre duquel les pionniers de notre littérature et de notre science ont trouvé justification, autorité et légitimité. Dans le cas du retour d'Europe, cette grandeur suscite surtout un sentiment trouble, source de fascination et de remise en cause. Pour les retours d'Amérique, au contraire, la grandeur américaine, plus précisément ses capacités universitaires, est puissamment désirée, enviée. Dans un cas comme dans l'autre, il y a ici une injonction classique faite aux cultures de la marge, dont l'aspiration à l'universel s'éprouve souvent sous la forme d'une confrontation à un centre, toujours plus grand que soi et qui, par effet de retour, se double d'un « rappel autoritaire des origines » (NARDOUT-LAFARGE, 2002, p. 137). Ainsi, nos « retours » apparaissent-ils dans l'histoire comme des figures d'incarnation, de modélisation de ce processus où se joue la difficile adéquation entre le particulier de la petitesse et la grandeur de l'universel. Difficulté d'adéquation qui implique, en vérité, la recherche inlassable d'une réconciliation et d'une médiation, pour qui choisit de *rentrer au pays*, d'y œuvrer, de s'y réadapter en assumant ses fragilités et ses lacunes. Dans cette intrication toujours tensive du grand et du petit, Jacques Beauchemin perçoit un « foyer » identitaire de la petite nation canadienne-française. Reprise de diverse manière dans la culture, cette tension fait théâtre à une ambivalence constitutive de l'être québécois, entre sa prétention à la grandeur – hier messianique, aujourd'hui moderniste – et le constat de son indépassable petitesse (BEAUCHEMIN, 2015, p. 106-111). L'un des grands paris de la Révolution tranquille et, par extension, du mouvement nationaliste, consistera précisément à tenter une réconciliation des pôles de cette tension en érigeant la particularité québécoise en figure de l'universel. Ainsi, à mesure que le Québec allait recouvrer une certaine

25. L'absence relative de voix féminines dans les trajectoires des retours a bien sûr à voir avec le contexte historique étudié, où l'accès à l'éducation supérieure était encore largement le fait des jeunes hommes. Elle tient aussi à la rareté des archives disponibles pour les quelques femmes qui ont séjourné aux États-Unis durant la période qui nous intéresse (nous pensons ici, par exemple, à Marie-Ange Nichols, Ernestine Pineault-Léveillé et Shirley C. Block, qui ont réalisé des stages d'études en psychologie aux États-Unis durant la guerre, mais qui n'ont laissé aucun témoignage de ces séjours). Cela étant, dans le cadre d'une étude plus poussée sur le phénomène, il nous semblerait pertinent de s'intéresser aux rôles des épouses qui, bien souvent, accompagnaient leurs maris durant leur séjour américain et y accomplissaient diverses fonctions essentielles à son bon déroulement. Pensons notamment ici à Suzanne Cloutier-Rocher, qui a suivi Guy Rocher à Harvard durant une partie de son séjour et lui a apporté un soutien dans la réussite de ses cours, ou encore à Jacqueline Cyr, conjointe de l'anthropologue Marc-Adélaïde Tremblay, qui l'assistera durant ses recherches doctorales à l'Université Cornell.

autonomie du rapport à soi, autant dans le champ scientifique que dans le champ littéraire, la figure des « retours » s'estompera progressivement dans le discours culturel, cette dernière étant davantage associée à l'imaginaire de l'incomplétude, de l'ambivalence et de la « petitesse » du Canada français, qui apparaissait plus ou moins compatible avec les velléités de plénitude et de globalité du Sujet québécois contemporain, lequel aspire désormais à agir *par lui-même* et *pour lui-même*. Mais alors, est-ce à dire que le Québec moderne ne vivrait plus à l'étranger les symptômes de la petite nation? Il nous semble que ce qui fut peut-être autrefois la règle serait désormais en voie de devenir l'exception, dans la mesure où le malaise des « retours » suppose l'acquiescement préalable à une forme de fragilité constitutive de l'identité collective. Or, justement, le ralliement d'une part grandissante de la jeunesse québécoise contemporaine à une « postnationalisation sereine », celle d'une « québécité globale franchement assumée et dégagée de ses traits de québécitude », pour reprendre les mots de Jocelyn LÉTOURNEAU (2020, p. 293), répond d'une modalité sans doute plus souple, certainement moins inquiète, du processus d'ouverture sur le monde. Il faudrait aussi signaler, à ce compte, les mutations profondes du rapport des Québécois aux références française et américaine. Alors que la première pâtit d'une critique de plus en plus appuyée pour son modèle de laïcité républicaine incompatible avec la réalité pluraliste nord-américaine (BÉDARD, 2016), la seconde gagne en importance ce qu'elle perd en altérité, jusqu'à s'établir de plus en plus, aujourd'hui, au cœur de notre existence (BELISLE, 2020).

En seconde instance, la figure des « retours » nous semble pointer une réflexion sur le rapport à l'éducation dans l'histoire des petites nations. Au Québec, l'élévation et le dépaysement associés à l'accession au savoir supérieur furent longtemps vécus comme une échappée, souvent douloureuse, hors de la culture d'appartenance. « S'instruire, c'était parler enfin et briser le silence comme une glace qu'on fend pour boire à l'eau de la rivière; c'était du même coup s'expatrier dans l'abstraction des pensées théoriques et se chasser toujours plus loin du "pays réel". Le devoir d'instruction portait à faux du devoir de solidarité », souligne Jean-Philippe WARREN (2012) au sujet des déchirements que pouvait provoquer l'accès au savoir chez les intellectuels canadiens-français d'avant 1960. L'expérience des relais étrangers, de Paris à Chicago, où le sentiment de l'exil était redoublé, est nécessairement venue accentuer cette impression. Bien entendu, il y a ici une expérience commune à nombre de parcours de scolarisation, et peut-être surtout dans le contexte des sociétés au passé colonial, où le séjour en métropole et dans les hauts lieux de savoir des grands centres mondiaux de la culture fut « une étape obligée » de l'éducation coloniale en même temps qu'un « facteur important de mobilité sociale » (NARDOUT-LAFARGE, 2002, p. 134-135; GARNIER, 2012).

Seulement voilà, dans le cas du Québec, on voit combien la rupture induite par l'éducation s'est traduite en enjeu collectif. À ce compte, l'« exil intérieur » des retours d'Europe et, dans une certaine mesure, des retours d'Amérique, pourrait être mis en relation avec d'autres parcours d'éducation qui, ensemble, dessineraient quelque chose comme une diagonale culturelle de la petite nation. Spontanément, il nous vient en tête l'exemple du « récit d'émigration » chez Fernand Dumont, formule qu'il reprendra dans le titre de son autobiographie et qui désigne cette longue

traversée depuis sa culture d'origine, dans l'innocence des milieux populaires de Montmorency, vers la culture savante de la « Cité scolaire ». Cette mobilité, Dumont l'aura vécue comme une « expérience radicale de l'exil » (DUMONT, 1974, p. 255) qu'il apparentait d'ailleurs au déracinement des migrations humaines :

« Ceux qui ont abandonné leur pays pour s'intégrer dans une autre contrée n'oublient jamais le déchirement de l'identité qui s'ensuit; quitter la culture du peuple pour une autre entraîne une tragédie analogue [...] toujours il m'a semblé que j'abandonnais en route quelques questions essentielles, que mon devoir était de ne pas laisser oublier ce que le savoir veut laisser à l'ombre sous prétexte d'éclairer le monde » (DUMONT, 1997, p. 11-12).

Cette blessure inaugurale et ces remords, Dumont les transmutera en théorie de la culture, qui loge au cœur de son œuvre. Cette théorie se fonde, précisément, sur l'idée d'une césure entre, d'un côté, un rapport au monde fait de relations de proximité et, de l'autre, de mise à distance de ce monde par les représentations. Comme le souligne à nouveau Serge Cantin, après Micheline Cambron, il y a bien « un trait spécifique du discours culturel québécois » (CANTIN, 2008, p. XXV) dans cette inclination à faire de l'expérience intime de l'exil le lieu d'élaboration d'un savoir universel sur la culture en modernité :

Alors que, ni dans le discours culturel français ni dans le discours culturel américain, la disjonction de la parole, "l'accès d'un discours singulier à l'ordre de la distance" ne représenterait [...] un enjeu collectif, le discours culturel québécois (tel qu'il se donne à lire ou à entendre, par exemple, chez Gaston Miron, Michel Tremblay ou Réjean Ducharme) aurait, quant à lui, trouvé son lieu d'ancrage dans cette disjonction même, dans la douleur de la parole, une douleur qui constitue à la fois l'objet et le moteur de l'écriture. (CAMBRON, 1989 dans CANTIN, 2008, p. XXVI)

Ce travail de transmutation explicite de la douleur personnelle de l'émigration dans les finalités de la recherche intellectuelle n'a rien de banal. Il est en lui-même exemplaire, ce nous semble, de la dimension existentielle et axiale que l'ennoblissement par l'éducation pouvait représenter chez un jeune intellectuel canadien-français des années 1950.

À travers ces récits d'éducation, ceux des « retours » et du « récit d'émigration » dumontien, se révèle peut-être une trame propre à l'histoire culturelle québécoise qui rend compte de la difficile élévation à la dignité de la culture et de l'histoire chez les petites nations. Le chemin de la connaissance s'y pose souvent comme un problème existentiel, où la culture est en proie à un divorce d'avec elle-même (et à la tâche conséquente d'une réconciliation).

François-Olivier DORAIS

Université du Québec à Chicoutimi
Francois-Olivier_Dorais@uqac.ca

NOTICE BIOGRAPHIQUE

François-Olivier Dorais est professeur agrégé à l'Université du Québec à Chicoutimi où il enseigne l'histoire du Québec et du Canada aux 19^e et 20^e siècles, l'histoire régionale et l'épistémologie historique. Ses recherches se partagent entre l'histoire culturelle et intellectuelle au Québec, l'historiographie, l'histoire de la culture savante et l'histoire des francophonies minoritaires au Canada. Récemment, il a fait paraître sa seconde monographie intitulée *L'école historique de Québec. Une histoire intellectuelle* (Boréal, 2022). Il a également codirigé l'ouvrage *Profession historienne? Les femmes dans la production et la diffusion du savoir historique au Canada français, XIX^e-XX^e siècles* (Presses de l'Université Laval, 2023). M. Dorais est aussi codirecteur de la collection « Fabrique d'histoire » aux Presses de l'Université Laval.

ABSTRACT

François-Olivier DORAIS, *Returns from Europe and the United States as heuristic figures of the small nation in Quebec*

The expressions “return from Europe” and “return from the United States” are tropes in Quebec’s cultural history. A consequence of the intensification of Quebec universities’ relations with those of the rest of the world during the first half of the 20th century, they refer to French-speaking Canadian students who had spent time on campuses in Europe, especially in Paris, or the United States as part of their student travels and who subsequently returned to their homeland. As these literate travelers traversed land and space, they also left their marks on their culture and social hierarchy. Immersed in the intensity, abundance and power—symbolic, cultural and intellectual—of “great nations,” many of these students found themselves gripped by a sense of unease, if not vertigo. Reflecting themselves in the vanishing mirror of major cities and institutions of high culture, those returning from Europe or the United States became conscious of the shortcomings and inadequacies of their own culture, whose grandeur then appeared lackluster or radically foreign. The shock, perceived upon both leaving on and returning from the journey, manifested differently in the trajectories of each individual, leading to a feeling of cultural inferiority for some, to self-loathing for others and to a desire for change and improvement for others still. In this article, we propose to explore the experiences—comparable but not assimilable—of the returns from Europe or the United States insofar as they have crystallized, in Quebec, into a mode of being in the world that is characteristic of so-called small nations. Beyond the singular experiences they encompass, some of which will be described, “returns” can be understood as subjective and concrete experiences of marginality and eccentricity through which the reality of an often difficult, if not conflicting, alignment of the small nation with the universal is experienced.

Keywords: intellectual history; university; scholarly migration; small nation; 20th century; representation of Europe; representation of the United States

BIBLIOGRAPHIE

BEAUCHEMIN, Jacques

2015 *La souveraineté en héritage*, Montréal, Boréal.

BEAULIEU, Étienne,

2019 *La pomme et l'étoile*, Québec, Groupe Nota bene (Coll. Art).

BÉDARD, Éric

2016 « La réaction en héritage? Représentation de la France chez les intellectuels québécois depuis les années 1960 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, I, 129 : 13-25.

BÉLISLE, Mathieu

2020 *L'empire invisible. Essai sur la métamorphose de l'Amérique*, Montréal, Leméac. (Coll. Phares)

BERGERON, Gérard

1946 « Le corps à l'âme de New York », *Notre temps*, 14 septembre, p. 1.

BOUCHER, Jacques L. et Joseph Yvon THÉRIAULT

2005 « Présentation », dans : Jacques L. BOUCHER et Joseph-Yvon THÉRIAULT (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 1-7.

BRUNET, Michel

1949 *The Massachusetts Constitutional Convention of 1853*, Thèse de doctorat d'histoire, Université Clark, Worcester, Massachusetts.

CAMBRON, Micheline

1989 *Une société, un récit. Discours culturel au Québec (1967-1976)*, Montréal, L'Hexagone.

CANTIN, Serge

1997 *Ce pays comme un enfant*, Montréal, Hexagone.

2008 « Introduction générale », dans : *Œuvres complètes de Fernand Dumont. Tome 1. Philosophie et sciences de la culture I*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. XIX-XXXIII.

CHARBONNEAU, Robert

1947 *La France et nous. Journal d'une querelle*, Montréal, Éditions de l'Arbre.

CHARLE, Christophe et Jacques VERGER

2012 *Histoire des universités. XII^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France. (Coll. Quadrige)

CÔTÉ-FOURNIER, Laurence

2010 *Les poètes exotiques : du pluriel au singulier*, mémoire de maîtrise (littérature française), Université McGill.

DAUNAIS, Isabelle

2015 *Le roman sans aventure*, Montréal, Boréal.

DESROSIERS, Léo-Paul

1922 *Âmes et paysages*, Montréal, Éditions du Devoir.

DORAIS, François-Olivier et Daniel POITRAS

2021 « Regards sur l'Amérique. Le séjour d'études de Michel Brunet aux États-Unis (1947-1949) », conférence Midi-CIEQ.

- DORAIS, François-Olivier, Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT
 2020 *L'autre moitié de la modernité. Conversations avec Joseph Yvon Thériault*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- DUMONT, Fernand
 1974 « Itinéraire sociologique », *Recherches sociographiques*, XXV, 2-3, 1974 : 255-261.
 1997 *Récit d'une émigration. Mémoires*, Montréal, Boréal.
- FABRE, Gérard
 2017 « La tentation américaine d'Édouard Montpetit », *Histoire, Économie & Société*, 4 : 54-71.
- FAUCHER, Albert
 1972 « Allocution prononcée le 4 novembre 1972 à l'Université Laval », Ottawa, Société royale du Canada, Section des lettres et sciences humaines, p. 13-18.
- FRAPPIER, Armand
 2009 *Un rêve, une lutte. Autobiographie*, Montréal, Presses de l'Université du Québec.
- GAGNON, Robert et Denis GOULET
 2011 « Les "boursiers d'Europe", 1920-1959. La formation d'une élite scientifique au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, XX, 1 : 60-71.
 2020 *La formation d'une élite. Les bourses d'études à l'étranger du gouvernement québécois (1920-1959)*, Montréal, Boréal.
- GALLICHAN, Gilles
 2005 « Le "bouleversement intime". Le Québec et la France vaincue de juin 1940 », *Les Cahiers des dix*, 59 : 239-283.
- GARNIER, Xavier
 2012 « Intellectuels africains en exil à Paris : un paradoxe colonial », dans : Xavier GARNIER et Jean-Philippe WARREN (dir.), *Écrivains francophones en exil à Paris. Entre cosmopolitisme et marginalité*, Paris, Karthala, p. 109-124. (Coll. Lettres du Sud)
- GRIVEL, Marie-Hélène
 2014 « Être "exotique" dans l'entre-deux-guerres : l'exemple de Robert de Roquebrune », *Les Cahiers du GRELCEF*, 6 : 213-234.
- HAYWARD, Annette
 2006 *La querelle du régionalisme au Québec (1904-1931) : vers l'autonomisation de la littérature québécoise*, Ottawa, Le Nordir.
- LACROIX, Michel
 2014 *L'invention du retour d'Europe. Réseaux transatlantiques et transferts culturels au début du XX^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval. (Coll. Cultures québécoises)
- LACROIX, Michel et Jean-Philippe WARREN
 2012 « Le "retour d'Europe", figure autochtone d'un exilé intérieur », dans : Xavier Garnier et Jean-Philippe Warren (dir.), *Écrivains francophones en exil à Paris. Entre cosmopolitisme et marginalité*, Paris, Karthala, p. 49-66.
- LAMARRE, Jean
 1993 *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet, 1944-1969*, Québec, Septentrion.
- LAMONDE, Yvan
 1996 *Ni avec eux ni sans eux : le Québec et les États-Unis*, Montréal, Nuit blanche éditeur.
 2004 *Histoire sociale des idées au Québec (1896-1929), volume 2*, Montréal, Fides.

- 2007 « André Laurendeau en Europe (1935-1937) : la recherche d'un nouvel ordre », *Les Cahiers des dix*, 61 : 215-251.
- LAMONDE, Yvan, Marie-Andrée BERGERON, Michel LACROIX et Jonathan LIVERNOIS
2015 *Les intellectuels au Québec. Une brève histoire*, Montréal, Del Busso éditeur.
- LANIEL, Jean-François
2013 « Petites sociétés, élite intellectuelle et "tradition vivante" : contribution à une sociologie des petites sociétés », dans : Mihăi DINU GHEORGHIU et Paul ARNAULT (dir.), *Les sciences sociales et leurs publics : engagements et distanciations*, Iasi (Roumanie), Editura Universitatii Alexandru Ioan Cuza din Iasi, p. 423-446.
2021 « Le dualisme de la sociologie québécoise : besoins, aspirations, tendances et sociétés globales chez Simon Langlois », dans : Sylvie Lacombe (dir.), *Les bonnes raisons sociologiques. Autour de l'œuvre de Simon Langlois*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- LAROSE, Jean
1998 *L'amour du pauvre*, Montréal, Boréal.
- LAURENDEAU, André
1963 « Il y a l'Europe du plaisir ou celle, vécue comme un malaise des "retours d'Europe" », *Le magazine Maclean*, 3, 6, 1963, p. 3.
- LEMOYNE, Jean
1961 *Convergences*, Montréal, Éditions HMH.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn
2020 *La Condition québécoise. Une histoire dépayssante*, Québec, Septentrion.
- LOYER, Emmanuelle
2005 *Paris à New York. Intellectuels et artistes français en exil, 1940-1947*, Paris, Grasset.
- MAJOR, Robert
1996 « La création dans les marges francophones », *Liaison*, 85 : 19-23.
- MONIÈRE, Denis
1983 *André Laurendeau et le destin d'un peuple*, Montréal, Québec/Amérique.
- MONTPETIT, Édouard
1928 « Impressions », *Revue trimestrielle canadienne*, 15 : 113-130.
1941 *Reflets d'Amérique*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette.
1944 *Souvenirs. Tome I. Vers la vie*, Montréal, Éditions de l'Arbre.
1949 *Souvenirs. Tome II. Vous avez la parole*, Les Éditions Chanteclerc.
- NARDOUT-LAFARGE, Élisabeth
2002 « Usages de l'Europe chez André Laurendeau et Jean Le Moyne », dans : Jean-Paul DUFFIER et Alessandra FERRARO (dir.), *L'Europe de la culture québécoise*, Udine, Forum, p. 133-145.
- NEMNI, Max et Monique
2011 *Trudeau, fils du Québec, père du Canada. Tome 2 - La formation d'un homme d'État, 1944-1965*, Montréal, Éditions de l'homme.
- POPOVIC, Pierre
1991 « Retour d'Amérique », *Études françaises*, XXVII, 1 : 87-102.
- RACINE ST-JACQUES, Jules
2015 *L'engagement du père Georges-Henri Lévesque dans la modernité canadienne-française, 1932-1962. Contribution à l'histoire intellectuelle du catholicisme et de la modernité au Canada français*, thèse de doctorat (histoire), Université Laval.

RAJOTTE, Pierre

- 2004 « Stratégies d'écrivains québécois de l'entre-deux-guerres : séjours et rencontres en France », *Études littéraires*, 36, 2 : 31-50,

RICARD, François

- 1996 *Gabrielle Roy. Une vie*, Montréal, Boréal.

ROBITAILLE, Antoine

- 2022 « L'aire des idées - Les impasses de l'idéologie de l'américanité », *Le Devoir*, 8 juin.

ROCHER, Guy

- 1974 « Itinéraires sociologiques », *Recherches sociographiques*, XV, 2-3 : 243-248.
1989 *Entre les rêves et l'histoire. Entretiens avec Georges Khal*, Montréal, VLB Éditeur.

ROY, Camille

- 1907 « La nationalisation de la littérature canadienne (1904) », dans *Essais sur la littérature canadienne*, Librairie Garneau, p. 345-376.

SAVARD, Pierre

- 2009 *Entre France rêvée et France vécue. Douze regards sur les relations franco-canadiennes aux XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Éditions Nota bene.

TANGUAY, Daniel

- 1999 « Un retour d'Europe », *Argument*, I, 2. [<http://www.revueargument.ca/article/1999-03-01/83-un-retour-deurope.html>], consulté le 27 octobre 2022.

THÉRIAULT, Joseph Yvon

- 2003 « Le désir d'être grand », *Argument*, V, 2. [<http://www.revueargument.ca/article/2003-03-01/225-le-desir-detre-grand.html>], consulté le 27 octobre 2022.

TREMBLAY, Marc-Adélar

- 1995 *L'anthropologie dans la peau. Trente heures d'entretiens empathiques illustrant les ressorts intérieurs et relationnels qui mènent à la connaissance scientifique et à la création* (non publié).

TRUDEAU, Pierre Elliott

- 1993 *Mémoires politiques*, Montréal, Le Jour éditeur.

WARREN, Jean-Philippe

- 2003 *L'engagement sociologique. La tradition sociologique du Québec francophone (1886-1955)*, Montréal, Boréal.
2012 « Culture première, culture seconde », *L'Agora*, 1^{er} avril. [<http://agora.qc.ca/documents/culture-premiere-culture-seconde>], consulté le 27 octobre 2022.



LE NATIONALISME ÉTHIQUE AU QUÉBEC. LA TRADITION POLITIQUE MÉCONNUE D'UNE PETITE NATION

Jean-François LANIEL

Cet article retrace l'existence d'une forme récurrente du nationalisme québécois qu'il désigne sous le terme de « nationalisme éthique ». En effet, le nationalisme canadien-français puis québécois ne s'est pas seulement attaché au catholicisme comme marqueur de différence ethnique. Il n'a pas non plus écarté toute considération éthique en déployant un nationalisme autre que « moderne ». Au contraire, afin de se dire catholique, ce nationalisme a dû chercher au sein du catholicisme des justifications éthiques à son existence et même une inspiration pour ses projets de société et son idée du bien commun. L'auteur développe cette thèse en identifiant trois grandes périodes historiques, synchroniques et diachroniques, du milieu du 19^e siècle à la deuxième moitié du 20^e siècle, en présentant, pour chacune d'elles, la réflexion de quelques grandes figures intellectuelles.

Mots-clés : nationalisme; Québec; petite nation; histoire; politique; catholicisme

Le nationalisme québécois n'entretient aucun lien privilégié avec la religion, même s'il demeure marqué culturellement par le catholicisme pratiqué pendant de si longues années par la grande majorité de la population [...] Un certain héritage chrétien, tout à fait compatible avec la laïcité, peut et doit même être vu comme un fil conducteur de notre histoire, au-delà des ruptures.

BALTHAZAR, 2013, p. 287-289

Je crois pour ma part à la vertu des petites nations : ce sont celles où les valeurs communes ont des chances d'atteindre des racines profondes.

DUMONT, cité par LÉVESQUE, 1988 (1968), p. 107

Nous présenterons dans cet article quelques-uns des grands jalons historiques du nationalisme québécois. Nous en dégagerons une forme récurrente que nous nommons le « nationalisme éthique ». Pour ce faire, nous donnerons à voir l'influence sous-estimée du catholicisme dans la culture politique québécoise. En effet, le nationalisme canadien-français puis québécois ne s'est pas seulement attaché au catholicisme comme marqueur de différence ethnique. Il n'a pas non plus écarté toute considération éthique en déployant un nationalisme autre que « moderne ». Au contraire, afin de se dire catholique, ce nationalisme a dû chercher au sein du catholicisme des justifications éthiques à son existence et même une inspiration pour ses projets de société et son idée du bien commun. À ce titre, l'éthique constitue une préoccupation constante et centrale du nationalisme québécois, à l'aune de laquelle on peut faire sens de plusieurs des débats qui l'animent si ce n'est de son parcours historique. Nous développerons cette thèse en identifiant trois grandes périodes historiques, synchroniques et diachroniques, du milieu du 19^e siècle à la deuxième moitié du 20^e siècle, en présentant pour chacune d'elles la réflexion de quelques grandes figures intellectuelles, que l'on peut qualifier d'« intellectuels organiques » du nationalisme d'ici, sans les y réduire ni prétendre à l'exhaustivité¹. Nous y verrons au premier chef un parti pris réitéré pour la non-violence et une subordination constante du nationalisme à des principes éthiques qui contribuent en retour à fonder sa légitimité.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES SUR LA RELIGION ET LE POLITIQUE

Avant d'aborder succinctement ces grandes périodes historiques du nationalisme éthique des Québécois, avec ses moyens, ses finalités et les débats éthico-politiques d'inspiration catholique qu'il a suscités, il nous paraît utile de revisiter certains lieux communs qui tendent à proscrire d'emblée toute réflexion sur un nationalisme dit éthique, à plus forte raison lorsqu'il est d'inspiration religieuse. À l'heure des populismes européens et nord-américains, et avec l'expérience funeste du « long 19^e siècle » nationaliste, il peut sembler pour le moins curieux, sinon mal avisé, d'associer éthique et nationalisme. Il est vrai que la pensée politique québécoise a pris l'habitude de critiquer sévèrement le nationalisme canadien-français en raison de sa dimension explicitement catholique, et même le nationalisme québécois en raison de sa dimension culturelle et historique (BEAUCHEMIN, 2002). Le « coefficient ethnique » du nationalisme (BOUCHARD, 1999), et *a fortiori* son « coefficient religieux », paraissent pour plusieurs intrinsèquement porteurs d'exclusion et de discrimination.

1. La perspective (et les intellectuels) retenue ici se rapproche de celle déployée par LABELLE, 2011. Notre réflexion s'en distingue toutefois dans la mesure où nous ne cherchons pas à retracer le progrès gauchetien du « parti de l'autonomie » contre le « parti de l'hétéronomie » (degré d'émancipation), mais à étudier les formes du dialogue continu entre le nationalisme québécois et la transcendance catholique qui en balise et en oriente réflexivement l'expression. Chemin faisant, la Révolution tranquille ne signifie pas pour nous le triomphe définitif du parti de l'autonomie, mais une nouvelle interprétation des moyens et finalités catholiques du nationalisme québécois.

Il faut dire aussi que les manuels d'histoire, de sociologie et de science politique ont fait leur la distinction typologique entre nationalisme civique et nationalisme ethnique, distinction qui tend à opposer un bon et un mauvais nationalisme et, par conséquent, un nationalisme dit moderne et un nationalisme dit antimoderne ou prémoderne (SMITH, 1998). Si cette typologie dualiste est régulièrement mise en question dans les travaux savants depuis au moins vingt ans, elle a toujours le haut du pavé dans les débats publics. Ne mentionnons que les élections provinciales québécoises de 2018, lorsque le Parti libéral du Québec (PLQ) a taxé la Coalition Avenir Québec (CAQ) d'un nationalisme ethnique comparable aux populismes lepéniste, trumpien et autres (Radio-Canada, 2018). Un « mythe manichéen » tenace, pour parler comme le sociologue américain Rogers Brubaker, veut que l'on associe au nationalisme civique des grandes nations d'Europe de l'Ouest la rationalité, les droits de l'homme, la citoyenneté, l'universel et l'inclusion, et au nationalisme ethnique des petites nations d'Europe de l'Est l'émotivité, les droits du sang et de l'ethnicité, le particularisme et l'exclusion (BRUBAKER, 1999).

Un préjugé tout aussi tenace et intimement lié au précédent entoure l'étude du nationalisme dit religieux, qui constituerait une forme exacerbée de nationalisme ethnique. Plus que tout autre trait identitaire national, la religion exciterait les passions, pousserait à l'intransigeance et jusqu'à la violence épuratrice du peuple élu de Dieu. Les croisades et les inquisitions, les guerres de religion en Europe et, plus près de nous, les guerres ethno-confessionnelles des Balkans, voire l'islam politique et l'hindouisme ultranationaliste constitueraient autant de cas représentatifs du « couple maudit » que formeraient la politique et la religion. L'adage voulant que le chemin de l'enfer soit pavé de bonnes intentions en serait confirmé de façon exemplaire. Seuls la rationalité de la modernité et, avec elle, le nationalisme civique pourraient venir à bout de ces restes de tradition ethnique et religieuse, dont l'immixtion « absolutiste », « divisive » et « irrationnelle » dans le nationalisme serait source de conflits majeurs. Le « mythe manichéen » opposant la tradition et la modernité poursuit le « mythe de la violence religieuse » (CAVANAUGH, 2009), quand il ne s'y abreuve pas. De fait, le nationalisme lui-même est parfois vu comme un succédané de la religion, une forme de religiosité séculière qui magnifie la supériorité d'un groupe sur les autres, à l'instar de la doctrine raciste du nazisme. En bref, nationalisme et éthique ne feraient pas bon ménage, surtout si le nationalisme est dit ethnique ou religieux.

Entendons-nous bien : nul ne doute que le nationalisme ne soit pas toujours, ni nécessairement, éthique. C'est une évidence. Mais il est loin d'être certain que le nationalisme, même dit ethnique ou religieux, soit intrinsèquement mauvais. De même est-il loin d'être certain que le nationalisme dit civique puisse être dédouané de toute critique ni d'ailleurs qu'il ait déjà existé à l'état pur. C'est bien au nom du Progrès que l'Empire britannique souhaita l'assimilation des Canadiens français; c'est au nom de la Raison et des droits de l'homme que la République française assimila linguistiquement ses régions vernaculaires et conquit de vastes territoires d'Europe; c'est au nom de la démocratie et des libertés modernes que les États-Unis se conçoivent une « destinée manifeste » à l'échelle continentale et mondiale. Chaque fois, ces nations impériales décidèrent, à l'aune d'idéaux résolument modernes et civiques, de libérer de petits peuples jugés arriérés et aliénés, car épris de leurs traditions.

Pourtant, comme le notait Ernest Renan, la nation est certes un plébiscite de tous les jours, mais elle est indissociablement une communauté de culture et d'histoire dont il faisait remonter l'origine au 10^e siècle pour la France (RENAN, 2011). Pour le « père » du nationalisme civique et pour maints auteurs après lui, les nations modernes sont toutes faites d'éléments à la fois culturels et civiques. On constate d'ailleurs de plus en plus fréquemment que les traditions culturelles et religieuses des nations offrent des réservoirs d'idéaux qui inspirent des projets et des pratiques éthiques, d'une part, et qui permettent une cohésion et une solidarité entre les membres d'une communauté nationale, d'autre part (CALHOUN, 2007). La pratique de la non-violence et de l'œcuménisme d'un Mahatma Gandhi, indépendantiste et décolonisateur hindou, en est un exemple célèbre. En bref, si la typologie idéal-typique entre les nationalismes civique et ethnique possède une certaine utilité pour décrire de grandes tendances d'édification nationale, romantique ou étatique, avec ou sans État souverain, grandes ou petites nations, sa version forte, dichotomique, n'est pas un outil analytique des plus précis ni un critère normatif des plus judicieux.

Il nous semble plus pertinent de tenter de comprendre les moyens, les finalités et les débats éthiques qui ont cours au sein de *chaque* nationalisme, et la part qu'y jouent les traditions nationales, culturelles comme religieuses. Non pour juger du *degré* de moralité de chaque nationalisme, mais pour comprendre ses *formes* et ses *expressions* complexes et variées. En tenant compte, pour cela, de « l'autre moitié de la modernité » (THÉRIAULT, 2005), historique et culturelle, soit de la multiplicité des programmes de la modernité (EISENSTADT, 2003), et notamment des divers sens donnés aux grands principes d'égalité, de liberté, de fraternité et de bonheur. Ceux-ci, en effet, sont toujours incarnés dans des lieux concrets et interprétés par des traditions singulières : Alexis de Tocqueville notait déjà combien la démocratie américaine est impensable sans sa vitalité religieuse protestante qui pousse les Américains à s'associer. Une analyse pleinement heuristique du nationalisme s'attacherait donc à comprendre son discours et son vocabulaire historiquement et culturellement situés². Le *contenu* du nationalisme est de première importance pour en comprendre l'intention et l'action, à plus forte raison lorsque c'est son éthique qui est discutée³.

2. Au contraire, un coup d'œil aux rares synthèses du nationalisme québécois confirme l'omniprésence de la grille d'analyse tradition-modernité, ainsi que ses présupposés normatifs et ses effets d'uniformisation (DION, 1975; BALTHAZAR, 1986; CANET, 2003). Le nationalisme canadien-français puis québécois est caractérisé par son écart aux canons de la modernité civique, jusqu'à constituer une anomalie peu compréhensible.
3. Malgré de nombreux travaux portant sur la dimension éthique du nationalisme (MILLER, 1995; MCKIM et MCMAHAN, 1997; MOORE, 2001), celui-ci continue d'être étudié dans la seule perspective de la philosophie politique moderne, libérale, républicaine ou communautarienne. Son contenu religieux n'est pas pris en compte, même dans les cas où il constitue sa philosophie explicite. La philosophie politique normative a toute sa place dans l'étude du nationalisme, mais, pour l'instant, elle ne brille pas par son heuristique historique, sociologique et comparatiste. Comme l'écrit Catherine Frost : [traduction] « Je trouve remarquable que tant de théories contemporaines sur le nationalisme fassent si peu

Ce constat est particulièrement important dans le cas qui nous occupe, celui de la nation québécoise. Comme chez toutes les « petites nations » (LANIEL et THÉRIAULT, 2020), la dimension culturelle et religieuse du nationalisme y est plus présente, à tout le moins plus visible. Le particularisme des petites nations sert à justifier leur raison d'être autonome et distincte, et ce, alors même que leur marginalité suscite un débat existentiel sur la légitimité de leur présence au monde. Ainsi, le nationalisme des petites nations serait-il à la fois plus culturel et, peut-être, plus soucieux d'éthique : il en irait de leur raison d'être comme de leur légitimité face aux grandes nations (ABULOF, 2015). C'est cet apparent paradoxe que nous verrons se déployer dans les pages qui suivent : le nationalisme canadien-français puis québécois ne s'est pas seulement distingué par son attachement au catholicisme comme marqueur de différence ethnoculturelle; afin de pouvoir se dire catholique, ce nationalisme a cherché au sein du catholicisme les justifications éthiques à son existence, et même une inspiration pour ses projets de société.

C'est cette congruence entre catholicisme et nationalisme au Canada français et au Québec qui étonna à ses débuts le théologien canadien Gregory Baum (BAUM, 1998; 2014; 2017). Il en vint pourtant à y voir l'une des originalités du catholicisme d'ici, aux effets éthiques considérables sur le nationalisme québécois. Au fil de son œuvre, Baum a constaté combien les intellectuels québécois, largement catholiques de foi sinon de culture, cherchèrent à justifier et à orienter éthiquement leur nationalisme. Le projet d'une société intégralement catholique s'est fait ici projet politique national⁴. Ce sont les grands jalons de cette histoire des moyens, des finalités et des débats éthico-politiques du nationalisme québécois que nous chercherons à présenter depuis leur genèse catholique au mitan du 19^e siècle canadien-français. Si nous parlerons du nationalisme québécois au singulier, c'est pour dégager sa version principale, celle qui fait société, ainsi que sa cohérence, sur la moyenne et la longue durée, avec ses plus influentes déclinaisons et certains de ses principaux porte-paroles. Nous ne cherchons pas à défendre une illusoire supériorité morale du peuple québécois, tant s'en faut, mais simplement à rappeler que l'éthique en constitue une préoccupation constante et centrale, à l'aune de laquelle on peut faire sens des débats qui l'animent et de son parcours historique, de ses ruptures comme de ses continuités. Le qualificatif « éthique » apposé à « nationalisme » est donc ici à comprendre comme une dimension caractéristique, et non comme une norme. Il sert à décrire une *dimension* du nationalisme québécois, et plus encore une dimension qui nous semble centrale, *caractéristique*. Nous laissons à d'autres le soin de juger du *degré* de moralité du nationalisme.

de cas de ce que les nationalistes ont à dire sur le sujet [...] Car si nous ne nous tournons pas vers les voix nationalistes pour nous aider à comprendre les racines du phénomène – ses motivations et aspirations profondes – nous devons alors compter sur d'autres chercheurs et théoriciens pour les représenter pour nous. [...] En examinant les arguments nationalistes, nous pouvons nous demander s'ils ont quelque chose à dire sur la valeur morale des nations qui échappe à la théorisation morale existante. » (FROST, 2006, p. 1)

4. Sur ce thème peu fréquenté, voir ALIX, 1962; GROSBY, 2002; LLYWELYN, 2010.

Écarter du revers de la main cette tradition au nom d'une définition abstraite et rationaliste du Bien reviendrait toutefois à refuser de comprendre la société québécoise telle qu'elle s'est pensée et construite (LANIEL, 2018).

NATIONALISME ET « PRIMAUTÉ DU SPIRITUEL »

Cette histoire du nationalisme québécois commence vers 1840, après l'échec des rébellions patriotes, dans une société défaite et vouée à l'assimilation. Comme l'écrivait Fernand Dumont, c'est dans ce contexte que se développe une « conscience nationale » proprement canadienne-française, qui parachève un « sentiment national » et une « conscience politique » en gestation depuis la Nouvelle-France (DUMONT, 1993). Et cette première référence nationale se construit par l'alliance affinitaire entre un type particulier de nationalisme et un type particulier de catholicisme.

Le type particulier de nationalisme est celui du libéralisme romantique, que l'on trouve à la même époque dans nombre de petites nations d'Europe centrale et orientale. Ce nationalisme est favorable aux libertés individuelles et collectives, aux grands idéaux du progrès et de la démocratie, mais il les inscrit à l'intérieur des traditions nationales dont il célèbre les vertus culturelles, religieuses et populaires. On le trouve notamment chez François-Xavier Garneau, auteur de la première histoire nationale des Canadiens français. Avant d'écrire celle-ci, Garneau s'est rendu en France et en Angleterre entre 1831 et 1833 (GARNEAU, 1968), faisant en quelque sorte le chemin inverse de celui qu'avait parcouru Alexis de Tocqueville. Comme lui, il étudie la démocratie naissante et ses divers modèles nationaux. Il apprécie tout particulièrement le caractère modéré de la démocratie anglaise, le fin alliage des libertés démocratiques données au peuple et le respect de ses us et coutumes. Il loue son équilibre des pouvoirs, sa tempérance tout humaine, consciente de la fragilité des hommes et des sociétés. *A contrario*, s'il admire la grandeur de la France républicaine, il en critique néanmoins la radicalité, notamment la violence révolutionnaire et le culte des armées, avec en tête le sort tragique réservé aux aristocrates, au clergé, aux catholiques et aux régionalismes. On peut penser que ce jugement à l'égard des « révolutions épouvantables » (*Ibid.*, p. 149, 155) s'est trouvé accentué par l'échec des rébellions patriotes au Bas-Canada (1837-1838). Contre le « droit de la force », il défend plutôt celui « de la raison et de la justice, qui a appelé la sympathie des hommes pour les opprimés et la haine des générations pour les oppresseurs » (GARNEAU, 1848, p. 334-335). Il fait d'ailleurs la rencontre à Londres de nationalistes polonais en exil (la Pologne étant alors divisée entre l'Empire russe, l'Empire prussien et l'Empire austro-hongrois), et il reproduit certains des poèmes des grands auteurs romantiques polonais dans les pages de journaux bas-canadiens. Il en tire cette leçon éthico-politique :

[L]a domination étrangère est le plus grand mal dont un peuple puisse être frappé. Plusieurs de nos griefs ressemblent à ceux dont les braves et malheureux Polonais avaient à se plaindre. Mais courage! La cause de la justice et de la liberté est trop sainte pour ne pas triompher. (GARNEAU, 1832, p. 242 et 246-247)

Pour François-Xavier Garneau, cette « sainte liberté » allie le parti de Dieu et la liberté naturelle des peuples : à chaque peuple son destin voulu de Dieu. Cette

« sainte liberté » doit en cela être conquise et exercée progressivement, pacifiquement. Telle aurait été sa réponse à de jeunes scribes anglais qui l'invitaient à faire son deuil du fait français au Canada : « Qui a triomphé par la force n'a triomphé qu'à moitié. Il y a des défaites qui sont aussi glorieuses que des victoires » (François-Xavier Garneau, selon LANCÔT [1946, p. 10] se référant à CASGRAIN [1912, p. 3]). Et pour le libéral romantique qu'est Garneau, épris des « saintes libertés » nationales comme de modération politique, c'est avec l'aide des institutions existantes et des traditions populaires que doit se construire la nationalité canadienne-française, c'est-à-dire du bas vers le haut.

C'est toutefois son contemporain, le journaliste et politicien Étienne Parent, qui précisa le nouveau projet national des Canadiens français. Dans sa célèbre conférence « Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports à la société » (PARENT, 2000), prononcée à l'Institut canadien de Montréal en 1848, Parent déplore qu'il manque « aux peuples une grande puissance morale au-dessus et en dehors des intérêts et des passions terrestres » (PARENT, 2000, p. 231), qui puisse en baliser la force et les ambitions. Il y exhorte à un « sacerdoce renoué, un sacerdoce qui ait une pleine conception de la société nouvelle, et qui sache se placer à sa hauteur ou à son niveau » (PARENT, 2000, p. 232). Dans ce sacerdoce renoué, les « deux puissances [temporelles et spirituelles] doivent se donner la main pour pousser et diriger l'humanité dans la voie du perfectionnement et du bien-être » (PARENT, 2000, p. 244). Il en appelle à ce que « se forme [...] entre notre clergé et la partie active de notre peuple une sainte et patriotique alliance, ayant pour objet notre avancement politique et national⁵ » (PARENT, 2000, p. 266; POULIOT, 1962, p. 72). Et il conclut son discours en présentant des exemples de ce « sacerdoce renoué ». Parmi ceux qu'il cite en exemple, « comme autrefois l'arche d'alliance devant le peuple d'Israël, march[ant] à la tête de notre peuple vers la terre promise du progrès et de la liberté » (PARENT, 2000, p. 264), on trouve nuls autres que M^{sr} Ignace Bourget, Louis-François Lafleche (alors simple prêtre) et l'abbé Chiniquy, figures phares de l'ultramontanisme canadien-français.

De fait, cette « sainte et patriotique alliance » qu'appellent de leurs vœux Parent et Garneau vise un certain courant dans l'Église bas-canadienne, un certain type de catholicisme alors en croissance. C'est celui de l'ultramontanisme, popularisé au Bas-Canada par Félicité de Lamennais. L'ultramontanisme est un produit de la modernité, une réponse circonstanciée à celle-ci. Face aux Lumières qui cherchent à éradiquer la religion ou, à tout le moins, à privatiser la foi au nom de la Raison et face à la tradition catholique du gallicanisme qui accepte la subordination du religieux au politique, l'ultramontanisme répond par l'intégralisme (POULAT, 1969). Non pas l'intégrisme, mais bien l'intégralisme, c'est-à-dire un catholicisme qui a l'ambition de répondre intégralement aux besoins de la société en se frottant à la modernité, d'une part, et en affirmant la primauté du spirituel sur le temporel, la primauté de l'Église sur l'État, d'autre part. Dans le contexte bas-canadien, celui d'une démocratie libérale anglo-protestante, cela signifie que l'ultramontanisme

5. Il loue également, à plusieurs endroits dans le texte, les qualités du sulpicien Charbonnel, « surnommé le Lacordaire canadien » (POULIOT, 1962, p. 72).

cherche à bâtir une « Église-nation libre et souveraine » (PERIN, 2008), et qu'il n'hésite pas, pour ce faire, à employer le langage des libertés religieuses et de la séparation de l'Église et de l'État (LANIEL et THÉRIAULT, 2017).

Une « Église-nation » pour le peuple catholique et français d'Amérique, d'abord, car comme l'écrit M^{sr} Bourget, évêque de Montréal, l'Église et le peuple partagent un même idéal du bien commun :

[L]e patriotisme religieux est l'amour tendre, fort et désintéressé que la Religion seule peut inspirer pour la patrie. Ceux qui sont animés de ce patriotisme ont pour principe que leur âme est à Dieu, et leur corps à leur pays. Ils vivent donc de la même vie, en ne vivant que pour la Religion et la Patrie. Voilà pourquoi ils sont en même temps bons Chrétiens et bons Citoyens. Ce patriotisme religieux fait que le bon Citoyen aime et défend la Religion comme s'il était Prêtre; et que le Prêtre aime et défend sa Patrie comme s'il était Citoyen. Avec cet amour mutuel, ces deux hommes se rencontrent, tantôt sur le terrain de la Politique, et tantôt [sur] celui de la Religion, sans jamais se blesser. Tout au contraire, ils s'entr'aident, avec tant de cordialité, que toujours, ils prospèrent dans leurs entreprises, qui n'ont du reste d'autre but que le maintien des bons principes et le bonheur du peuple. (BOURGET, 1872, p. 105)

Une Église-nation qui affirme la primauté du spirituel sur le temporel, ensuite, pour affirmer son autonomie par rapport à l'État. C'est Louis-François Laflèche, futur évêque de Trois-Rivières qui, un peu à la manière d'Étienne Parent, énonce plus clairement le programme politique espéré par M^{sr} Bourget. Si, comme le pense M^{sr} Laflèche, la nationalité comme les familles tirent leur origine de Dieu, dont l'Église est la représentante et la continuation sur terre, le rôle de l'État s'en trouve circonscrit. Si toutes les formes de gouvernement sont légitimes, car elles existent selon la volonté de Dieu, et si elles méritent par conséquent respect et loyauté (BOURGET, 1872, p. 93-95), les gouvernements doivent tendre vers les fins dernières de la religion, en particulier le respect de l'ordre naturel et son élévation vers les fins surnaturelles, opposées à la « tyrannie » et à « l'abus d'autorité » (BOURGET, 1872, p. 88). Si l'État devait être le seul juge des questions sociales, il pourrait exclure l'Église de la société et avec elle les catholiques et leurs droits. Selon Mgr Laflèche, l'État saperait alors sa propre autorité qui, ne relevant plus en dernière instance de Dieu, serait soumise aux aléas des gouvernants, qu'il s'agisse de despotes, d'oligarques ou d'une majorité tyrannique. Au contraire, en régime démocratique, c'est au peuple qu'est déléguée la souveraineté divine : « *Vox populi, vox Dei* : la voix du peuple, c'est la voix de Dieu, si toutefois le peuple a apporté dans l'accomplissement de son mandat divin la fidélité du prophète » (BOURGET, 1872, p. 192). Des manuels que l'on dirait aujourd'hui éthiques furent d'ailleurs publiés pour guider le vote des électeurs canadiens-français.

Pour notre propos, une matrice éthico-politique venait d'être posée, affirmant l'existence naturelle, divine, de la nation canadienne-française et des nations en général, tout en subordonnant l'expression du nationalisme canadien-français au respect des principes catholiques, ce que résume l'expression la « primauté du spirituel ». Celle-ci se manifeste tout particulièrement dans le refus de la violence,

révolutionnaire ou tyrannique, ainsi que dans le respect des libertés naturelles et religieuses des nations voulues de Dieu. L'existence des nations est établie, des balises sont posées au politique, un espace d'autonomie institutionnelle est créé et une orientation éthique est donnée à la nationalité canadienne-française. S'il s'agissait d'abord de nationaliser la population franco-catholique d'Amérique du Nord, il s'agit ensuite, à l'orée du 20^e siècle, de la politiser, ce qui suscite un nouveau lot de questions éthiques d'inspiration catholique.

NATIONALISME ET « CATHOLIQUE D'ABORD »

Le début du 20^e siècle canadien-français s'ouvre, en effet, sur de virulentes crises scolaires, qui avaient commencé au lendemain de la Confédération de 1867, qui consacrait la vision biconfessionnelle et binationale du Canada que défendaient les libéraux romantiques et les ultramontains (LANIEL et THÉRIAULT, 2017). Les écoles franco-catholiques sont rapidement fermées dans l'ensemble des provinces à l'extérieur du Québec. L'une des crises les plus célèbres est celle du Règlement XVII en Ontario (1912-1927) (BOCK et CHARBONNEAU, 2015), dont on constate encore les effets dans l'actualité d'aujourd'hui. Ainsi, à partir de la fin du 19^e siècle, l'impérialisme anglo-protestant se déploie au Canada et dans le monde. Alors que leurs droits scolaires sont contournés et/ou abrogés au Canada, les Canadiens français sont appelés à combattre pour l'Empire lors de la guerre des Boers, puis lors de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Des ligues politiques sont fondées jusqu'en Nouvelle-Angleterre pour soutenir les frères de la dispersion. L'époque est guerrière, mobilisée au nom de la nation et de l'empire. La question éthico-politique qui se pose alors aux nationalistes et aux clercs canadiens-français porte sur la loyauté à la Couronne britannique lorsque le pacte canadien semble rompu et sur les mesures politiques que peut adopter le peuple catholique, au nom de son catholicisme, pour réaliser sa mission providentielle.

Que peut revendiquer une politique nationaliste lorsqu'elle se dit catholique? Quels moyens sont jugés doctes, selon quel cadre politique, possible et idéal? Différentes réponses seront offertes à ces questions. Il y a d'abord ceux pour qui des compromis politiques sont nécessaires, s'agissant d'un contexte politique où les Canadiens français sont minoritaires, *a fortiori* tenus par un devoir de fidélité qui n'est pas nécessairement épuisé, la « bonne entente » pouvant encore être atteinte pour le plus grand bien de tous et de l'idéal chrétien. Il y a ensuite ceux pour qui une réponse nationale ferme est de mise, l'avenir canadien-français devant prendre acte de la non-viabilité du Canada, ne serait-ce qu'au nom de sa mission providentielle unique à réaliser. Mais, dans tous les cas, que l'accent soit mis sur la réforme du Canada comme chez Henri Bourassa, qui envisage une « nationalité canadienne », ou sur le renforcement de la nation canadienne-française comme chez Lionel Groulx, qui envisage une « nation laurentienne » dotée d'un « État français », le respect de l'universalisme et des droits catholiques fait consensus⁶. À la doctrine de la « primauté du spirituel » s'ajoute celle du « catholicisme d'abord » face au

6. Voir, par exemple, DUROCHER, 1971.

« politique d'abord », lequel est notamment associé à l'impérialisme nationaliste et, plus largement, au nationalisme dit « étroit », « immodéré », « outrancier » et « excessif ». Henri Bourassa résume ainsi le patriotisme outrancier :

« Patriotisme outrancier » : Faire de la patrie une idole, mentir pour flatter sa patrie et ses compatriotes, chercher la grandeur de la patrie dans le triomphe de l'iniquité, alimenter l'amour de la patrie par la haine de l'étranger ou de l'ennemi, ce n'est pas du patriotisme chrétien, ce n'est même pas du patriotisme tout court, c'est de la sauvagerie. (BOURASSA, 1952, p. 252)

Car si l'existence naturelle des nations est reconnue par le catholicisme et son Église, jusqu'où peut-on aller pour assurer leur existence et, plus encore, leur mission providentielle? Quelle est la ligne à ne pas franchir, quelles sont les conditions d'expression à respecter? Pour Henri Bourassa, le devoir politique des catholiques est double : il consiste à faire fructifier la nation franco-catholique et à tenter la concorde avec les Anglais, ces deux aspects pouvant d'ailleurs s'épauler, se renforcer.

Dans les limites de la patrie canadienne telles que l'histoire et les hommes les ont tracées sous l'impulsion de la Providence – à qui, par malheur, les hommes ne pensent pas assez –, les Canadiens français ont le devoir, donc le droit inaliénable, de garder et de faire fructifier leur patrimoine particulier : foi, langue, vie sociale et institutions propres à conserver leur caractère national. Mais ils ont également le devoir de poursuivre cette œuvre de préservation en harmonie avec les conditions générales du pays et les exigences essentielles et légitimes de la Constitution [...] Ce n'est pas seulement un devoir de charité chrétienne et de fraternité nationale : c'est aussi la plus sûre manière d'assurer la conservation de nos droits particuliers. (BOURASSA, cité dans NISH, 1964, p. 947-948)

Toutefois, si les deux devoirs doivent coexister, peut-on donner la préséance à l'un sur l'autre? Voilà une seconde question, plus pressante encore, qui préoccupe les nationalistes catholiques d'alors, tiraillés entre deux devoirs qui, dans le jeu pratique du politique, ne paraissent pas toujours réconciliables à l'heure des guerres d'empires et des crises scolaires. Tout en se disant « catholique d'abord », Lionel Groulx donnera la priorité à sa patrie entre 1920 et 1930, fort de l'idée que le Canada était sur le point de s'effondrer de lui-même⁷

7. « Ce devoir de la préparation en vue de l'heure décisive, le moment n'est-il pas venu de le prêcher avec plus d'insistance que jamais? Quelque mal que nous fassent le colonialisme et le fédéralisme, nul ne songe parmi nous à briser le *statu quo*. Mais le *statu quo*, un avenir prochain s'appête à le briser, sans nous; et c'est de quoi nous avons le devoir de nous inquiéter » (GROULX, 1923, p. 7-8). Ce point de vue est confirmé dans la préface du numéro, signé *L'Action Française*, que dirige Groulx : « La Confédération canadienne paraît s'en aller inévitablement vers la rupture. L'issue paraît certaine aux esprits les plus clairvoyants; la date seule de l'échéance reste encore dans l'inconnu. En une pareille occurrence il est bon de se souvenir, selon le conseil d'un penseur, qu'autour d'une idée jugée essentielle, il importe de créer tout un mouvement d'opinion, et que, pour se rendre sensible et faire sa voie, une idée forte n'a nul autre moyen de se fabriquer des organes. Nous croyons

et qu'il était ainsi légitime de préparer l'avènement d'un État français sans pour autant en provoquer la souveraineté⁸.

Il écrivit ainsi en 1920 à M^{sr} Louis-Adolphe Paquet, alors le grand théologien du Canada français, soucieux de son approbation éthique :

Croyez-vous que je puisse écrire, en toute sûreté de doctrine, que nous de Québec, nous devons être plus préoccupés de notre survivance française que d'unité canadienne? Non pas, certes, que je devienne indifférent à l'entente des races et à la coordination des efforts pour faire la grande patrie plus prospère et plus heureuse. Mais il me paraît que, depuis quelque temps, une catégorie de Canadiens français est en train, sous prétexte de bonne entente, de saboter les plus sacrés de nos droits et de nos garanties. (GROULX, cité dans BOCK, 2004, p. 302)

De cela convint M^{sr} Paquet, pour qui l'avenir du catholicisme et de l'Église en Amérique était lié au sort de la nation canadienne-française : « Vous en êtes convaincu comme moi, et vous comprenez aussi bien que moi, que cela nous autorise parfaitement à nous préoccuper beaucoup plus des intérêts franco-canadiens que des intérêts canadiens tout court » (GROULX, cité dans BOCK, 2004, p. 302). Ainsi Groulx fait-il sien le projet d'un État français tendanciellement souverain⁹, sans pour autant se dire « séparatiste¹⁰ », en déployant avec vigueur le nationalisme canadien-français, sans pour autant refuser la main tendue¹¹.

inattaquable l'attitude que nous avons prise. Nous ne voulons rien détruire, non plus que blesser aucun devoir. Mais un peuple n'a pas le droit de se laisser surprendre par les événements. Et puisque les pronostics les moins contestables nous avertissent qu'un avenir nouveau s'en vient, c'est notre devoir de le préparer » (1923, p. 5).

8. À l'image du divorce entre le canadien-français Jules Lantagnac et la canadienne-anglaise Maud Fletcher, causé par celle-ci dans le roman *L'Appel de la race* que GROULX fait paraître en 1922. Et avant cela, à l'instar de l'ultramontain Jules-Paul TARDIVEL dans son roman d'anticipation *Pour la Patrie*, paru en 1895.
9. « [Ê]tre nous-mêmes, absolument nous-mêmes, constituer, aussitôt que le voudra la Providence, un État français indépendant » (GROULX, 1923, p. 22).
10. « Mesdames, Messieurs, je ne suis pas séparatiste, quoi que l'on ait dit et quoi que l'on persiste à dire. Je crois et j'enseigne à mes étudiants de l'Université de Montréal que la Confédération aurait pu être accueillie en 1867 comme une grande victoire française. [...] Je crois toujours qu'une race intelligente et énergique et qui n'endurerait pas d'être trahie par ses politiciens, pourrait, en dépit de ce statut politique, vaquer, en toute liberté, au développement de sa vie totale, même économique [...] Nous voulons d'un pouvoir central à Ottawa, nous ne voulons point d'un pouvoir centralisateur » (GROULX, 1943, p. 16).
11. « Pour la paix, pour la bonne-entente, nous restons la même race chevaleresque, loyale à sa parole et à ses engagements, disposée à tout oublier et à tout pardonner, toujours prête à faire la moitié du chemin; mais je ne vois point que l'esprit chrétien, qui est un esprit de sagesse et même de sagesse politique, nous oblige à faire seuls tout le chemin, encore moins à prendre l'attitude du vaincu qui arbore le drapeau blanc [...] Solution essentiellement chrétienne, parce qu'elle oppose au puissant, à l'usage immodéré de sa force, la conscience de son droit, de sa dignité; et parce que enfin elle prépare une atmosphère, un état d'esprit d'où ne peuvent manquer de surgir, non plus le mépris des

Comme l'écrivait M^{gr} Paquet au sujet du sain patriotisme, en citant à l'appui le pape Léon XIII :

L'Église ne condamne pas ceux qui veulent affranchir leur pays d'une domination étrangère ou despotique, pourvu que cela puisse se faire sans violer la justice. Elle ne blâme pas davantage ceux qui travaillent à assurer aux communes une existence autonome et aux citoyens les facilités de la vie et l'accroissement du bien-être. Pour toutes les libertés civiles exemptes d'excès, l'Église fut toujours une très dévouée protectrice. (PAQUET, 1924, p. 9)

Pour justifier la préférence qu'il accorde à sa patrie, M^{gr} Paquet cite, cette fois, saint Thomas d'Aquin, qui évoque le cercle concentrique et hiérarchique des devoirs, qui vont du bas vers le haut :

[N]otre être et les conditions de notre existence dépendent, comme de causes subalternes, des parents de qui nous sommes nés, et de la patrie dans laquelle nous avons été nourris. Il suit de là qu'après Dieu, c'est aux parents et à la patrie que l'homme est le plus redevable. C'est pourquoi, de même qu'il appartient à la vertu de religion de rendre à Dieu le culte qui lui est dû; ainsi secondairement, c'est le propre de la piété d'honorer les parents et la patrie par un culte convenable. (PAQUET, 1938, p. 136)

C'est pour cela, poursuit-il, que les plus beaux États sont ceux qui sont dotés d'un « patriotisme élargi », c'est-à-dire d'un patriotisme qui fait place à la diversité des communautés nationales « et [permet de réaliser, dans la diversité des aptitudes et des moyens, l'union concertée des efforts » (PAQUET, 1938, p. 140-141). M^{gr} J.-M.-Rodrigue Villeneuve ne dira pas autre chose en 1922 et en 1935, en distinguant le « devoir d'amour » dû à la nation, celle des amis et de la parenté élargie, et le « devoir de justice » dû à la patrie politique et à la famille humaine (VILLENEUVE, 1923; 1935).

À l'évidence, M^{gr} Paquet n'offre pas de réponse définitive à l'opposition entre le nationalisme canadien et le nationalisme laurentien dont Bourassa et Groulx sont les représentants respectifs. Le pendule penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il fournit toutefois les principes à partir desquels réfléchit le nationalisme canadien-français. En vertu du principe du « catholicisme d'abord », il confirme la légitimité prioritaire de son plein épanouissement, la justesse de sa cause politique autonomiste¹², tout en conviant avec insistance au compromis et à la concorde, en soulignant les devoirs dus aux uns et aux autres¹³.

racés l'une pour l'autre, mais le respect, l'estime à défaut de charité, seules conditions et pour longtemps, je le répète, de l'union nationale ou réalisable ou possible au Canada » (GROULX, 1943, p. 26-27).

12. Ce qui inclut une importance croissante conférée à l'État du Québec. À ce sujet : SIMARD, 2005.

13. Groulx tentera d'ailleurs de modérer plusieurs initiatives nationalistes et autoritaristes qui se revendiquaient de lui, dont les jeunes de *La Nation* (1936-1938), de *Vivre* (1934-1935) et les Jeunesses Patriotes (1935-1937), qui militaient pour l'indépendance laurentienne, le renversement de la démocratie parlementaire et l'instauration d'un corporatisme d'État plutôt que social. À ce sujet voir Bock, 2016 et Noël, 2011.

NATIONALISME ET « AGIR EN CATHOLIQUE »

Ainsi en arrivons-nous à notre troisième et dernière grande période, marquée par le projet de démocratiser davantage la société québécoise. Derechef, on construit sur les époques et les débats éthico-politiques précédents (légitimité des nations, non-violence, main tendue, etc.), mais avec des développements supplémentaires, quant aux moyens et aux finalités du nationalisme québécois¹⁴. L'époque est maintenant au mouvement de décolonisation des pays du tiers-monde. Certains tenteront dès lors de montrer le caractère colonisé du Québec, et donc de justifier sa souveraineté par la voie non guerrière d'un référendum démocratique, le tout en vue d'une finalité elle-même plus éthique, celle d'une société et de personnes participant davantage à la chose publique (ANGERS et FABRE, 2004, p. 81-104).

De la primauté du spirituel sur le temporel, du catholique sur le politique, on passe cette fois à la distinction entre l'action « *en tant que catholique* » et l'action « *en catholique* ». On juge en effet que beaucoup de choses ont été dites et faites au nom de l'appartenance au catholicisme, *a fortiori* sous le régime de Maurice Duplessis, mais que celles-ci contredisaient fréquemment ce qui devait être fait comme catholique. Les valeurs doivent avoir la primauté sur l'affiliation, entend-on de plus en plus. Les abbés Dion et O'Neil publient en 1960 *Le chrétien et les élections*, une brochure qui rappelle les devoirs éthiques de tout électeur, et plus particulièrement de l'électeur catholique. Il sera encore question de bâtir une nation distinctement catholique, mais elle sera alors catholiquement inspirée plutôt que

14. Cette filiation entre les nationalismes canadien-français et québécois est d'ailleurs relevée et critiquée par Marcel Rioux, alors marxiste hétérodoxe et décolonisateur, apparemment sympathisant du Front de libération du Québec. Selon lui, « [s]i les tenants de la troisième option idéologique [après l'idéologie de conservation et l'idéologie de contestation et de rattrapage] sont dans une grande proportion indépendantistes, ce n'est pas là le caractère dominant de leur projet : l'indépendance est moins un but qu'un moyen de réaliser une société plus juste et plus humaine. Il n'est pas sûr, en effet, que la majorité des indépendantistes ne soient pas aussi conservateurs que les fédéralistes tant il est vrai que la colonisation transmet et impose des schèmes de pensée qui sont contraignants. Le colonisé mime le colonisateur, même dans les domaines où il le conteste » (RIOUX, 1980, p. 108-109). Il écrit d'ailleurs un peu plus loin, en référence à Fernand Dumont et à Jacques Berque, notamment, « [c]e qui me gêne, et peut-être durcis-je trop la pensée de ces deux sociologues, c'est qu'il semble y avoir pour eux, dans toute culture, un noyau stable de valeurs et de symboles qu'il n'y aurait plus qu'à réactiver, une fois retrouvés. Ce qui me donne froid dans le dos dans le cas du Québec, c'est que ces anciennes valeurs sont liées de très près à la société traditionnelle et à une spiritualité un peu trop "ultra-montaine", qui cadrerait assez mal avec ce que nous sommes devenus aujourd'hui, et surtout avec ce que nous voulons devenir » (RIOUX, 1980, p. 181). Il critique en outre le caractère trop tranquille de la Révolution tranquille : « Qu'est-ce donc que cette révolution tranquille? Il est probable qu'il n'y a que les Québécois qui puissent accoucher d'un tel concept et pratiquer une chose telle qu'une révolution tranquille [...] Pris de remords et pour éviter, semble-t-il, la gasconnade, on atténue le terme chaud de révolution en lui accolant celui de tranquille [...] La révolution tranquille, c'est beaucoup plus une libération des esprits, la naissance d'attitudes critiques envers les choses et les hommes que des actes proprement révolutionnaires » (RIOUX, 1980, p. 103-104).

catholiquement instituée, une nation agissant *en* catholique plutôt qu'*en tant* que catholique. Cette distinction permit le déploiement d'une société laïque sans pour autant remettre en question son inspiration catholique, qui passera par l'action des personnes plutôt que par celle des institutions confessionnelles. L'époque est au concile Vatican II et à l'*aggiornamento* catholique. L'intégralisme catholique migre de la droite vers la gauche de l'échiquier politique, vers ce que plusieurs ont nommé le personnalisme chrétien, qui place en son centre l'épanouissement intégral de la personne (MEUNIER, 2007).

Comme chez leurs devanciers, il y a ceux, dont Pierre Elliott Trudeau et Claude Ryan, pour qui cette nouvelle cité chrétienne à bâtir avec la personne en son centre correspond davantage au cadre canadien et ceux, dont Fernand Dumont et Pierre Vallières, pour qui le Québec est le lieu tout désigné¹⁵. Il y a les intransigeants, comme Pierre Elliott Trudeau et Pierre Vallières, et il y a ceux qui sont tentés par le compromis, comme Claude Ryan et Fernand Dumont. Chaque fois, des arguments chrétiens seront évoqués en fonction de deux développements induits par le contexte d'après-guerre : la légitimité tiers-mondiste de la lutte contre l'oppression, d'une part, et la valeur éthique de l'épanouissement collectif, d'autre part. En effet, il n'est désormais plus nécessaire d'attendre qu'un régime meure de sa belle mort pour poursuivre la vocation d'une nation : l'idéal de l'épanouissement collectif dégage une nouvelle avenue politique, décolonisatrice ou démocratique, car l'épanouissement de la personne, nouveau leitmotiv, dépend de l'inscription dans une culture et une communauté nationales.

Voici ce qu'en pense le synode des évêques portant sur *La justice dans le monde*, tenu en 1971, qui poursuit les orientations de la constitution pastorale *Gaudium et Spes* (1965). Dès l'introduction, les évêques signalent « les graves injustices qui tissent, autour de la terre des hommes, un réseau de dominations, d'oppressions, d'exploitations, qui étouffent les libertés et empêchent une grande partie de l'humanité de participer à la construction et à la jouissance d'un monde plus juste et plus fraternel » (cité dans CHARRITTON, 1979, p. 106). Le synode proclame le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, celui de s'affranchir de l'oppression coloniale :

- a) Que tous les peuples ne soient empêchés de se développer selon leurs propres caractéristiques culturelles; b) Que, dans la collaboration mutuelle, chaque peuple puisse être lui-même le principal artisan de son progrès économique et social;

15. Claude Ryan le résume bien, en mettant tantôt l'accent sur la vocation catholique originale du Québec, tantôt sur les principes universalistes catholiques, un peu, respectivement, comme Groulx et Bourassa, lorsqu'ils ne s'entendaient plus : « Ces milieux [nationalistes et catholiques] n'étaient pas nécessairement séparatistes. Dès avant la lettre, ils vibraient toutefois aux accents d'un Lionel Groulx, d'un Esdras Minville, d'un François-Albert Angers, qui affirmaient l'existence au Québec d'une nation investie d'une vocation propre [...] En contre-partie [...] on trouvait en effet des personnes fort nombreuses qui, sans nécessairement rejeter les préoccupations nationalistes, les subordonnaient fermement à des soucis plus larges comme celui d'un pays plus étendu et plus diversifié et celui de l'harmonie entre les cultures et les communautés linguistiques dans le respect des droits de chacun » (RYAN, 1983, p. 395).

c) Que chaque peuple puisse prendre part à la réalisation du bien commun universel, comme membre actif et responsable de la société humaine, à un plan d'égalité avec les autres peuples. (cité dans CHARRITTON, 1979, p. 106)

Toutefois, si le droit à l'épanouissement libre et intégral des nations est reconnu, qu'en est-il plus expressément de leur indépendance politique? Le cas plus simple est celui où la nation est dite « opprimée » ou « colonisée » par une nation de culture étrangère. Le droit à la sécession, s'il ne semble pas expressément reconnu, semble néanmoins admis s'agissant d'un empêchement radical d'épanouissement collectif, lequel tombe alors sous le couperet de la tyrannie et, en réaction, fonde le droit à la libération, voire à la légitime violence, en cas extrême. Pareil indépendantisme, placé sous le signe de la décolonisation, semble porteur, en soi, de valeurs progressistes de justice sociale. Si l'oppression est telle qu'aucun accommodement ne peut y remédier, qu'aucun appel à un « patriotisme élargi » ne peut réconcilier les parties, la sécession est de mise : elle est en elle-même et par elle-même acte de justice.

Ainsi peut-on comprendre les débats qui ont animé la revue française et catholique *Esprit* dans les années 1960, où l'on s'affrontait autour de la question du statut colonisé ou non des Canadiens français. Pour Pierre Elliott Trudeau, les Canadiens français ne sont en rien colonisés, tandis qu'ils le sont pleinement pour Pierre Vallières et le Front de libération du Québec. Le débat se poursuivra dans plusieurs numéros d'*Esprit*, pour finalement se clore sur une note en demi-teinte : les Québécois présentent certains traits du colonisé et de la situation coloniale, notamment en ce qui concerne la « psychologie aliénée » et leur place de « porteurs d'eau » dans l'économie québécoise, écrira l'un des principaux théoriciens de la décolonisation, Albert MEMMI, en 1972¹⁶. Mais, par ailleurs, ils ne sont pas « sous-développés » et vivent en démocratie, avec de nombreux moyens étatiques. Cette reconnaissance partielle du statut de « colonisé » ouvre alors une deuxième question, celle des raisons plus fines de l'accession à la souveraineté et de ses modalités d'expression. À titre de semi-colonisés, freinés dans le déploiement de leur personnalité collective, les Québécois ont de bonnes raisons de réclamer l'indépendance, mais encore faut-il qu'ils montrent, d'une part, qu'aucune autre option n'est possible et, d'autre part, que l'indépendance est faite au nom d'une plus grande justice, d'une société plus juste : l'indépendance de semi-colonisés ne saurait être juste en elle-même.

De fait, lors des deux référendums sur la souveraineté du Québec, les évêques catholiques appelleront les citoyens à voter en âme et conscience, sans favoriser une option plutôt qu'une autre¹⁷, tout en jugeant légitime la voie proposée par le Parti québécois et, plus largement, juste et souhaitable la modification du cadre canadien au nom d'une véritable autodétermination du peuple québécois. Pour le chanoine Jacques Grand'Maison, dont on retrouve l'esprit et même le nom dans les premiers textes du Parti québécois, notamment dans *Option Québec*, le nationalisme

16. Il s'agit d'une reprise de son ouvrage paru en 1957, avec l'ajout d'un petit chapitre sur les Canadiens français (MEMMI, 1972).

17. « Nous ne chercherons pas à imposer l'un ou l'autre des choix politiques qui s'offrent à nous comme aux autres citoyens » (cités dans RYAN, 1983, p. 398).

ne devrait devenir « un absolu que rien ne juge et qui juge tout le reste, car la nation est, pour nous, serviteur de Dieu et serviteur de l'homme » (cité dans BAUM, 1998, p. 157). Ne cessant de répéter que la souveraineté ne saurait être une fin en soi, il propose en 1970 les critères suivants :

Pour être jugé chrétien et humain, un nationalisme, et toute activité qui s'y insère [dont l'indépendantisme], doit selon nous répondre positivement aux dix questions suivantes : 1. Ouvre-t-il sur un renouveau culturel et humain qui fait suite à une stagnation antérieure, et cela avec de réelles chances de succès? 2. Se développe-t-il en réaction contre une oppression ou une aliénation qui contrarient depuis un temps assez considérable un droit humain fondamental? 3. Favorise-t-il les chances de redistribution de l'égalité humaine? 4. Favorise-t-il un progrès économique sain et une vie humaine stable? 5. Aide-t-il les personnes qui s'y engagent à découvrir leur véritable identité et leur liberté? 6. Saura-t-il ouvrir le groupe à de meilleures relations avec les autres cultures et avec l'ensemble de l'humanité? 7. Respecte-t-il les droits des minorités tout en exigeant d'elles qu'elles remplissent leurs devoirs? 8. Respecte-t-il la légitime autonomie des groupes intérieurs à la communauté nationale, respectant la démocratie et la représentation? 9. Saura-t-il intégrer les immigrants, en leur accordant les mêmes chances d'égalité et de développement? 10. Rendra-t-il plus possible la création d'une culture authentique qui sera le cadre dans lequel une vocation humaine peut se développer? (cité dans BAUM, 1998, p. 157-158)

On trouve ici énoncés de nombreux critères éthiques qui ont encadré le nationalisme québécois dans son projet de souveraineté. Ces critères ne diffèrent pas substantiellement de ceux développés précédemment, au premier chef sa subordination en moyens et en finalités à des principes éthiques. Seulement, la voie démocratique de l'indépendance, au prisme de l'autodétermination des peuples, s'est ouverte avec l'*aggiornamento* conciliaire. Surtout, le nationalisme indépendantiste québécois se doit de contribuer à la création d'une société plus juste, à tout le moins respectueuse de ses minorités et de grands principes humanistes (chrétiens). On trouve aussi précisé autrement l'« étapisme » référendaire du Parti québécois, ce que d'autres ont trop rapidement décrit comme un « dévoiement » et une « crainte » de la souveraineté¹⁸, voire une « mentalité de colonisés » (SAINT-GERMAIN, 2015)¹⁹. L'« étapisme » indépendantiste québécois, fait de « souveraineté-association » et de « beau risque », semble plutôt s'inscrire à l'intérieur de balises éthiques, qu'il s'agisse du respect des volontés populaires ou de l'ouverture au compromis, si n'est à la concorde et à la prospérité fraternelles. Comme le disait René Lévesque, dont le Québec a fêté l'année dernière le 100^e anniversaire de naissance, « le Canada n'est tout de même pas le goulag ».

18. Cette thèse se trouve d'ailleurs accompagnée de la désignation d'un « traître », Claude Morin, « vendu » aux intérêts canadiens et notamment à ceux de la Gendarmerie royale du Canada, qui aurait donc plus ou moins sciemment retardé, voire rendu impossible l'accès à la souveraineté du Québec (SAVARD-TREMBLAY, 2014).

19. Il est symptomatique que l'auteur dédie son livre à Pierre Vallières, dont le radicalisme indépendantiste ou décolonisateur était notamment dénoncé par Fernand Dumont. En plus de la dénonciation de Claude Morin, on trouve celle de René Lévesque, le pusillanime.

*

* *

Concluons sur cette trame historique du nationalisme éthique des Québécois en faisant quelques remarques sur le nationalisme québécois d'aujourd'hui, tel qu'il s'est redéfini après les années 1990 et le second échec référendaire. Comme cela apparaît lors de la période qui suit la Révolution tranquille, la question de la diversité devient un enjeu éthico-politique croissant. Si cette diversité explique en partie les politiques linguistiques de francisation du Québec, la laïcisation partielle des écoles publiques québécoises amorcée dans les années 1960, ainsi que la politique de la convergence culturelle qu'adopte le Parti québécois à la suggestion de Fernand Dumont, il faut noter que la question de la diversité prend encore plus de place après 1995. Les déclarations malheureuses de Jacques Parizeau sur l'immigration soulignent la difficulté de transmettre le projet de société nationaliste aux nouveaux arrivants.

L'éthique catholique elle-même évolue rapidement, comme on le voit par exemple chez Gregory Baum et chez le philosophe catholique Charles Taylor. Chez le premier, la théologie de la libération nationale touche principalement les pauvres et les démunis, dont les immigrants et les marginaux sont les nouvelles figures (BAUM, 2017). Chez le second, le communautarisme personnaliste se rapproche du libéralisme pluraliste (GAGNON, 2012). Dans les deux cas, le projet nationaliste québécois est de plus en plus appelé à exister en fonction de la place qu'il donne aux minorités²⁰, sensiblement à l'image du Canada multiculturaliste, quoique selon la variante dite interculturelle.

Chemin faisant, la référence au catholicisme comme universel éthique tend à s'estomper en faveur des critères éthiques de la philosophie politique moderne, au premier chef ceux du libéralisme. C'est d'ailleurs à cette époque que certaines grandes catégories modernistes font leur entrée au Québec, sous le thème de l'américanité, et avec elles, la dichotomie entre nationalisme civique et nationalisme ethnique²¹ (THÉRIAULT, 2005). L'école publique québécoise est elle-même entièrement déconfectionnalisée en 2008, laissant pour héritage le cours « Éthique et culture religieuse », qui enseigne les principes libéraux du vivre-ensemble, quoiqu'avec l'influence persistante du personnalisme chrétien (TREMBLAY, 2009, p. 61). Cette philosophie libérale peine toutefois à articuler dans une synthèse cohérente l'individu et le collectif, l'éthique et le nationalisme, ayant en son fondement l'axiome d'un individu originellement délié (VIBERT, 2010; THÉRIAULT, 2010; 2013). On oppose d'ailleurs de plus en plus la justice (ou la morale) au politique (ou au pouvoir, si ce n'est à la volonté), le droit moral des « minorités » aux droits politiques de la « majorité », plutôt que de favoriser leur synthèse dans une idée partagée du bien commun, portée par la culture commune.

20. Rogers Brubaker s'en moque d'ailleurs un peu en 1999, voyant ce même phénomène à l'œuvre dans d'autres mouvements nationalistes souverainistes issus de petites nations, dont l'Écosse et la Catalogne (BRUBAKER, 1999, p. 57-58, 61-62).

21. L'ouvrage de DERRIENNIC (1995) en est un bon exemple, refusant au nationalisme toute participation aux principes démocratiques.

Cette nouvelle période est toutefois très jeune (LANIEL, 2022), et l'élection historique de la Coalition Avenir Québec en 2018 annonce probablement de nouveaux termes de discussion, d'autant plus qu'elle a été élue en partie grâce à sa critique de la morale libérale abstraite prônée par le Parti libéral du Québec et que, dans une rare unanimité, les partis politiques de l'opposition ont dénoncé les accusations de nationalisme ethnique lancées par le PLQ à la CAQ. Le modèle caquiste de la laïcité, désormais fait législation avec la Loi sur la laïcité de l'État, a d'ailleurs l'ambition d'offrir une voie médiane, plus « modérée », entre la laïcité stricte (ou républicaine) défendue par le Parti québécois et la neutralité religieuse de l'État (ou libérale) défendue par le Parti libéral du Québec. En outre, on peut se demander si le thème de l'environnement n'offrira pas au nationalisme québécois l'occasion d'articuler plus harmonieusement ses tropes éthico-politiques, en proposant un projet qui vise le bien commun plutôt que des projets opposant la morale et le pouvoir, les « minorités » et la « majorité », tout en s'insérant dans le récit des accomplissements collectifs de la Révolution tranquille (grands barrages hydro-électriques, nationalisation des domaines clés de la prospérité collective, etc.), voire dans la vision romantique d'un territoire habité vertueusement.

Chose certaine, nous espérons que cet article laisse entrevoir tout le chantier qui peut s'ouvrir à la recherche en sciences humaines et sociales si l'on tente de réfléchir davantage à partir de la tradition intellectuelle et politique propre à la société québécoise. Le nationalisme éthique des Québécois n'est que la pointe immergée, et d'ailleurs encore en friche, d'un potentiel chantier de recherche plus vaste sur la conception de la solidarité, de la justice sociale, de la diversité, de la question sociale, nationale et religieuse au Canada français et au Québec. Il donne à voir un aspect méconnu dans l'étude de la tradition politique québécoise, celui de sa non-violence réitérée et de son nationalisme subordonné à des principes éthiques, plus explicitement catholiques. Il s'agit en outre d'un chantier de recherche comparatiste tout particulièrement d'intérêt pour les nations qui ont cherché ailleurs que dans les seuls principes modernes une légitimité à leur existence, notamment dans la religion, dont on pourrait étudier la variété des effets sur les formes de nationalisme (LANIEL, 2021). Un tel chantier permettrait en outre d'explorer l'hypothèse d'un souci prioritaire du nationalisme des petites nations pour l'éthique²². En cela, pour donner suite à un tel chantier, il faudra tenir compte de l'autre moitié de l'histoire des (petites) nations, c'est-à-dire non seulement de leurs principes et processus modernes, mais aussi de leurs traditions culturelles et religieuses. Dans le cas

22. Citons à ce sujet la philosophe Chantal Delsol : « La puissance manque à la réalité : être trop puissant rend immature (comme pour un individu), et surtout, ce qui est puissant a besoin d'une plus grande sagesse, car il est difficile d'assumer la grandeur. Inversement, la situation de faiblesse, quand elle ne suscite pas l'envie ou le ressentiment (Bibò), peut être un terreau fertile de la sagesse qui discerne la mesure. La faiblesse elle-même rend possible une compréhension de la valeur de la mesure. Les entités petites ont probablement davantage conscience de la finitude intrinsèque de l'homme et du tragique de la vie. Davantage conscience des perversions de l'hubris, parce qu'elles les voient avec du recul et de la distance : chez les autres. » (DELSOL, 2020, p. 286)

québécois, « [i]l en va de la participation à une tradition vivante », soulignait Alain-G. Gagnon à la suite de Gregory Baum (GAGNON, dans BAUM, 1998, p. 9, italique dans le texte).

Jean-François LANIEL

Université Laval
jean-francois.laniel@soc.ulaval.ca

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Jean-François Laniel est professeur adjoint au Département de sociologie de l'Université Laval. Il s'intéresse aux matrices, expressions et transformations politico-religieuses des sociétés modernes, tout particulièrement celles du Québec et des petites sociétés. Il est rédacteur en chef de la revue *Studies in Religion/Sciences Religieuses*, ainsi que directeur des collections « Religion et politique » et « Sciences religieuses » aux Presses de l'Université Laval. Parmi ses plus récentes publications : *La laïcité du Québec au miroir de sa religiosité* (codirigé avec Jean-Philippe PERREAU, Québec, Presses de l'Université Laval, 2022), *Le Québec et ses autres significatifs* (codirigé avec Joseph Yvon THÉRIAULT Québec Amérique, 2021) et *Les Petites Nations. Culture, politique et universalité* (codirigé avec Joseph Yvon THÉRIAULT, Classiques Garnier, 2020).

ABSTRACT

Jean-François LANIEL, Ethical nationalism in Quebec. The little-known political tradition of a small nation

This article traces the existence of a recurring form of Quebec nationalism that is called “ethical nationalism.” Indeed, French-Canadian nationalism, and later Quebec nationalism, did not simply focus on Catholicism as a marker of ethnic difference. Nor did it set aside all ethical considerations by deploying a nationalism that was anything other than “modern.” On the contrary, in order to call itself Catholic, this nationalism has had to look to Catholicism for ethical justifications for its existence, and even for inspiration for its societal plans and notion of the common good. To build and support this thesis, I identify three major historical periods spanning from the middle of the 19th to the second half of the 20th century. I present these periods both synchronically and diachronically, featuring distinct intellectual figures for each of them.

Keywords: nationalism; Quebec; small nation; history; politics; Catholicism

BIBLIOGRAPHIE

ABULOF, Uriel

2015 *The Mortality and Morality of Nations*, Cambridge, Cambridge University Press.

ALIX, Christine

1962 *Le Saint-Siège et les nationalismes en Europe (1870-1960)*, Paris, Sirey.

ANGERS, Stéphanie et Gérard FABRE

2004 *Échanges intellectuels entre la France et le Québec (1930-2000). Les réseaux de la revue Esprit avec La Relève, Cité libre, Parti pris et Possibles*, Québec, Presses de l'Université Laval.

BALTHAZAR, Louis

1986 *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, Éditions de l'Hexagone.

2013 *Nouveau bilan du nationalisme*, Montréal, VLB éditeur.

BAUM, Gregory

1998 *Le nationalisme. Perspectives éthiques et religieuses*, Montréal, Bellarmin.

2014 *Truth and Relevance. Catholic Theology in French Quebec since the Quiet Revolution*, Montréal, McGill-Queen's University Press.

2017 *Et jamais l'huile ne tarit. Histoire de mon parcours théologique*, Montréal, Fides.

BEAUCHEMIN, Jacques

2002 *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB éditeur.

BOCK, Michel

2004 *Quand la nation débordait les frontières : les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise HMH.

2016 « Le rapport des groulxistes au politique. Entre méfiance et tentation », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 129 : 27-42.

BOCK, Michel et François CHARBONNEAU (dir.)

2015 *Le siècle du Règlement 17. Regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Prise de parole

BOUCHARD, Gérard

1999 *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur.

BOURASSA, Henri

1952 « Mon nationalisme », *Hommage à Henri Bourassa*, Montréal, Le Devoir, p. 250-261.

BOURGET, Ignace M^{gr}

1872 *Extraits des mandements, lettres pastorales et circulaires de Monseigneur Ignace Bourget*, Montréal, Imprimerie «Le Franc-parleur». (Coll. BAnQ)

BRUBAKER, Rogers

1999 « The Manichean Myth: Rethinking the Distinction between 'Civic' and 'Ethnic' Nationalism », dans : Hanspeter KRIESI et al. (dir.), *Nation and National Identity: The European Experience in Perspective*, Zurich, Ruegger, p. 55-71.

CALHOUN, Craig

2007 *Nations Matter. Culture, History, and the Cosmopolitan Dream*, Abingdon et New York, Routledge.

CANET, Raphaël

2003 *Nationalismes et société au Québec*, Outremont, Athéna Édition.

CASGRAIN, Henri-Raymond

1912 *De Gaspé et Garneau*, Montréal, Beauchemin.

CAVANAUGH, William

2009 *Le mythe de la violence religieuse*, Paris, Éditions de l'Homme nouveau.

CHARRITTON, Pierre

1979 *Le droit des peuples à leur identité. L'évolution d'une question dans l'histoire du christianisme*, Montréal, Fides.

DELSOL, Chantal

2020 « La conscience de la faiblesse et la pensée de la mesure », dans : Jean-François LANIEL et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.), *Les Petites Nations. Culture, politique et universalité*, Classiques Garnier, p. 281-289.

DERRIENNIC, Jean-Pierre

1995 *Nationalisme et démocratie. Réflexions sur les illusions des indépendantistes québécois*, Montréal, Boréal.

DION, Léon

1975 *Nationalismes et politique au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH.

DUMONT, Fernand

1993 *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal.

DUROCHER, René

1971 « Henri Bourassa, les évêques et la guerre de 1914-1918 », *Historical Papers/Communications historiques*, vol. 6, n° 1 : 248-275.

EISENSTADT, Shmuel N.

2003 *Comparative Civilizations and Multiple Modernities. A Collection of Essays by S.N. Eisenstadt*, 2 vol., Leiden-Boston, Brill.

FROST, Catherine

2006 *Morality and Nationalism*, Abingdon and New York, Routledge.

GAGNON, Alain-G.

1998 « Préface », dans : Gregory BAUM, *Le nationalisme. Perspectives éthiques et religieuses*, Montréal, Bellarmin, p. 7-11.

GAGNON, Bernard

2012 « Du communautarisme à la neutralité libérale. Un tournant radical dans la pensée politique de Charles Taylor », *Politique et sociétés*, vol. 31, n° 1 : 127-147.

GARNEAU, François-Xavier

1832 Lettre à Pierre Winter, 29 décembre, CRCCF, Fonds Garneau, cité dans : Paul WYCZYNSKI, « François-Xavier Garneau et la Pologne », *Mélanges d'histoire du Canada français offerts au professeur Marcel Trudel*, Cahiers du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1978.

1848 *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, tome 3, Québec, Imprimerie de Fréchette et Frère.

1968 (1854) *Voyage en Angleterre et en France dans les années 1831, 1832 et 1833*, édition établie par Paul WYCZYNSKI, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa.

GROSBY, Steven

2002 *Biblical Ideas of Nationality. Ancient and Modern*, Winona Lake, Eisenbrauns.

GROULX, Lionel

1922 *L'Appel de la race*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française.

- 1923 « Notre Avenir Politique », *Notre avenir politique. Enquête de l'Action française*, 1922, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, p. 7-30,
- 1943 *Pourquoi nous sommes divisés*, Les éditions de l'Action nationale, Montréal.
- LABELLE, Gilles
- 2011 « La Révolution tranquille interprétée à la lumière du "problème théologico-politique" », *Recherches sociographiques*, vol. 52, n° 3 : 849-880,
- LANCTÔT, Gustave
- 1946 *Garneau, historien national*, Montréal, Fides.
- LANIEL, Jean-François
- 2018 « On the Relevance of *Small Nations*. Religion and Politics in S.N. Eisenstadt's Multiple Modernities Paradigm », *Nations and Nationalism*, vol. 24, n° 4 : 1076-1096.
- 2021 « Religion et politique au sein des petites nations », *Studies in Religion/Sciences Religieuses*, vol. 50, n° 4 : 487-492.
- 2022 « Le nationalisme québécois au XXI^e siècle. Trois tendances récentes », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 93 : 155-175.
- LANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT
- 2017 « La question religieuse et la Confédération. Ontogenèse de la dualité nationale », *Études canadiennes/Canadian Studies*, vol. 83, n° 2 : 35-49.
- LANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.)
- 2020 *Les Petites Nations. Culture, politique et universalité*, Paris, Éditions Classiques Garnier.
- LÉVESQUE, René
- 1988 [1968] *Option Québec*, Montréal, Les Éditions de l'Homme.
- LLYWELYN, Dorian
- 2010 *Toward a Catholic Theology of Nationality*, Lanham, Lexington Books.
- McKIM, Robert et Jeff McMAHAN (dir.)
- 1997 *The Morality of Nationalism*, Oxford, Oxford University Press.
- MEMMI, Albert
- 1972 *Portrait du colonisé, suivi de Les Canadiens français sont-ils des colonisés?*, Montréal, L'Étincelle.
- MEUNIER, E.-Martin
- 2007 *Le pari personnaliste. Modernité et catholicisme au XX^e siècle*, Montréal, Fides.
- MILLER, David
- 1995 *On Nationality*, New York, Oxford University Press.
- MOORE, Margaret
- 2001 *The Ethics of Nationalism*, Oxford, Oxford University Press.
- NISH, Cameron
- 1964 « Cinquième période 1935-1950, L'anti-séparatisme agressif », *L'Action nationale*, vol. 53, nos 9-10 : 920-948.
- NOËL, Mathieu
- 2011 « Un réseau indépendantiste dans le Québec des années 1930 », *Mens*, vol. 11, n° 2 : 69-97.
- PAQUET, M^{gr} Louis-Adolphe
- 1924 *L'Église et les survivances nationales*, Québec, Secrétariat des œuvres.
- 1938 *Au soir de la vie. Modestes pages philosophico-religieuses*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire.

PARENT, Étienne

- 2000 « Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports à la société », *Étienne Parent. Discours*, édition critique par Claude COUTURE et Yvan LAMONDE, Montréal, PUM, p. 227-266.

PERIN, Roberto

- 2008 *Ignace de Montréal. Artisan d'une identité nationale*, Montréal, Boréal.

POULAT, Émile

- 1969 *Intégrisme et catholicisme intégral : un réseau secret international antimoderniste : « La Sapinière » (1909-1921)*, Tournai, Casterman.

POULIOT, Léon

- 1962 « Impulsion donnée par Mgr Bourget à la pratique religieuse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 16, n° 1 : 66-80,

Radio-Canada

- 2018 « "Nationalisme ethnique" : la CAQ n'a toujours pas obtenu d'excuses », 15 mars. [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1089457/propos-carlos-leitao-nationalisme-ethnisme>], consulté le 18 juin 2023.

RENAN, Ernest

- 2011 *Qu'est-ce qu'une nation?*, Paris, Flammarion.

RIOUX, Marcel

- 1980 *La question du Québec*, Montréal, Éditions du Parti Pris.

RYAN, Claude

- 1983 « L'Église catholique et l'évolution politique du Québec de 1960 à 1980 », *Sessions d'étude – Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 50, n° 2 : 381-402.

SAINT-GERMAIN, Christian

- 2015 *L'avenir du bluff québécois. La chute d'un peuple hors de l'Histoire*, Montréal, Liber.

SAVARD-TREMBLAY, Simon-Pierre

- 2014 *Le souverainisme de province*, Montréal, Boréal.

SIMARD, Jean-Jacques

- 2005 « Ce siècle où le Québec est venu au monde », *L'éclosion de l'ethnie-cité canadienne-française à la société québécoise*, Québec, Septentrion, p. 29-83.

SMITH, Anthony D.

- 1998 *Nationalism and Modernism. A Critical Survey of Recent Theories of Nations and Nationalism*, London & New York, Routledge.

TARDIVEL, Jules-Paul

- 1895 *Pour la patrie*, Montréal, Cadieux & Derome, libraires-éditeurs. (Coll. BAnQ)

THÉRIAULT, Joseph Yvon

- 2005 *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec Amérique.
- 2010 « Entre républicanisme et multiculturalisme : la Commission Bouchard-Taylor, une synthèse ratée », dans : Bernard GAGNON (dir.), *La diversité québécoise en débat*, Montréal, Québec Amérique, p. 143-155.
- 2013 « Moralisation de la question identitaire : le retour à une tradition politique nationale », dans : Micheline LABELLE, Rachad ANTONIUS et Pierre TOUSSAINT (dir.), *Les nationalismes québécois face à la diversité ethnoculturelle*, Montréal, Les éditions de l'Institut d'études internationales de Montréal, p. 41-62.

TREMBLAY, Stéphanie

- 2009 « Religions et éducation scolaire au Québec : une cartographie des enjeux politiques et sociologiques », *Diversité urbaine*, vol. 9, n° 1 : 59-71.

VIBERT, Stéphane

- 2010 « Libéralisme et reconnaissance de la nation : l'impossible fondation? », *Recherches sociographiques*, vol. 51, nos 1-2 : 182-203.

VILLENEUVE, J.-M.-Rodrigue

- 1923 « Et nos frères de la dispersion? », *Notre avenir politique. Enquête de l'Action française*, 1922, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, p. 113-119.
- 1935 *Devoir et pratique du patriotisme*, Tract n° 10, *L'Action catholique*, Québec.



LA PARADIPLOMATIE IDENTITAIRE DES PETITES NATIONS NON SOUVERAINES ET LES PIÈGES DU NATIONALISME MÉTHODOLOGIQUE

Stéphane PAQUIN

Les politiques de construction et de renforcement de l'identité nationale constituent un objectif fondamental de tout entrepreneur identitaire qui œuvre au sein d'une petite nation non souveraine comme le Québec. Les petites nations non souveraines, caractérisées par un fort sentiment national, sont susceptibles de s'aventurer sur l'échiquier international pour faire reconnaître la légitimité de leurs aspirations et pour trouver les ressources et le soutien qui leur manquent à l'intérieur de leurs frontières. Malgré cela, une grande partie de la littérature sur le sujet assimile toute action internationale des petites nations non souveraines à de la protodiplomatie, c'est-à-dire à des stratégies visant à favoriser la reconnaissance internationale d'une petite nation non souveraine qui cherche à faire sécession. Cet article clarifie les concepts de paradiplomatie identitaire et de protodiplomatie et met en garde contre les pièges du nationalisme méthodologique. Il démontre également que les actions internationales des petites nations non souveraines s'expriment généralement dans le registre de la paradiplomatie identitaire. Il s'appuie principalement sur le cas du Québec et fournit quelques éléments de comparaison.

Mots-clés : petites nations non souveraines; identité; nationalisme méthodologique; paradiplomatie identitaire; protodiplomatie; Québec comparé

Les politiques de construction et de renforcement de l'identité nationale constituent un objectif fondamental de tout entrepreneur identitaire qui œuvre au sein

d'une petite nation non souveraine¹. Les petites nations non souveraines comme le Québec, où le sentiment national est très vif, développent des stratégies internationales afin de légitimer leurs politiques identitaires, mais également pour accéder à des ressources qui leur font défaut à l'intérieur de leurs frontières. C'est notamment le cas lorsque les acteurs du gouvernement central sont indifférents, voire hostiles, aux demandes de développement économique et industriel, de protection culturelle de la petite nation non souveraine, et de reconnaissance de ce qui fait sa spécificité (GAGNON, LECOURES et NOOTENS, 2011).

Nous utilisons l'expression « petites nations non souveraines » pour distinguer celles-ci du phénomène de « nationalisme minoritaire »; en effet, certaines petites nations, comme la Flandre, ne sont pas minoritaires au sein de leur pays². Ce qui caractérise ces petites nations, c'est moins le fait d'être minoritaire que d'avoir intégré la conscience d'une « vulnérabilité existentielle » qui rend cruciale pour elles l'adoption de stratégies de résistance à l'assimilation. Le concept de petites nations est issu d'un article de Milan KUNDERA (1983) intitulé « Un Occident kidnappé ou la tragédie de l'Europe centrale ». Pour distinguer les petites nations auxquelles nous nous intéressons des nations d'Europe de l'Est qui sont au cœur de l'article de Kundera, nous ajoutons qu'elles sont « non souveraines » plutôt que « sans État », puisque le Québec, la Catalogne, l'Écosse ou la Flandre contrôlent un gouvernement qui dispose d'importantes compétences constitutionnelles, de ressources financières et bureaucratiques ainsi que d'une légitimité démocratique.

Le nationalisme identitaire des petites nations non souveraines est certainement l'une de leurs caractéristiques les plus importantes, bien qu'elle demeure négligée et même mal comprise dans le champ d'étude de la paradiplomatie, c'est-à-dire la diplomatie parallèle à celle de l'État central que pratiquent des États non souverains ou des gouvernements non centraux. Selon Justin Massie et Marjolaine Lamontagne, les petites nations non souveraines mettent en œuvre ce qui ressemble à une « politique étrangère » de plus en plus ambitieuse. Cette politique étrangère est révélatrice d'une quête d'autonomie politique et parfois même d'indépendance politique (MASSIE et LAMONTAGNE, 2019, p. 2). Ils écrivent : « les nations minoritaires démontrent de manière éclatante que ce n'est ni le régime constitutionnel ni les bouleversements induits par la mondialisation qui génèrent les paradiplomaties les plus ambitieuses. C'est plutôt le nationalisme » (MASSIE et LAMONTAGNE, 2019, p. 17). David Crikemans, tout comme André Lecours et Luis Moreno avant lui, vont dans le même sens. Selon ces derniers, les régions les plus actives sur la scène internationale partagent toutes une caractéristique : le nationalisme (CRIKEMANS, 2010; voir aussi LECOURES et MORENO, 2001).

À titre comparatif, alors que l'ensemble des 16 länder allemands comptait 140 représentations à l'étranger, pour une moyenne de 8 par *land*, et que l'ensemble des États américains en avaient 212 en 2015, soit une moyenne de quatre par État,

1. Le concept d'entrepreneur identitaire provient des travaux de Bertrand Badie. À ce sujet, voir PAQUIN et HATTO, 2018.

2. Sur ces questions, voir LANIEL et THÉRIAULT, 2020; BOUCHER et THÉRIAULT, 2005.

le Québec à lui seul possède en 2023 un réseau international de 34 représentations dans 19 pays, dont celle de Paris qui a un statut comparable à celui d'une ambassade. Si on ajoute à ce nombre les représentations en matière d'immigration, les bureaux de la société d'État Investissement Québec et les représentations de la Caisse de dépôt et placement, le total s'élève à 65 représentations de toute nature. De son côté, la Flandre dispose de 113 représentations de toutes sortes (politiques, économiques et touristiques), tandis que la Catalogne possédait en 2015, avant la crise actuelle avec le gouvernement central, 71 représentations de toute nature. Bref, l'intensité des actions internationales de ces petites nations non souveraines est inégalée parmi les États subnationaux comparables (PAQUIN, 2022a).

L'élaboration de stratégies internationales par des petites nations non souveraines est un phénomène banal qui a fortement progressé depuis les années 1960 et 1970, d'abord au Québec, mais aussi un peu partout dans le monde. Le succès de leurs mobilisations internationales leur confère une pertinence renouvelée dans l'analyse de la politique internationale et des pratiques diplomatiques, et dans le cadre d'études sur le fédéralisme, le régionalisme et la sociologie du nationalisme.

Malgré ces constats, il existe sur le plan conceptuel un vide qui rend difficile de décrire cette réalité pourtant incontournable. Même si les travaux sur la paradiplomatie sont en forte progression depuis les années 1990, la majorité des spécialistes utilisent toujours, en effet, le concept de protodiplomatie pour décrire les politiques internationales d'États fédérés comme le Québec, la Catalogne ou encore la Flandre, même lorsque ces États fédérés ne mettent pas en œuvre une politique internationale visant l'accession au statut de pays souverain. De plus, on ne trouve dans le *Google books Ngram viewer* aucune entrée pour les concepts d'« *identity paradiplomacy* » (en anglais) et de « *paradiplomacia identitaria* » (en espagnol) alors qu'il en existe pour les concepts de paradiplomatie et de protodiplomatie dans ces deux langues (voir figure 1).

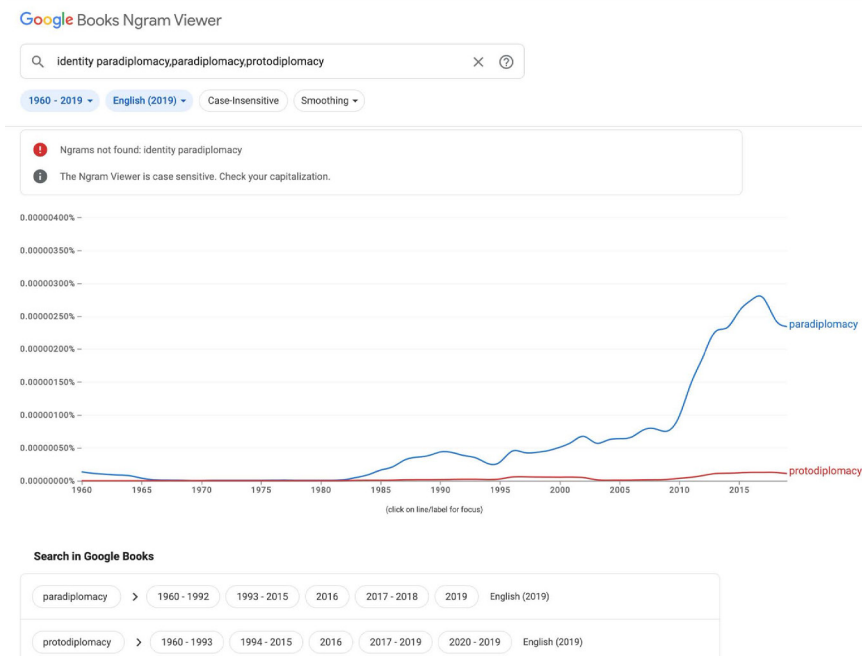
Cet article vise justement à proposer une clarification conceptuelle des divers types de paradiplomatie (paradiplomatie fonctionnelle, paradiplomatie identitaire et protodiplomatie), et à décrire la rationalité à l'œuvre derrière ces stratégies afin de mieux rendre compte des pièges du nationalisme méthodologique pour la recherche sur la paradiplomatie. Cette clarification conceptuelle est toujours nécessaire plus de 20 ans après l'introduction du concept de paradiplomatie identitaire par PAQUIN (2002)³, car même si on note en français l'émergence, quoiqu'encore modeste, d'une littérature consacrée à ce concept, celui-ci demeure toujours largement inexistant en anglais tout comme en espagnol.

Le problème fondamental posé par ce vide conceptuel est lié au fait que le concept de protodiplomatie est devenu si élastique dans la littérature récente qu'il en vient à englober toutes les actions internationales du Québec, de la Flandre ou encore de la Catalogne, puisqu'on peut toujours retrouver dans ces actions des éléments de différenciation et de conflit. En effet, les petites nations non souveraines ont

3. C'était le sujet de notre thèse de doctorat dirigée par Bertrand Badie.

FIGURE 1

Les concepts de « paradiplomatie », « paradiplomatie identitaire » et de « protodiplomatie » en anglais et en espagnol selon Google book Ngram Viewer.

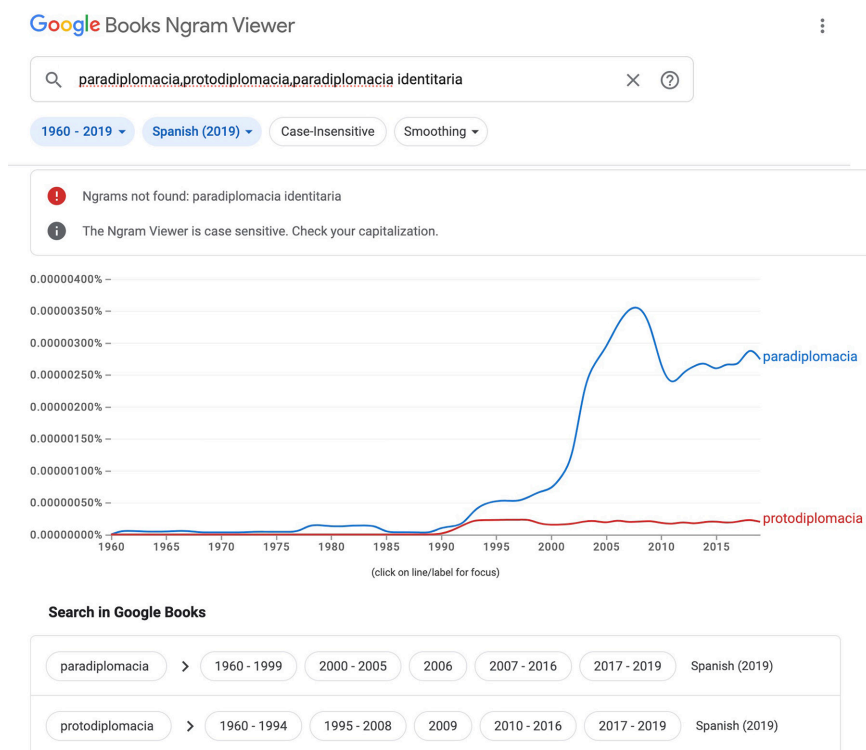


suite –

toutes des « protoambassades » et ont toutes conclu des « prototraités », notamment avec des pays souverains. Conséquemment, la littérature sur la paradiplomatie est influencée par le biais du nationalisme méthodologique et le préjugé selon lequel l'État-nation doit être au centre de l'analyse, qu'il est seul garant de l'ordre dans le monde moderne, que le nationalisme identitaire des petites nations non souveraines représente une pathologie conduisant au désordre et à la délégitimation de l'État-nation. L'ignorance par la recherche de l'importance de ces phénomènes peut également jouer son rôle dans le renforcement de ce biais⁴. Cette conception extensive de la protodiplomatie repose sur l'idée implicite selon laquelle tout mouvement identitaire est fondamentalement « séparatiste ». Elle ne fait que traduire les préjugés favorables à l'ordre établi pour lequel tout mouvement nationaliste est ethnocentriste, subversif et producteur de divisions (KEATING, 1997, p. 23). Pourtant, le fait d'exprimer son opposition – et d'agir sur cette base – dans une société pluraliste et démocratique

4. À ce sujet, voir notamment DUMITRU, 2014; JEFFEREY, 2014, p. 1-2; JEFFERY et SCHAKEL, 2013; ou encore WIMMER et GLICK-SCHILLER, 2002.

Figure 1 – suite



ne relève pas automatiquement du registre de la sédition et du séparatisme. La grande contribution de notre recherche est de critiquer ces *a priori* afin de mieux comprendre le phénomène de la paradiplomatie identitaire.

Afin d'illustrer notre propos, après avoir présenté une revue de la littérature récente, nous exposerons à partir du cas du Québec les différences fondamentales entre la protodiplomatie et la paradiplomatie identitaire, car les deux concepts ne relèvent pas du même registre ni de la même logique. Dans un second temps, nous soulignerons les effets du nationalisme méthodologique sur les études sur la paradiplomatie. Nous mobiliserons des exemples à partir du cas québécois avec divers points de comparaison.

CADRE CONCEPTUEL : PARADIPLOMATIE, PARADIPLOMATIE IDENTITAIRE ET PROTODIPLOMATIE

Dans la littérature sur la paradiplomatie, plusieurs auteurs comme Ivo DUCHACEK (1986), Panayotis SOLDATOS (1990), Gulnaz SHARAFUTDINOVA (2003) Gloria TOTERICAGÜENA (2005), James MCHUGH (2015), Noé CORNAGO (2018), Jorge SCHIAVON (2019), Yasin Mahmood ABABAKR (2020), María Gabriela ZAPATA MORÁN et Daniel Javier DE LA GARZA MONTEMAYOR (2022), et Gonzalo ÁLVAREZ et Cristian OVANDO (2022) n'utilisent globalement que deux concepts, ceux de paradiplomatie et de protodiplomatie afin de parler de la politique internationale des petites nations non souveraines comme le Québec, la Catalogne, le Pays basque, l'Écosse ou encore la Flandre.

À quoi ces concepts font-ils référence? Dans la littérature sur la politique internationale des États non souverains, l'inventeur du concept de paradiplomatie⁵, le professeur Panayotis Soldatos, définit celle-ci comme étant [traduction] « [...] une participation directe et, dans certains cas, autonome aux activités de relations extérieures » (SOLDATOS, 1990, p. 37). La paradiplomatie largement banalisée dans le monde contemporain, répond à des besoins fonctionnels des gouvernements non centraux concernant le développement économique ou la mobilité des étudiants, par exemple. Les principaux champs d'intervention paradiplomatique sont la politique économique et commerciale, la promotion des exportations, l'attraction des investissements étrangers, les politiques visant à attirer les centres de décision et les événements internationaux – par exemple des événements sportifs –, la coopération en matière de science et la technologie, l'énergie, l'environnement, le transport et la lutte aux changements climatiques, l'éducation, l'immigration, la solidarité internationale et la mobilité de la main-d'œuvre. Les acteurs paradiplomatiques s'intéressent également de plus en plus aux questions non traditionnelles de sécurité, particulièrement la sécurité transfrontalière dans le contexte nord-américain après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, mais également la cybersécurité ou encore la lutte aux pandémies.

Dans le cas du Québec, pour la période 2018-2019, c'est-à-dire avant la pandémie de la Covid-19, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF) disposait d'un budget d'environ 120 millions de dollars et d'un effectif de 505 employés, dont 220 occupaient des postes à l'étranger. Le gouvernement du Québec avait organisé 1 209 rencontres avec des personnalités influentes, plus de 1 315 activités de promotion et de communication liées au positionnement stratégique du gouvernement, notamment dans le domaine économique et commercial, plus de 124 projets de solidarité dans 25 pays. De plus, environ

5. Dans la littérature scientifique, le concept de paradiplomatie a été utilisé avant les années 1980-1990 notamment par Rohan Butler en 1961, mais avec un tout autre sens. Pour Butler, la paradiplomatie signifie [traduction] « le plus haut niveau de diplomatie personnelle et parallèle, complétant ou concurrençant la politique étrangère régulière du ministre concerné, [c']est donc une tentation récurrente pour le chef de l'exécutif, qu'il soit premier ministre ou président, dictateur ou monarque » (Butler cité dans KUZNETSOV, 2015, p. 26).

5 000 jeunes ont bénéficié d'aides à la mobilité internationale grâce aux Offices jeunesse internationaux du Québec (MRIF, 2019b, 2020). Comme on le constate, l'essentiel des activités internationales du MRIF participe d'une paradiplomatie que l'on peut qualifier de « fonctionnelle », c'est-à-dire que la dimension protodiplomatique en est largement absente.

Au concept de paradiplomatie, Soldatos oppose la notion de « protodiplomatie⁶ », laquelle sert à décrire la politique internationale d'un État non souverain qui cherche à faire sécession. Selon le professeur Ivo Duchacek, la protodiplomatie implique une mise en avant de la dimension « séparatiste » dans le développement de liens économiques, culturels ou sociaux avec les autres pays ou acteurs de la scène internationale (DUCHACEK, 1986, p. 240; 1988, p. 22; 1990, p. 18, 27 et 32). Selon cette logique, les gouvernements régionaux ou subnationaux peuvent chercher à ouvrir à l'étranger des « protoambassades » et à conclure des « prototraités ».

Cette conception de la protodiplomatie est partagée par María Gabriela ZAPATA MORÁN et Daniel Javier DE LA GARZA MONTEMAYOR (2022) dans un article récent. Selon ces derniers, les actions internationales des États non souverains peuvent être considérées comme de la paradiplomatie, mais, ajoutent-ils, [traduction] « lorsqu'elle s'accompagne de mouvements nationalistes ou indépendantistes, elle devient un phénomène complètement différent, celui de protodiplomatie⁷ ». Windy Dermawan et ses coauteurs utilisent également le concept de protodiplomatie pour décrire les actions internationales de la province d'Aceh en Indonésie. Ils écrivent : [traduction] « La protodiplomatie est la paradiplomatie mise en œuvre pour promouvoir l'identité politique, obtenir la reconnaissance internationale d'autres acteurs pour devenir un État souverain, et faire avancer un programme séparatiste dans un pays » (DERMAWAN *et al.*, 2022, p. 336). Gloria TOTORICAGÜENA (2005), pour sa part, mobilise les concepts de « postdiplomatie » et de « protodiplomatie » pour expliquer les politiques internationales du Pays basque en relation avec sa diaspora.

James McHUGH (2015, p. 244) affirme également que tout ce qui va dans le sens de l'indépendance, mais aussi de l'autonomie politique, constitue de la protodiplomatie. Selon lui, les stratégies qui visent à publiciser l'identité et l'intérêt national d'une petite nation non souveraine, ou encore des éléments importants comme la rencontre avec des chefs d'État étrangers, la signature d'ententes internationales ou toute action qui dépasse les champs de compétence des États fédérés appartiennent au registre de la protodiplomatie. Il affirme même que la doctrine Gérin-Lajoie, qui est la base des actions internationales du Québec depuis 1965, est une

6. Ce concept peut aussi être utilisé pour désigner les efforts diplomatiques d'États *de facto* ou encore de quasi-États comme Taïwan, l'Abkhazie ou l'Ossétie du Sud-Alanie. L'appui à ce type d'initiatives est souvent source de conflits, comme en témoignent les actions diplomatiques très agressives de la Chine contre les pays qui tissent des liens avec Taïwan (NEWLAND, 2022).

7. Notre traduction de « Pero cuando va acompañada de movimientos nacionalistas o independentistas se transforma completamente en un fenómeno diferente, la protodiplomacia » (ZAPATA MORÁN et DE LA GARZA MONTEMAYOR, 2022, p. 87).

doctrine « protodiplomatique » (McHUGH, 2015, p. 250). Dans ce contexte, McHugh précise que la protodiplomatie est nécessairement très conflictuelle et considérée avec méfiance par l'État-nation puisque selon cette logique les entrepreneurs de la protodiplomatie contestent la légitimité même de la politique étrangère de l'État-nation (Mc HUGH, 2015, p. 250).

Jaume Pinos et Jeremy Sacramento partagent ce point de vue. Selon ces derniers, la paradiplomatie d'un État fédéré ne se développe pas nécessairement en harmonie avec les intérêts de l'État souverain. Tout acteur qui construit ses actions internationales en épousant certains intérêts a le potentiel de nuire aux intérêts d'un autre acteur, et ce, pas seulement dans un contexte sécessionniste. Cette observation est vraie *a fortiori* lorsque les gouvernements non centraux poursuivent des objectifs sécessionnistes. Pour prévenir les actions internationales de nature protodiplomatique des gouvernements non centraux, les États souverains peuvent s'adonner à des actions de contre-paradiplomatie ou encore à des actions de sabotage. La *counter-paradiplomacy* représente ainsi les efforts des États souverains pour limiter l'engagement international des gouvernements non centraux (PINOS et SACRAMENTO, 2022).

Cela dit, certains auteurs préfèrent définir toutes ces actions internationales en se servant du seul concept de paradiplomatie. Alexander Kuznetsov, par exemple, l'utilise en dépit de son caractère de concept parapluie pour y inclure sans distinction tous les types d'activités internationales des régions, y compris celles qui sont [traduction] « fortement motivées politiquement » et visent à favoriser l'acquisition du statut de pays souverain (KUZNETSOV, 2015, p. 26). C'est ce que font aussi MOHAMMED et OWTRAM (2014) lorsqu'ils analysent le cas du gouvernement régional du Kurdistan, ou de KLYSZCZ (2022) lorsqu'il analyse le cas de la Tchétchénie. Pour ces auteurs, on peut ainsi parler de paradiplomatie culturelle, économique, sécessionniste, etc.

Chez Leah SARSON (2019), le concept de paradiplomatie est un concept suffisamment large pour inclure également la dimension identitaire. Sarson s'intéresse spécifiquement au cas de la gouvernance autochtone, car bien que les autochtones ne cherchent pas à créer un nouveau pays, ils souhaitent obtenir plus que de simples relations commerciales et veulent être reconnus en tant que nation à part entière. Selon Hunt et Minto analysant le cas du Pays de Galles, le concept de paradiplomatie couvre les entreprises de *nation-building* et les tentatives de légitimer [traduction] « une identité nationale distincte au-delà de l'État » (HUNT et MINTO, 2017, p. 649). Selon eux, le pays de Galles ne met pas de l'avant, contrairement à l'Écosse, une protodiplomatie dans ses actions dirigées vers l'Union européenne.

Enfin, Sri ISSUNDARI et ses collègues (2021) utilisent le concept de « paradiplomatie culturelle » plutôt que ceux de protodiplomatie ou de paradiplomatie identitaire pour parler des dimensions identitaires des actions internationales du territoire spécial de Yogyakarta, l'équivalent d'une province en Indonésie, même si selon eux, cette politique est fondamentalement identitaire par opposition à séparatiste.

De notre côté, pour résoudre cette confusion conceptuelle, nous soutenons que la conception binaire (paradiplomatie et protodiplomatie) et l'utilisation du seul concept de paradiplomatie ne rendent pas justice aux actions entreprises par les

petites nations non souveraines pour se projeter sur la scène internationale, notamment lorsque ces actions sont dirigées par des entrepreneurs identitaires résolument opposés à la sécession, comme c'était le cas par exemple du gouvernement de Jean Charest au Québec entre 2003 et 2012. Bien que ce dernier ait été très actif sur la scène internationale, plus même que ses prédécesseurs à la tête de gouvernements souverainistes, son ambition n'était certainement pas de préparer en douce la reconnaissance internationale du Québec en cas de sécession (JEYABALARATNAM et PAQUIN, 2016). De plus, même lorsqu'elle est dirigée par des mouvements favorables à l'accession à la pleine souveraineté, la politique internationale des petites nations non souveraines ne provient pas exclusivement du registre de la protodiplomatie, c'est-à-dire qu'elle ne se réduit pas à des stratégies internationales pour favoriser la transition vers le statut de pays souverain (PAQUIN, 2022a).

Ainsi, il est préférable d'ajouter un troisième concept, celui de paradiplomatie identitaire, pour expliquer les activités internationales des petites nations non souveraines qui ne visent pas à préparer la transition vers le statut de pays souverain. Le but premier de la paradiplomatie identitaire est de construire et de renforcer l'identité nationale en entretenant des relations sur le plan international. Elle diffère donc de la protodiplomatie, car elle ne cherche pas à atteindre l'objectif d'indépendance politique (PAQUIN, 2005). Animés par un nationalisme identitaire, le Québec de même que la Flandre et la Catalogne ont ainsi adopté des stratégies internationales qui poursuivent un double objectif : promouvoir le développement de la nation et être considéré comme une nation à part entière par d'autres acteurs internationaux.

Le gouvernement du Québec a mis sur pied depuis les années 1960 une paradiplomatie identitaire dont l'objectif premier est de défendre « la politique internationale du Québec, comme celle de toutes les autres nations, ses intérêts et ses valeurs », pour reprendre les mots de l'ancien ministre des Relations internationales du Québec Jean-François Lisée (PAQUIN, 2014, p. 440). Par « intérêts nationaux », on entend l'idée que le Québec forme une nation distincte de la nation canadienne et que la politique étrangère du Canada ne prend pas convenablement en compte les intérêts et l'identité nationale du Québec. Si les actions internationales du Québec sont généralement complémentaires et même souvent coordonnées avec celles du gouvernement canadien, il arrive cependant qu'elles s'y opposent, ce qui a pour effet de projeter sur la scène internationale les conflits internes du Canada.

Cette paradiplomatie identitaire fait consensus parmi les diverses formations politiques du Québec. Malgré des épisodes sporadiques de protodiplomatie autour des référendums de 1980 et de 1995, les activités internationales du Québec relèvent généralement d'un autre registre. La Coalition Avenir Québec et le Parti libéral du Québec sont aussi, la plupart du temps, des partis nationalistes qui souhaitent faire connaître et promouvoir le caractère distinctif de l'identité québécoise. En juillet 2006, le premier ministre libéral du Québec, Jean Charest affirme que

sur la défense de notre identité, nous, fédéralistes, sommes aussi agressifs que les souverainistes peuvent l'être. Sur la scène internationale, nous vivons aujourd'hui une période d'affirmation très forte du Québec.

Il poursuit :

Sur le plan international, nous menons nos affaires sans inhibition et nous ne voyons pas beaucoup de limites à nos actions. (cité dans *L'Express*, 2006)

Ce discours est comparable à celui de la Coalition Avenir Québec. En 2019, le gouvernement de la Coalition affirme : « nous sommes fiers à l'international d'être Québécois, et fiers d'être francophones. Affirmons-le toujours plus fort » (MRIF, 2019a, p. 13). Pour Martine Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, la « diplomatie identitaire » représente un des trois piliers de la politique internationale du Québec avec l'économie et la diplomatie d'influence.

Comme vous le savez, le gouvernement de la CAQ est résolument nationaliste et laïque. L'adoption des lois n° 21 et n° 96 en fait foi. Nous sommes déterminés à protéger la langue française partout au Québec et à tout mettre en œuvre pour que notre culture soit forte et en santé. Ces valeurs qui habitent notre peuple sont également à la base de toutes nos actions diplomatiques. Nous comptons les faire valoir avec vigueur partout sur notre passage. Nous croyons profondément en l'égalité des hommes et des femmes, en un Québec français, laïque et fier de sa culture, autant ici qu'ailleurs. (BIRON, 2023)

Cet extrait montre que la paradiplomatie identitaire n'est pas un synonyme de protodiplomatie, ni même de paradiplomatie culturelle. Cette dernière vise à favoriser le déploiement international de la production culturelle d'une petite nation non souveraine, que ce soit par le financement de tournées à l'étranger d'écrivains, d'artistes ou par le financement de productions musicales et cinématographiques.

Le concept de protodiplomatie n'est pas complètement inutile pour autant, car les entrepreneurs identitaires s'accordent tous sur un point : le droit à l'autodétermination. Puisque la souveraineté est de nature intersubjective, il faut établir des contacts avec des acteurs internationaux reconnus afin d'obtenir leur appui en cas de tentative de sécession. C'est en France qu'en 1980 comme en 1995, le gouvernement québécois cherche un appui en espérant une victoire souverainiste. La situation est la même lors de la tentative ratée de la Catalogne d'obtenir la reconnaissance internationale après sa déclaration unilatérale d'indépendance en 2017 (PAQUIN, 2022a; GARCIA SEGURA, 2019; LECOURS, 2019).

Le concept de protodiplomatie ne peut cependant pas expliquer les raisons ayant poussé le Parti Québécois à opérer d'importantes compressions dans le budget alloué aux actions internationales du Québec en 1996-1997 sous Lucien Bouchard et en 2012-2013 sous Pauline Marois. Il ne saurait non plus expliquer pourquoi le Parti libéral du Québec sous Jean Charest et la Coalition Avenir Québec valorisent autant les relations internationales fortes ni pourquoi d'anciens premiers ministres libéraux et fédéralistes, tels Jean Charest ou Jean Lesage, ont été des acteurs de premier plan dans les activités internationales du Québec. L'héritage qu'ont légué Charest et Lesage en matière de présence à l'étranger est remarquable et surpasse à bien des égards celui de René Lévesque, de Lucien Bouchard ou de Pauline Marois, trois anciens premiers ministres pourtant issus du Parti Québécois (JEYABALARATNAM et PAQUIN, 2016).

ÉTAT-NATION, MONOPOLE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET NATIONALISME MÉTHODOLOGIQUE

L'élasticité du concept de protodiplomatie soulève plusieurs problèmes. Ceux qui l'utilisent dans son acception large en viennent, en effet, à considérer que toutes les tendances centrifuges au sein des régimes fédéraux, et pas seulement celles à caractère sécessionniste, correspondent à de la protodiplomatie. De ce point de vue, le concept contient également un biais favorable à l'ordre constitutionnel en place, et aussi implicitement à la centralisation des pouvoirs dans les régimes fédéraux. Les défenseurs de cette définition large finissent, en effet, par appuyer l'idée que les gouvernements centraux possèdent le monopole de la représentation internationale alors que ce n'est pas toujours le cas sur le plan constitutionnel.

Il est vrai qu'en Espagne les relations internationales, y compris la négociation et la ratification des traités internationaux, sont du ressort de l'État central. La Constitution de 1978 accorde en effet au gouvernement espagnol le monopole des relations internationales (GARCIA SEGURA, 2019; 1995, p. 124). L'article 149.1.3 de la Constitution fait des relations internationales une des 32 compétences exclusives de l'État espagnol, et les articles 56.1, 63.2, 94.1 et 97 confirment l'étendue des pouvoirs de l'État central en matière de traités internationaux et de droit de représentation internationale. Cela dit, ces articles de la constitution se sont avérés inapplicables dans les faits. Comme l'a démontré Caterina GARCIA SEGURA (2019), le Tribunal constitutionnel espagnol, pourtant de tendance centralisatrice, a lui-même renversé sa propre jurisprudence pour accorder une place plus grande aux communautés autonomes en politique internationale. Le Tribunal constitutionnel espagnol a reconnu, à la suite d'un contrôle en constitutionnalité demandé par Madrid contre le gouvernement basque, que les communautés autonomes ont le droit de développer des activités extérieures dans leurs domaines de compétence, de conclure des accords internationaux dans la mesure où ces derniers ne relèvent pas du domaine de la politique étrangère espagnole.

La situation est bien différente au Canada et en Belgique. Au Canada, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, appelé *Loi constitutionnelle de 1867* depuis 1982, aborde peu la question des relations internationales (CYR et DE MESTRAL, 2017). Contrairement à d'autres fédérations, on n'y trouve aucune attribution constitutionnelle formelle de la compétence exclusive des affaires étrangères, même de nos jours (PAQUIN, 2022b), ni de disposition qui spécifierait qui peut conclure des traités au Canada, puisque le Canada n'est pas devenu un pays souverain en 1867, mais un membre du Commonwealth britannique⁸. Dans ce contexte, il était inutile de préciser qui détenait le monopole des relations internationales puisque celui-ci revenait au gouvernement britannique.

De plus, contrairement aux cas espagnol et britannique, la *Loi constitutionnelle de 1867* n'interdit pas explicitement aux provinces de jouer un rôle à

8. Ce fait est reconnu par le gouvernement fédéral lui-même. À ce sujet, voir Gouvernement du Canada, 1968, p. 8.

l'échelle internationale. Certains articles sont si ambigus qu'ils semblent même permettre aux provinces d'ouvrir des bureaux à l'étranger (l'article 92.4). Aussi, selon l'article 95, l'immigration est une compétence partagée avec prépondérance fédérale. Or, pour recruter des immigrants, il est nécessaire d'ouvrir des bureaux à l'étranger. L'Ontario a ainsi posté son premier agent d'immigration au Royaume-Uni en 1869 et le Québec a fait de même au Royaume-Uni et aux États-Unis en 1871 (PAQUIN, 2022b). De plus, l'article 92.16 stipule que les provinces ont la compétence exclusive des « matières d'une nature purement locale ou privée dans la province ». Depuis 1867, la signification de ce qu'est une matière de nature locale a beaucoup évolué, et certaines de ces matières (éducation, culture, travail, santé, etc.) ont désormais une dimension internationale ou font l'objet de discussions dans les négociations internationales. Bref, l'affirmation selon laquelle le fédéral a le « monopole » des relations internationales du Canada est, au mieux, sujette à discussion.

La Belgique va encore plus loin. À la suite de l'accord de Saint-Michel de 1993, le fédéralisme belge, défini par l'article premier de la Constitution comme « un État fédéral qui se compose de communautés et de régions », a des conséquences importantes sur les relations internationales. L'État belge, qui avait une compétence exclusive en matière de relations internationales avant 1993, conserve son rôle, mais le tient selon l'article 167 de la Constitution, « sans préjudice de la compétence des communautés et des régions de régler la coopération internationale, y compris la conclusion de traités, pour les matières qui relèvent de leurs compétences de par la Constitution ou en vertu de celle-ci ». Toujours selon la Constitution belge, les « Gouvernements de communauté et de région visés à l'article 121 concluent, chacun pour ce qui le concerne, les traités portant sur les matières qui relèvent de la compétence de leur Parlement. Ces traités n'ont d'effet qu'après avoir reçu l'assentiment du Parlement » (Constitution belge, 2009, article 167(3)). Avec les accords du Lambermont de 2001, qui sont de nature constitutionnelle, même le pouvoir sur le commerce extérieur (ou la promotion du commerce à l'étranger) a été régionalisé (PAQUIN, 2021).

Depuis la révision constitutionnelle de 1993, l'autonomie des États fédérés belges en matière de politique extérieure est très poussée et découle de la reconnaissance du principe constitutionnel *in foro interno, in foro externo*, qui signifie que les régions et les communautés belges sont également compétentes à l'extérieur pour toutes les matières qui relèvent de leurs compétences internes. Il y a également absence de hiérarchie entre les différents ordres de gouvernement. Ainsi, le gouvernement fédéral n'a pas de prépondérance sur les régions ou les communautés, même en matière de relations internationales. Les communautés et les régions opèrent chacune dans les limites de leurs compétences respectives, y compris en ce qui concerne la conclusion de traités. Ainsi, les États fédérés belges possèdent une véritable personnalité juridique internationale, ce qui signifie en pratique que les pays étrangers et les organisations internationales doivent accepter de négocier et de conclure des traités avec les États fédérés d'un État fédéral (CRIEKEMANS, 2019).

BIAIS FAVORABLE À LA CENTRALISATION

Poursuivons avec les problèmes que cause l'élasticité du concept de protodiplomatie : il repose également sur un biais favorable à la centralisation des pouvoirs dans les régimes fédéraux. En matière de négociation de traités internationaux, les États fédéraux (Canada, Belgique) ou à structures décentralisées (Espagne) agissent comme s'ils étaient des États unitaires même lorsque l'objet du traité ne relève pas de leurs compétences propres, car en droit international public, l'élaboration de traités est perçue comme une fonction classique des États souverains.

Le fédéralisme n'est pourtant pas compatible avec les principes du droit international public, car il suppose que la souveraineté peut être exercée sur un même territoire, sur une même société, par plus d'un ordre de gouvernement (SHAW, 2017). Le problème tient au fait que les États fédéraux ou à structures décentralisées sont considérés en droit international comme des acteurs unitaires, alors qu'en réalité un gouvernement fédéral doit composer avec la division constitutionnelle des pouvoirs lorsqu'il négocie avec d'autres pays pour s'assurer qu'il est en mesure de respecter les obligations internationales qu'il assume (LEQUESNE et PAQUIN, 2017; KUKUCHA, 2017; PAQUIN, 2015; 2021).

Lorsqu'un État négocie un traité international et qu'il en impose la mise en œuvre à tous les échelons de gouvernement, il centralise les pouvoirs et se trouve, en outre, à légiférer indirectement dans les champs de compétence des États fédérés ou gouvernements infranationaux.

La question qui se pose, par exemple en Espagne, est celle-ci : lorsqu'une communauté autonome comme la Catalogne adopte, par exemple, une politique en matière d'éducation et que cette politique a une dimension internationale, le gouvernement central devient-il immédiatement responsable de cette politique en vertu de l'article 149.1.3 de la Constitution espagnole?

Si la réponse est « oui », comme le suggèrent ceux qui ont un préjugé favorable envers l'État-nation, cela conduirait à l'une des plus importantes remises en question de l'ordre constitutionnel espagnol depuis la promulgation de la Constitution de 1978. L'État espagnol n'aurait, en effet, qu'à conclure des traités dans un domaine de compétence des communautés autonomes puis d'en imposer la mise en œuvre. Ce phénomène, qu'on peut qualifier d'effet boomerang, est amplifié par la prolifération du multilatéralisme et par le processus d'intégration européenne. L'adoption des directives communautaires européennes, par exemple, a de fortes conséquences sur la distribution des pouvoirs entre le gouvernement central espagnol et les communautés autonomes. Les directives communautaires mettent en relief les incohérences et les lacunes de la Constitution espagnole en matière de distribution des pouvoirs et de relations internationales. Comme le soulignait déjà il y a plus de 20 ans l'ancien président catalan Jordi Pujol [traduction libre] : « Il est à craindre que des enjeux liés à l'Europe soient utilisés afin de récupérer des compétences des communautés autonomes » (BÖRZEL, 2002, p. 129). Pujol redoutait que le gouvernement espagnol se serve du processus d'intégration européenne comme « alibi » pour centraliser le pays (BÖRZEL, 2002, p. 103). Les nationalistes catalans, aidés par les nationalistes basques et dans une moindre mesure par d'autres communautés

autonomes, dénoncent ces transferts de souveraineté vers l'Europe qui privent les régions d'une partie de leurs compétences (GARCIA SEGURA, 1995, p. 126).

En raison de ce contexte, on constate depuis plusieurs années une croissance du rôle des États infranationaux dans les négociations internationales, et ce rôle ne se limite pas à la simple mise en œuvre des traités internationaux négociés par l'État central (BORGHETTO et FRANCHINO, 2010; TATHAM, 2018). On n'a qu'à penser au cas de la Wallonie qui a été en mesure de bloquer la signature de la Belgique lors de la ratification de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG). La situation est similaire en Écosse post-Brexit en ce qui a trait aux négociations des traités commerciaux de la Grande-Bretagne. Les Écossais revendiquent, en effet, à cet égard, le statut dont jouit le Québec dans la négociation de l'AECG. Ils veulent pouvoir s'exprimer de leur propre voix afin de protéger leur autonomie législative. Jörg Broschek, expert en la question, parle d'un phénomène de plus en plus répandu dans les cas de négociations commerciales (BROSCHKE, 2021). Et avec la montée en puissance des autorités régionales dans le monde, ce phénomène pourrait s'accroître (HOOGHE, MARKS et SCHAKEL, 2010; TATHAM, HOOGHE et MARKS, 2021).

PARADIPLOMATIE IDENTITAIRE ET CONFLITS

Les analyses sur la protodiplomatie font souvent l'impasse sur le fait que les petites nations non souveraines ne sont pas les seules à entrer en conflit avec la politique internationale des gouvernements centraux. Le Québec est loin d'être la seule province à posséder des délégations à l'étranger et à déployer des stratégies internationales qui entrent parfois en contradiction avec celles de l'État canadien. Il n'est pas non plus la seule province à avoir conclu des ententes internationales, même si c'est lui qui en a signé le plus grand nombre (plus de 780), pour la plupart avec des pays souverains. Dès les années 1950, l'Ontario avait conclu des ententes sur les permis ou droits d'immatriculation des automobiles et sur l'exécution des ordonnances alimentaires avec d'autres pays membres du Commonwealth. En 1965, le Nouveau-Brunswick avait signé un accord avec le Maine au sujet d'un projet de pont (Gouvernement du Canada, 1968, p. 26). Au Canada, dès la fin des années 1970, 7 provinces avaient ouvert plus de 35 délégations à l'étranger, réparties sur 3 continents (BLANCHETTE, 1980, p. 302). Au début des années 1990, l'Ontario avait près de 20 représentations à l'étranger (DYMENT, 2001, p. 61).

Certes, les stratégies internationales du Québec ont souvent entraîné de vifs conflits avec le gouvernement fédéral et pas exclusivement lorsque le Parti Québécois, au pouvoir, préparait un référendum. Lors des négociations internationales qui ont suivi la visite du général de Gaulle et qui visaient à mettre sur pied l'Agence de coopération culturelle et technique, les relations étaient si tendues que le ministre québécois Jean-Guy Cardinal, quittant le pays pour assister à une rencontre internationale de pays francophones et craignant d'être arrêté à son retour et emprisonné pour « haute trahison », avait en poche un sauf-conduit délivré par le gouvernement français (GODIN, 1991, p. 325)!

Malgré ces événements retentissants et les guerres de drapeaux à l'étranger, le Québec n'est pas la seule province à générer des conflits; il suffit de penser aux actions internationales de l'Alberta dans le domaine de l'énergie. Cette dernière s'est par exemple beaucoup activée auprès des décideurs à Washington pour que soit approuvé le projet de pipeline Keystone XL (WINGROVE, 2014). On peut également songer à la réaction de l'Ontario et de l'Alberta devant le refus d'Ottawa de participer à la guerre en Irak en mars 2003. L'Alberta a soutenu publiquement la position américaine, son premier ministre, le conservateur Ralph Klein, a même envoyé une lettre d'appui à George W. Bush par l'entremise de l'ambassadeur américain à Ottawa. Dans cette lettre rendue publique, Klein salue le « leadership exemplaire » du président Bush, un leadership à l'image de celui dont il a fait preuve lors des attentats du 11 septembre 2001 (ROBITAILLE, 2003). Quelques jours plus tard, le premier ministre conservateur de l'Ontario, Ernie Eves, imite son homologue albertain (ROBITAILLE, 2003). Les deux déclarations, qui ont plongé le gouvernement fédéral dans l'embarras, témoignent d'une volonté de se distinguer d'Ottawa sur des questions de sécurité internationale.

Selon Justin Massie et Marjolaine Lamontagne, lorsque les représentants de l'Ontario et de l'Alberta se sont prononcés en faveur d'une participation canadienne à la guerre en Irak en mars 2003, leurs actions étaient également guidées par la peur de représailles économiques américaines (MASSIE et LAMONTAGNE, 2018).

On ne peut donc pas considérer tous les conflits avec le gouvernement central comme relevant de la protodiplomatie, ce qui oblige à la distinguer du concept de paradiplomatie. Soldatos, Duchacek et bien d'autres encore s'entendent d'ailleurs pour dire que la paradiplomatie peut entrer en conflit avec la politique étrangère de l'État central, bien qu'elle puisse aussi être menée en collaboration avec lui⁹. Il devient ainsi presque risible de penser que tout ce qui sort du registre de l'harmonie relèverait de la protodiplomatie.

LES ORIGINES DE LA PARADIPLOMATIE IDENTITAIRE AU QUÉBEC

Pour comprendre l'émergence de la paradiplomatie identitaire au Québec, il faut la replacer dans son contexte historique, celui de la Révolution tranquille. Ivo DUCHACEK, Daniel LATOUCHE et Garth STEVENSON (1988), tout comme Gordon MACE, Louis BÉLANGER et Ivan BERNIER (1995) soutiennent que le décollage de la paradiplomatie québécoise dans les années 1960 est attribuable à l'effervescence nationaliste au Québec.

9. Selon Duchacek [traduction] : « Au départ, j'utilisais le terme "microdiplomatie", mais puisqu'on peut y voir un sens péjoratif, j'accepte volontiers le bien meilleur terme "paradiplomatie" que propose le professeur Soldatos. Non seulement ce mot n'a-t-il pas de sonorité désobligeante, mais le préfixe "para-" exprime avec précision ce dont il est question : parallèle à, souvent coordonnée avec, complémentaire à et parfois *en conflit* avec la "macrodiplomatie" de centre à centre » (DUCHACEK, 1990, p. 32, nous soulignons).

Cette dernière était liée à un besoin de légitimation, dimension importante dans le processus de *nation-building* de la Révolution tranquille. Le gouvernement du Québec avait une délégation à New York depuis la Seconde Guerre mondiale et avait également eu des représentations à Paris, Bruxelles et Londres au début du 20^e siècle, mais ses efforts internationaux étaient plutôt modestes et se situaient fondamentalement dans le registre de la paradiplomatie fonctionnelle.

Le développement d'une paradiplomatie identitaire au Québec dans les années 1960 relève d'un autre registre et répondait à un fort besoin de reconnaissance de l'existence de la nation québécoise par des acteurs tiers, au premier chef la France. Ce besoin était d'autant plus grand que d'importantes négociations constitutionnelles sur le statut du Québec devaient avoir lieu et que la reconnaissance de la France comme partenaire venait singulariser davantage, si besoin était, le Québec dans l'ensemble canadien.

C'est ici que la distinction entre la paradiplomatie, la paradiplomatie identitaire et la protodiplomatie est le plus clair. Selon Claude Morin, sous-ministre du gouvernement du Québec dans les années 1960 et responsable des questions internationales, les motivations des entrepreneurs identitaires, comme Jean Lesage, Georges-Émile Lapalme ou Paul Gérin-Lajoie, ne proviennent pas exclusivement du registre de la protodiplomatie ni même exclusivement de celui de la paradiplomatie identitaire. En effet, comme le souligne Morin, la paradiplomatie québécoise n'était pas le fait d'entrepreneurs identitaires qui préparaient en douce l'indépendance du Québec. Les causes sont bien plus simples selon lui. La volonté du gouvernement du Québec de jouer un rôle actif sur la scène internationale était « reliée à des problèmes ou à des besoins concrètement ressentis en ce temps-là », notamment en ce qui concerne l'éducation, la culture et le développement économique (MORIN, 1987, p. 35). En somme, les motivations du gouvernement du Québec jouent largement sur le registre de la paradiplomatie fonctionnelle.

Dans le contexte du Québec de la Révolution tranquille, le rapprochement avec la France était un outil devant favoriser la construction de l'État québécois : le Québec faisait face à des problèmes que la coopération avec la France pouvait contribuer à résoudre. C'est ainsi que les premières ententes internationales vont porter sur des questions de coopération, d'éducation et de culture. Le monde de l'éducation se transformait rapidement depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Lesage, qui ont d'ailleurs créé le premier ministère de l'Éducation en 1965. Les lacunes en ce domaine étaient nombreuses, en particulier sur le plan technique. Les politiques de coopération avec l'État français allaient permettre au Québec de combler son retard plus rapidement. En somme, la France avait les moyens et les ressources pour fournir au Québec les spécialistes nécessaires à son développement. Dès le début des années 1960, le Québec édifiera ainsi un ensemble de politiques de coopération avec la France (MESLI, 2014).

Cela dit, la dimension identitaire est également présente. Pour justifier leurs actions internationales, les représentants du Québec ne mettent pas uniquement de l'avant des arguments de nature fonctionnelle. Le cœur de leur argumentation est, en effet, identitaire. Dans son discours d'inauguration de la Maison du Québec

à Paris, le premier ministre Jean Lesage insiste sur le fait que le Québec n'est pas une province comme les autres au Canada. « L'État du Québec », et non plus la province de Québec, représente pour lui le levier fondamental apte à contrer la menace d'assimilation des francophones en contexte nord-américain. Selon LESAGE (1961), la Maison du Québec à Paris est « le prolongement de l'action que nous avons entreprise dans le Québec même ».

L'ouverture sur le monde est selon Claude Morin la principale motivation du gouvernement québécois. Le néonationalisme québécois naissant avec la Révolution tranquille entend rompre avec le nationalisme étroit de l'époque précédente. Le gouvernement canadien pratiquait la discrimination à l'endroit des francophones, notamment en matière d'affaires étrangères, c'est pourquoi on fondait beaucoup d'espoir sur l'État québécois. La sous-représentation des francophones dans la fonction publique fédérale, le manque d'intérêt pour les questions relatives à la francophonie internationale et le peu de connaissance des enjeux politiques québécois engendreront une réaction identitaire chez les dirigeants québécois, qui favorisera le développement d'une paradiplomatie identitaire. Dans le contexte des années 1960, il semblait évident que c'était du côté de la France que le gouvernement du Québec serait susceptible de trouver le plus d'appuis (PATRY, 2006).

L'émergence des relations internationales du Québec est également liée aux intérêts constitutionnels, comme le mentionne le ministre Paul Gérin-Lajoie dans son discours devant les membres du corps consulaire de Montréal (GÉRIN-LAJOIE, 1965). Cette allocution, appelée aujourd'hui la « doctrine Gérin-Lajoie du prolongement externe des compétences internes du Québec », est fondamentale, car pour la première fois, un ministre affirmait devant des dignitaires étrangers « la détermination du Québec de prendre dans le monde contemporain la place qui lui revient » (GÉRIN-LAJOIE, 1965). Elle est depuis le fondement de l'action internationale du Québec. Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis lors ont cependant maintenu leur adhésion à la doctrine Gérin-Lajoie.

À partir de l'élection de Jean Lesage jusqu'au second mandat du Parti québécois dans les années 1980, plusieurs initiatives d'importance structurent la paradiplomatie identitaire du Québec : l'ouverture de la Maison du Québec à Paris en 1961; la conclusion de la première « entente » avec l'État français en matière d'éducation en 1965; la formulation de la doctrine Gérin-Lajoie, base juridique de l'action internationale du Québec la même année; la mise sur pied d'un service du protocole en 1966 en prévision de l'Expo 67 où le gouvernement québécois accueillera 44 chefs d'État – dont le président de Gaulle – ou leurs représentants; la création du nouveau ministère des Affaires intergouvernementales en 1968, ancêtre du MRIF; la participation du Québec, aidé par la France et généralement contre la volonté du Canada, à des conférences de ministres de l'éducation francophones dont les rapports permettront la création de l'Organisation internationale de la Francophonie. L'addition de ces précédents structurera le cadre du déploiement de la paradiplomatie identitaire du Québec jusqu'à nos jours. C'est largement grâce à l'appui de la France, et notamment du général de Gaulle, que tout cela a été possible.

*

* *

Les cas du Québec, de la Catalogne et de la Flandre sont riches d'enseignements. Celui du Québec montre d'abord qu'il n'y a pas de déterminisme en matière de paradiplomatie identitaire. Parce que les gouvernements des petites nations non souveraines ne sont pas toujours dirigés par les mêmes partis politiques, leurs objectifs changent en ce qui a trait au renforcement de l'identité nationale, de l'autonomie et de l'autodétermination. En règle générale, l'État central est plus méfiant et agressif même quand un gouvernement favorable à la sécession de la petite nation non souveraine est au pouvoir (LECOURS, 2019, p. 31).

Les entrepreneurs identitaires provenant des gouvernements centraux considèrent comme leur chasse gardée la politique internationale et la représentation du pays à l'étranger. Les gouvernements centraux voient donc dans la perte du monopole de ces domaines un grave danger pour l'unité nationale et une atteinte à l'image du pays sur la scène internationale. Il est bon de rappeler que les acteurs du centre sont également nationalistes.

L'attitude hostile, voire agressive, des acteurs de gouvernements centraux donne l'occasion aux entrepreneurs identitaires de se mobiliser contre la prétention hégémonique du centre. Puisque la politique étrangère est souvent présentée comme un domaine réservé de l'État et qu'elle vise à promouvoir un intérêt national au singulier, le développement de la paradiplomatie identitaire devient dans ce contexte une lutte de pouvoir et de légitimité.

Cela dit, les conflits ne sont pas toujours inévitables. En Espagne, les relations internationales de la Catalogne ont d'abord provoqué de nombreux conflits avec Madrid dans les années 1980 et 1990. Les relations se sont ensuite graduellement normalisées sous l'administration de Jordi Pujol, mais les hostilités ont repris de plus belle avec l'échec des réformes constitutionnelles et la déclaration unilatérale d'indépendance de 2017 (PAQUIN, 2022a).

Dans le cas québécois, les relations avec l'État fédéral ont d'abord été bonnes sous les libéraux de Jean Lesage, puis elles se sont dégradées avec la formulation de la doctrine Gérin-Lajoie, la visite du général de Gaulle et l'arrivée au pouvoir des libéraux fédéraux de Pierre Elliott Trudeau. Après l'échec du premier référendum, l'élection des progressistes-conservateurs de Brian Mulroney au palier fédéral et celle des libéraux de Robert Bourassa au Québec, les relations internationales du Québec ont été beaucoup moins dérangeantes pour le pouvoir fédéral.

Le retour au pouvoir des libéraux fédéraux sous la direction de Jean Chrétien dans les années 1990, la réélection en 1994 du Parti Québécois et le référendum de 1995 ont entraîné un retour aux relations conflictuelles. Depuis, la baisse tendancielle de l'appui à l'indépendance du Québec et le long règne libéral à partir de 2003 au Québec ont durablement normalisé les rapports entre ce dernier et le gouvernement fédéral. Plus personne « ne déchire sa chemise » à Ottawa parce que le Québec entretient des relations directes et privilégiées avec la France.

Les cas de paradiplomatie identitaire nous révèlent également que ce n'est pas l'élaboration de relations internationales par de petites nations non souveraines qui pose problème, mais plutôt le refus d'accepter cette réalité en raison, notamment,

des préjugés liés au nationalisme méthodologique. La paradiplomatie est pourtant de nos jours inévitable, banale et même souhaitable, ne serait-ce que pour favoriser les échanges étudiants ou les exportations.

Finalement, assimiler toutes les actions internationales des États fédérés à de la protodiplomatie pose problème lorsqu'on fait une analyse à long terme. Afin de se développer et de s'institutionnaliser, la paradiplomatie et la paradiplomatie identitaire ont, en effet, besoin de cultiver un climat de coopération entre l'État fédéré et les pays avec lesquels il entretient des relations. Il est impossible de développer des programmes de coopération, par exemple dans le domaine de l'innovation et de la science, de l'éducation ou de la culture, ou encore de conclure des ententes internationales à long terme dans un climat permanent de tensions et de conflits entre le gouvernement central et l'État non souverain. La protodiplomatie relèverait plus du stade *transitoire* vers le statut de pays souverain que d'un phénomène observable dans la durée. Les entrepreneurs identitaires ne ferment pas complètement la porte à l'éventualité de la sécession, mais cette option n'est pas toujours l'objectif primordial de leurs actions internationales.

Pour les chantiers de recherche future, plusieurs questions seraient dignes d'intérêt. Il y a d'abord celle de l'élargissement de la comparaison à de nombreux autres cas. Pour le moment, on dénombre beaucoup d'études sur le cas québécois, mais aussi le cas catalan et dans une moindre mesure le cas flamand, mais peu sur celui de l'Écosse ou du Pays basque. De plus, il n'existe à peu près rien sur les dynamiques non occidentales. Pour s'en tenir au cas spécifique du Québec, deux questions émergent : quel sera l'effet du déclin de l'appui à la souveraineté du Québec sur la paradiplomatie identitaire, notamment dans les relations du Québec avec la France et les pays de la Francophonie? Est-ce que la paradiplomatie fonctionnelle prendra le dessus sur la paradiplomatie identitaire, notamment en raison de l'accent mis sur les questions de développement économique? Cette seconde question porte sur les relations avec le gouvernement du Canada : la banalisation de la paradiplomatie au Québec, mais également au sein des autres provinces, favorisera-t-elle une meilleure coopération entre les provinces et le gouvernement fédéral? Les provinces ont été mobilisées dans la renégociation de l'ALENA, mais également dans la négociation de l'AECE par le gouvernement fédéral. Est-ce que cela indique un changement de culture à l'échelon fédéral? Seul le temps le dira.

Stéphane PAQUIN

*École nationale d'administration publique
stephane.paquin@enap.ca*

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Stéphane Paquin est titulaire de la Chaire Jarislowsky sur la confiance et le leadership politique de l'UQTR et professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique et directeur du Groupe d'études et de recherche sur l'international et le Québec (GÉRIQ). Il a rédigé, corédigé ou dirigé 35 livres ou numéros de revues scientifiques et publié plus d'une centaine d'articles sur l'économie politique internationale, sur la réforme de l'État et la social-démocratie, sur le nationalisme

minoritaire et sur la politique internationale des États fédérés. Il a obtenu de nombreuses bourses prestigieuses, dont une Chaire de recherche du Canada en économie politique internationale et comparée et une *Fulbright distinguished Chair* à la State University of New York. Il a également été le président du comité local d'organisation du congrès mondial de sciences politiques qui s'est tenu à Montréal en 2014.

ABSTRACT

Stéphane PAQUIN, The identity paradiplomacy of small non-sovereign nations and the pitfalls of methodological nationalism

The politics of building and consolidating national identity is a fundamental objective of any identity entrepreneur working within a small, non-sovereign nation such as Quebec. Small non-sovereign nations, which are characterized by a strong sense of nationhood, are likely to venture into the international arena in order to gain recognition for the legitimacy of their aspirations and to find the resources and support they lack within their own borders. Despite this, much of the literature on the subject equates any international action by small, non-sovereign nations with protodiplomacy, in other words, strategies aimed at fostering international recognition for a small, non-sovereign nation seeking secession. This article clarifies the concepts of identity paradiplomacy and protodiplomacy and warns against the pitfalls of methodological nationalism. It also demonstrates that the international actions of small, non-sovereign nations are generally expressed in the register of identity paradiplomacy. It draws mainly on the case of Quebec and provides some elements of comparison.

Keywords: small non-sovereign nations; identity; methodological nationalism; identity paradiplomacy; protodiplomacy; comparative Quebec

BIBLIOGRAPHIE

ABABAKR, Yasin Mahmood

- 2020 « Iraqi Kurdistan Region: from paradiplomacy to protodiplomacy », *Review of Economics and Political Science*. [<https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/REPS-01-2020-0002/full/html>], consulté le 20 mars 2023.

ÁLVAREZ, Gonzalo et Cristian OVANDO

- 2022 « Indigenous peoples and paradiplomacy: confronting the state-centric order from Latin American transborder spaces », *Territory, Politics, Governance*. [https://www.researchgate.net/publication/358732990_Indigenous_peoples_and_paradiplomacy_confronting_the_state-centric_order_from_Latin_American_transborder_spaces], consulté le 20 mars 2023.

BIRON, Martine

- 2023 « Ce qu'elles ont dit : les trois sphères diplomatiques des relations internationales du Québec », *Le courrier parlementaire/ L'actualité gouvernementale*, 23 janvier. [<https://old.lcp-lag.com/categories/relations-internationales/salaire-de-181-534-pour-david-brulotte-40822/>], consulté le 20 mars 2023.

BLANCHETTE, Arthur E. (dir.)

1980 *Canadian Foreign Policy, 1966-1976: Selected Speeches and Documents*, Ottawa, Carleton University.

BORGHETTO, Enrico et Fabio FRANCHINO

2010 « The Role of Subnational Authorities in the Implementation of EU Directives », *Journal of European Public Policy*, 17, 6 : 759-780,

BÖRZEL, Tanja A.

2002 *States and Regions in the European Unions: Institutional Adaptation in Germany and Spain*, Cambridge, Cambridge University Press.

BOUCHER, Jacques et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.)

2005 *Petites sociétés et minorités nationales*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

BROSCHKE, Jörg

2021 « The Federalization of Trade Politics in Switzerland, Germany and Austria », *Regional & Federal Studies*, 33, 1, juin : 91-112.

Constitution belge

2009 Chambre des représentants, janvier 2009. [<https://personal.eur.nl/crutzen/PO-LI-D-517/Constitution%20Belge.pdf>], consulté le 20 mars 2023..

CORNAGO, Noé

2018 « Paradiplomacy and Protodiplomacy », dans : Gordon MARTEL (dir.), *Encyclopedia of Diplomacy*, Oxford, Wiley-Blackwell.

CRIEKEMANS, David

2010 « Regional Sub-State Diplomacy from a Comparative Perspective: Quebec, Scotland, Bavaria, Catalonia, Wallonia and Flanders », *The Hague Journal of Diplomacy*, 5, 1-2 : 37-64.

2019 « De la paradiplomatie identitaire à la diplomatie à paliers multiples? Le cas de la Belgique et de ses entités fédérées », dans : Justin MASSIE et Marjolaine LAMONTAGNE (dir.), *Paradiplomatie identitaire : nations minoritaires et politiques extérieures*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 103-123.

CYR, Hugo et Armand DE MESTRAL

2017 « International Treaty-Making and the Treaty Implementation », dans : Peter OLIVER, Patrick MACKLEM et Nathalie DES ROSIERS (dir.), *The Oxford Handbook of the Canadian Constitution*, New York, Oxford University Press, p. 595-621.

DERMAWAN, Windy, Ivan DARMAWAN, Mustabsyrotul Ummah MUSTOFA et Yusa DJUYANDI

2022 « Paradiplomacy practices in Indonesia: Comparative analysis of Aceh-Quebec », *Politics & Policy*, 50 : 363-379.

DUCHACEK, Ivo D.

1986 *The Territorial Dimension of Politics: Within, Among and Across Nations*, Boulder, Westview Press.

1988 « Multicommunal and Bicomunal Polities and Their International Relations », dans : Ivo D. DUCHACEK, Daniel LATOUCHE et Garth STEVENSON (dir.), *Perforated Sovereignities and International Relations: Trans-Sovereign Contacts of Subnational Governments*, New York, Greenwood Press, p. 3-28.

1990 « Perforated Sovereignities: Towards a Typology of New Actors in International Relations », dans : Hans J. MICHELMANN et Panayotis SOLDATOS (dir.), *Federalism and International Relations: The Role of Subnational Units*, Oxford, Oxford University Press, p. 1-33.

DUCHACEK, Ivo D., Daniel LATOUCHE et Garth STEVENSON (dir.)

1990 *Perforated Sovereignities and International Relations: Trans-Sovereign Contacts of Subnational Governments*, New York, Greenwood Press.

DUMITRU, Speranta

2014 « Qu'est-ce que le nationalisme méthodologique? », *Raisons politiques*, 2, 54 : 9-22.

DYMENT, David M.

2001 « The Ontario Government as an International Actor », *Regional and Federal Studies*, 11, 1 : 55-79.

GAGNON, Alain-G., André LECOURS et Geneviève NOOTENS (dir.)

2011 *Contemporary Majority Nationalism*, Montréal, McGill-Queen's University Press.

GARCIA SEGURA, Caterina

1995 « The Autonomous Communities and External Relations », dans : Richard GILLESPIE, Fernando RODRIGO et Jonathan STORY (dir.), *Democratic Spain: Reshaping External Relations in a Changing World*, Londres, Routledge, p. 123-140,
 2019 « Catalogne en quête d'indépendance : l'outil de la diplomatie publique », dans : Justin MASSIE et Marjolaine LAMONTAGNE (dir.), *Paradiplomatie identitaire : nations minoritaires et politiques extérieures*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 51-75.

GÉRIN-LAJOIE, Paul

1965 Allocution de M. Paul Gérin-Lajoie, vice-président du Conseil exécutif du Québec et ministre de l'Éducation, aux membres du Corps consulaire de Montréal, Montréal, 12 avril. [<https://www.sqrc.gouv.qc.ca/documents/positions-historiques/positions-du-qc/partie2/PaulGerinLajoie1965.pdf>], consulté le 20 mars 2023.

GODIN, Pierre

1991 *La difficile recherche de l'égalité. La Révolution tranquille*, vol. 2, Montréal, Boréal.

Gouvernement du Canada

1968 *Fédéralisme et relations internationales*, Ottawa, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

HOOGE, Liesbet, Gary MARKS et Arjan SCHAKEL

2010 *The Rise of Regional Authority: A Comparative Study of 42 Democracies*, New York, Routledge.

HUNT, Jo et Rachel MINTO

2017 « Between intergovernmental relations and paradiplomacy: Wales and the Brexit of the regions », *The British Journal of Politics and International Relations*, 19, 4 : 647-662.

ISSUNDARI, Sri, Yanyan Mochamad YANI, R. Widya Setiabudi SAMADINATA et R. Dudy HERYADI

2021 « From Local to Global: Positioning Identity of Yogyakarta, Indonesia through Cultural Paradiplomacy », *Academic Journal of Interdisciplinay Studies*, 10, 3 : 177-187.

JEFFERY, Charlie

2014 « Introduction: Regional Public Attitudes beyond Methodological Nationalism », dans : Ailsa HENDERSON, Charlie JEFFERY et Daniel WINCOTT (dir.), *Citizenship after the Nation State*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 1-30,

JEFFERY, Charlie et Arjan SCHAKEL

2013 « Insights: Methods and Data Beyond Methodological Nationalism », *Regional Studies*, 47, 3 : 402-404.

JAYABALARATNAM, Gopinath et Stéphane PAQUIN

2016 « La politique internationale du Québec sous Jean Charest : l'influence d'un premier ministre », *Revue québécoise de droit international*, numéro hors-série, juin : 165-183.

KEATING, Michael

1997 *Les défis du nationalisme moderne, Québec, Catalogne, Écosse*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

KLYSZCZ, Ivan Ulises

2022 « Chechnya's Paradiplomacy 2000-2020: The Emergence and Evolution of External Relations of a Reincorporated Territory », *Nationalities Papers* : 1-17. [<https://www.cambridge.org/core/journals/nationalities-papers/article/chechnyas-paradiplomacy-20002020-the-emergence-and-evolution-of-external-relations-of-a-reincorporated-territory/0529816EDB9DF02B4C46B88D52469967>], consulté le 20 mars 2023.

KUKUCHA, Chris

2017 « Federalism and Liberalization: Evaluating the Impact of American and Canadian Sub-federal Governments on the Negotiation of International Trade Agreements », *International Negotiation*, 22, 2 : 259-284.

KUNDERA, Milan

1983 « Un Occident kidnappé ou la tragédie de l'Europe centrale », *Le Débat*, 5, 27 : 3-23.

KUZNETSOV, Alexander S.

2015 *Theory and Practice of Paradiplomacy: Subnational Governments in International Affairs*, New York, Routledge.

L'Express

2006 « Le Québec est une nation », *L'Express*, 27 juillet. [https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique/laquo-le-qu-eacute-ec-est-une-nation-raquo_481225.html], consulté le 5 mars 2020,

LANIEL, Jean-François et Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.)

2020 *Les petites nations : culture, politique et universalité*, Paris, Classiques Garnier.

LECOURS, André

2019 « Paradiplomatie, nationalisme et référendums : l'Écosse et la Catalogne », dans : Justin MASSIE et Marjolaine LAMONTAGNE (dir.), *Paradiplomatie identitaire : nations minoritaires et politiques extérieures*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 31-50,

LECOURS, André et Luis MORENO

2001 « Paradiplomacy and Stateless nations: a reference to the Basque Country », Working Paper 01-06, IPP - *Spanish National Research Council* (CSIC).

LEQUESNE, Christian et Stéphane PAQUIN

2017 « Federalism, Paradiplomacy and Foreign Policy: A Case of Mutual Neglect », *International Negotiation*, 22, 2 : 183-204.

LESAGE, Jean

1961 Discours de l'Honorable Jean Lesage, Premier ministre, *Inauguration de la Maison du Québec à Paris*, 5 octobre. [www.mrif.gouv.qc.ca/document/spdi/fonddoc/fdoc_alloc_1518_19611005_lesage-inauguration.html], consulté le 20 mars 2023.

MACE, Gordon, Louis BÉLANGER et Ivan BERNIER

1995 « Canadian Foreign Policy and Quebec », dans : Maxwell A. CAMERON et Maureen APPEL MOLOT (dir.), *Canada Among Nations, 1995: Democracy and Foreign Policy*, Ottawa, Carleton University Press.

MASSIE, Justin et Marjolaine LAMONTAGNE (dir.)

2018 « Par-delà les champs de compétence : l'affirmation du Québec en matière de guerre et de paix », *Revue canadienne de science politique*, 51, 3 : 573-598.

- 2019 *Paradiplomatie identitaire : nations minoritaires et politiques extérieures*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- McHUGH, James T.
 2015 « Paradiplomacy, Protodiplomacy and the Foreign Policy Aspirations of Quebec and Other Canadian Provinces », *Canadian Foreign Policy Journal*, 21, 3 : 238-256.
- MESLI, Samy
 2014 *La Coopération franco-québécoise dans le domaine de l'éducation de 1965 à nos jours*, Montréal, Septentrion.
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)
 2019a *Le Québec : fier et en affaires partout dans le monde. Vision internationale du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec.
 2019b *Rapport annuel 2018-2019*, Québec, Gouvernement du Québec.
 2020 *Rapport annuel 2019-2020*, Québec, Gouvernement du Québec.
- MORIN, Claude
 1987 *L'art de l'impossible. La diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Boréal.
- MOHAMMED, Herish Khali et Francis OWTRAM
 2014 « Paradiplomacy of Regional Governments in International Relations: The Foreign Relations of the Kurdistan Regional Government (2003-2010) », *Iran and the Caucasus*, 18 : 65-84.
- NEWLAND, Sara A.
 2022 « Paradiplomacy as a response to international isolation: the case of Taiwan », *The Pacific Review*. [https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09512748.2022.2025889].
- PAQUIN, Stéphane
 2002 *La Paradiplomatie identitaire. Le Québec et la Catalogne en relations internationales*, Thèse (Ph. D.), Sciences Po Paris.
 2005 « La paradiplomatie identitaire : le Québec, la Flandre et la Catalogne en relations internationales », *Politique et Sociétés*, 23, 3 : 176-194.
 2014 « La politique internationale du Québec », dans : Robert BERNIER (dir.), *Les défis québécois : conjonctures et transitions*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 439-456.
 2015 « International Relations of Minority Nations: Quebec and Wallonia compared » (avec Marine KRAVAGNA et Min REUCHAMPS), dans : Min REUCHAMPS (dir.), *Minority Nations in Multinational Federations: A Comparative Study of Quebec and Wallonia*, Londres, Routledge, p. 160-180.
 2021 « Trade Paradiplomacy and the Politics of International Economic Law: The Inclusion of Quebec and the Exclusion of Wallonia in CETA Negotiations », *New Political Economy*, 26, 6 : 1-13.
 2022a « Paradiplomatie fonctionnelle, identitaire et protodiplomatie en Catalogne : un cas unique », *Catalonia*, 31, 2 : 1-20.
 2022b « La réforme inachevée : le fédéralisme canadien et le rôle des provinces dans les négociations internationales », *Revue québécoise de droit international*, numéro hors-série, janvier : 73-111.
- PAQUIN, Stéphane et Ronald HATTO
 2018 « Une École française des Relations internationales? La perspective badienne en RI », dans : Delphine ALLÈS, Romain MALEJACQ et Stéphane PAQUIN, *Un monde fragmenté. Autour de la sociologie des Relations internationales de Bertrand Badie*, Paris, CNRS Éditions, p. 19-40,

- PATRY, André
2006 *Le Québec et le monde*, Montréal, Typo.
- PINOS, Jaume Castan et Jeremy SACRAMENTO
2022 « Sabotaging Paradiplomacy: A Typological Analysis of Counter-paradiplomacy », *Ethnopolitics*. [<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/17449057.2022.2137290>], consulté le 20 mars 2023
- ROBITAILLE, Antoine
2003 « Le ROC fissuré par la guerre », *Le Devoir*, 23 mars, p. B4.
- SARSON, Leah
2019 « “You Cannot Trade What Is Not Yours”: Indigenous Governance and the NAFTA Negotiations », *American Review of Canadian Studies*, 49, 2 : 332-347.
- SCHIAVON, Jorge A.
2019 *Comparative Paradiplomacy*, New York, Routledge.
- SHARAFUTDINOVA, Gulnaz
2003 « Paradiplomacy in the Russian Regions: Tatarstan’s Search for Statehood », *Europe-Asia Studies*, 55, 4: 613-629.
- SHAW, Malcolm
2017 *International Law*, 8^e éd., Cambridge, Cambridge University Press.
- SOLDATOS, Panayotis
1990 « An Explanatory Framework for the Study of Federated States as Foreign-Policy Actors », dans : Hans J. MICHELMANN et Panayotis SOLDATOS (dir.), *Federalism and International Relations: The Role of Subnational Units*, Oxford, Oxford University Press, p. 34-53.
- TATHAM, Michäel
2018 « The Rise of Regional Influence in the EU: From Soft Policy Lobbying to Hard Vetoing », *Journal of Common Market Studies*, 56, 3 : 672-686.
- TATHAM, Michaël, Liesbet HOOGE et Gary MARKS
2021 « The Territorial Architecture of Government », *Governance*, 34, 3 : 607-620,
- TOTORICAGÜENA, Gloria
2005 « Diasporas as Non-Central Government Actors in Foreign Policy: The Trajectory of Basque Paradiplomacy », *Nationalism and Ethnic Politics*, 11, 2 : 265-287.
- WIMMER, Andreas et Nina GLICK-SCHILLER
2002 « Methodological nationalism and beyond: nation-state building, migration and the social sciences », *Global Networks*, 2, 4 : 301-334.
- WINGROVE, Josh
2014 « Alberta’s new man in Washington on getting a ‘yes’ for Keystone », *The Globe and Mail*, 18 septembre. [<https://www.theglobeandmail.com/news/politics/albertas-new-man-in-washington-on-getting-to-yes-for-keystone/article20653432/>], consulté le 20 mars 2023.
- ZAPATA MORÁN, María Gabriela et Daniel Javier DE LA GARZA MONTEMAYOR
2022 « La paradiplomacia y la protodiplomacia: factores que incidieron en la transformación en Cataluña », *CIMEXUS*, 17, 1 : 87-105.



REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Fondée en 1947, la *Revue d'histoire de l'Amérique française* est la principale revue scientifique de langue française traitant de l'histoire du Québec, du Canada et de l'Amérique française. Distribuée dans plus d'une vingtaine de pays, la *RHAF* se veut le reflet de l'histoire en construction. Favorisant la diffusion des connaissances historiques les plus récentes, elle illustre l'évolution des problématiques et des méthodes de la recherche historique.

Volume 75, numéro 4, printemps 2022

Les étoiles d'Hollywood vues par une Canadienne française. La culture de la célébrité dans les textes de Louise Gilbert-Sauvage pour *Le Samedi* (1936-1958)

Adrien Rannaud

Statut corporatif et responsabilité personnelle dans la liquidation des dettes de la Compagnie de la Nouvelle-France

Helen Dewar

Culture matérielle et différenciation sociale. Les inventaires après décès du district judiciaire de Trois-Rivières, 1800-1820 et 1880-1900

Camille Trudel



Les articles parus dans la *RHAF* depuis plus d'un an sont disponibles en libre accès sur Érudit :

www.erudit.org/fr/revues/haf

Pour plus d'informations, consultez le site web de l'Institut d'histoire de l'Amérique française : ihaf.qc.ca



ENTRE VULNÉRABILITÉ ET ADAPTABILITÉ : REPENSER L'INTERVENTIONNISME FINANCIER DU QUÉBEC EN TANT QUE « PETITE NATION »

Hubert RIOUX

Il y a plus de 35 ans, le politologue américain Peter J. Katzenstein faisait remarquer que dans un contexte de transformations économiques et commerciales importantes, les « petits États » s'adaptent généralement en adoptant ou en peaufinant des politiques industrielles interventionnistes et des stratégies « néo-corporatistes » permettant une concertation importante entre les acteurs politiques, économiques et sociaux. Dans cet article, nous reprenons la thèse de Katzenstein en examinant le cas du Québec à travers le prisme d'un secteur particulièrement stratégique : celui de la finance entrepreneuriale. Nous évoquons d'abord la résurgence actuelle du « nationalisme économique » à l'échelle des pays industrialisés, ce qui nous permet de mieux saisir, dans un deuxième temps, ce qui caractérise dans ce contexte l'approche du Québec, axée sur son écosystème financier particulier et sur un modèle économique de type néo-corporatiste, en accord avec les logiques identifiées jadis par Katzenstein. Nous cherchons à expliquer en quoi la forte intervention de l'État québécois dans le secteur de la finance entrepreneuriale est liée aux vulnérabilités du Québec en tant que « petite nation » et, par conséquent, sous-tendue par un nationalisme économique induisant des préférences marquées pour la canalisation du capital vers des secteurs stratégiques, la sauvegarde de la propriété nationale des entreprises clés et plus récemment, l'autonomie industrielle.

Mots-clés : néo-corporatisme; interventionnisme; investissement; capital; développement; Québec; industrie; nationalisme

Il y a maintenant plus de trente-cinq ans, dans la foulée de la décennie turbulente des années 1970, de ses crises inflationnistes et d'une résurgence du protectionnisme américain qui se doublerait d'un approfondissement de l'interdépendance

économique et financière mondiale sous le coup, notamment, de la libéralisation des marchés financiers, le politologue américain Peter J. KATZENSTEIN faisait brillamment remarquer, dans un ouvrage devenu un classique de l'économie politique, *Small States in World Markets. Industrial Policy in Europe* (1985), qu'en raison de leur incapacité à résister et à contrôler ces forces à la manière de grandes puissances économiques telles que les États-Unis ou le Japon, les « petits États¹ » ont tendance à adopter des stratégies et des politiques industrielles de type « néo-corporatiste² ». Celles-ci permettent une certaine flexibilité en matière de relations industrielles ainsi qu'un niveau de protection sociale et économique relativement élevé, grâce à l'organisation d'une concertation poussée entre les acteurs économiques (y compris et même particulièrement, syndicaux), politiques et de la société civile. Comme l'écrivait alors Katzenstein, [traduction] « pour les petits États européens, les transformations économiques sont de l'ordre du fait accompli. Ils ne les choisissent pas; elles leur sont imposées. Ces États, en raison de leur petite taille, sont très dépendants des marchés internationaux et par conséquent, le protectionnisme n'est pas pour eux une option viable » (KATZENSTEIN, 1985, p. 24).

Il est généralement admis, comme le soulignait Katzenstein et comme nous l'évoquons dans cet article, que l'une des causes majeures de ce phénomène consiste en ce que ces « petits États » sont particulièrement dépendants du commerce international et qu'à ce titre, ils doivent « compenser » leur ouverture par un certain nombre de pratiques et de politiques permettant le développement d'avantages compétitifs pour leurs industries, de même que par des niveaux de redistribution fiscale et financière élevés, afin de mieux répartir les avantages et les désavantages de cette même ouverture au commerce international (KEATING, 2015). Toutefois, un autre aspect du phénomène, clairement identifié par Katzenstein mais souvent négligé, renvoie à la « vulnérabilité » économique propre aux petits États et qui comme nous le soutenons également plus loin, s'applique également assez bien au Québec. Ainsi, comme le rappelait Katzenstein lui-même près de vingt ans après la parution de son ouvrage phare [traduction] :

J'ai fini par me convaincre qu'une analyse qui se concentre uniquement sur les données objectives de l'ouverture économique passe à côté de l'essentiel. La petite taille est en fait le signe de quelque chose de plus fondamental. J'ai appris de mes entretiens, de mes lectures et de mes réflexions qu'elle camouflait un lien de causalité sous-jacent et particulièrement influent d'un point de vue politique. Ce qui compte vraiment sur ce plan politique est la perception de vulnérabilité, économique ou autre. Cette perception de vulnérabilité génère une idéologie de partenariat social qui agit à la manière d'un ciment pour les politiques corporatistes des petits États européens. Il s'agit de la première et de la plus importante variable explicative. (KATZENSTEIN, 2003, p. 11)

1. Dans le cas de son étude de 1985, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède et la Suisse.
2. Katzenstein s'y réfère plus précisément sous le vocable de « corporatisme démocratique » et le définit comme relevant de la [traduction] « régulation volontaire et coopérative des conflits économiques et sociaux par le biais de relations politiques hautement structurées et interconnectées entre les entreprises, les syndicats et l'État, avec la médiation des partis politiques » (KATZENSTEIN, 1985, p. 32).

Les travaux de Katzenstein à ce sujet ont alimenté, surtout à partir des années 1990, l'émergence d'un corpus littéraire important sur les « variétés de capitalisme » (HALL et SOSKICE, 2003), qui distinguera à son tour les petites économies d'Europe occidentale et centrale mais également les « tigres asiatiques » dirigistes, comme la Corée du Sud et Taïwan, en tant qu'économies de marché « coordonnées » par opposition notamment aux économies de marché « libérales » que représentent les pays anglo-saxons, en particulier les États-Unis, mais également le Canada. Ce corpus littéraire – des écrits de Katzenstein sur le néocorporatisme des petits États aux travaux sur les « variétés de capitalisme » – a toutefois laissé persister deux lacunes majeures. D'abord, ces études tendent à négliger les juridictions subétatiques, telles que les provinces, les États fédérés ou les régions, et deuxièmement, elles ont généralement adopté une perspective macroéconomique, en mettant l'accent sur les modèles de relations industrielles ou les niveaux de redistribution fiscale, négligeant l'analyse de certains secteurs économiques spécifiques.

Dans cet article, nous souhaitons combler en partie ces lacunes en nous concentrant sur le cas du Québec, examiné à travers le prisme d'un secteur d'intervention particulièrement stratégique : celui de la finance entrepreneuriale. En nous intéressant à l'écosystème unique du Québec dans ce secteur, auquel on se réfère parfois sous le vocable de « modèle québécois de développement » (PAQUIN et RIOUX, 2022), nous espérons arriver à expliquer en quoi le grand recours à l'intervention de l'État est lié aux vulnérabilités du Québec en tant que « petite nation », dont l'influence sur les dynamiques économiques et politiques internationales est périphérique, voire marginale, mais dont l'adaptation et l'intégration à celles-ci sont des objectifs permanents. Notre thèse est que cet interventionnisme est sous-tendu par plusieurs des logiques identifiées par Katzenstein chez les petits États européens dès 1985, et par un nationalisme économique caractéristique qui se définit et se traduit par des préférences marquées pour : 1) l'orientation des capitaux publics et privés vers des secteurs et des initiatives stratégiques; 2) la sauvegarde à long terme de la propriété nationale des entreprises et des secteurs industriels clés grâce à un apport particulièrement important en « capital patient³ »; et plus récemment, dans la foulée des déséquilibres engendrés notamment par la crise sanitaire et par le conflit ukrainien, 3) le retour à un niveau plus raisonnable d'autonomie manufacturière.

Dans la première section, nous allons d'abord évoquer la résurgence du « nationalisme économique » telle qu'elle s'observe à l'échelle des pays industrialisés (DE BOLLE et ZETTELMEYER, 2019) et qu'elle affecte le Québec et ses politiques non seulement par le biais de la montée en puissance du protectionnisme chez

3. Le capital « patient » fait référence aux modalités préférentielles de remboursement des prêts accordés (termes plus longs, remboursements conditionnels à la rentabilité, absence de collatéral, taux régressifs, etc.) et/ou au maintien et au renouvellement du crédit ou des investissements par capital actions sur le moyen/long terme, tout au long des phases de croissance des entreprises financées. Le capital « patient » se distingue donc en privilégiant le développement des entreprises et le maintien de leur structure de propriété plutôt qu'un retour rapide sur investissement, souvent atteint par le biais de la fusion/acquisition ou de l'appel public à l'épargne.

ses partenaires commerciaux américain et européens, mais de manière plus large par l'entremise des transformations profondes que cette résurgence est en voie d'instituer au sein des systèmes économique, commercial et financier internationaux. Cela nous permettra de mieux saisir, dans un deuxième temps, quelques similarités entre le contexte actuel et celui des années 1970 puis, dans un troisième temps, ce qui caractérise le Québec, qui ne dispose évidemment pas des leviers – ni des compétences constitutionnelles – nécessaires à l'adoption de politiques « protectionnistes » au sens commun du terme, mais qui se positionne néanmoins, grâce à son écosystème financier particulier, en tant qu'État interventionniste de type néocorporatiste, en accord avec les logiques identifiées, au début des années 1980, chez les petits États européens par Katzenstein.

PETITE NATION, GRANDES TRANSFORMATIONS : UN APERÇU DU CONTEXTE INTERNATIONAL

Le retour du protectionnisme, de l'interventionnisme et, plus largement, du nationalisme économique fait couler beaucoup d'encre à l'échelle mondiale depuis au moins l'élection présidentielle de 2016 aux États-Unis, et à l'échelle du Québec, depuis l'élection du gouvernement « nationaliste » de la Coalition Avenir Québec en 2018 (DE BOLLE et ZETTELMEYER, 2019; GRAEFE et RIOUX, 2020). Ces phénomènes continueront d'attirer l'attention en raison de tous les enjeux d'autosuffisance agroalimentaire, médicale et plus généralement, industrielle soulevés par la déstabilisation des chaînes de valeur mondiales dans la foulée de la crise sanitaire depuis le printemps 2020 et, plus récemment, de la montée fulgurante des tensions géopolitiques et de l'éclatement d'une guerre d'ampleur au cœur de l'Europe. Le fait est cependant que la « résurgence » du nationalisme économique et du protectionnisme, en particulier à l'échelle occidentale, est un phénomène beaucoup plus large ayant précédé cette pandémie comme la guerre en Ukraine de plus d'une décennie, remontant en fait à la crise financière internationale de 2008 (RIOUX, 2021a; 2022b).

Il est particulièrement intéressant d'évaluer la position qu'occupe le Québec, et en particulier le « modèle québécois » de développement, face à l'instabilité économique et commerciale qui caractérise la conjoncture actuelle. Se référant à l'approfondissement rapide des processus d'intégration – notamment monétaire – européenne au cours des années 1990, de même qu'à la résurgence des politiques néo-corporatistes et interventionnistes des petits États européens dans ce contexte, Katzenstein faisait pertinemment remarquer au début des années 2000, dans une réflexion que l'on pourrait également appliquer à la présente conjoncture, que [traduction] « la résurgence du corporatisme peut également être une manifestation de la façon dont les chocs aléatoires et exogènes, de même que les crises historiques, activent les réflexes et les mécanismes institutionnels des petits États possédant une tradition corporatiste ou encouragent leur imitation chez les États n'ayant pas de telle tradition » (KATZENSTEIN, 2003, p. 24).

Dans cette optique, la question à laquelle renvoie la thèse du présent article est la suivante : peut-on encore parler d'un « modèle économique » québécois alliant néo-corporatisme et nationalisme et si oui, quelles en sont les formes principales

et comment se comparent-elles aux formes d'adaptation économique privilégiées par les petits États dans le contexte du début des années 1980, mais aussi depuis 2008 et plus récemment? Pour y répondre, nous nous inspirons directement des travaux de Katzenstein et en reprenons quelques indicateurs clefs : degré d'ouverture économique et dépendance aux importations (notamment manufacturières), dépenses publiques (en particulier sous la forme de transferts aux entreprises) et politiques industrielles. Comme le faisait observer Katzenstein dès *Small States in World Markets* [traduction] :

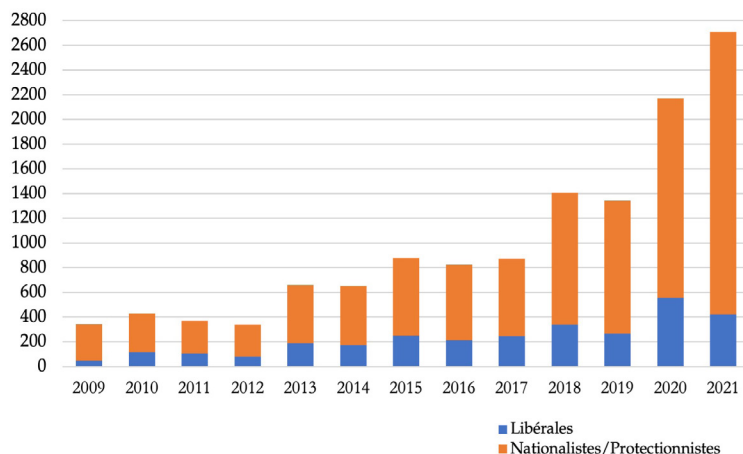
En raison de leur plus grande vulnérabilité et ouverture, les petits États européens ressentent plus durement l'impact des facteurs internationaux sur leurs structures internes que ce n'est le cas des grandes puissances industrielles [...] Les petits États européens diffèrent des plus grands quant à leurs réactions aux perturbations économiques. Ils évitent le protectionnisme comme les transformations structurelles majeures et combinent plutôt la libéralisation à l'international et la compensation à l'interne. En résultent des politiques d'ajustement flexibles qui, en matière de stratégies industrielles, se distinguent de l'indifférence de certains grands États comme de l'ambition des autres [...] Les petits États européens s'appuient sur leur secteur public en tant qu'outil d'importance critique pour ces efforts de compensation interne [...] Cette croissance de l'économie publique renvoie principalement à une augmentation des transferts de capitaux, du gouvernement vers les ménages, mais également vers les producteurs. (KATZENSTEIN, 1985, p. 37, 39, 54)

Comme le montre le Graphique 1, les mesures protectionnistes mises en œuvre à l'échelle du monde depuis la crise financière ont largement dépassé en nombre les mesures de libéralisation du commerce. Les années 2020 et 2021 ont bien évidemment été particulières à cet égard : les mesures subventionnaires de soutien et de relance économique, les politiques de substitution des importations et de relocalisation industrielle, ainsi que les restrictions à l'exportation – notamment de produits pharmaceutiques et de matériel médical, mais également de métaux critiques ou de technologies de pointe –, se sont notamment ajoutées aux stratégies tarifaires et d'approvisionnement gouvernemental préférentiel déjà en place depuis plusieurs années (EVENETT et FRITZ, 2021). Tous les États ne sont toutefois pas en position de réagir à ces transformations rapides de la même manière : les « petites nations » sont souvent largement plus dépendantes du commerce international de biens et services que les plus grandes⁴. Pour cette raison, elles ne peuvent tout simplement pas recourir aux mêmes stratégies protectionnistes, ni dans la même mesure, que les grandes puissances.

4. Source : The Global Economy, en ligne [https://www.theglobaleconomy.com/rankings/trade_openness/OECD/].

GRAPHIQUE 1

Nouvelles mesures commerciales libérales vs protectionnistes/illibérales, tous pays du monde confondus



Source : Global Trade Alert (Center for Economic Policy Research), en ligne : https://www.global-tradealert.org/global_dynamics/day-to_1117

Si on mesure l'ouverture commerciale en fonction du simple volume des exportations en proportion du PIB national, il s'avère que les petits pays scandinaves, baltes ou d'Europe centrale sont effectivement plus ouverts et plus dépendants du commerce international que les grands États. La même disproportion s'observe d'ailleurs souvent entre les États centraux et les États fédérés ou régionaux : les exportations totales – internationales et interprovinciales – du Québec, par exemple, représentent environ 48 % de son PIB, contre plus ou moins 32 % pour les exportations internationales du Canada pris dans son ensemble (Institut de la statistique du Québec, 2022). Une mesure alternative de l'ouverture commerciale consiste à calculer le pourcentage du PIB représenté par la demi-somme des exportations et des importations totales d'une juridiction : pour l'année 2020, à 48,5 %, le Québec se trouvait ainsi à la seizième place parmi les pays de l'OCDE, loin devant de grandes économies telles que les États-Unis (11,7 %), le Japon (15,5 %), l'Australie (22 %), le Royaume-Uni (27,8 %), la France (28,9 %), le Canada (29,9 %), la Corée du Sud (34,6 %) ou l'Allemagne (40,5 %), mais à un niveau comparable ou inférieur à celui de « petits États » tels que la Suède (42,3 %), l'Autriche (50 %), le Danemark (51,7 %), la Suisse (57,9 %), la République tchèque (67,6 %), l'Estonie (70,9 %), les Pays-Bas (72,7 %), la Belgique (79,3 %), la Slovaquie (85 %) ou l'Irlande (120 %)⁵.

5. Source : The Global Economy, en ligne [https://www.theglobaleconomy.com/rankings/trade_openness/OECD/].

Ces constats soulèvent d'ailleurs un point important, car lorsqu'on évoque le nationalisme économique, on pense spontanément au protectionnisme et, en particulier, aux tarifs à l'importation qui seraient, en raison de cette ouverture économique particulièrement importante, hautement délétères pour l'économie de ces petits États. Or, un autre aspect de cette résurgence du nationalisme économique depuis un peu plus d'une décennie se trouve ailleurs, soit dans l'accroissement de l'*interventionnisme* étatique et, en particulier, de l'utilisation de ressources financières publiques pour influencer les dynamiques industrielles. S'il est vrai que les barrières commerciales et à l'investissement ont explosé depuis 2008, cela est également vrai de l'utilisation des subventions industrielles de toutes sortes, incluant les subventions à l'exportation. Ainsi, les subventions représentent une des catégories de mesures « nationalistes » les plus largement utilisées, en parallèle aux barrières commerciales tarifaires ou non tarifaires traditionnelles⁶.

Les subventions industrielles, les subventions à l'exportation et les politiques d'accès préférentiel aux marchés publics, qui représentent aussi une forme de subvention, comptent ainsi pour une large part des nouvelles mesures « nationalistes » mises en œuvre à l'échelle du monde depuis 2009, en particulier dans les « petits États », alors que les mesures protectrices tarifaires ou non tarifaires et les restrictions à l'investissement étranger trouvent davantage grâce aux yeux des économies de taille moyenne et de grande taille – ou aux ensembles politiques intégrés telle l'Union européenne – pour les raisons susmentionnées. Le cas de l'Europe est ici particulièrement instructif. Mesurées en pourcentage des PIB nationaux, les subventions industrielles ou « aides d'État » offertes par les États européens ont ainsi presque doublé depuis la crise financière de 2008 (Commission européenne, 2021)⁷. À l'échelle des 28 pays membres de l'Union européenne (en incluant le Royaume-Uni pré-*Brexit*), ce ratio est en effet passé entre 2008 et 2019 de 0,52 % en moyenne à 0,84 %, une augmentation de 62 % (ou 32 points de pourcentage).

Cette croissance substantielle des aides d'État au cours de la dernière décennie s'est d'ailleurs confirmée chez les grandes puissances, mais elle a été plus marquée chez les petits États. Bien que les grandes puissances soient portées, contrairement aux plus petits États, à mettre en place des mesures protectionnistes telles que les tarifs à l'importation ou la restriction des investissements étrangers – pensons ici, à l'échelle de l'Union européenne, à la politique de tarification carbone aux frontières annoncée dans le cadre du « Pacte vert » (Commission européenne, 2019), ou à la suspension de l'« Accord global sur les investissements » avec la Chine, dans le cadre d'une remise en question plus large des principes d'évaluation des investissements étrangers (Commission européenne, 2020) –, de grandes économies comme la France (0,57 % à 0,85 %), le Royaume-Uni (0,21 % à 0,51 %) ou l'Allemagne (0,59 % à 1,54 %) ont également accru leur utilisation des subventions industrielles depuis 2008 (Commission européenne, 2021).

-
6. Source : Global Trade Alert (Center for Economic Policy Research), en ligne [https://www.globaltradealert.org/global_dynamics/day-to_1117].
 7. Totaux excluant les aides d'État aux secteurs ferroviaire, de l'agriculture et des pêcheries, de même que les aides d'urgence au secteur financier.

Il demeure cependant qu'à l'exception de l'Allemagne, dont les activités subventionnaires sont particulièrement importantes, beaucoup de petits États européens se retrouvent aujourd'hui au sommet des pays les plus interventionnistes d'Europe. La République tchèque (0,7 % à 1,33 %), la Lituanie (0,16 % à 1,68 %), l'Estonie (0,09 % à 1,16 %), la Lettonie (0,5 % à 0,99 %), la Slovénie (0,45 % à 0,83 %) et même, la Belgique (0,41 % à 0,94 %) ont par exemple drastiquement augmenté leurs aides d'État aux différents secteurs industriels entre 2008 et 2019 (Commission européenne, 2021). Les pays scandinaves membres de l'UE s'inscrivent dans la même tendance à la hausse. Le Danemark a doublé son ratio subventions/PIB depuis la crise financière (0,71 % à 1,40 %) et se retrouve aujourd'hui parmi les États les plus interventionnistes d'Europe, tout juste derrière Malte (1,80 %), la Lituanie (1,68 %), la Hongrie (1,67 %) et l'Allemagne (1,54 %). La Suède, pour sa part, a plus que triplé ce ratio entre le début des années 2000 (0,26 %) et 2019, rattrapant la moyenne de l'Union européenne, à 0,80 %. La Finlande, enfin, a également fait passer ses subventions industrielles de 0,44 % à 0,78 % de son PIB entre 2008 et 2019, alors qu'elles n'en représentaient que 0,30 % en 2001 (Commission européenne, 2021).

L'une des formes que prend cette résurgence de l'interventionnisme financier des États, que certains vont jusqu'à qualifier de retour du « capitalisme d'État » ou de « néo-keynésianisme » (VAN'T KLOOSTER, 2022; KAROLYI et LIAO, 2017), est la multiplication et la montée en importance des sociétés d'État financières, et notamment des fonds souverains (CARNEY, 2018; *Revue Politique internationale*, 2020) ou des banques publiques d'investissement. Le secteur dans lequel les sociétés d'État sont, à l'échelle internationale, les plus présentes est d'ailleurs désormais le secteur financier, incluant le secteur du financement corporatif (BERNIER, FLORIO et BANCE, 2020). À l'échelle mondiale, par exemple, les actifs totaux des fonds souverains sont passés d'environ 1 000 milliards \$ US en l'an 2000 à 4 000 milliards \$ US en 2008, puis à plus de 10 500 milliards \$ US en 2021, une véritable explosion de plus de 165 % dans la foulée de la crise financière de 2008 et de la crise sanitaire de 2020, alors que le PIB mondial ne s'accroissait sur la même période que d'environ 50 %⁸. Le monde compte en outre maintenant plus de 500 banques publiques de développement, dont au moins un cinquième a été créé depuis l'éclatement de la bulle technologique, au début des années 2000 (O'TOOLE, 2019). Une seconde vague très importante de capitalisation de telles banques a ensuite déferlé à la suite de la crise de 2008. Parmi celles-ci, on compte évidemment un bon nombre, d'ailleurs toujours croissant, de banques publiques d'investissement « vertes », se consacrant spécifiquement à la transition énergétique et au développement d'éco-infrastructures et souvent mises en place à l'échelle des États fédérés ou régionaux (RIOUX, 2020a).

Ces tendances se seront probablement à nouveau accélérées dans la foulée de la crise sanitaire, et elles continueront de s'approfondir à mesure que les conséquences économiques et commerciales du conflit russo-ukrainien, des pressions

8. Sources : Statista, en ligne [<https://www.statista.com/statistics/1267499/assets-under-management-of-swfs-worldwide/>]; Banque mondiale, en ligne [<https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?end=2021&start=2008>].

inflationnistes, ainsi que de la multiplication des bouleversements climatiques se feront sentir. La résurgence du nationalisme économique, du protectionnisme et de l'interventionnisme, sous leurs différentes formes et ce tant chez les petites nations que chez les grandes, est l'un des symptômes patents de l'instabilité et des vulnérabilités nouvelles engendrées par cette conjoncture historique particulière. En ce sens, les thèses de Katzenstein sur la diversité des adaptations aux transformations du contexte économique et commercial international apparaissent encore particulièrement pertinentes. Comme il le faisait lui-même observer il y a déjà une vingtaine d'années [traduction] :

Le message principal de *Small States* demeure d'actualité. Les grands États deviennent plus petits. Chaque grand État fait désormais l'expérience d'une condition de vulnérabilité et tente d'y faire face à sa manière. L'époque de l'ascension du Japon à la position de superpuissance économique, par exemple, n'a duré qu'une décennie et n'est plus qu'un vague souvenir. De même, le 11 septembre, le retour aux déficits budgétaires, la croissance d'un déficit commercial gigantesque, la persistance d'une carence d'épargne à l'échelle macroéconomique, la découverte d'une collusion répandue dans l'industrie américaine, ainsi que la crise de confiance envers Wall Street qui s'en est suivie, illustrent la rapidité avec laquelle la bonne fortune des États-Unis s'est renversée. L'heure de gloire de la Chine et de l'Europe, si elle devait arriver, pourrait être encore plus brève que celle du Japon et des États-Unis. La vulnérabilité des grands États produit des politiques différentes de celles des petits États. Néanmoins, que nous l'appelions internationalisation ou mondialisation, cette condition sous-jacente est là pour durer et imposera des changements importants dans la manière dont les grands États exercent leur souveraineté. (KATZENSTEIN, 2003, p. 27)

L'INTERVENTIONNISME DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS, ENTRE CONSOLIDATION ET TRANSFORMATION

Il a déjà été bien établi par plusieurs études, qui se sont notamment intéressées aux politiques financières de la Révolution tranquille et à leur héritage, que le Québec est largement plus interventionniste que les autres provinces ou que le Canada dans son ensemble (PAQUIN et RIOUX, 2022). Il y a de cela quelques années, le politologue de l'Université de Toronto Rodney Haddow (2015) a apporté une importante contribution à la compréhension du « modèle québécois » en comparant notamment les politiques de développement économique du Québec et de l'Ontario depuis 1990. Notant que le niveau de dépenses publiques dans ce domaine reste beaucoup plus élevé au Québec, Haddow fait observer que si l'Ontario, au même titre que le Canada, peut être défini comme une économie de marché « libérale », le Québec diverge autant de l'Ontario et du reste du Canada que les économies de marché « coordonnées » européennes divergent des modèles libéraux, notamment anglo-saxons (HADDOW, 2015, p. 265-271).

Trois « mécanismes institutionnels », en partie sous-tendus par « l'idéologie de partenariat social » propre au nationalisme et au néocorporatisme québécois, expliquent, selon Haddow, les niveaux d'intervention plus élevés au Québec.

S'inspirant du champ conceptuel des études sur les variétés de capitalisme et le néocorporatisme, Haddow identifie ainsi : a) l'intermédiation « collaborative » et « concertée » des intérêts socioéconomiques au Québec, découlant en partie de niveaux de syndicalisation plus élevés qu'ailleurs au pays; b) le système partisan « multidimensionnel » propre au Québec, engendrant une polarisation relativement faible sur les questions économiques entre les principaux partis; et c) la bureaucratie administrative très développée et centralisée caractérisant la fonction publique québécoise (HADDOW, 2015, p. 26-30). Le modèle économique québécois a d'ailleurs été fréquemment associé, dans le corpus littéraire en économie politique, au néo-corporatisme caractéristique des petits États européens (BOURQUE, 1995; 2000) et dans une large mesure, cette définition tient encore aujourd'hui. Comme le rappelle en effet Paquin,

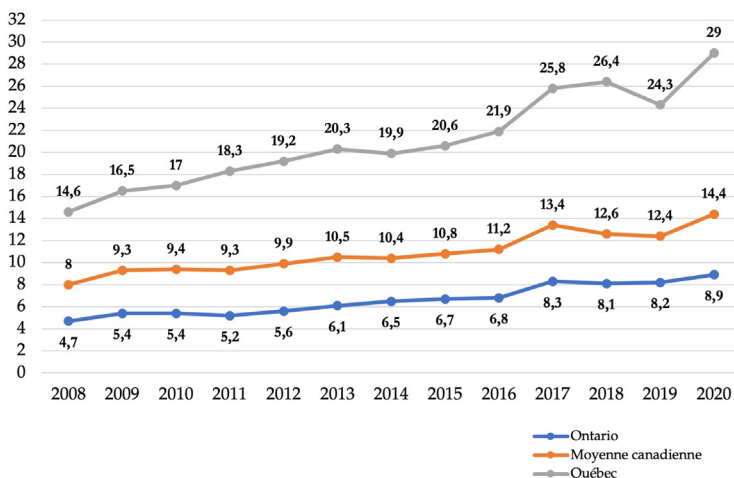
le néocorporatisme au Québec signifie qu'il existe une interconnexion entre l'État et les groupes d'intérêt dans l'élaboration des politiques publiques, qui va parfois jusqu'à la co-construction de politiques publiques, notamment dans le cas des grands sommets socioéconomiques [...] Le modèle québécois de concertation économique et financière, le « Québec Inc. », représente une autre originalité du modèle québécois. Depuis les années 1980, il existe dans le domaine financier de nombreux outils pour protéger les « centres de décision économique » du Québec [...] Ainsi, les acteurs financiers québécois les plus importants sont soit des sociétés d'État (Caisse de dépôt et placement du Québec, Investissement Québec), soit une coopérative (le Mouvement Desjardins). La Banque Nationale se hisse au troisième rang des plus grandes institutions financières, et elle est suivie des fonds syndicaux. (PAQUIN, 2022, p. 31, 36-37)

Ces particularités – concertation socioéconomique⁹, forte présence étatique, coopérative et syndicale dans le secteur financier, mais aussi et peut-être surtout, liens étroits entre l'élite économico-financière et l'État (LAURIN-LAMOTHE, 2019, p. 167-173) – caractérisent le « néo-corporatisme » québécois et ne sont donc pas que des reliquats des décennies passées en voie d'atténuation, mais demeurent à l'inverse au cœur des politiques, des stratégies et du « modèle québécois », si bien que l'écart avec le Canada et les autres provinces s'en trouve constamment renforcé, en particulier depuis la crise financière de 2008. Depuis lors, l'interventionnisme a effectivement de nouveau pris de l'ampleur au Québec, tant au plan financier qu'au plan industriel. Ainsi, l'administration publique québécoise – dont la définition *exclut* les sociétés d'État financières telles que la Caisse de dépôt et placement ou Investissement Québec, qui feraient évidemment grimper ces chiffres considérablement – détenait en 2020 l'équivalent de 29 % du PIB provincial en participations directes dans des entreprises ou des fonds d'investissement, une proportion en forte croissance et qui atteint désormais plus de deux fois la proportion moyenne canadienne et plus de trois fois la proportion ontarienne (Graphique 2).

9. Pensons ici notamment aux créneaux et aux pôles d'excellence industriels, à l'important réseau de grappes et d'associations industrielles actives, et à des organisations clefs telles que le Conseil du patronat ou les comités sectoriels de main d'œuvre, qui n'ont à peu près pas d'équivalent ailleurs au Canada.

GRAPHIQUE 2

Actions et parts de fonds d'investissement détenues par les administrations publiques provinciale et municipale (en % du PIB réel, millions \$ enchaînés de 2012)



Source : Statistique Canada, Tableau 10-10-0147-01 (Statistiques de finances publiques canadiennes).

L'interventionnisme financier québécois demeure donc non seulement beaucoup plus important qu'ailleurs au Canada, mais l'écart entre les modèles québécois et ontarien ou canadien à cet égard s'est creusé depuis la crise financière. Cette utilisation plus importante des outils financiers publics et parapublics québécois aux fins du développement économique correspond non seulement aux tendances récentes en matière de subventions industrielles évoquées précédemment, qui caractérisent en partie les petits États européens, mais également à certaines des observations de Katzenstein dans le contexte houleux du début des années 1980 : chez les petits États, en effet [traduction],

la fonction principale des politiques est d'aider l'industrie à s'adapter aux conditions changeantes de l'ordre concurrentiel international plutôt que de protéger l'industrie face à la compétition. Les petits États européens ont accordé une aide particulièrement généreuse aux entreprises faisant face aux conséquences négatives des transformations économiques [...] Entre 1960 et 1976, les petits États européens ont octroyé, en termes relatifs, deux fois plus de subventions publiques aux entreprises que les grandes puissances industrielles [...] Développer de grandes entreprises au sein des petits marchés ouverts de ces États est extrêmement coûteux, et ces entreprises deviennent ainsi des institutions sociales revêtant une importance considérable, ne pouvant être sacrifiées qu'avec grande réticence. (KATZENSTEIN, 1985, p. 65)

Notamment en raison des activités de financement d'Investissement Québec et de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), mais également grâce à l'intervention de ses fonds fiscalisés et de ses institutions de finance solidaire,

également propres au néocorporatisme du « modèle québécois » – Fonds de solidarité des travailleurs et des travailleuses du Québec, Fondation de la Confédération des syndicats nationaux, Capital Régional et Coopératif Desjardins, Fiducie du Chantier de l'économie sociale, etc. –, le Québec occupe, d'année en année et à quelques exceptions près, une part du marché canadien du capital de développement¹⁰ significativement plus élevée que son poids économique relatif au sein du Canada, et ce tant pour le nombre de transactions effectuées que pour la valeur des transactions annuelles.

En 2021 par exemple, 69 % des transactions et 51 % du capital de développement engagé dans des entreprises au Canada l'ont été au Québec, ce qui représente des écarts de plusieurs dizaines de points de pourcentage par rapport au poids économique de la province au sein du Canada, qui est d'environ 20 %. Les contributions des fonds gouvernementaux et fiscalisés à ce dynamisme de l'industrie québécoise du capital de développement ont été et demeurent absolument fondamentales. Entre 2015 et 2021, la valeur totale des transactions en capital de développement dans lesquelles ont été impliqués la Caisse de dépôt et placement, Investissement Québec, le Fonds de solidarité FTQ, Fondation ou Capital Régional et Coopératif Desjardins s'élève à plus de 60 milliards \$, pour une moyenne annuelle de 10 milliards \$ (Canadian Venture Capital Association, 2022). Année après année, d'ailleurs, ces cinq grandes institutions du modèle québécois de développement figurent parmi les dix investisseurs les plus actifs du Canada.

La répartition sectorielle des transactions québécoises et canadiennes en capital de développement en dit également très long sur le caractère distinct de l'écosystème québécois en ce qui concerne la priorisation et les choix d'investissement. En 2021, par exemple, les investissements québécois ont respectivement représenté 95 %, 87 %, 86 % et 67 % des investissements canadiens totaux dans les secteurs des services aux entreprises, du commerce de détail, de l'agroalimentaire/foresterie et de la production manufacturière, alors qu'ils n'ont représenté que 53 %, 20 % et 3 %, respectivement, des investissements canadiens totaux dans les secteurs des technologies de l'information et des communications, des sciences de la vie et de la finance (Canadian Venture Capital Association, 2022). Très clairement, la répartition des investissements québécois en capital de développement – investissements

10. Le capital de développement consiste en ces « fonds mis à la disposition des sociétés ayant atteint le seuil de rentabilité, en échange d'une part minoritaire de propriété dans celles-ci, afin qu'elles réalisent leurs projets de croissance. Le capital de développement sert généralement à augmenter la capacité de production et de commercialisation, à mettre au point de nouveaux produits et à conquérir de nouveaux marchés, à accroître le fonds de roulement et la croissance externe et à exploiter les occasions d'affaires. Le capital de développement peut être constitué de capital d'investissement, d'instruments financiers comme des obligations non garanties, de quasi-capitaux propres comme des créances de rang inférieur et des emprunts à terme subordonnés et non garantis ». Source en ligne : [[https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8350851#:~:text=Fonds %20 mis %20 %C3 %A0 %20la %20disposition,r %C3 %A9alisent %20leurs %20projets %20 de %20croissance](https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8350851#:~:text=Fonds%20mis%20%C3%A0%20la%20disposition,r%C3%A9alisent%20leurs%20projets%20de%20croissance)].

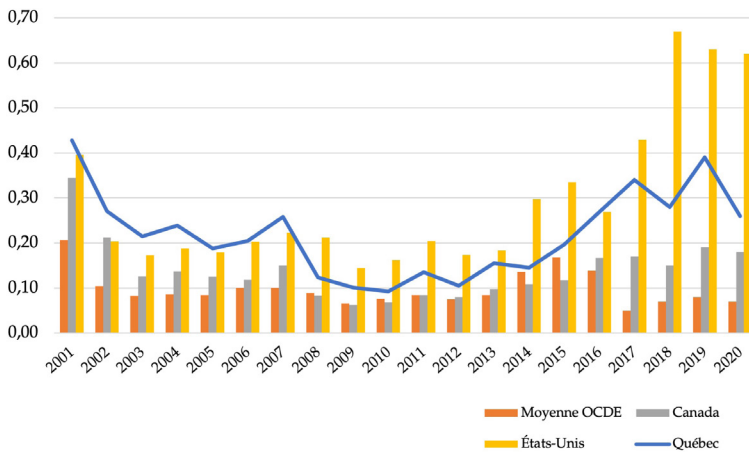
qui, comme démontré précédemment, émanent en très grande partie de fonds publics ou parapublics – favorise beaucoup plus largement les secteurs économiques « traditionnels » que ce n'est le cas ailleurs au Canada. Cela s'explique évidemment en partie par les différences persistant entre la structuration de l'économie québécoise et celle d'autres provinces, notamment de l'Ontario, mais également par cette propension qu'ont les petits États à privilégier le soutien, en particulier financier, à leurs industries établies, non pas au détriment des secteurs émergents mais en plus de ceux-ci (KATZENSTEIN, 1985, p. 57-79). Ainsi, comme le remarquait déjà Katzenstein [traduction],

les petits États visent à soutenir les entreprises, en particulier les plus grandes et les mieux établies, à risque d'être affectées par les conditions de marché défavorables. Puisque les changements structurels y sont perçus comme ayant lieu au sein des secteurs industriels plutôt qu'entre eux, ces entreprises doivent être préservées, individuellement, autant que possible [...] Ce qui distingue l'approche des petits États européens est l'attention politique accordée aux questions de politique industrielle et la continuité dans leurs réponses aux problèmes particuliers [...], plutôt qu'une quelconque stratégie systématique et englobante de redéploiement industriel. (KATZENSTEIN, 1985, p. 63)

On peut d'ailleurs faire plusieurs constats très similaires en ce qui concerne plus spécifiquement le capital de risque¹¹ : en effet, mesuré à l'aune des investissements en proportion du PIB, l'industrie québécoise du capital de risque est désormais l'une des plus dynamiques au monde, loin devant celle du Canada dans son ensemble ou de la moyenne des pays de l'OCDE, et se rapprochant même parfois des niveaux d'investissement que l'on rencontre aux États-Unis, qui demeurent la plus grande puissance mondiale dans ce domaine, aux côtés d'Israël ou de Singapour, notamment. D'ailleurs, non seulement le Québec surpasse-t-il à cet égard le Canada et la moyenne des pays de l'OCDE de façon continue et substantielle depuis des décennies, mais il surclassait même les États-Unis dans les années ayant suivi l'éclosion de la bulle technologique au début des années 2000, et ce jusqu'à la crise financière de 2008 (Graphique 3).

11. Le capital de risque consiste en une « somme d'argent investie à haut risque, injectée par des investisseurs dans des entreprises à forte capacité de développement et proposant de nouveaux produits ou services. Le capital de risque est généralement investi dans des sociétés non cotées ou en phase préliminaire (amorçage et démarrage) ». Source en ligne : [https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8365609].

GRAPHIQUE 3

Investissements de capital de risque en % du PIB

Sources : Institut de la statistique du Québec (2017); OECD.Stat, *Venture Capital Investments*, en ligne : https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=VC_INVEST

Ce qui explique en partie le dynamisme de l'écosystème québécois du capital de risque et ce qui fait sa particularité, ici encore, est l'intervention de l'État et de ses partenaires publics ou parapublics. Malgré un certain creux de vague consécutif à l'éclatement de la bulle Internet au début des années 2000, l'interventionnisme dans le domaine du capital de risque s'est intensifié considérablement depuis les années 1990 et en particulier depuis 2008, notamment par le biais de la commandite de fonds « hybrides » et privés à coups de milliards de dollars. Par conséquent, ces derniers sont pratiquement tous, sous une forme ou une autre et souvent à hauteur de 50 % ou plus, capitalisés par l'État québécois et ses instruments financiers, comme Investissement Québec ou la CDPQ, puis par les fonds fiscalisés (Rioux, 2022a). Considérant cette capitalisation massive par l'État ou les fonds fiscalisés québécois, il n'est pas déraisonnable d'évoquer une implication partielle, directe et/ou indirecte, des secteurs public et parapublic dans la quasi-totalité des transactions en capital de risque réalisées au Québec annuellement.

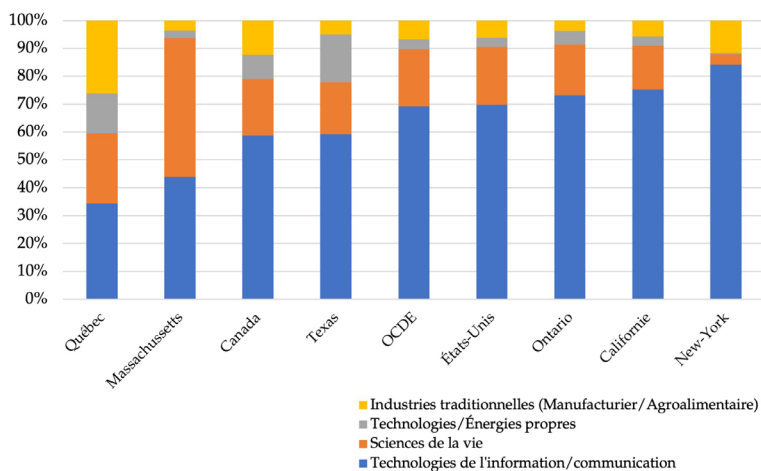
Comment cette influence se traduit-elle dans les faits et quelles en sont les conséquences? Il y aurait plusieurs choses à évoquer ici, mais il vaut la peine d'en souligner deux qui englobent en quelque sorte l'ensemble du phénomène. D'abord, selon les compilations effectuées il y a quelques années par l'Institut de la statistique du Québec, le Québec est de loin la juridiction d'Amérique du Nord où la répartition du capital de risque par secteur est la plus équilibrée, laissant une large place (en moyenne plus de 25 % du capital investi annuellement) aux industries traditionnelles – notamment manufacturières – plutôt que de tout miser sur les domaines de « pointe », telles les technologies de l'information et des communications, les sciences de la vie, ou les technologies et énergies propres, qui accaparent 95 % du

capital de risque et plus en Ontario, au Massachussets, en Californie, au Texas ou dans les pays de l'OCDE en moyenne, et près de 90 % dans l'État de New York ou au Canada en général (Graphique 4). Ce constat rejoint d'ailleurs l'un de ceux dressés par Katzenstein, dès *Small States in World Markets*, en ce qui concerne le domaine connexe des investissements en recherche et développement [traduction] :

De manière générale, les grandes puissances industrielles concentrent leurs dépenses de recherche et développement dans les secteurs émergents à haute intensité scientifique et à haut risque, alors que les petits États européens ont tendance à répartir leurs investissements, sauf exception, dans des industries plus traditionnelles [...] Mais les petits États européens ont généré de bonnes conditions pour les firmes innovantes des secteurs plus traditionnels de leurs économies. Dans les années 1960 et 1970, ils ont alloué une large portion de leurs budgets en recherche et développement à la promotion de l'innovation industrielle, une part substantiellement supérieure à celle consentie par tous les grands pays industrialisés. (KATZENSTEIN, 1985, p. 63)

GRAPHIQUE 4

Investissements en capital de risque par secteur industriel (% du total, moyenne 2012-2016)



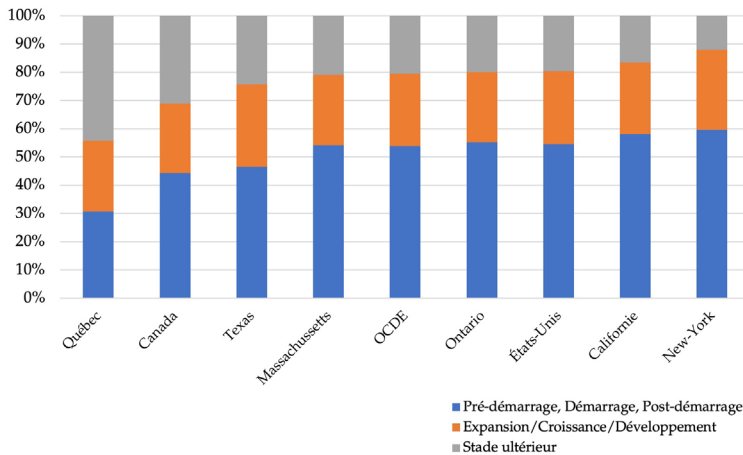
Source : Institut de la statistique du Québec (2017).

Deuxièmement, toujours selon les données compilées par l'ISQ, le Québec est aussi la juridiction nord-américaine où la distribution des investissements en capital de risque selon les stades de croissance des entreprises est la plus diversifiée, laissant une très large place et même une place prépondérante (près de 45 % des investissements annuels en moyenne, contre 31 % au Canada et 21 % en Ontario) aux entreprises « matures » aux stades ultérieurs de la diversification, de la consolidation ou même de la relève et du transfert (Graphique 5). Conjugué à la plus grande diversité des secteurs industriels couverts par le capital de risque québécois, qui se révélera importante à mesure que s'accélérera la modernisation technologique

des entreprises manufacturières, cet apport en capital « patient » et cette répartition des investissements plus généreuse à l'égard des entreprises matures permet, d'abord dans bien des cas, la sauvegarde de la propriété québécoise des entreprises sur le long terme, puis de façon corollaire, le maintien d'un niveau de résilience, particulièrement en temps de crise, supérieur à la moyenne canadienne telle que calculée notamment sur la base des taux de décès d'entreprises (Rioux, 2022a, p. 272-273).

GRAPHIQUE 5

Investissements en capital de risque par stade de développement (% du total, moyenne 2012-2016)



Source : Institut de la statistique du Québec (2017).

Au cours des quelques dernières années, notamment dans la foulée de la crise sanitaire et de la déstabilisation particulièrement sévère des chaînes d'approvisionnement internationales qu'elle a entraînée, l'écosystème financier québécois (y compris les ressources gouvernementales elles-mêmes) a également été mobilisé afin de pallier certaines vulnérabilités du secteur manufacturier, révélées par cette crise et cette déstabilisation. Les craintes de pénuries agroalimentaires, pharmaceutiques et de matériel médical redoutées au cours de l'année 2020, elles-mêmes en partie justifiées par les mesures protectionnistes – les restrictions des exportations, notamment – mises en œuvre par la Chine, les États-Unis et l'Union européenne, ont en effet depuis cédé la place à une perception de vulnérabilité manufacturière beaucoup plus large, renvoyant aux déstabilisations profondes des chaînes d'approvisionnement internationales causées par cette crise sanitaire, mais également par l'accélération des bouleversements climatiques, l'accroissement des tensions géopolitiques et l'éclatement du conflit ukrainien, et enfin par l'inflation généralisée, qui s'est notamment traduite par l'explosion des coûts du transport maritime (Rioux, 2021b; 2022b).

Comme le faisait également remarquer Katzenstein dans *Small States in World Markets*, la vulnérabilité économique des petits États est à la fois la cause et la conséquence de leur ouverture commerciale caractéristique [traduction] :

Premièrement, les petits États européens ne permettent pas les économies d'échelle nécessaires à beaucoup d'industries dont le développement est absolument critique pour le fonctionnement d'une économie moderne. Ils doivent donc importer un large éventail de biens que les plus grands pays peuvent produire de manière autonome. Deuxièmement, leurs petits marchés intérieurs amènent les petits États européens à viser la spécialisation et l'accès aux économies d'échelle par le biais des marchés d'exportation. La dépendance envers les importations et la nécessité d'exporter rendent les économies des petits États européens à la fois plus ouvertes et plus spécialisées que celles des plus grands pays. (KATZENSTEIN, 1985, p. 63)

Dans le cas du Québec, cette double vulnérabilité est également bien marquée : elle relève à la fois de son ouverture commerciale caractéristique et ainsi, de son exposition importante aux déséquilibres susmentionnés, mais également de sa désindustrialisation relative au cours des dernières décennies, et donc de sa dépendance majeure envers les entreprises étrangères et les importations manufacturières. D'un côté, notons que près de 60 % des exportations manufacturières totales du Québec émanent d'entreprises de propriété étrangère, alors que celles-ci ne représentent qu'environ 10 % de la population totale des entreprises actives dans le secteur québécois de la fabrication (RIOUX, 2021b, p. 54). Par ailleurs, la demande intérieure totale du Québec en intrants et en produits finis manufacturiers n'était plus désormais, en date de 2019, comblée qu'à hauteur de 33 % par la production locale, le Québec dépendant ainsi des importations pour l'équivalent de 67 % de son marché manufacturier national (RIOUX, 2021b, p. 71-80).

Cela place évidemment le Québec dans une position de vulnérabilité économique réelle, comme la crise sanitaire l'a bien montré. Cette dépendance envers les importations manufacturières est, dans certains cas, encore plus problématique : la demande intérieure totale du Québec est par exemple comblée par les importations dans des proportions de plus de 95 % pour le pharmaceutique et l'électronique, de plus de 85 % pour le matériel de transport, de plus de 80 % pour les produits chimiques et la machinerie industrielle, et de plus de 70 % pour le matériel médical (RIOUX, 2021b, p. 79). Plus largement, cette dépendance envers les importations manufacturières fait en sorte que l'ouverture économique du Québec se traduit par un déficit de sa balance commerciale manufacturière qui fluctue, depuis la crise financière de 2008, entre 3 et 10 milliards \$ (RIOUX, 2021b, p. 56).

Face à ces vulnérabilités, la réponse du Québec au cours des deux dernières années a été de deux grands ordres, représentatifs de sa tradition interventionniste et néo-corporatiste. D'abord, le gouvernement a, dans la foulée de la réforme mise en œuvre par la Loi 27 (Assemblée nationale du Québec, 2019), mobilisé Investissement Québec afin d'encourager, par le biais du financement corporatif, les relocalisations industrielles et surtout, un recours plus systématique des producteurs québécois à l'approvisionnement local comme substitut aux importations manufacturières. Investissement Québec s'est ainsi doté d'une nouvelle vice-présidence à « l'achat

québécois et au développement économique », dédiée à ces enjeux et qui, grâce à des collaborations avec les associations et grappes manufacturières sectorielles – p. ex. AéroMontréal (aérospatiale), Propulsion Québec (électrification des transports), aluQuébec (aluminium), Regroupement des entreprises en automatisation industrielle (REAI), Sous-traitance industrielle Québec (STIQ), etc. –, travaille à aiguiller les manufacturiers québécois en leur fournissant des conseils logistiques et financiers, mais également des services de maillage avec de nouveaux fournisseurs locaux et, éventuellement, du financement (IQ, 2021, p. 22).

Dans un deuxième temps enfin, l'État québécois s'est également tourné au début de 2022 vers l'approvisionnement gouvernemental afin d'avantager, lors d'appels d'offres des différents paliers administratifs et des sociétés d'État, les producteurs locaux et ainsi de remplacer à terme jusqu'à 400 millions \$ annuellement d'importations par le biais des marchés publics (Gouvernement du Québec, 2022, p. 5). Dans le cadre de sa nouvelle stratégie *Pour des marchés publics innovants. Priorité à l'achat québécois*, et en vertu du Projet de loi 12 afférent (« Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics »), le gouvernement du Québec entend effectivement mettre en œuvre au cours des prochaines années de nouveaux critères d'évaluation des soumissions – notamment environnementaux – ainsi que certaines marges préférentielles qui permettront d'avantager directement et/ou indirectement les entreprises québécoises, face à leurs concurrentes étrangères, en matière d'accès aux contrats publics (Gouvernement du Québec, 2022; Assemblée nationale du Québec, 2022). Comme nous le faisons observer plus tôt, une telle stratégie s'apparente également à une politique subventionnaire ou du moins d'investissement gouvernemental, dans la mesure où le principe marchand traditionnel du « plus bas soumissionnaire conforme » s'en trouve partiellement marginalisé.

*
* *

Malgré son statut constitutionnel particulier, le Québec fournit une assez bonne illustration des thèses de Katzenstein sur l'ouverture commerciale des petites nations européennes, leur vulnérabilité économique et l'adaptabilité de leurs modèles d'intervention néo-corporatistes aux transformations économiques internationales. Si le caractère distinctif du modèle québécois au Canada ne fait aucun doute, cinq éléments principaux le lient aujourd'hui à ce qu'on peut qualifier de néo-corporatisme et de nationalisme économique. D'abord, cela se traduit par une volonté politique sans cesse renouvelée de consolidation de l'industrie proprement québécoise du financement corporatif. Pensons ici aux fonds syndicaux, qui sont uniques au Québec et qui bénéficient d'un soutien solide et stable de la part du gouvernement québécois, ou encore à tout le secteur de la finance responsable et solidaire, dont le dynamisme distingue l'écosystème financier du Québec par rapport à l'Amérique du Nord et qui est assez largement soutenu également par l'État québécois ainsi que par ces mêmes fonds de travailleurs (Rioux, 2020b).

Deuxièmement, on peut réellement parler dans le cas du Québec de la recherche constante d'une coordination stratégique entre investisseurs publics, institutionnels et privés. La capitalisation des fonds privés de capital de risque en est un excellent exemple : tant le gouvernement du Québec que les fonds syndicaux, Desjardins, la CDPQ ou Investissement Québec y mettent leurs ressources en commun et se concertent quant aux stratégies et aux secteurs d'investissement à privilégier (Rioux, 2022a). Le modèle québécois vise donc, en troisième lieu, à canaliser, dans la mesure du possible, l'épargne des Québécois et l'investissement privé dans le sens des stratégies industrielles gouvernementales et/ou de l'intérêt général : on le voit par exemple dans le secteur des énergies vertes, alors que l'État investit énormément de capital vers les filières de la batterie et du transport électrique (DUBUC, BERGERON et JONCAS, 2021), et on le perçoit également en ce qui a trait aux enjeux clefs de la modernisation et des relocalisations manufacturières, alors que l'État québécois, notamment par l'entremise des programmes de financement gérés par Investissement Québec, mais également par le biais de l'approvisionnement public, engage d'importantes quantités de capital public afin de soutenir l'investissement local.

Ce dernier exemple est révélateur puisque cette volonté de canaliser l'investissement privé dans le sens d'un accroissement de la production et de l'approvisionnement manufacturiers locaux vise, notamment en raison des vulnérabilités dévoilées dans la foulée de la crise sanitaire, à maintenir et à accentuer le niveau d'autonomie productive du Québec. C'est d'ailleurs là une quatrième caractéristique du modèle québécois, qui se confirme aussi, par exemple, par les investissements publics importants réalisés dans le créneau de la relève entrepreneuriale, afin de financer et de soutenir la reprise locale des entreprises, et notamment des entreprises familiales. Au cours des dernières années a également été mis sur pied, aux fins de la sauvegarde de la propriété québécoise des PME à haut potentiel et des champions industriels nationaux, le « Fonds pour la croissance des entreprises québécoises » qui devra en quelque sorte servir d'instrument financier collectif permettant d'éviter la délocalisation de sièges sociaux présentant un « caractère stratégique » pour l'économie québécoise (Rioux, 2021a, p. 41-42).

Enfin, ce néo-corporatisme et ce nationalisme financier, qui découlent tous deux en partie de cette perception de vulnérabilité économique qui caractérise le Québec comme bien d'autres petites nations, fait en sorte qu'au-delà des critiques ponctuelles formulées à l'endroit du modèle québécois, les capacités d'intervention de l'État et leur utilisation stratégique sont généralement perçues positivement, voire comme nécessaires (Rioux 2019; 2022a). On voit assez fréquemment une entreprise importante du Québec Inc. en difficulté ou qui risque d'être vendue à l'étranger : même s'il n'est pas toujours possible de protéger les sièges sociaux stratégiques, des propositions et des tentatives sont fréquemment effectuées à cette fin (Gouvernement du Québec, 2017; Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises, 2014). On a également pu l'observer récemment quand en parallèle des initiatives susmentionnées en matière de rétention des sièges sociaux ou de substitution des importations, la réforme et le renforcement majeurs

d'Investissement Québec, issus de la Loi 27, ont été largement salués, nonobstant quelques réserves bien naturelles, tant par l'écosystème financier que par la population en général (Rioux, 2019; 2020a).

Hubert RIoux

Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)
hubertrioux@irec.quebec

NOTICE BIOGRAPHIQUE

X. Hubert Rioux est chercheur à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) et chercheur associé au Groupe d'études et de recherches sur l'international et le Québec (GÉRIQ). Il est titulaire d'un doctorat en politiques publiques comparées de l'Université McMaster et a effectué un stage postdoctoral à l'École nationale d'administration publique. Ses recherches récentes portent sur les politiques industrielles et l'écosystème financier québécois. Il est l'auteur de plusieurs publications scientifiques et sa dernière monographie en date, *Les États stratèges. Nationalisme économique et finance entrepreneuriale au Québec et en Écosse*, est parue en février 2022 aux Presses de l'Université de Montréal.

ABSTRACT

Hubert Rioux, Between vulnerability and adaptability: rethinking financial interventionism in Quebec as a "small nation"

More than 35 years ago, American political scientist Peter J. Katzenstein observed that in the context of major economic and commercial transformations, "small states" generally adapt by adopting or refining interventionist industrial policies and "neo-corporatist" strategies that allow for significant concertation between political, economic and social players. In this article, I take up Katzenstein's thesis by examining the case of Quebec through the prism of a particularly strategic sector: entrepreneurial finance. I begin by discussing the current resurgence of "economic nationalism" in industrialized countries. This, in turn, allows for a better understanding of what characterizes Quebec's approach in this context based on its particular financial ecosystem and a neo-corporatist economic model, in line with the reasoning carved out by Katzenstein. I explain how the strong intervention of the Quebec state in the entrepreneurial finance sector is linked to Quebec's vulnerabilities as a "small nation," and how this translates into an economic nationalism inducing strong preferences for channelling capital into strategic sectors, for the safeguarding of national ownership of key companies and, more recently, for industrial autonomy.

Keywords: neo-corporatism; interventionism; investment; capital; development; Quebec; industry; nationalism

BIBLIOGRAPHIE

Assemblée nationale du Québec

- 2019 (chapitre 29) *Projet de loi n° 27. Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*, Première session, Quarante-deuxième législature, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- 2022 *Projet de loi n° 12. Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'autorité des marchés publics*, Deuxième session, Quarante-deuxième législature, Québec, Éditeur officiel du gouvernement du Québec.

BERNIER, Luc, Massimo FLORIO et Philippe BANCE

- 2020 *The Routledge Handbook of State-owned Enterprises*, Londres, Routledge.

BOURQUE, Gilles L.

- 1995 « Le néo-corporatisme comme angle d'analyse de la nouvelle politique industrielle au Québec », *Cahiers du CRISES*, Collection acteurs sociaux, n° ET9506, septembre 1995.
- 2000 *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Canadian Venture Capital Association (CVCA)

- 2022 *Canadian Venture Capital Market Overview. 2021 Year in Review*, Toronto, CVCA.

CARNEY, Richard W.

- 2018 *Authoritarian Capitalism. Sovereign Wealth Funds and State-owned Enterprises in East Asia and Beyond*, New-York, Cambridge University Press.

Commission européenne

- 2019 *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Le Pacte vert pour l'Europe*, Bruxelles.
- 2020 *Livre blanc relatif à l'établissement de conditions de concurrence égales pour tous en ce qui concerne les subventions étrangères*, Bruxelles.
- 2021 *State Aid Scoreboard 2020*, Bruxelles.

DE BOLLE, Monica et Jeromin ZETTELMEYER

- 2019 « Measuring the Rise of Economic Nationalism », *Peterson Institute for International Economics*, Working Paper 19-15, Washington.

DUBUC, André, Maxime BERGERON et Hugo JONCAS

- 2021 « Des milliards pour la filière batterie », *La Presse*, Montréal, 17 juin. [<https://www.lapresse.ca/affaires/2021-06-17/investissement-quebec/des-milliards-pour-la-filiere-batterie.php>], consulté le 1^{er} novembre 2022.

EVENETT, Simon J. et Johannes FRITZ

- 2021 « Subsidies and Market Access: Towards an Inventory of Corporate Subsidies by China, the European Union and the United States », *Center for Economic Policy Research*, Londres, CEPR Press.

Gouvernement du Québec

- 2017 *Un plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants*, Québec, Éditeur officiel du Gouvernement du Québec.
- 2022 *Pour des marchés publics innovants. Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple*, Québec, Éditeur officiel du gouvernement du Québec.

GRAEFE, Peter et Hubert RIOUX

- 2020 « What should be done with a 'house in order'? An economic perspective on post-Liberal Quebec », *American Review of Canadian Studies*, vol. 50, n° 3 : 293-308.

Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises

- 2014 *Le maintien et le développement des sièges sociaux au Québec*, Québec, ministère des Finances du Québec.

HADDOW, Rodney

- 2015 *Comparing Quebec and Ontario: Political Economy and Public Policy at the Turn of the Millenium*, Toronto, University of Toronto Press.

HALL, Peter A. et David SOSKICE

- 2003 *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, New-York, Oxford University Press.

Institut de la statistique du Québec (ISQ)

- 2017 « Investissements en capital de risque au Québec et dans le monde entre 1996 et 2016 », dans *Bulletin S@voir.Stat*, vol. 17, n° 4, Québec, Institut de la statistique du Québec.

Investissement Québec (IQ)

- 2021 *Rapport annuel d'activités et de développement durable, 2020-2021*, Québec.

KAROLYI, Andrew G. et Rose C. LIAO

- 2017 « State capitalism's global reach: evidence from foreign acquisitions by state-owned companies », *Journal of Corporate Finance*, vol. 42 : 367-391.

KATZENSTEIN, Peter

- 1985 *Small States in World Markets. Industrial Policy in Europe*, Ithaca, Cornell University Press.
2003 « Small States and Small States Revisited », *New Political Economy*, vol. 8, n° 1 : 9-30,

KEATING, Michael

- 2015 « The political economy of small states in Europe », dans : Harald BALDERSCHEIM et Micheal KEATING (dir.), *Small States in the Modern World. Vulnerabilities and Opportunities*, Londres, Edward Elgar, p. 3-20,

LAURIN-LAMOTHE, Audrey

- 2019 *Financiarisation et élite économique au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

O'TOOLE, Gavin

- 2019 « A Renaissance for Development Banks », *Global Government Forum*, 8 juillet. [<https://www.globalgovernmentforum.com/renaissance-development-banks/>].

PAQUIN, Stéphane

- 2022 « Qu'est-ce que le modèle québécois? », dans Stéphane PAQUIN et Hubert RIOUX (dir.), *La Révolution tranquille 60 ans après. Rétrospective et avenir*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 19-38.

PAQUIN, Stéphane et Hubert RIOUX (dir.)

- 2022 *La Révolution tranquille 60 ans après. Rétrospective et avenir*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Revue Politique internationale

- 2020 « Les fonds souverains, acteurs majeurs de l'économie mondiale », *Revue Politique internationale*, n° 167. [<https://politiqueinternationale.com/revue/n-167-les-fonds-souverains-acteurs-majeurs-de-leconomie-mondiale/dossier-special>].

Rioux, X. Hubert

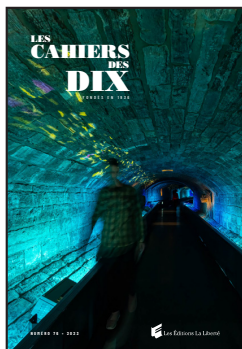
- 2019 « Les noces de porcelaine : Investissement Québec et le modèle québécois de développement (1998-2018) », dans : Robert BERNIER et Stéphane PAQUIN (dir.), *L'État québécois. Où en sommes nous?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 203-239.
- 2020a « Investissement Québec : Plaidoyer pour un instrument au service de nos ambitions territoriales, industrielles et énergétiques », *Institut de recherche en économie contemporaine*, Montréal.
- 2020b « Portrait 2020 de la finance responsable au Québec », *Institut de recherche en économie contemporaine*, Montréal.
- 2021a « Favoriser les relocalisations industrielles au Québec par le biais des politiques publiques : premier aperçu et feuille de route », *Institut de recherche en économie contemporaine*, Montréal.
- 2021b « Favoriser les relocalisations industrielles au Québec par le biais des politiques publiques II : évolution et positionnement stratégique des chaînes de valeur manufacturières du Québec », *Institut de recherche en économie contemporaine*, Montréal.
- 2022a *Les États stratèges. Nationalisme économique et finance entrepreneuriale au Québec et en Écosse*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- 2022b « Favoriser les relocalisations industrielles au Québec par le biais des politiques publiques III. Aperçu des initiatives occidentales et leçon pour le Québec », *Institut de recherche en économie contemporaine*, Montréal.

VAN'T KLOOSTER, Jens

- 2022 « Technocratic Keynesianism: a paradigm shift without legislative change », *New Political Economy*, vol. 27, n° 5 : 771-787.

EXPLORER
LA MÉMOIRE
ET L'HISTOIRE

LES CAHIERS DES DIX



NUMÉRO
76 • 2022

SOMMAIRE

Présentation

CHRISTIAN BLAIS

Nous avons perdu l'une des nôtres. Andrée Fortin 1953-2022
SIMON LANGLOIS et FERNAND HARVEY

L'épopée de la « Petite rivière » devenue un égout
patrimonial à Montréal
LOUISE POTHIER

Intimes ennemis : l'asservissement des enfants pendant
le Régime français
DOMINIQUE DESLANDRES

La Galerie des Présidents à l'hôtel du Parlement
CHRISTIAN BLAIS

La Jeune Scène (1919-1929)
LUCIE ROBERT

La sociologie de la littérature selon Jean-Charles Falardeau
SIMON LANGLOIS

Louis-Joseph Papineau et le petit écran : *Le demi-dieu* (1961)
de Louis-Georges Carrier
LOUIS-GEORGES HARVEY

Les coups de crosse des Cyniques : un anticléricalisme «ti-pop»
YVAN LAMONDE

Chronique de la Société des Dix
JOCELYNE MATHIEU

Abonnement annuel

(un numéro par année)

(Anciens numéros
également disponibles)



Les Éditions La Liberté
1073, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 3W2
Téléphone : (418) 658-3763
Télécopieur : (418) 658-0847
Courriel : ed_laliberte@librairiealaliberte.com

Pour les sommaires des volumes 1 (1936) à 68 (2014),
consulter le site Internet de la Société des Dix : www.societedesdix.com



LES PETITES NATIONS ET LA REDISTRIBUTION

Alain NOËL

Peu de travaux ont porté sur la relation entre la taille des nations et la distribution des revenus, à l'exception de l'ouvrage pionnier de Peter Katzenstein, *Small States in World Markets* (1985), qui démontrait que les petites nations européennes avaient une capacité supérieure de se concerter et de concilier la croissance économique et une généreuse protection sociale. Nous revisitons cette question pour les années récentes (1990-2019) et avec un plus grand nombre de cas (20 pays de l'OCDE), afin d'établir plus systématiquement la relation entre la taille d'une nation et la distribution des revenus. Nous démontrons que, toutes choses égales par ailleurs, les petites nations réussissent mieux à contrer les inégalités et la pauvreté, même quand on contrôle les facteurs habituellement associés à la redistribution, comme la représentation proportionnelle, l'ouverture commerciale, le pouvoir de la gauche et le type et la hauteur des dépenses sociales.

Mots-clés : taille des nations; redistribution; inégalités; concertation; État-providence; mondialisation

Everything is related to everything else, but near things are more related than distant things.

Première « loi » de la géographie de Waldo TOBLER (1970)

Comment les petites nations se tirent-elles d'affaire sur le plan social¹? Les travaux portant sur les incidences de la taille d'une nation sont relativement minces, et ils s'intéressent principalement à l'impact de la taille sur la démocratie (DAHL et TUFTE, 1973; BOIX, 2003) ou à l'autonomie politique des petites nations (ALESINA

1. Mes remerciements à Jean-François Laniel et Olivier Jacques, ainsi qu'aux évaluateurs anonymes pour leurs commentaires et suggestions sur une version antérieure de ce texte. Ce travail a bénéficié de l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines.

et SPOLAORE, 2003). Peu de travaux ont porté explicitement sur la relation entre la taille et la distribution des revenus, à l'exception de l'ouvrage pionnier de Peter KATZENSTEIN (1985) qui démontrait que les petites nations européennes avaient une capacité supérieure de se concerter et de concilier la croissance économique et une généreuse protection sociale.

Dans le cadre de cet article, nous revisitons cette question pour les années récentes (1990-2019) et avec un plus grand nombre de cas (20 pays de l'OCDE), afin d'établir plus systématiquement la relation entre la taille d'une nation et la distribution des revenus. Nous démontrons que, toutes choses égales par ailleurs, les petites nations réussissent mieux à contrer les inégalités et la pauvreté, même quand on contrôle les facteurs habituellement associés à la redistribution, comme la représentation proportionnelle, l'ouverture commerciale, le pouvoir de la gauche et le type et la hauteur des dépenses sociales. Il s'agit là de la contribution principale de cet article.

Comme petite nation à l'intérieur du Canada, le Québec des années récentes correspond assez bien à ce modèle : dans les limites de ses ressources fiscales et de ses compétences, il a su définir une trajectoire plus égalitaire que le reste du Canada, trajectoire qui le situe dans la mouvance des petites nations (NOËL, 2013; 2017; 2018; HADDOW, 2015; VAN DEN BERG *et al.*, 2017). Mais le cas singulier du Québec, une petite nation à l'intérieur d'une fédération, n'est pas considéré directement dans cet article.

Dans la première partie, nous présentons l'état de la question, pour expliquer notamment les limites des écrits sur le sujet et l'importance du livre maintenant classique de Katzenstein. Puis une brève partie théorique nous permet d'identifier les principaux facteurs politiques qui différencient les petites nations : plus grande homogénéité de la culture, des situations sociales et des préférences individuelles; institutions politiques moins dispersées et davantage cohésives; facilité accrue de concertation entre les acteurs politiques et sociaux; et présence plus probable d'une identité nationale forte et inclusive. Dans la troisième partie, nous présentons les données utilisées et exposons le choix des cas et des variables. La partie suivante fait état des particularités de l'approche statistique retenue, l'analyse de régression multiple chronologique et transversale, et elle précise l'équation retenue ainsi que la procédure d'estimation. Dans les cinquième et sixième parties, nous présentons les résultats et une série de tests afin d'en vérifier la robustesse. La conclusion remet ces résultats en contexte et en discute les implications. Toutes choses égales par ailleurs, une petite taille semble favoriser la solidarité et l'égalité. Comme le suggère la première « loi » de la géographie de Waldo TOBLER (1970), dans les rapports sociaux, la proximité fait une différence.

TAILLE ET DISTRIBUTION : ÉTAT DE LA QUESTION

Les travaux scientifiques sur la relation entre la taille des nations et la distribution des revenus sont relativement peu nombreux. Les chercheurs intéressés par les inégalités et la protection sociale se sont simplement peu posé la question. En

considérant les travaux plus généraux portant sur la taille des nations, on peut toutefois identifier trois courants théoriques, qui mettent chacun l'accent sur un aspect différent, soit les intérêts et les préférences individuelles des citoyens, l'organisation du pouvoir politique, et l'action politique et la cohésion des rapports sociaux.

Le premier de ces trois courants est ancré dans la discipline économique et il cherche à évaluer l'effet des intérêts et des préférences individuelles sur la quête d'autonomie politique des nations. Dans *The Size of Nations*, Alberto ALESINA et Enrico SPOLAORE (2003) associent la taille des nations à deux objectifs collectifs en partie antinomiques, soit la quête de l'efficacité économique et l'expression fidèle des préférences des citoyens. La quête de l'efficacité favorise les nations de grande taille, dans la mesure où une population importante permet de réaliser des économies d'échelle sur plusieurs biens publics. Une grande population rend également la défense du pays plus forte, elle permet de bénéficier d'un plus vaste marché, ce qui est en principe favorable à la productivité, elle protège les différentes parties du pays contre les cycles économiques et rend possible la redistribution entre de grandes régions (*Ibid.*, p. 3-4). En revanche, une nation de grande taille réunit des personnes et des groupes aux préférences hétérogènes, et elle est donc plus susceptible d'être traversée par des conflits politiques et de se replier sur le plus petit dénominateur commun (*Ibid.*, p. 4-5).

Selon Alesina et Spolaore, dans un monde relativement ouvert et intégré où le libre-échange prédomine, où les investissements et les idées circulent et où règne une paix relative, les économies d'échelle et les autres avantages d'une grande taille, pour la défense par exemple, importent moins (SPOLAORE, 2015). Par conséquent, les écarts entre les préférences à l'intérieur de chaque pays apparaissent plus significatifs, ce qui a tendance à faire augmenter, à des coûts relativement faibles, le nombre de nations autonomes. Ce raisonnement économique permet d'expliquer la multiplication des petites nations souveraines dans l'économie mondialisée et relativement pacifique de la deuxième moitié du 20^e siècle (ALESINA et SPOLAORE, 2003, p. 219). Il éclaire aussi, indirectement, la question de la redistribution des revenus. Dans un autre ouvrage écrit avec Edward Glaeser, Alesina associe en effet la taille à la redistribution des revenus en suggérant, de façon conséquente avec son raisonnement sur les préférences, que les pays de grande taille, plus hétérogènes et décentralisés, sont moins susceptibles d'être égalitaires (ALESINA et GLAESER, 2004, p. 213-214).

De nombreuses recherches ont d'ailleurs établi un lien entre l'homogénéité culturelle, le développement des services publics et le succès économique. Les nations moins divisées sur le plan ethnique, linguistique ou religieux auraient davantage de facilité à se doter de programmes publics et obtiendraient, en conséquence, de meilleures conditions sociales et une plus forte croissance économique (ALESINA, BAQIR et EASTERLY, 1999; GERRING *et al.*, 2015). Ces avantages liés à l'homogénéité culturelle contribueraient, selon Campbell et Hall, à la réussite économique et sociale des petits pays (CAMPBELL et HALL, 2009, 2010, 2017). L'homogénéité culturelle des différents pays demeure cependant difficile à mesurer. La plupart des études comparatives portent d'ailleurs sur des ensembles de pays présentant des niveaux de diversité et de développement très contrastés. Peu de données permettent une

comparaison portant spécifiquement sur l'effet de la diversité dans les démocraties avancées. Certains résultats tendent tout de même à confirmer les avantages d'une petite taille et de l'homogénéité culturelle (PATSIURKO, CAMPBELL et HALL, 2012). Mais ces vérifications ne tiennent que pour une année et quelques pays. Une étude plus large de 91 pays ne trouve pas de relation entre la diversité et les préférences pour la redistribution (STEELE, 2016).

Les résultats empiriques pour la taille demeurent également fragiles. Une analyse qui compare 200 pays sur 50 ans, par exemple, ne permet pas d'établir un lien significatif entre la taille et les inégalités, mesurées soit par l'indice de Gini, soit à l'aide du ratio entre les revenus du quintile supérieur et ceux des deux quintiles inférieurs (DAMIJAN, DAMIJAN et PORCERO, 2013; voir aussi ROSE, 2006). Mais l'étude de l'État-providence nous enseigne que ces comparaisons à grande échelle, qui incluent des pays à différents niveaux de développement sans distinguer les régimes démocratiques et autoritaires, s'avèrent souvent insuffisantes pour estimer l'effet des facteurs institutionnels ou politiques. Des travaux sur le fédéralisme reprennent en partie les mêmes hypothèses, mais ne démontrent pas non plus une relation très claire entre la taille et la redistribution des revenus (RODDEN, 2010; BERAMENDI, 2012). La question demeure donc ouverte.

Une perspective strictement économique peut, bien sûr, être critiquée dans la mesure où elle a tendance à court-circuiter la conversion toujours complexe des préférences et des intérêts en décisions politiques (CHANDRA, 2006; KEATING, 2017). Mais l'hypothèse d'un lien entre les préférences plus ou moins homogènes des nations et la redistribution des revenus demeure plausible (PATSIURKO, CAMPBELL et HALL, 2012; BERAMENDI, 2012).

Un deuxième courant de pensée, davantage associé à la science politique, relie plus directement la taille à la démocratie et aux institutions politiques, pour suggérer qu'une petite taille facilite le fonctionnement démocratique et le développement d'institutions plus cohésives (DAHL et TUFTE, 1973; OLSSON et HANSSON, 2011). Le simple effet démocratique d'une petite taille devrait avoir un impact sur la redistribution des revenus, puisque la démocratie favorise la redistribution (BOIX, 2003; BROWN et MOUBARAK, 2009; STASAVAGE, 2011). Mais parmi les démocraties, l'effet de la taille sur la redistribution passe plutôt par la nature des institutions. Les pays de grande taille, en effet, sont plus susceptibles d'avoir des institutions politiques qui dispersent le pouvoir et multiplient les possibilités de blocage, comme le fédéralisme, la séparation des pouvoirs exécutif et législatif, ou un système électoral majoritaire (GERRING et THACKER, 2008; GERRING, JAEGER et MAGUIRE, 2016). Or cet éclatement du pouvoir politique rend la redistribution plus difficile (IMMERGUT, 1992; HUBER, RAGIN et STEPHENS, 1993; GERRING et THACKER, 2008). Le lien entre le type de système électoral et la redistribution, en particulier, semble probant : les pays ayant un mode de représentation majoritaire, ce qui est le cas dans plusieurs grands pays, sont moins susceptibles d'être égalitaires que les pays où prévaut la représentation proportionnelle (BIRCHFIELD et CREPAZ, 1998; IVERSEN et SOSKICE, 2009). Dans l'ensemble, les travaux portant sur la taille, la démocratie et les institutions renforcent l'hypothèse économique sur la distribution des préférences, en suggérant qu'une petite taille est propice à des institutions qui facilitent l'action concertée et, de ce fait, la redistribution des revenus.

Une hypothèse rapprochée est mise de l'avant par un troisième courant théorique, qui porte sur l'action politique dans les petites nations, action favorisée par une plus grande cohésion sociale, elle-même ancrée dans une perception partagée de vulnérabilité. Les travaux de KATZENSTEIN (1985, 2003) sur les petits pays européens sont fondateurs à cet égard, et ils ont été repris et approfondis par plusieurs chercheurs qui ont travaillé sur les petits États indépendants, mais également sur les petites nations fonctionnant à l'intérieur de fédérations multinationales (CAMPBELL et HALL, 2009; BECKER, 2011; KEATING, 1997; McEWEN, 2006; BÉLAND et LECOURS, 2008; RIOUX, 2022). L'idée générale est que, dans une économie mondialisée, les petites nations doivent nécessairement se spécialiser et s'ajuster face aux aléas de la compétition et de l'instabilité économique. Contrairement aux grandes puissances, les petits pays ne peuvent espérer prévenir (en planifiant le développement) ou faire porter à d'autres (en imposant des barrières tarifaires) les coûts du changement. Ils doivent vivre avec le changement et s'ajuster du mieux qu'ils le peuvent (KATZENSTEIN, 1985, p. 23-24). Les acteurs politiques et sociaux de ces petits pays ne suivent pas une démarche planifiée et explicite, mais une perception commune de vulnérabilité face à l'économie mondiale les amène à converger vers une stratégie favorisant l'ouverture économique – incontournable pour une petite nation –, des mécanismes de compensation pour les parties désavantagées par le changement, et des politiques d'ajustements sectoriels pour les producteurs (KATZENSTEIN, 1985, p. 39-79; 2003, p. 11, 25). Katzenstein qualifie la configuration institutionnelle qui facilite ce type de stratégie de corporatisme démocratique, pour souligner le rôle de la concertation continue entre les grands acteurs sociaux (KATZENSTEIN, 1985, p. 80). Depuis les années 1980, évidemment, le contexte mondial a changé et les recherches sur les variétés institutionnelles du capitalisme se sont enrichies, mais l'effet politique d'une petite taille semble toujours tenir (SCHMIDT, 2011, p. 153, 170-171; CAMPBELL et HALL, 2017). Toutes choses égales par ailleurs, les petites nations semblent plus susceptibles d'avoir des acteurs sociaux et politiques capables de promouvoir la cohésion sociale, d'engendrer des compromis et de soutenir des politiques sociales généreuses et une distribution plus égalitaire des revenus. Les petits pays doivent même se méfier de leur propension à se concerter qui les amène parfois à miser à l'excès sur une direction convenue (ORNSTON, 2018). Les résultats de Katzenstein, comme ceux des recherches qui ont suivi en science politique, reposent cependant sur des études de cas et des comparaisons qualitatives. La théorie n'a pas vraiment fait l'objet d'une estimation à l'aide de modèles quantitatifs.

Dans un ouvrage récent sur les politiques sociales en Inde, Prerna SINGH (2015) explore une avenue distincte mais compatible avec la logique de Katzenstein. En comparant les politiques de développement social dans les différents États de la fédération indienne, la politologue observe de grandes différences d'une région à l'autre, qu'elle attribue aux variations de la force du sentiment identitaire propre à chaque État. Dans les États où le nationalisme étatique est vigoureux, les clivages de classe, d'ethnicité ou de religion sont plus facilement dépassés, pour permettre des politiques inclusives et généreuses qui se traduisent par des résultats nettement supérieurs en termes d'éducation et de santé publique. Dans les États où l'identité collective commune est plus faible, les divisions demeurent plus fortes, l'attention est portée vers la politique fédérale, et les actions et les résultats à l'échelle de l'État s'avèrent beaucoup moins probants. Il n'y a pas, dans l'analyse de Singh, de

référence à la taille. Mais on peut y voir un argument complémentaire de celui de Katzenstein, dans la mesure où les petits États sont plus susceptibles d'avoir une identité nationale bien définie et vigoureuse. Les résultats de Singh sont d'ailleurs compatibles avec ceux de Daniel BÉLAND et André LECOURS (2008), qui associent le développement de la protection sociale à la montée du nationalisme au Québec, en Écosse et en Flandres.

Cette brève revue des travaux sur le sujet suggère que trois facteurs peuvent favoriser la redistribution des revenus dans les petites nations : la relative homogénéité des préférences des électeurs, qui facilite l'obtention des consensus nécessaires à la redistribution; la moins grande dispersion du pouvoir, également favorable à la redistribution; et une cohésion sociale forte doublée d'une identité partagée, renforcée notamment par une certaine perception de vulnérabilité face aux aléas de l'économie mondiale. Pour valider pleinement ces hypothèses, il serait possible de faire des études de cas approfondies. Mais on peut également en estimer la pertinence à partir d'une analyse comparative quantitative. La section suivante précise les bases théoriques d'une telle comparaison.

CADRE THÉORIQUE

Dans l'état de la question qui précède, nous identifions trois explications complémentaires qui convergent pour prédire une relation inverse entre la taille des nations et la redistribution des revenus. On peut les résumer en parlant d'une explication économique, d'une explication institutionnelle et d'une explication politique.

1. Explication économique : un petit pays est susceptible d'avoir moins de disparités régionales, des situations économiques plus semblables et une population plus homogène, dont les préférences sont moins divergentes ou polarisées (BERAMENDI, 2012). Des économies d'échelle sont sans doute moins accessibles que dans un grand pays, mais la décision de redistribuer les revenus est d'emblée facilitée par une certaine homogénéité des préférences (ALESINA et SPOLAORE, 2003; CAMPBELL et HALL, 2009).
2. Explication institutionnelle : un petit pays est moins susceptible d'avoir des institutions politiques divisées ou propices à la polarisation – comme le fédéralisme ou un système électoral majoritaire – institutions qui dispersent le pouvoir ou rendent plus difficiles les actions cohésives nécessaires pour permettre la redistribution (HUBER, RAGIN et STEPHENS, 1993; GERRING et THACKER, 2008; HORNE, ADAMS et GIDRON, 2023).
3. Explication politique : une petite taille induit une perception de vulnérabilité et favorise la concertation entre les acteurs politiques et sociaux, qui sont ainsi plus susceptibles de négocier des compromis où les gains des uns servent en partie à compenser les pertes des autres. La stratégie politique dominante combine un consensus à propos de l'ouverture économique à des mesures volontaires de redistribution, afin de favoriser l'adaptation à un monde en perpétuel changement (KATZENSTEIN, 1985; CAMPBELL et HALL, 2017; ORNSTON, 2018). Une petite taille facilite aussi l'affirmation d'une identité nationale cohésive et partagée, facteur clé de la solidarité entre les citoyens (SINGH, 2015; BÉLAND et

LECOURS, 2008). Ce contexte devrait se traduire par des mouvements collectifs forts – on pense notamment au syndicalisme – et par une plus grande propension des partis de gauche à gouverner.

Il serait possible de vérifier la validité de chacune de ces explications à l'aide d'études de cas approfondies, afin d'identifier les préférences individuelles dans différents pays et de retracer l'évolution institutionnelle et politique de chaque nation depuis quelques décennies. Ce n'est pas l'approche retenue ici. Cette étude teste plutôt les implications de ces explications à partir d'analyses statistiques sur plusieurs pays, pendant une longue période. Autrement dit, il s'agit de voir, sur une grande échelle, si les prédictions qui découlent de ces explications se vérifient.

La démarche quantitative en sciences sociales vise moins à identifier tous les facteurs reliés à un effet donné qu'à déterminer les effets associés à un facteur en particulier (GOERTZ et MAHONEY, 2012, p. 41-43). Pour cette étude, ceci implique qu'il s'agit moins d'identifier tous les facteurs associés à la distribution des revenus que de vérifier la pertinence d'un facteur en particulier, ici, la taille des nations. Ce qui retient notre attention, c'est l'association entre la taille et la redistribution, pour un groupe de pays et une période donnée (GOERTZ et MAHONEY, 2012, p. 77). Si cette relation s'avère significative, on peut présumer que les facteurs identifiés plus haut – homogénéité des préférences, institutions politiques moins divisées, concertation et identité nationale partagée – jouent. À proprement parler, cependant, l'analyse statistique ne peut jamais prouver un lien de causalité, puisque la causalité n'est pas observable directement. Une relation est simplement établie à partir d'associations statistiques identifiées sur la base d'un raisonnement théorique (MOSES et KNUITSEN, 2019; GOERTZ et MAHONEY, 2012, p. 101).

Afin de vérifier la relation entre la taille et la distribution des revenus, il faut notamment contrôler un certain nombre de facteurs connus pour influencer la redistribution et susceptibles d'intervenir entre la taille et la redistribution. Trois facteurs institutionnels ou politiques, en particulier, ont des chances de jouer un rôle : la représentation proportionnelle, plus fréquente dans les pays de petite taille (KATZENSTEIN, 1985, p. 150; RODDEN, 2010), et qui facilite, davantage que le mode majoritaire, les compromis politiques et en fin de compte la justice sociale (IVERSEN et SOSKICE, 2009; DÖRING et MANOW, 2017); la force du mouvement syndical et de la gauche politique, également favorables à une plus grande égalité (KORPI et PALME, 2003; BRADY, 2009; VAN KERSBERGEN et VIS, 2014); et le type et la générosité des institutions de l'État-providence, qui ont un lien documenté avec la redistribution (KENWORTHY, 2011; VAN KERSBERGEN et VIS, 2014; JACQUES et NOËL, 2018). La relation entre les différentes variables peut être complexe, mais le rôle de la taille devrait être détectable statistiquement, même en tenant compte de ces différents facteurs politiques et institutionnels.

Idéalement, il serait bon d'ajouter une variable contrôle pour la diversité ethnique, linguistique ou religieuse. Il n'y a cependant pas de consensus sur le type de diversité qui importe le plus ou sur les indicateurs de diversité à retenir. On peut penser, en fait, que selon les pays le type de diversité qui est activé politiquement

varie, qu'il s'agisse de l'ethnicité, de la langue ou de la religion. Les travaux les plus ambitieux sur la question retiennent donc plusieurs indicateurs de diversité, dont la plupart ne sont disponibles que pour quelques années (PATSIURKO, CAMPBELL et HALL, 2012; STEELE, 2016). Dans les circonstances, il nous semble plus réaliste et plus prudent de laisser de côté un contrôle de la diversité, en gardant à l'esprit que la question mérite une analyse plus fouillée.

Comme la théorie de Katzenstein suggère un lien entre la taille, l'ouverture au commerce et la redistribution, il semble pertinent d'inclure également une variable pour mesurer l'ouverture au commerce de chaque pays. Cet ajout pose toutefois deux difficultés. D'abord, du point de vue des politiques publiques, tous les pays considérés ici sont nettement engagés en faveur de la liberté des échanges, plus sans doute qu'à l'époque où Katzenstein menait ses recherches. En 2019, la moyenne pondérée des tarifs (*trade weighted average*) de chacun de ces pays se situait dans une fourchette étroite et basse, entre le 1,7 % de la Suisse et le 3,4 % du Canada (WTO, ITC et UNCTAD, 2021). Il y a bien sûr des barrières non tarifaires et des obstacles administratifs au commerce, mais ceux-ci se mesurent difficilement et rien ne permet de penser qu'ils engendrent de grands écarts entre les pays de l'OCDE. Même si on pouvait en disposer, une mesure des orientations nationales envers le commerce varierait donc peu.

Une option, fréquemment utilisée dans les travaux économiques sur le commerce, consiste à prendre la mesure du poids des échanges internationaux dans l'économie nationale. Il suffit alors d'additionner la valeur en dollars courants des importations (M) et des exportations (X) d'un pays, puis de les diviser par le produit intérieur brut (PIB). On parle alors de la part du commerce dans l'économie nationale ($M + X / \text{PIB}$). Cette mesure de l'ouverture commerciale a l'avantage d'être simple, mais elle comporte une limite importante, parce qu'elle mesure un résultat et non pas une orientation des politiques publiques. La part du commerce est en effet davantage liée à la taille de l'économie nationale qu'à la politique commerciale. À l'aune de cet indicateur, les États-Unis, le Japon et l'Allemagne, des géants du commerce mondial, apparaissent comme des nations fermées sur elles-mêmes et beaucoup moins ouvertes que le Congo, la Jordanie ou le Tadjikistan (SQUALLI et WILSON, 2011). C'est que la part du commerce constitue, pour l'essentiel, une autre façon de mesurer la taille d'un pays : dans les grandes nations, le commerce représente tout simplement une part moins importante de la production nationale.

Pour corriger ce problème, Jay Squalli et Kenneth Wilson proposent un index plus élaboré, qui pondère la part du commerce par l'importance d'un pays dans les échanges mondiaux (SQUALLI et WILSON, 2011). Utile pour certaines fins, cet indice nous éloigne toutefois de la logique de Katzenstein, en prenant en compte le poids d'un pays dans l'économie mondiale, un facteur qui n'a pas en principe d'effet sur la redistribution.

Malgré ses défauts, la part du commerce correspond cependant assez bien à la théorie proposée plus haut, puisqu'elle mesure l'exposition d'un pays à la concurrence internationale. Même si cette mesure est liée à la taille du pays, il demeure possible de l'utiliser comme variable contrôle puisque la corrélation entre les deux

dimensions est significative mais pas excessive ($r = -0,51$), ce qui signifie que les deux variables mesurent des aspects différents de la réalité.

Le type de système électoral, la force de la gauche sociale et politique, la générosité de l'État-providence et la part du commerce international dans l'économie peuvent tous être associés à la distribution. Mais même en tenant compte de ces facteurs, un effet taille devrait se manifester, les petits pays étant plus susceptibles de redistribuer le revenu. La taille n'impose pas une destinée, mais elle conditionne au moins en partie l'univers des possibles. Une fois tout bien considéré, quelque chose subsiste, conclut Vivien Schmidt, qui semble distinguer les petits pays (SCHMIDT, 2011, p.171).

DONNÉES

La vérification des hypothèses porte sur un groupe de 20 pays pour les années 1990 à 2019 (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse). Ces pays sont tous des démocraties établies depuis plus de vingt ans en début de période, avec des économies prospères et des États-providence avancés. Il faut environ vingt ans, estiment les politologues Evelyne Huber et John Stephens, avant que les effets des processus politiques et sociaux engendrés par la démocratie influencent les inégalités (HUBER et STEPHENS, 2012, p. 148). Comme la période retenue ici couvre les années 1990 à 2019, afin d'avoir une période suffisamment longue pour obtenir des résultats stables, il vaut mieux exclure les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est, où l'État-providence demeure moins développé et où le passé soviétique conditionne encore les possibilités politiques (TOOTS et LAURI, 2022)². Plus généralement, il semble préférable de se concentrer sur l'univers des États-providence avancés, pour lesquels existe un ensemble abondant de travaux et des données diverses et fiables. C'est la stratégie conventionnelle en politique comparée.

Pour prendre en compte la taille d'un pays, au moins deux indicateurs sont possibles : la mesure de l'aire géographique et celle de la taille de la population. Certaines études retiennent l'aire géographique, qui permet d'évaluer les distances à parcourir pour entretenir des réseaux sociaux (ALESINA et GLAESER, 2004, p. 214; STASAVAGE, 2011), mais il existe un large consensus pour faire de la population totale l'indicateur le plus simple et le plus satisfaisant, celui qui correspond le mieux aux attentes théoriques concernant l'homogénéité des préférences, la concentration du pouvoir et la propension des acteurs sociaux et politiques à se concerter (DAHL et TUFTE, 1973; KATZENSTEIN, 1985; ALESINA et SPOLAORE, 2003). Le Québec, par exemple, est doté d'un immense territoire mais il constitue néanmoins une petite société par sa population. Dans leur ouvrage classique sur la taille et la démocratie, c'est d'ailleurs cette mesure simple et consensuelle que rejetaient déjà

2. Aux fins de la comparaison, il semble également raisonnable d'exclure des pays plus pauvres, comme la Grèce, ou très petits, comme l'Islande ou le Luxembourg.

Robert DAHL et Edward TUFTE (1973, p. 17-19). Les données sur la population proviennent des Nations Unies (Nations Unies, 2019). Comme la distribution des données est fortement asymétrique, allant de 4,8 millions de personnes en Nouvelle-Zélande (en 2019) à environ 329 millions aux États-Unis, les données sont transformées pour retenir le logarithme de la population (*logpop*), une transformation conventionnelle dans les travaux sur la question (DAHL et TUFTE, 1973, p. 44, 82; ALESINA et SPOLAORE, 2003, p. 156-157).

La part du commerce (*commerce*) est la somme des importations et des exportations divisées par le produit intérieur brut, en dollars US courants. Les données proviennent de la Banque mondiale (commerce de marchandise en pourcentage du PIB, BANQUE MONDIALE, 2022).

En ce qui concerne la redistribution des revenus, plusieurs mesures sont disponibles. La plus simple consiste à prendre le coefficient de Gini pour le revenu après impôts et transferts, qui donne une représentation des inégalités dans l'ensemble d'une société. Le coefficient de Gini est un indice conventionnel, qui varie de 0 (égalité parfaite entre les membres d'une société) à 1 (tous les revenus se concentrent sur une seule personne). Il s'agit sans aucun doute de la mesure des inégalités la plus utilisée et la plus connue (CEPE, 2009, p. 49; 2017, p. 53). Cet indicateur ne permet toutefois pas de mesurer directement l'effort gouvernemental de redistribution, c'est-à-dire le rôle joué par les politiques publiques pour redistribuer les revenus réalisés sur le marché. Le coefficient de Gini après impôts et transferts ne présente en effet que la distribution finale des revenus, qui résulte à la fois du fonctionnement du marché et de l'intervention gouvernementale. Pour dépasser ce problème, il est possible de construire un indice relatif de redistribution, en comparant les inégalités avant et après l'intervention de l'État. Pour ce faire, on calcule la différence entre le coefficient de Gini pour les revenus de marché et le coefficient de Gini pour les revenus après impôts et transferts, puis on divise par le coefficient de Gini pour les revenus de marché et on multiplie par 100.

Une autre façon d'appréhender la redistribution en se concentrant cette fois sur le bas de l'échelle consiste à considérer le taux de pauvreté et un indice de réduction de la pauvreté. Pour ce faire, nous pouvons recourir au taux de pauvreté le plus utilisé pour les comparaisons internationales, soit le pourcentage de personnes vivant avec moins de 50 % du revenu médian, après impôts et transferts (CEPE, 2009, p. 38-39). Comme pour le coefficient de Gini, ce taux ne permet pas de jauger l'effort étatique de réduction de la pauvreté, puisqu'il ne donne que la situation finale. Il est cependant possible de construire un indice de réduction de la pauvreté en calculant la différence entre le taux de pauvreté pour les revenus de marché et le taux de pauvreté pour les revenus après impôts et transferts, divisés par le taux de pauvreté pour les revenus de marché et multiplié par 100.

Nos indices de redistribution et de réduction de la pauvreté ne vont pas sans difficultés. Ils suggèrent en effet que le coefficient de Gini et le taux de pauvreté préalables aux impôts et transferts sont de purs résultats du fonctionnement du marché, ce qui n'est pas véritablement le cas. L'État influence en effet considérablement la distribution sur le marché, avant même les impôts et les transferts, en investissant en éducation, en réglementant les relations de travail, en légiférant sur les conditions de travail ou en créant diverses protections sociales

(ESPING-ANDERSEN et MYLES, 2009, p. 651-52). L'Allemagne, par exemple, a réduit les inégalités en introduisant un salaire minimum en 2015 (BOSSLER et SCHANK, 2023). Pour rendre compte de cette situation, nous retiendrons donc également le Gini et le taux de pauvreté pour les revenus de marché, avant impôt et transferts. Les données pour les différents coefficients de Gini et taux de pauvreté proviennent de la *Base de données sur la distribution des revenus* de l'OCDE (2022a).

Une dernière mesure de l'effort de redistribution consiste à évaluer le revenu annuel assuré à la plus pauvre des personnes dans une société, l'individu seul, en âge et en mesure de travailler mais sans travail et sans ressources financières. Les revenus d'aide sociale prévus dans de tels cas, qui incluent les prestations d'aide sociale mais aussi les différents transferts qui peuvent s'ajouter dans un cas type, varient beaucoup d'un pays à l'autre. Cette mesure du soutien financier minimal offert aux plus pauvres diffère des indicateurs précédents parce qu'elle ne découle pas d'une enquête sur les revenus mais plutôt d'une évaluation des règles gouvernementales qui s'appliquent dans chaque pays à un ménage type (NELSON, 2007, 2013; NOËL, 2019). Une telle évaluation est nécessairement imparfaite dans la mesure où l'aide sociale est un univers d'exceptions, où les règles sont souvent locales et particulières, et pas toujours appliquées systématiquement. Pour le Canada et les États-Unis, par exemple, les revenus d'aide sociale retenus sont en fait ceux qui prévalent en Ontario et au Michigan (NELSON, 2003, p. 88-89). Il n'en reste pas moins que le niveau des revenus d'aide sociale pour les personnes seules en mesure de travailler constitue un bon indicateur de l'engagement étatique à redistribuer. Pour établir le caractère plus ou moins adéquat de ces revenus dans une société donnée, il faut créer un indice du soutien financier minimal en divisant les revenus d'aide sociale pour les personnes seules par le revenu médian par personne d'un pays, puis en multipliant par 100 (NELSON, 2013, p. 391). Pour les années entre 1990 et le début des années 2000, les données utilisées sont celles compilées par Kenneth Nelson, au Swedish Institute for Social Research (SOFI) de l'Université de Stockholm (qui nous a communiqué le fichier « SaMip 2.5 Beta Data (full) »). Pour les années subséquentes, elles proviennent des données sur les revenus d'aide sociale du SaMip, disponibles dans la banque de données *Social Policy Indicators (SPIN)* (<http://www.sofi.su.se/spin/>). Ces données sont ensuite traitées suivant la même procédure pour établir le caractère plus ou moins adéquat des revenus d'aide sociale, à l'aide des données de l'OCDE sur le revenu disponible médian (OCDE, 2022a).

Normalement, ces sept indicateurs d'inégalités, de pauvreté ou de redistribution devraient converger. C'est ce qui ressort du Tableau 1, qui présente les corrélations entre ces indicateurs pour les 20 pays et les 29 années retenues. Pour avoir des séries de données plus complètes pour les analyses de régression, nous avons interpolé quelques séries de données à l'aide de la commande *ipolate* de STATA. Cette procédure pose peu de difficultés, car ces séries varient lentement d'une année à l'autre (les variables traitées ainsi sont les six variables dépendantes qui mesurent la distribution et la pauvreté).

Les différentes mesures d'inégalités, de pauvreté et de redistribution retenues apparaissent largement conséquentes. Ces différents indicateurs de redistribution semblent donc présenter un portrait valide et cohérent de la situation et leur usage concomitant peut permettre de vérifier la robustesse des résultats statistiques.

TABLEAU 1

Corrélations entre sept mesures d'inégalités, de pauvreté ou de redistribution, 20 pays de l'OCDE, 1990-2019

	Gini de marché	Gini	Redistribution	Pauvreté avant I/T	Pauvreté	Réduction de la pauvreté	Soutien financier minimal
Gini de marché	1,0000 313						
Gini	0,4397* 0,0000 272	1,0000 307					
Redistribution	0,3061* 0,0000 272	-0,6847* 0,0000 286	1,0000 286				
Pauvreté avant I/T	0,8883* 0,0000 244	0,1331 0,0358 249	0,6176* 0,0000 247	1,0000 252			
Pauvreté	0,3306* 0,0000 267	0,8687* 0,0000 287	-0,6287* 0,0000 276	0,1366 0,0305 251	1,0000 291		
Réduction de pauvreté	0,1876* 0,0020 270	-0,6514* 0,0000 279	0,9090* 0,0000 279	0,5243* 0,0000 247	-0,7535* 0,0000 273	1,0000 280	
Soutien financier minimal	-0,2149* 0,0003 284	-0,7204* 0,0000 263	0,5189* 0,0000 257	-0,0318 0,6250 239	-0,8242* 0,0000 262	0,6077* 0,0000 255	1,0000 460

Note : * significatif à 0,01; valeur-p en seconde ligne, suivie du nombre d'observations.

Tel que mentionné plus haut, afin de contrôler d'autres facteurs pouvant expliquer la redistribution, outre la taille de la population et l'ouverture au commerce international, différentes variables politiques et institutionnelles doivent être introduites. D'abord, une variable dichotomique (*RP*) est utilisée pour distinguer les systèmes électoraux majoritaires (Australie, Canada, États-Unis, France, Japon, Nouvelle-Zélande jusqu'en 1995 et Royaume-Uni, auxquels la valeur 0 est attribuée) des systèmes proportionnels ou mixtes (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande après 1995, Portugal, Suède et Suisse, qui prennent la valeur 1). Les sources pour le classement des différents systèmes électoraux sont un document de référence de l'*International Institute for Democracy and Electoral Assistance* (REYNOLDS, REILLY et ELLIS, 2005) et les données compilées dans le *Comparative Political Data Set* produit à l'Université de Berne par Klaus Armingeon et ses collègues (ARMINGEON, ENGLER et LEEMANN, 2021).

Deux variables servent ensuite à capturer la force de la gauche dans chaque pays : la densité syndicale (*dsynd*), qui mesure la présence des syndicats sur le marché du

travail d'un pays, et la présence cumulative de la gauche au pouvoir depuis 1980 (*gauche80*), qui traduit la force de la social-démocratie au gouvernement. La densité syndicale est une mesure conventionnelle, dont les données proviennent de la *Base de données sur l'emploi* de l'OCDE (OCDE, 2022b). Le pouvoir cumulatif de la gauche se mesure en comptant pour chaque année depuis une année de départ antérieure à la période étudiée la proportion des postes ministériels détenus par un parti de gauche. Chaque année, un pays reçoit ainsi un score entre 0 et 1 pour représenter la présence de la gauche au gouvernement, et ces scores s'additionnent à partir de l'année de départ pour former un score cumulatif. Les études qui utilisent cet indicateur partent souvent de 1945, puisque la fin de la Deuxième Guerre mondiale marque les débuts de l'État-providence moderne (voir, par exemple, BRADY, HUBER et STEPHENS, 2020). Mais pour une analyse portant sur les années 1990-2010, il semble plus raisonnable de ne remonter que dix ans en arrière, en partant de 1980, ce qui laisse amplement le temps à l'influence de long terme de la gauche de se manifester. Les données utilisées pour calculer cet indicateur proviennent des valeurs annuelles pour la proportion de la gauche au gouvernement compilées dans le *Comparative Political Data Set* par Klaus Armingeon et ses collègues (ARMINGEON, ENGLER et LEEMANN, 2021).

Enfin, deux variables servent à mesurer le facteur le plus susceptible d'influencer directement la redistribution des revenus, la nature et l'ampleur de la protection sociale. La première variable est l'indice de générosité de l'État-providence développé par Lyle Scruggs et disponible dans son *Comparative Welfare Entitlements Project Data Set* (SCRUGGS, 2022). Cet indice (*générosité*) intègre différentes informations sur les programmes d'assurance sociale, concernant notamment les règles d'éligibilité et les taux de couverture et de remplacement du revenu, et il est largement reconnu comme l'une des meilleures mesures synthétiques du type d'État-providence existant dans un pays (VAN KERSBERGEN et VIS, 2014, p. 85). Une seconde variable mesure les dépenses sociales publiques en pourcentage du produit intérieur brut, afin de rendre compte de l'effort national consacré à la protection sociale (*dépsoc*). Les données dans ce cas proviennent de la *Base des données sur les dépenses sociales* de l'OCDE (OCDE, 2022c).

Le Tableau 2, qui présente les relations entre les différentes mesures de contrôle et l'indice de Gini, montre la plausibilité de ces mesures, qui sont toutes fortement corrélées dans le sens attendu à l'indice Gini.

MÉTHODOLOGIE

L'utilisation dans un même modèle statistique de données longitudinales et transversales pose des défis particuliers, parce qu'il s'agit de comparer à la fois dans le temps et dans l'espace. En science politique, l'approche dominante a longtemps été de suivre la procédure PCSE (*Panel Corrected Standard Error*) mise au point par Nathaniel BECK et Jonathan KATZ (1995). Cette approche combine tous les cas pour toutes les années de façon indifférenciée, ignorant les écarts systématiques entre les différents groupes, des pays dans notre cas. Cette approche a l'avantage d'être simple, mais elle omet de considérer des différences résiduelles et non observées entre les cas, ce qui peut induire un biais statistique engendré par une variable

TABLEAU 2

Corrélations entre les différentes variables indépendantes et l'indice de Gini, pays de l'OCDE, 1990-2019

	Gini
Population (log)	0,6668* 0,0000 307
Représentation proportionnelle	-0,5514* 0,0000 307
Commerce	-0,4680* 0,0000 307
Pouvoir de la gauche depuis 1980	-0,4120* 0,0000 307
Densité syndicale	-0,6975* 0,0000 288
Générosité de l'État-providence	-0,6979* 0,0000 296
Dépenses sociales	-0,5369* 0,0000 303

Note : * significatif à 0,01; valeur-p en seconde ligne, suivie du nombre d'observations.

omise. Une réponse fréquemment utilisée consiste à introduire un effet fixe pour chaque pays, ce qui élimine le risque d'hétérogénéité non observée et concentre l'analyse sur les variations dans le temps à l'intérieur de chaque pays (BELL et JONES, 2015, p. 139). Cette solution crée cependant un problème parce qu'elle ne permet pas d'estimer l'effet des variables qui bougent peu dans le temps, comme les systèmes électoraux par exemple (BECK et KATZ, 2001; PLÜMPER, TROEGER et MANOW, 2005; BELL et JONES, 2015, p. 139). Ce problème se pose de façon centrale pour cette étude, puisque la variable d'intérêt, la taille de la population, est justement une variable qui évolue lentement.

Brandon BARTELS (2015) et Andrew BELL et Kelvyn JONES (2015) proposent de répondre à ce dilemme en modélisant de façon explicite les effets qui jouent entre les pays (*between-cases effects*) et ceux qui se réalisent dans le temps, à l'intérieur de chaque pays (*within-cases effects*), ce qui permet d'éviter de confondre ces deux dynamiques (comme avec la procédure PCSE) ou d'ignorer les effets qui jouent entre les pays (comme avec les modèles à effets fixes). L'idée consiste simplement à créer des variables spécifiques pour chaque type d'effets, afin de vérifier l'existence et la

signification de chaque effet. C'est ainsi que cette étude procède. Théoriquement, la taille de la population devrait surtout avoir un effet transversal sur la redistribution, puisqu'elle varie peu et lentement dans le temps. L'interprétation des résultats se concentrera donc sur ces effets transversaux (*between*).

Comme Bartels, nous incluons une variable indépendante retardée (lag) dans notre modèle multivarié, afin de tenir compte de la continuité dans le temps des efforts de redistribution. Formellement, le modèle peut être représenté par l'équation suivante :

$$Y_{ij} = \gamma_{00} + \theta_1 \ln(P)_{1,ij}^w + \beta_1 Y_{ij(t-1)} + \beta_2 X_{2,ij}^w + \dots + \beta_n X_{n,ij}^w + \delta_1 \ln(\bar{P})_{1,j} + \gamma_2 \bar{X}_{2,j} + \dots + \gamma_n \bar{X}_{n,j} + u_{0j} + e_{ij}$$

Y_{ij}	une des sept variables dépendantes (valeurs au temps i pour un pays j)
γ_{00}	ordonnée à l'origine
$\ln(P)_{1,ij}^w$	différence au sein des pays (within) pour le logarithme naturel de la taille de la population P
θ_1	coefficient estimant l'association de cette différence avec Y_{ij}
$\beta_1 Y_{ij(t-1)}$	variable dépendante décalée (lag) et son coefficient
$X_{2,ij}^w = X_{n,ij} - \bar{X}_{n,j}$	différences au sein des pays pour les n variables de contrôles présentées plus haut
β	coefficient indique les effets within
$\ln(\bar{P})_{1,j}$	variable mesurant la moyenne du logarithme naturel de la taille de la population sur la période retenue pour un pays j et δ_1 est l'estimé d'intérêt pour cet article, représentant la relation entre la variable <i>between</i> (entre pays) pour la taille de la population et une des mesures de redistribution
$\bar{X}_{n,j}$	variables de contrôle capturant les moyennes pour chaque pays, constantes à travers le temps
γ	effets de différence de moyenne
$u_{0j} + e_{ij}$	termes d'erreur, le premier pour la composante <i>between</i> et le second pour la composante <i>within</i> du modèle

La méthode d'estimation du modèle est la même que celle utilisée par Bartels, soit, dans STATA, la spécification `xtreg y x, id(pays) mle`. Avec une estimation *maximum likelihood* (mle), il n'est pas nécessaire de considérer les erreurs-types robustes parce que la procédure prend déjà en compte le *clustering* (BARTELS, 2015). Dans les tableaux présentant les résultats, la variable dépendante décalée est identifiée par la mention *lag*, les variables mesurant les différences entre pays par la mention *between* et celles capturant les variations dans le temps par la mention *within*.

RÉSULTATS

À première vue, la relation entre la taille de la population d'un pays, mesurée par le logarithme de la population totale, et la redistribution apparaît forte et dans le sens attendu, quel que soit l'indicateur retenu. Le Tableau 3 présente les corrélations entre la taille de la population et les sept indicateurs d'inégalités, de redistribution, de pauvreté ou de soutien financier retenus plus haut.

TABLEAU 3

Corrélations entre la taille de la population et sept mesures d'inégalités, de redistribution ou de pauvreté, pays de l'OCDE, 1990-2019

	Population (log)
Gini de marché	0,2417* 0,0000 313
Gini	0,6668* 0,0000 307
Redistribution	-0,4494* 0,0000 286
Pauvreté avant impôts et transferts	0,1815* 0,0038 252
Pauvreté	0,6616* 0,0000 291
Réduction de la pauvreté	-0,4323* 0,0000 280
Soutien financier minimal	-0,6505* 0,0000 460

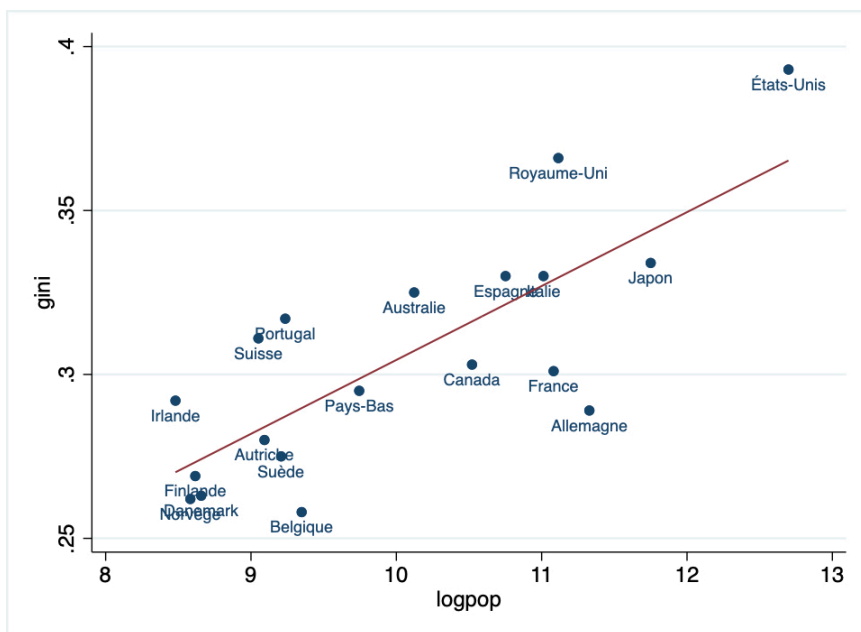
Note : * significatif à 0,01; valeur-p en seconde ligne, suivie du nombre d'observations.

Prise isolément, la taille de la population semble être associée à toutes les mesures de la redistribution, dans le sens attendu. Les grands pays ont davantage d'inégalités (Gini) et de pauvreté que les petits et ils font moins d'efforts de redistribution, de réduction de la pauvreté et de soutien financier minimal. Le Graphique 1 permet de visualiser cette relation pour l'indice de Gini après impôts et transferts et de préciser la position des différents pays pour l'année 2018.

La taille de la population semble clairement associée au niveau des inégalités après impôts et transferts; les Etats-Unis se situent à une extrémité et les pays nordiques à l'autre. On peut noter également que les pays anglo-saxons (sauf le Canada) sont plus inégalitaires que ne le laisse penser leur taille, alors que les pays d'Europe du Nord le sont un peu moins. D'autres facteurs interviennent en effet, pour lesquels il faut contrôler avec un modèle multivarié. Le Tableau 4 présente les résultats pour le modèle présenté plus haut, pour les sept mesures d'inégalités, de pauvreté et de redistribution identifiées. L'analyse vaut pour 18 pays, car le Japon et le Portugal ne sont pas retenus par la procédure faute d'un nombre suffisant d'observations.

GRAPHIQUE 1

Relation entre la taille de la population (log) et les inégalités après impôts et transferts, 20 pays de l'OCDE, 2018



Même avec les contrôles, les relations entre la taille de la population d'une part, et les inégalités, la pauvreté et la redistribution d'autre part, demeurent largement significatives, dans le sens attendu. Plus précisément, les indices Gini d'inégalités et les mesures de la pauvreté, avant et après impôts et transferts sont associés à la taille, tout comme la mesure du soutien financier minimal. Les différences, cependant, qui mesurent les efforts de redistribution et de réduction de la pauvreté ne sont pas associées à la taille, possiblement parce qu'elles sont plus fortement corrélées avec la générosité de l'État-providence et les dépenses sociales. L'effet de la taille joue donc sur les inégalités et la pauvreté, même quand on tient compte des politiques sociales. Mais avant de tirer des conclusions, il convient de s'assurer de la robustesse de ces résultats.

ROBUSTESSE

Le premier test de robustesse consiste à refaire l'analyse à l'aide du modèle PCSE de Beck et Katz, qui a longtemps été la norme en politique comparée. Les résultats

TABLEAU 4

Relations entre différentes mesures d'inégalités, de pauvreté et de redistribution et la taille de la population, 18 pays de l'OCDE, 1990-2019

VARIABLES	Gini revenus de marché	Gini	Redistribution	Pauvreté I/T	Pauvreté	Réduction de la pauvreté	Soutien financier minimal
Population (log) bw	0,0250**	0,0187***	-0,00429	0,0335*	0,0237***	-0,0134	-7,775**
	(0,0107)	(0,00510)	(0,0166)	(0,0189)	(0,00519)	(0,0362)	(3,734)
Rep. Prop. bw	-0,00506	0,00384	-0,0107	-0,00636	0,0129	-0,0602	3,272
	(0,0208)	(0,00796)	(0,0260)	(0,0296)	(0,00810)	(0,0569)	(.,851)
Commerce bw	0,00128***	0,000227	0,000981**	0,00155***	0,000259*	0,00167	-0,0273
	(0,000393)	(0,000153)	(0,000500)	(0,000554)	(0,000156)	(0,00106)	(0,113)
Gauche bw	0,00462**	0,00139	0,00233	0,00606*	0,00311***	-0,000925	0,225
	(0,00231)	(0,000872)	(0,00285)	(0,00319)	(0,000889)	(0,00612)	(0,644)
Syndicats bw	0,000174	-9,98e-05	0,000803	0,000515	0,000384*	0,000160	-0,136
	(0,000494)	(0,000219)	(0,000710)	(0,000814)	(0,000222)	(0,00157)	(0,159)
Générosité ÉP bw	-0,00618***	-0,00177**	-0,00478*	-0,00710**	-0,00187**	-0,00445	0,457
	(0,00176)	(0,000790)	(0,00256)	(0,00296)	(0,000802)	(0,00570)	(0,572)
Dépenses sociales bw	0,00353	-0,00391***	0,0136***	0,00714*	-0,00475***	0,0269***	0,295
	(0,00247)	(0,00103)	(0,00334)	(0,00384)	(0,00104)	(0,00739)	(0,752)
Population (log) wi	-0,0276	-0,00259	-0,0411	0,0300	0,0195	-0,165	-3,149
	(0,0220)	(0,0225)	(0,0415)	(0,150)	(0,0194)	(0,300)	(5,955)
Rep. Prop. wi	-0,00421	0,111*	-0,262	-0,0978	0,0297	-0,0396	-29,79
	(0,00585)	(0,0645)	(0,209)	(0,245)	(0,0655)	(0,473)	(4.,50)
Commerce wi	5,31e-05	5,39e-06	0,000138	0,000153	-3,26e-05	2,93e-05	0,0114
	(9,03e-05)	(6,44e-05)	(0,000137)	(0,000357)	(5,92e-05)	(0,000708)	(0,0186)
Gauche wi	-0,000333	-0,000214	9,99e-05	-0,00101	-0,000135	0,00157	-0,186**
	(0,000325)	(0,000325)	(0,000598)	(0,00189)	(0,000279)	(0,00383)	(0,0858)
Syndicats wi	-0,000366	-0,000517	0,00131*	-0,000382	-0,000799**	-0,000577	0,0705
	(0,000331)	(0,000357)	(0,000795)	(0,00192)	(0,000336)	(0,00400)	(0,0615)
Générosité ÉP wi	-0,000487	-0,00191***	0,00297***	0,00283	-0,000347	0,00343	-0,0388
	(0,000562)	(0,000636)	(0,00115)	(0,00300)	(0,000499)	(0,00597)	(0,109)
Dépenses sociales wi	0,00204***	0,000532*	0,00281***	0,00405***	-0,000340	0,00498	0,226**
	(0,000365)	(0,000309)	(0,000606)	(0,00155)	(0,000267)	(0,00304)	(0,0975)

Suite –

Tableau 4 – Suite

VARIABLES	Gini revenus de marché	Gini	Redistribution	Pauvreté I/T	Pauvreté	Réduction de la pauvreté	Soutien financier minimal
Gini marché (lag) <i>wi</i>	0,772***						
	(0,0408)						
Gini (lag) <i>wi</i>		0,571***					
		(0,0613)					
Redistribution (lag) <i>wi</i>			0,563***				
			(0,0648)				
Pauvreté av. I/T (lag) <i>wi</i>				0,528***			
				(0,183)			
Pauvreté (lag) <i>wi</i>					0,550***		
					(0,0623)		
Réd. Pauvreté (lag) <i>wi</i>						0,552***	
						(0,151)	
Soutien fin. (lag) <i>wi</i>							0,791***
Constante	0,209*	0,232***	0,143	-0,155	-0,0340	0,219	100,8**
	(0,120)	(0,0627)	(0,204)	(0,235)	(0,0637)	(0,452)	(45,56)
Observations	287	189	180	123	189	123	299
Nombre de pays	18	18	18	18	18	18	18

Erreurs types entre parenthèses

*** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1

présentés au Tableau A1 de l'Annexe³ sont largement compatibles avec ceux du modèle retenu ici, puisque les mêmes relations entre la taille de la population et les variables dépendantes sont significatives, sauf pour le Gini pour les revenus de marché, qui n'est plus significatif. Nous reviendrons sur cette différence.

Le second test de robustesse vérifie les résultats obtenus avec un modèle de régression utilisant des effets fixes pour les pays. Les résultats sont exposés au Tableau A2 de l'Annexe. Seule la relation entre la taille de la population et le soutien financier minimal demeure significative, ce qui n'est guère surprenant puisque les effets fixes ne permettent pas de prendre en compte les différences entre pays, qui constituent ici la dimension importante. Ce test a tout de même l'avantage de confirmer l'importance de la perspective *between-within* pour notre analyse.

3. <https://doi.org/1866/32715>

Un troisième test, qui concerne moins la robustesse à proprement parler que la compréhension de l'effet des variables contrôle, consiste à refaire la même analyse de régression *between-within* (mle) en omettant les variables contrôle. Les résultats sont présentés au Tableau A3 de l'Annexe. Ils permettent de voir que les relations entre la taille de la population et les variables indépendantes demeurent significatives sans les variables contrôle, sauf pour les mesures des inégalités et de la pauvreté avant impôts et transferts. La fragilité des résultats pour le Gini de marché était déjà suggérée par le modèle PCSE; celle de la pauvreté avant impôts et transferts s'ajoute ici.

Une autre façon de valider la robustesse de nos résultats consiste à refaire l'analyse du modèle de base en omettant à chaque fois un des pays retenus. Cette procédure s'avère révélatrice. Pour toutes ces variantes du même modèle, les variables Gini et Pauvreté demeurent significatives, dans le sens attendu. En revanche, la variable Pauvreté avant impôts et transferts s'avère non significative si on exclut l'un ou l'autre des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Danemark, Espagne ou Suisse. La variable Soutien financier minimal n'est plus significative si on exclut la Belgique, l'Espagne ou les États-Unis; et la variable Gini pour les revenus de marché n'est pas significative si on ne retient pas le cas de la Suisse.

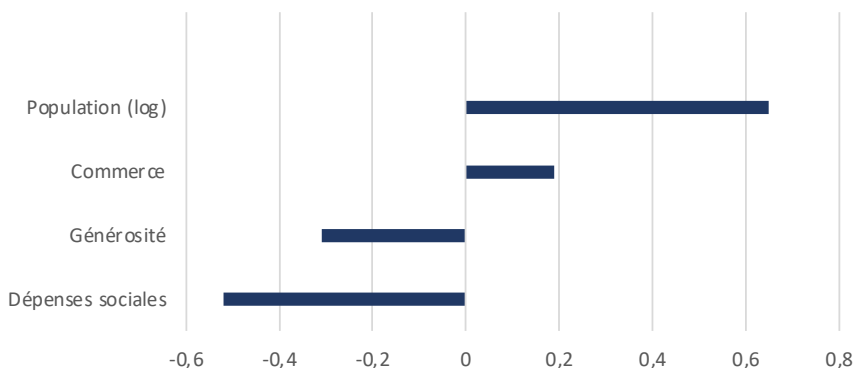
Les modèles PCSE et *between-within* sans variables contrôle, tout comme les analyses omettant un cas à la fois, convergent pour indiquer que les résultats robustes pour notre modèle concernent les mesures d'inégalités et de pauvreté après impôts et transferts, soit le Gini et le taux de pauvreté. L'association entre la taille de la population et la redistribution se vérifie essentiellement à l'aune des mesures d'inégalités et de pauvreté après intervention de l'État.

L'association entre la taille de la population et l'importance des inégalités ou de la pauvreté constitue donc un résultat robuste, qui se manifeste même lorsque l'on contrôle les déterminants habituels de la redistribution, et qui se maintient avec différentes spécifications. Plausibles *a priori*, les mesures d'inégalités et de pauvreté avant impôts et transferts et leurs dérivés (redistribution et réduction de la pauvreté) ne s'avèrent pas aussi robustes. Les corrélations présentées au Tableau 3 laissaient déjà entrevoir ce résultat puisqu'elles étaient moins fortes pour ces variables. Le graphique A1 (en Annexe) permet de visualiser la situation, en montrant comment la relation entre la taille et le Gini avant impôts et transferts est beaucoup moins nette que celle pour le Gini présentée au Graphique 1, notamment parce que l'indice Gini varie davantage entre les petits pays.

La taille de la population est donc associée à une distribution finale des revenus plus égalitaire et à une moindre incidence de la pauvreté après impôts et transferts. On pourrait parler « d'effet Katzenstein » pour identifier cet impact de la taille, qui joue même quand on contrôle pour la représentation proportionnelle, l'ouverture commerciale, la force de la gauche, la densité syndicale, la générosité de l'État-providence et les dépenses sociales. Cet effet, c'est ce qui perdure quand on a tenu compte de tout le reste, cette capacité qu'ont les petites nations de se concerter, de travailler ensemble et de partager, pour engendrer des sociétés un peu plus égalitaires que dans les grands pays.

GRAPHIQUE 2

Coefficients standardisés bw pour l'indice Gini, 18 pays de l'OCDE, 1990-2019



Quel est la force de cet effet? Si l'on réévalue le modèle en utilisant des coefficients standardisés, on peut jauger l'impact d'une déviation standard pour chaque variable. Le Graphique 2 présente ces résultats pour les variables significatives de la comparaison transversale (bw), pour l'indice de Gini après impôts et transferts, et il montre que l'effet de la population s'avère légèrement supérieur à celui d'une variable maintes fois identifiée comme importante, les dépenses sociales. Les grands pays sont donc plus inégalitaires que les petits, toutes choses étant égales par ailleurs.

*
* *

Dans un ouvrage paru en 1985, Peter Katzenstein suggérait que les petites nations disposaient d'avantages significatifs pour faire face aux aléas de la compétition internationale, principalement parce qu'une petite taille rendait plus facile la concertation, la coordination et la solidarité. Peut-être parce qu'elle semblait un peu déterministe ou même mécanique, l'hypothèse de Katzenstein sur la taille des nations n'a pas fait l'objet de beaucoup de vérifications empiriques. Mais trente ans plus tard, l'idée suscite toujours de l'intérêt (CAMPBELL et HALL, 2017; ORNSTON, 2018). Dans une étude comparée explicitement inspirée de Katzenstein, Darius Ornston reprend l'hypothèse des bienfaits d'une petite taille en suggérant qu'une population moindre constitue probablement une condition nécessaire, mais non suffisante à la concertation. La taille, explique Ornston, demeure un construit social, une simple donnée démographique qui acquiert une signification politique lorsque les acteurs sociaux capitalisent sur leur situation pour investir dans la coopération et la solidarité (ORNSTON, 2018, p. 6). Certains petits pays, comme l'Autriche ou le Portugal, demeurent divisés socialement et ne réalisent pas pleinement ce potentiel. D'autres pays, beaucoup plus grands, s'en approchent, l'Allemagne par exemple (*Ibid.*, p.181).

Cet article utilise sept mesures d'inégalité, de pauvreté ou de redistribution et les cas de 20 pays de l'OCDE de 1990 à 2019, pour établir que, même lorsque l'on tient compte des déterminants reconnus de la redistribution tels que les règles électorales, l'ouverture commerciale, la force de la gauche politique et des syndicats, ou la générosité et les dépenses de l'État-providence, la taille conserve un rôle significatif et non négligeable. Toutes choses égales par ailleurs, les petits pays sont plus susceptibles d'être solidaires que les grands.

Le niveau des inégalités et de la pauvreté s'expliquent en bonne partie par la générosité de l'État-providence et par les dépenses sociales, deux variables qui sont elles-mêmes associées à la présence de partis de gauche au gouvernement et à la densité syndicale (JACQUES et NOËL, 2018). Mais une plus grande égalité ne se réalise pas uniquement au moyen de transferts et de dépenses sociales élevés. La configuration exacte des dépenses, la perception des impôts et les services offerts jouent aussi un rôle dans la redistribution. L'ensemble de ces politiques reflète une plus ou moins grande propension des nations à se concerter et à s'organiser de façon solidaire et, à ce titre, les petites nations semblent avantagées.

Pour une petite nation comme le Québec, cette conclusion paraît très pertinente. À l'échelle du monde, en effet, le Québec constitue une société de petite taille, qui pratique avec un certain succès la concertation pour obtenir des résultats positifs en ce qui concerne les inégalités et la pauvreté (NOËL, 2013; HADDOW, 2015; VAN DEN BERG *et al.*, 2017). Le niveau de satisfaction face à la vie des Québécois, l'indice du bonheur, se rapproche également de celui, très élevé, des pays nordiques (NOËL, 2018). Mais il convient de garder à l'esprit la mise en garde d'Ornston sur le caractère construit et toujours fragile de la concertation. La bonne gouvernance, note-t-il en conclusion, n'est jamais facile (ORNSTON, 2018, p. 202).

Les données de l'OCDE sur les inégalités et la pauvreté ne sont pas très complètes et les résultats obtenus ici demeurent donc imparfaits. Idéalement, il serait également bon de pouvoir intégrer une ou des variables pour tenir compte de la diversité sociale, qui change d'un pays à l'autre. La question de l'ouverture commerciale mériterait aussi plus ample considération. Cet article apporte tout de même une contribution nouvelle et importante, en démontrant l'association entre la taille des nations et leur propension à la solidarité. Ce faisant, il met de l'avant un programme de recherche prometteur sur les nations, la cohésion sociale et la solidarité, amorcé il y a plusieurs années par Peter Katzenstein.

Alain Noël

Université de Montréal
alain.noel@umontreal.ca

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Alain Noël est professeur de science politique à l'Université de Montréal. Ses recherches portent sur les politiques sociales et sur le fédéralisme en perspective comparée et, plus largement, sur la politique au Canada et au Québec. Son dernier livre s'intitule *Utopies provisoires. Essais de politique sociale* (Montréal, Québec Amérique, 2019).

Il est également coauteur, avec Jean-Philippe THÉRIEN de *La gauche et la droite. Un débat sans frontières* (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010). En 2013-2014, Alain Noël était président de l'Association canadienne de science politique. Il est également membre de la Société royale du Canada (www.alainnoel.ca).

ABSTRACT

Alain Noël, Small nations and redistribution

Little research has been done on the relationship between nation size and income distribution, with the exception of Peter Katzenstein's pioneering *Small States in World Markets* (1985), which demonstrated that small European nations had a superior ability to coordinate and reconcile economic growth with generous social protection. I revisit this question with regard to recent years (1990-2019) and with a larger number of cases (twenty OECD countries) as a way to establish more systematically the relationship between nation size and income distribution. I show that, all other things being equal, small nations are more successful in countering inequality and poverty, even when controlling for factors usually associated with redistribution, such as proportional representation, trade openness, the power of the left, as well as the type and level of social spending.

Keywords: size of nations; redistribution; inequality; concertation; welfare state; globalization

BIBLIOGRAPHIE

ALESINA, Alberto, Reza BAQIR et William EASTERLY

1999 « Public Goods and Ethnic Divisions », *Quarterly Journal of Economics*, 114,4 : 1243-1284.

ALESINA, Alberto et Edward L. GLAESER

2004 *Fighting Poverty in the US and Europe: A World of Difference*, Oxford, Oxford University Press.

ALESINA, Alberto et Enrico SPOLAORE

2003 *The Size of Nations*, Cambridge, MIT Press.

ARMINGEON, Klaus, Sarah ENGLER et Lucas LEEMANN

2021 *Comparative Political Data Set*, Berne, Université de Berne.

Banque mondiale

2022 *Données ouvertes de la Banque mondiale*, Washington (DC), Banque mondiale.

BARTELS, Brandon

2015 « Beyond Fixed versus Random Effects: A Framework for Improving Substantive and Statistical Analysis in Panel, Time-Series Cross-Sectional and Multilevel Data », dans Robert J. FRANZESE (dir.), *Quantitative Research in Political Science*, tome 4, Thousand Oaks, Sage.

BECK, Nathaniel et Jonathan KATZ

- 1995 « What To Do (And Not To Do) with Time-Series Cross-Section Data », *American Political Science Review*, 89,3 : 634-647.
- 2001 « Throwing Out the Baby with the Bath Water: A Comment on Green, Kim, and Yoon », *International Organization*, 55,2 : 487-495.

BECKER, Uwe

- 2011 *The Changing Political Economies of Small West European Countries*, Amsterdam, Amsterdam University Press.

BÉLAND, Daniel et André LECOURS

- 2008 *Nationalism and Social Policy: The Politics of Territorial Solidarity*, Oxford, Oxford University Press.

BELL, Andrew et Kelvyn JONES

- 2015 « Explaining Fixed Effects: Random Effects Modeling of Time-Series Cross-Sectional and Panel Data », *Political Science Research and Methods*, 3,1 : 133-153.

BERAMENDI, Pablo

- 2012 *The Political Geography of Inequality: Regions and Redistribution*, Cambridge, Cambridge University Press.

BIRCHFIELD, Vicki et Markus M. L. CREPAZ

- 1998 « The Impact of Constitutional Structures and Collective Veto Points on Income Inequality in Industrialized Democracies », *European Journal of Political Research*, 34,2 : 175-200,

BOIX, Carles

- 2003 *Democracy and Redistribution*, Cambridge, Cambridge University Press.

BOSSLER, Mario et Thorsten SCHANK

- 2023 « Wage Inequality in Germany After the Minimum Wage Introduction », *Journal of Labor Economics*, vol. 41, n° 3 : 565-857.

BRADY, David

- 2009 *Rich Democracies, Poor People: How Politics Explain Poverty*, Oxford, Oxford University Press.

BRADY, David, Evelyne HUBER et John D. STEPHENS

- 2020 *Comparative Welfare States Data Set*, University of North Carolina et WZB-Berlin Social Science Center [<https://www.lisdatacenter.org/news-and-events/comparative-welfare-states-dataset-2020/>].

BROWN, David S. et Ahmed Mushfiq MOUBARAK

- 2009 « The Transforming Power of Democracy: Regime Type and the Distribution of Electricity », *American Political Science Review*, 103,2 : 193-213.

CAMPBELL, John L. et John A. HALL

- 2009 « National Identity and the Political Economy of Small States », *Review of International Political Economy*, 16,4 : 1-26.
- 2010 « Defending the Gellnerian Premise », *Nations and Nationalism*, 16,1 : 89-107.
- 2017 *The Paradox of Vulnerability: States, Nationalism, and the Financial Crisis*, Princeton, Princeton University Press.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)

- 2009 *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, Québec, CEPE.
- 2017 *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec. État de situation 2016*, Québec, CEPE.

CHANDRA, Kanchan

- 2006 « What is Ethnic Identity and Does it Matter? », *Annual Review of Political Science*, 9 : 397-424.

DAHL, Robert A. et Edward R. TUFTE

- 1973 *Size and Democracy*, Stanford, Stanford University Press.

DAMIJAN, Joze P., Sandra DAMIJAN et Osiris Jorge PORCERO

- 2013 « Is There a Premium in the Size of Nations? », document de discussion du fonds interuniversitaire VIVES, Université catholique de Louvain, novembre.

DÖRING, Holger et Philip MANOW

- 2017 « Is Proportional Representation More Favorable to the Left? Electoral Rules and Their Impact on Elections, Parliaments and the Formation of Cabinets », *British Journal of Political Science*, 47,1 : 149-164.

ESPING-ANDERSEN, Gøsta et John MYLES

- 2009 « Economic Inequality and the Welfare State », dans Wiemer SALVERDA, Brian NOLAN et Timothy M. SMEEDING (dir.), *The Oxford Handbook of Economic Inequality*, Oxford, Oxford University Press, p. 639-664.

GERRING, John, Jillian JAEGER et Matthew MAGUIRE

- 2016 « A General Theory of Power Concentration: Demographic Influences on Political Organization », document de travail, Institut V-Dem (The Varieties of Democracy Institute), Université de Göteborg, avril.

GERRING, John et Strom C. THACKER

- 2008 *A Centripetal Theory of Democratic Governance*, Cambridge, Cambridge University Press.

GERRING, John, Strom C. THACKER, Yuan LU et Wei HUANG

- 2015 « Does Diversity Impair Human Development? A Multi-Level Test of the Diversity Debit Hypothesis », *World Development*, 66 : 166-188.

GOERTZ, Gary et James MAHONEY

- 2012 *A Tale of Two Cultures: Qualitative and Quantitative Research in the Social Sciences*, Princeton, Princeton University Press.

HADDOW, Rodney

- 2015 *Comparing Quebec and Ontario: Political Economy and Public Policy at the Turn of the Millennium*, Toronto, University of Toronto Press.

HORNE, Will, James ADAMS et Noam GIDRON

- 2023 « The Way we Were: How Histories of Co-Governance Alleviate Partisan Hostility », *Comparative Political Studies*, 56,3 : 299-325.

HUBER, Evelyne, Charles RAGIN et John D. STEPHENS

- 1993 « Social Democracy, Christian Democracy, Constitutional Structure, and the Welfare State », *American Journal of Sociology*, 99,3 : 711-749.

HUBER, Evelyne et John D. STEPHENS

- 2012 *Democracy and the Left: Social Policy and Inequality in Latin America*, Chicago, University of Chicago Press.

IMMERGUT, Ellen M.

- 1992 *Health Politics: Interests and Institutions in Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press.

IVERSEN, Torben et David SOSKICE

- 2009 « Distribution and Redistribution: The Shadow of the Nineteenth Century », *World Politics*, 61,3 : 438-486.

JACQUES, Olivier et Alain NOËL

- 2018 « The Case for Welfare State Universalism, or the Lasting Relevance of the Paradox of Redistribution », *Journal of European Social Policy*, 28,1 : 70-85.

KATZENSTEIN Peter J.

- 1985 *Small States in World Markets: Industrial Policy in Europe*, Ithaca, Cornell University Press.
2003 « Small States and Small States Revisited », *New Political Economy*, 8,1 : 9-30,

KEATING, Michael

- 1997 *Les défis du nationalisme moderne : Québec, Catalogne, Écosse*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
2017 « Contesting European Regions », *Regional Studies*, 51,1 : 9-18.

KENWORTHY, Lane

- 2011 *Progress for the Poor*, Oxford, Oxford University Press.

KORPI, Walter et Joakim PALME

- 2003 « New Politics and Class Politics in the Context of Austerity and Globalization: Welfare States Regress in 18 Countries, 1975-95 », *American Political Science Review*, 97,3 : 425-446.

McEWEN, Nicola

- 2006 *Nationalism and the State: Welfare and Identity in Scotland and Quebec*, Bruxelles, Peter Lang.

MOSES, Jonathon W. et Torbjørn L. KNUITSEN

- 2019 *Ways of Knowing: Competing Methodologies in Social and Political Research* (3^e édition) Houndmills, Basingstoke et Palgrave Macmillan.

Nations Unies

- 2019 *World Population Prospects: The 2019 Revision*, New York, United Nations, Population Division.

NELSON, Kenneth

- 2003 *Fighting Poverty: Comparative Studies on Social Insurance, Means-Tested Benefits and Income Redistribution*, Stockholm, SOFI (Institut suédois de la recherche sociale).
2007 « Universalism versus Targeting: The Vulnerability of Social Insurance and Means-Tested Minimum Income Protection in 18 Countries, 1990-2002 », *International Social Security Review*, 60, 1 : 33-58.
2013 « Social Assistance and EU Poverty Thresholds 1990-2008: Are European Welfare Systems Providing Just and Fair Protection Against Low Income? », *European Sociological Review*, 29, 2 : 386-401.

NOËL, Alain

- 2013 « Quebec's New Politics of Redistribution », dans Keith BANTING et John MYLES (dir.), *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, Vancouver, UBC Press : 256-282.
2017 « Social Investment in a Federal Welfare State: The Quebec Experience », dans Anton HEMERIJCK (dir.), *The Uses of Social Investment*, Oxford, Oxford University Press : 254-265.
2018 « Quebec's New Politics of Redistribution Meets Austerity », dans Elizabeth GOODYEAR-GRANT, Richard JOHNSTON, Will KYMLICKA et John MYLES (dir.), *Federalism and the Welfare State in a Multicultural World*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press : 73-100.
2019 « The Politics of Minimum Income Protection in OECD Countries », *Journal of Social Policy*, 48,2 : 227-247.

OCDE

2022a *Base de données sur la distribution des revenus. Gini, pauvreté, revenus, méthodes et concepts*, Paris, OCDE.

2022b *Base de données sur l'emploi*, Paris, OCDE.

2022c *Base de données sur les dépenses sociales (SOCX)*, Paris, OCDE.

OLSSON, Ola et Gustav HANSSON

2011 « Country Size and the Rule of Law: Resuscitating Montesquieu », *European Economic Review*, 55 : 613-629.

ORNSTON, Darius

2018 *Good Governance Gone Bad: How Nordic Adaptability Leads to Excess*, Ithaca, Cornell University Press.

PATSIURKO, Natalka, John L. CAMPBELL et John A. HALL

2012 « Measuring Cultural Diversity: Ethnic, Linguistic and Religious Fractionalization in the OECD », *Ethnic and Racial Studies*, 35,2 : 195-217.

PLÜMPER, Thomas, Vera E. TROEGER et Philip MANOW

2005 « Panel Data Analysis in Comparative Politics: Linking Method to Theory », *European Journal of Political Research*, 44,2 : 327-354.

REYNOLDS, Andrew, Ben REILLY et Andrew ELLIS

2005 *Electoral System Design: The New International IDEA Handbook*, Stockholm, International Institute for Democracy and Electoral Assistance.

RIOUX, X. Hubert

2022 *Les États stratégiques : nationalisme économique et finance entrepreneuriale au Québec et en Écosse*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

RODDEN, Jonathan

2010 « The Geographic Distribution of Political Preferences », *Annual Review of Political Science*, 13 : 321-340.

ROSE, Andrew K.

2006 « Size Really Doesn't Matter: In Search of a National Scale Effect », *Journal of the Japanese and International Economies*, 20,4 : 482-507.

SCHMIDT, Vivien A.

2011 « Small Countries, Big Countries Under Conditions of Europeanisation and Globalisation », dans Uwe BECKER (dir.), *The Changing Political Economies of Small West European Countries*, Amsterdam, Amsterdam University Press : 149-171.

SCRUGGS, Lyle

2022 *Comparative Welfare Entitlements Project Data Set. Version 2022-01* (www.cwep.us/home/data).

SINGH, Perna

2015 *How Solidarity Works for Welfare: Subnationalism and Social Development in India*, Cambridge, Cambridge University Press.

SPOLAORE, Enrico

2015 « The Political Economy of European Integration », document de travail, National Bureau of Economic Research, Cambridge, juin.

SQUALLI, Jay et Kenneth WILSON

2011 « A New Measure of Trade Openness », *The World Economy*, 34,10 : 1745-1770,

STASAVAGE, David

- 2011 *States of Credit: Size, Power, and the Development of European Politics*, Princeton, Princeton University Press.

STEELE, Liza G.

- 2016 « Ethnic Diversity and Support for Redistributive Social Policies », *Social Forces*, 94,4 : 1439-1481.

TOBLER, Waldo

- 1970 « A Computer Movie Simulating Urban Growth in the Detroit Region », *Economic Geography*, 46,2 : 234-240,

TOOTS, Anu et Triin LAURI

- 2022 « Nation (Re)Building Through Social Investment? The Baltic Reform Trajectories », dans Julian L. GARRITZMANN, Silja HÄUSERMANN et Bruno PALIER (dir.), *The World Politics of Social Investment*, tome 2, *The Politics of Varying Social Investment Strategies*, Oxford, Oxford University Press : 159-184.

VAN DEN BERG, Axel, Charles PLANTE, Hicham RAÏQ, Christine PROULX et Samuel FAUSTMANN

- 2017 *Combating Poverty: Quebec's Pursuit of a Distinctive Welfare State*, Toronto, University of Toronto Press.

VAN KERSBERGEN, Kees et Barbara VIS

- 2014 *Comparative Welfare State Politics: Development, Opportunities, and Reform*, Cambridge, Cambridge University Press.

World Trade Organization, International Trade Centre and United Nations Conference on Trade and Development

- 2021 *World Tariff Profiles 2021*, Washington, World Trade Organization.

NOTE CRITIQUE

François-Olivier DORAIS et Geneviève NOOTENS (dir.), *Québécois et Autochtones. Histoire commune, histoires croisées, histoires parallèles?*, Montréal, Boréal, 2023, 276 p.

LES « INDIENS » ET « NOUS »

Jocelyn Létourneau

Comment arrimer ou concilier l'histoire des Autochtones et celle des Québécois dans un récit de synthèse ayant pour objet le passé du Québec? Telle est la question qu'adressent Dorais et Nootens à une douzaine de collaborateurs, qui manquent toutefois de lui fournir une réponse concluante, faute de s'attaquer à trois problèmes sous-jacents : 1) Quelle place accorder aux Autochtones dans une histoire générale du Québec (à distinguer d'une histoire des Autochtones au sein de l'espace dit québécois)? 2) Comment accorder l'« épistémè autochtone » et l'« épistémè allochtone » dans un mode convergent de production des connaissances? 3) Québécois et Autochtones peuvent-ils échapper à leurs représentations réciproques pour s'offrir mutuellement des brèches de compréhension porteuses de réconciliation – au moins narrative? Optimiste (ou candide), l'auteur, à défaut de solutionner les problèmes laissés en suspens, suggère des pistes pour les amadouer.

Mots-clés : Premiers Peuples; Québécois; mise en récit du passé; conciliation narrative; histoire juste

L'ouvrage aborde une question cruciale sur le plan politique et capitale sur le plan historiographique avec des retombées évidentes sur le plan éducationnel¹ : comment arrimer ou concilier l'histoire des Autochtones et celle des Québécois dans un éventuel récit de synthèse ayant pour objet l'histoire du Québec²? Les intervenants conviés à la discussion sont spécialistes de l'histoire des Premiers Peuples ou membres de nations amérindiennes. Les textes sont de nature réflexive (Getler et Bernard) ou démonstrative (Arsenault, Bouchard et Brodeur-Girard). Quatre chapitres consistent en des entrevues – magistrale de Dorais avec Delâge, serrée de Bédard avec Bibeau, permissive de Dubé avec Gill et franchement laxiste de Roy-Grégoire avec Deer, qui en profite pour exprimer un point de vue militant à relents identitaristes.

Le livre peut être lu comme un dialogue virtuel entre les auteurs sur un sujet sensible et compliqué. Le résultat de l'« échange » est mi-figue, mi-raisin. Si Getler a le mérite de bien amorcer la discussion, si Arsenault effectue un survol éclairé de la production savante touchant l'histoire commune des Québécois et des Autochtones, et si les textes de Bernard, de Bouchard et de Brodeur-Girard sont captivants, en particulier celui de Bernard, Abénakis d'Odanak et doctorant à l'Université de Montréal, aucune proposition globale ne permet de trancher l'interrogation formulée par les directeurs de la publication et que reprend le titre de l'ouvrage. Rompus aux hésitations du monde savant, qui disserte plus qu'il n'arrête, Dorais et Nootens devaient savoir que la question énoncée par eux demeurerait irrésolue. N'écrivaient-ils pas en introduction du livre, comme pour diminuer les attentes du lecteur envers toute épiphanie conclusive, que leur but était d'ouvrir le débat, non de le fermer? Malgré l'importance et la pertinence de la question soulevée par les collègues, il est permis de douter que l'on puisse un jour la dénouer tant les enjeux qu'elle porte – politiques, idéologiques, épistémologiques et méthodologiques – sont pesants. Peut-on, autour d'un ensemble de propositions narratives, rassembler toutes les confréries d'interprètes, qu'elles soient d'obédience autochtoniste, québécoiste, décoloniste, nationaliste ou postcolonialiste, quand le passé, en dépit des exhortations lancées pour en respecter l'intégrité et l'intégralité, fait l'objet d'autant de litiges pour l'articuler en fonction de finalités désirées, souvent radicalement opposées?

-
1. Dimension toutefois laissée de côté dans le cadre du livre, sauf entre les p. 19 et 21. Dommage, car l'histoire enseignée aux jeunes du secondaire reste centrée sur l'histoire du Québec (Canada) et le demeurera encore longtemps. Quelle place accorder aux Premiers Peuples et aux Inuits dans le cours d'« histoire nationale »? Quelle histoire du Québec enseigner aux jeunes Autochtones? Cette histoire doit-elle être semblable à celle qui est transmise aux jeunes Allochtones du Québec? Ces questions auraient mérité l'attention des auteurs, d'autant qu'elles font débat.
 2. Par Autochtones, on entend dans cet article, comme c'est le cas dans l'ouvrage discuté, les Premières Nations (et les Inuits), mais non les Métis (reconnus ou autodéclarés) vivant sur le territoire du Québec. Nous mettons Inuits entre parenthèses étant donné le peu de place qui leur est accordée dans le livre. Cette absence n'a cependant rien à voir avec un manque de considération de la part des auteurs.

La leçon à tirer du livre est peut-être qu'il n'y a pas, qu'il n'y aura jamais moyen de s'entendre sur un exposé de l'expérience historique québécoise qui, dans un récit structuré d'histoire, engloberait l'ensemble des acteurs ayant façonné le lieu du Québec d'hier à aujourd'hui, y compris bien sûr les Premiers Peuples et les Inuits. À la question posée par Dorais et Nootens, il n'y a vraisemblablement qu'une seule réponse (désolante de mon point de vue; j'y reviendrai en finale), soit celle de la pluralité des voix et de la diversité des perspectives. Dit autrement : la dynamique relationnelle entre Autochtones et Québécois ayant été, depuis cinq siècles environ, simultanément agrégée, emmêlée *et* séparée, il est fort difficile, peut-être impossible, d'en rendre compte autrement qu'à travers une multitude de récits faisant état de l'histoire tout à la fois commune, croisée et parallèle des deux groupes génériques, ceux-ci vivant dans des situations de proximités distantes, d'interdépendances contraintes et de partenariats disjoints au sein d'un espace qu'ils habitent ensemble-séparément, dans une relation duale autant que duelle.

*

Le livre ne manque pas d'intérêt non plus que de profondeur. On s'étonne toutefois de trouver chez la majorité des auteurs, sinon chez tous, mais à tour de rôle et chaque fois de façon différente, certaines confusions qui ne semblent pas déranger.

La première est de poids, car elle touche au sujet même de l'ouvrage, à savoir l'histoire qui est en cause : celle du Québec (en y intégrant évidemment les Premiers Peuples et les Inuits), celle des Autochtones au sein de l'espace québécois, celle du Québec du point de vue autochtone ou celle du monde autochtone saisi en lui-même et pour lui-même, que Dorais et Nootens appellent une « histoire autochtone autonome et autoréférentielle ». La chose ne va pourtant pas de soi. Faire *l'histoire du Québec* en incluant les Premières Nations et les Inuits représente en effet un projet différent des trois autres, notamment du quatrième³. La distinction est d'autant plus flagrante que le Québec (territoire, État et population allochtone), tout en constituant un référent inévitable pour les Autochtones et un élément structurant de leur histoire, n'est pas pour eux une entité qui a du sens sur le plan identitaire, historique, géographique ou administratif, non plus que sur le plan chronologique

3. Pour des exemples d'histoire autochtone autonome et autoréférentielle, qui ne sont pas incritiquables par ailleurs, voir ASSINIWI (1973-74) et SIOUI (1998). Pour un exemple d'histoire du Québec (et du Canada) du point de vue autochtone, voir FARIES et PASHAGUMSKUM (2002); le livre a cependant été éreinté, notamment parce que l'événement d'Oka n'était pas couvert dans l'ouvrage (il faut dire qu'il s'agissait d'une histoire *crie* du Québec et du Canada). La liste des ouvrages où les Autochtones apparaissent comme sujets principaux du récit historique, qu'il soit descriptif ou argumentatif, est longue. Voir entre autres TRIGGER (1991), SIOUI (1994), DICKASON (1996), BEAULIEU (2000), mais aussi DUFOUR (2021), VIAU (2021), et combien d'autres.

(datation des événements) et temporel (détermination des périodes historiques), comme l'illustre brillamment Bernard dans son texte⁴.

Si, répondant à l'appel d'une maison d'édition, un auteur s'attelait à la tâche de produire une *histoire générale du Québec*, il ne pourrait accorder aux Autochtones un rôle décisif du début à la fin de son récit. Certes, il lui faudrait octroyer aux Premiers Peuples, jusque dans les années 1820 environ⁵, une place importante, voire déterminante – « fondatrice » revendiquerait peut-être Gérard Bouchard⁶ –, dans l'évolution des choses. Par la suite, il n'aurait d'autre choix que de réduire cette place, voire de la ramener à peu de chose, en tout cas de la situer en périphérie du récit plutôt qu'au centre, sans pour autant la négliger ou la néantiser, loin de là⁷. Pourquoi faire ainsi? Parce que les Autochtones, à partir de la deuxième décennie du 19^e siècle, sont graduellement écartés comme acteurs majeurs de ce qui se déroule principalement

4. L'article de Bernard se distingue de tous les autres textes. Il s'agit d'un exemple remarquable de ce que l'on pourrait appeler une histoire autochtone et autochtonisée du passé, histoire élaborée à partir d'une sensibilité autochtone, d'une problématique autochtone et de méthodes afférentes aux épistémologies autochtone et allochtone. Ouvert et sagace, l'auteur ne tombe pas dans l'autochtonisme militant et intransigeant. S'il ne nie pas l'expérience coloniale vécue par les Amérindiens (les Abénakis dans son cas), il ne réduit pas leur condition à cette seule dimension. Sa démarche est originale. Elle s'apparente à celle de Brook (2008) tout en la dépassant. Bernard fait du panier w8banaki, *staple* des Abénakis d'Odanak et de W8linak, un objet social total, qu'il piste dans ses circulations spatiales, ses ramifications globales, ses racines transcendantes, ses significations mentales, ses propriétés sociales et ses charges métaphoriques, pour s'en tenir à ces facettes de l'*abaznodal* (panier de frêne noir). La voie qu'il emprunte mène à ce que l'on pourrait appeler une histoire autochtone polycontextualisée, polyhistorisée et polyépistémologisée. La perspective est prometteuse et convaincante. Le problème reste celui d'articuler pareille histoire à un récit d'histoire générale du Québec-Canada.
5. Dans le cas des Inuits, dont les contacts avec le monde allochtone sont plus distendus jusqu'à la fin du 19^e siècle, cette temporalité ne convient évidemment pas.
6. Je dis peut-être, car Bouchard, capable de revirements interprétatifs étonnants, défendait clairement l'idée, il y a quelques années, de sacrer les Autochtones fondateurs de la société québécoise, au point de vouloir faire des Premiers Peuples les « premiers Québécois » (BOUCHARD, 1999, p. 117-118). Pareille opération d'« historisation » visait à fournir aux Québécois d'aujourd'hui une mythologie consensuelle et œcuménique des origines, ce qui leur manquait tragiquement selon l'historien, ceux-ci restant accrochés à leurs référents européens au lieu de valoriser leurs enracinements nord-américains. Il semble que le collègue ait depuis nuancé ses positions (BOUCHARD, 2023, p. 103), bien que de manière ambiguë (*Idem*, p. 211). Dans son chapitre, Arsenault se livre à une critique sévère des interprétations autochtonistes ou autochtonisantes de la société *québécoise*, très en vogue à l'heure actuelle (voir par exemple LISÉE, 2023).
7. La majorité des historiens (ex. : DICKINSON et YOUNG, 1988; GOSSAGE et LITTLE, 2015; LÉTOURNEAU, 2020) suivent ce scénario narratif, qui n'a pas pour but d'atrophier la part autochtone de ou dans l'*histoire québécoise*, mais d'accorder aux Premiers Peuples et aux Inuits la juste place qu'ils ont occupée dans les régimes coloniaux ou nationaux qui se sont succédé au sein de l'espace québéco-canadien depuis le 17^e siècle.

au Canada-Québec⁸, victimes résistantes et résilientes de l'entreprise de canadianisation du pays⁹, projet réalisé sous l'égide des descendants des Britanniques, mais auquel les descendants des Français participent aussi, à plusieurs niveaux d'ailleurs, y compris à l'échelle municipale¹⁰, et ce, nonobstant le processus de « provincialisation » qu'ils connaissent concurremment et qui les projette dans une situation synchrone de dominateurs et de dominés. Parler des Autochtones dans le cadre d'une *histoire générale du Québec-(Canada)*, c'est donc faire état avant tout – mais pas exclusivement, car la condition de colonisé n'épuise pas la condition autochtone – du combat mené par les Premiers Peuples et les Inuits contre l'oppression, la dépossession et la marginalisation qu'ils subissent au sein du monde allochtone, combat éprouvant jusque dans les années 1960, mais percutant et conséquent par la suite, au point où les Autochtones, de nos jours, malgré bien des embûches et des résidus institutionnels (pensons à la *Loi sur les Indiens*, maintes fois amendée, mais toujours controversée), occupent dans l'agora québécoise, et canadienne bien sûr, des sièges en cuir(ette) plutôt que des strapontins en bois.

Il existe évidemment, en deçà, au-delà et à côté de cette lutte de survivance, éclatante manifestation d'agentivité faut-il le souligner, allant de l'insoumission à l'insurrection en passant par l'agitation, l'argumentation, le recours à la tradition et l'atout de la constitution, mais aussi par l'adaptation et la participation au monde allochtone (le cas des Wendat est ici patent), une histoire autochtone, voire *des* histoires autochtones, qui ont, ou n'ont pas, le Québec-(Canada) comme tenant et aboutissant. Ces histoires concernent l'évolution spécifique de chaque peuple, si ce n'est de chaque communauté distincte, voire de chaque hameau isolé, comme Sujet principal d'histoire, dans ses défis, contraintes, soucis, conflits internes et autres enjeux particuliers. Jusqu'à quel point peut-on faire état de ces histoires singulières dans le cadre d'une *histoire générale du Québec qui inclut les réalités autochtones*? Même une somme de 10 000 pages n'y suffirait pas. Un récit d'histoire ne peut allouer en sa trame et son intrigue une place semblable à tous les acteurs qui ont agi ou surgi dans le temps, car le passé, dans sa substance et son déroulement, n'a ni cette nature ni cette facture¹¹. Le passé est inégalitaire et violent. Quant à sa

8. Nous parlons du Québec pour ne pas alourdir notre propos. En réalité, il faudrait parler du Bas-Canada jusqu'en 1841, du Canada-Est jusqu'en 1867, puis de la province de Québec à partir de cette date. Soulignons par ailleurs qu'il ne nous paraît pas possible de faire une histoire des Autochtones dans le cadre d'un récit de l'histoire du Québec amputé de sa (ou de la) variable canadienne, ce que tous les auteurs de l'ouvrage semblent reconnaître implicitement.

9. Parlons-en comme d'un projet d'uniformisation culturelle, linguistique et identitaire, doublé d'un projet d'imposition de ce que McKAY (2000) a appelé l'« ordre libéral », celui-ci reposant sur la valorisation capitaliste du territoire, la production industrielle des biens et des services, la modernisation des institutions et la bureaucratisation des modes de gestion.

10. Voir le texte persuasif d'Isabelle Bouchard dans l'ouvrage.

11. Il va sans dire que cette observation ne s'applique pas qu'aux Premiers Peuples et aux Inuits, mais concerne tous ceux et celles qui, suivant l'objet ou le sujet d'un ouvrage et son ampleur, sont susceptibles d'être couverts ou laissés-pour-compte par un auteur. À l'encontre d'une opinion commune, les « oubliés de l'histoire » ne sont pas toujours négligés pour des motifs politiques.

teneur, elle est non négociable, serait-ce pour arranger les promoteurs de valeurs rassembleuses, les partisans d'une histoire à parts égales ou les adeptes de rectitude politique et historique.

J'ignore par ailleurs pourquoi certains auteurs, plutôt que de parler du Québec comme lieu de déroulement d'une partie de l'histoire autochtone ou théâtre d'articulation des histoires québécoise et autochtone, préfèrent employer l'expression « histoire *nationale* du Québec ». Tic agaçant lorsqu'il est inconscient¹², la toquade devient franchement déplacée quand elle se fait intentionnelle. L'histoire *nationale* du Québec est celle de la formation du peuple québécois, héritier du peuple canadien puis canadien-français, et de sa constitution en nation autodésignée et instituée. De nos jours encore, ce peuple-nation peine à se définir et à exister autrement que sous la figure et dans le corps des descendants des Français du Saint-Laurent auxquels se sont ajoutés de nombreux immigrants (intégrés) et ressortissants (assimilés). Il est clair que les Autochtones, qui s'identifient comme membres de différentes nations autonomes, n'appartiennent pas à ce peuple-nation ni ne le souhaitent. Pourquoi vouloir les incorporer à une entité, donc les insérer dans une histoire *nationale*, qui ne les concerne pas, sauf indirectement, par suite des contacts ordinaires ou institués qu'ils ont eus avec les Québécois d'héritage canadien-français, autre peuple-nation avec lequel l'interrelation a été grande, mais l'intégration non advenue et l'unification encore moins survenue? Arsénault est clair à ce chapitre et il a raison : malgré la bonne foi des penseurs, la réconciliation entre Autochtones et Québécois (lui parle de colonisés et de colonisateurs) ne peut se faire sur la base d'une appropriation de l'altérité autochtone au profit d'un élargissement forcé ou forgé du cercle de la nation québécoise¹³.

*

La deuxième confusion commise par certains auteurs touche à ce qu'il faut entendre par « histoire ». Il est clair que la conception autochtone de l'histoire et sa pratique, telles que présentées par Deer, Bernard et Gill en tout cas, respectivement Mohawk,

-
12. Dans l'ouvrage, le mot nation semble employé à bien des sauces : comme synonyme du mot société (le Québec en tant que collectivité intégrée), comme équivalent de l'adjectif global (l'histoire du Québec dans la totalité de ses constituantes), comme homologue du mot espace (le Québec en tant que territoire borné) ou comme analogue au mot État (le Québec comme communauté politique instituée). De manière générale, l'ajout du terme paraît superflu et relève du pléonisme ou tient d'une allégresse politique implicite.
 13. Dire, comme Bibeau (p. 109), que les Premiers Peuples ont participé « de manière substantielle à la construction de ce qui deviendra un jour la nation du Québec », est, de mon point de vue, contestable dans cette formulation. C'est le contraire qui est vrai : cette participation, si tant est qu'elle ait été désirée par les intéressés, a été empêchée par une politique ordonnée d'exclusion et de dépossession des Autochtones. Bien sûr, pareille affirmation ne nie pas l'importance des transferts culturels émanant des Premiers Peuples vers les Européens pas plus qu'elle ne dispute le rôle initialisant des Autochtones dans ce qui allait s'élever et se structurer au sein de la vallée du Saint-Laurent, à savoir une société de type européen marquée d'apports indigènes. Elle ne réfute pas non plus la contribution des Autochtones à l'édification de la société industrielle au Québec, bien que, dans ce processus, leur position ait été largement auxiliaire.

Abénakis et Innue (mais « Abénakise et Québécoise aussi », ajoute la poétesse), sont assez différentes de celles qui marquent le monde allochtone¹⁴. Les Autochtones privilégient l'interprétation, soit la production du sens, cadrée par rapport à une philosophie, une cosmogonie, une spiritualité et une ontologie préalables, donc fondée dans les croyances et la mémoire, tout en mobilisant régulièrement la tradition orale et, au besoin et de façon subsidiaire, l'information écrite et archéologique. Pour sa part, la pratique allochtone de l'histoire, réputée factuelle, donc fondée sur la preuve et l'examen critique des documents, s'appuie sur les archives et les artefacts ainsi que, de plus en plus, sur les sources orales et la linguistique. Elle cherche elle aussi à déboucher sur l'interprétation (le sens), mais en évitant toute contamination extrascientifique pour y parvenir, ce qui est un objectif recherché plus qu'atteint.

On pourrait dire les choses autrement. La démarche autochtone vise à réconcilier le sens et la vie pour reproduire la communauté historique dans sa totalité, incluant l'environnement dans lequel elle s'intègre, compris aussi comme une matière vivante, ce qui relève du holisme. Dans ce contexte, l'épistémique et l'ontologique se conjuguent dans un régime de vérité marqué par la subjectivité assumée de l'interprétant au bénéfice de l'équilibre et de l'harmonie générale du groupe, et ce, dans une perspective globale et une temporalité circulaire. Ici, tout est compris et rien n'est perdu. Le cercle se reconstitue dans une récurrence au sein de laquelle survient éventuellement le changement désiré ou désirable. La démarche allochtone est différente. Elle cherche, dans un premier temps du moins, à distancer l'interprétation de l'action pour, dans un deuxième temps, en réconciliant explication et exécution, à faire évoluer la société dans le sens d'une certaine idée de progrès associable à une temporalité linéaire obéissant au principe causal (dynamique de l'occurrence). Ici, l'épistémique et l'ontologique sont séparés. L'évidence factuelle et l'objectivité rationnelle sont au cœur de la vérité poursuivie par l'interprétant, vérité sans cesse questionnée et remise en cause, donc toujours en état de probation et de perturbation, la chose se répercutant jusqu'au cœur de la société, celle-ci étant continuellement examinée et critiquée en vue de sa transformation, ce qui la place dans une situation de perpétuelle tension et dissension avec elle-même, laquelle est source de dissonance créative et vecteur d'avancement aussi, dit-on. Dans l'écosystème cognitif et narratif allochtone, la reproduction réside dans le changement perçu et conçu comme salubre et profitable.

Est-il possible d'accorder l'épistémè autochtone et l'épistémè allochtone, ainsi que leurs méthodologies respectives bien sûr, dans un mode convergent de production des connaissances? À l'encontre de ce qu'affirme Deer, qui postule l'incompatibilité des savoirs autochtone et allochtone en idéalisant le premier et en dénigrant le

14. Il n'y a bien sûr pas qu'une conception et pratique de l'histoire chez les Autochtones, pas plus que chez les Allochtones, du reste. Je suis conscient de m'en tenir ici à une description archétypale des deux épistémès, avec les avantages et les inconvénients de pareille façon de faire.

deuxième¹⁵, certains rapprochements sont possibles et ont effectivement eu lieu. Capable d'autocritique et de mutation épistémique, comme le rappelle Bédard à Bibeau, l'histoire allochtone a singulièrement changé depuis cinquante ans, à la faveur surtout des travaux menés en anthropologie historique et en ethnohistoire, mais aussi, depuis une vingtaine d'années, voire plus, à la suite de l'importance acquise dans les milieux savants par les courants déconstructivistes, décolonialistes et post-colonialistes, pour ne rien dire de l'impact des *cultural studies*, des *subaltern studies* et de la *New Indian History*, sans compter l'apport des nouvelles pratiques de recherche relevant de la mobilisation des connaissances, de la co-construction du savoir et des démarches inclusives (INKSETTER, 2020-2021).

Il est cependant une limite difficilement franchissable pour l'épistémè allochtone, celle entre histoire et mythologie. Certes, les mythes, dont la fumée renvoie au feu de la réalité, dit-on, peuvent être porteurs de sagesse, offrir matière à réflexion et livrer quelques intuitions perspicaces sur la condition humaine. Spécialiste des discours mythiques, Marcel Detienne n'affirmait-il pas que les mythologies, qui incidemment ne sont pas antinomiques avec la modernité et l'hypermodernité, accueilleraient *l'essentiel* des cultures? Quoi qu'il en soit, c'est comme puits d'omniscience que les Premiers Peuples et les Inuits considèrent leurs mythes, d'où la prégnance de ces histoires réputées sacrées dans l'univers cognitif, interactif et performatif des intéressés. Il va de soi que connaître ces mythes est nécessaire à tout chercheur qui ambitionne de comprendre les cultures autochtones de l'intérieur. Dans cette ouverture envers le système de pensée de l'« Autre », pratiquée par l'anthropologie allochtone depuis des lustres, il y a assurément reconnaissance d'une *différence équivalente*, c'est-à-dire acceptation d'une pluralité épistémique, admission des mérites propres à chaque mode de connaissance et rejet de toute forme de colonialisme historiographique. L'intention est certainement heureuse. Pour autant, la « décolonisation » du savoir ne peut se satisfaire d'une attitude débonnaire envers toute approche ou méthode autoprésumée valable et valide. Commodément convoqué par Bibeau pour justifier certaines lectures inhabituelles du passé, le concept de « régime de vérité », par exemple, a ses limites. Que le projet savant allochtone, bien qu'il se fasse souvent naître par rapport à ses propres prétentions d'intelligence et de clairvoyance, se distancie d'un mode de production des connaissances qui brouille les frontières entre histoire, philosophie, cosmogonie, spiritualité et ontologie, donc entre les faits, la morale, les

15. Mais peut-être est-il simplement conscient et inquiet de la puissance brûlante des « lumières » autochtones, qui absorbent tout rayonnement concurrent comme le font les trous noirs avec les luminosités croisant leur orbite ou pénétrant dans leur espace gravitationnel. Il reste que certaines affirmations de Deer intriguent au point d'inquiéter. Par exemple (p. 89-90) : « [...] Il y a deux genres d'historiens chez les Mohawks. Il y a ceux qui font un excellent travail de recherche de la vérité, en regardant les choses de notre point de vue [...]. Ensuite, il y a ceux qui se fient beaucoup trop aux méthodes dominantes. [...] Même si c'est une petite minorité, c'est plutôt agaçant de les voir étudier l'histoire de la même manière que les Autochtones. » La vérité serait-elle uniquement (du côté) autochtone? De la part de l'activiste, un peu plus d'autocritique aurait été de bonne guerre.

mythes, les croyances et la métaphysique, n'a rien d'inapproprié et encore moins d'infécond. Accepter certaines facettes de l'épistémè autochtone n'oblige aucunement un chercheur à en cautionner béatement toutes les prémisses et déductions, pas plus que l'ouverture en cause n'implique de sa part le désaveu de l'épistémè allochtone comme vecteur de saisissement et de compréhension du monde. Faut-il rappeler que le bilan scientifique n'est pas exclusivement négatif? D'ailleurs, le mode autochtone de production du savoir, si tant est qu'il soit irréductible et univoque, ce qui n'est pas le cas, peut accueillir favorablement la démarche scientifique parmi ses moyens de préhension, comme Bernard le montre par son texte. Inutile de dire qu'il en est de même du mode allochtone de production du savoir par rapport à sa contrepartie autochtone.

Du coup, quel arrimage envisager entre l'épistémè autochtone et l'épistémè allochtone? Au-delà de leurs différences, concurrences et autres discordances, il existe, de la part de ceux qui s'associent à l'un ou l'autre « système » de connaissances, une responsabilité commune de parvenir à ce que l'on pourrait appeler une juste représentation et compréhension des choses, y compris de l'histoire, bien sûr. Juste, il va sans dire, du point de vue de la rigueur empirique et analytique; mais juste aussi par la mesure et la complémentarité des interprétations proposées pour saisir ce qui fut et ce qui est. Chose certaine, il ne peut y avoir de conciliation, à propos de l'histoire à relater et à raconter, concernant la part autochtone de l'expérience historique québécoise en particulier, si la suffisance d'un côté et l'intransigeance de l'autre font office de postulat méthodologique et de posture épistémique. Ni le scientisme ni l'authenticisme n'offrent en effet de solution entière au désir de comprendre et au défi d'y parvenir. Dit clairement : mieux vaut penser conjointement en s'ouvrant aux perspectives altéritaires que de réfléchir isolément en se murant dans ses certitudes identitaires. Intéressant de considérer dans ce contexte l'article de Brodeur-Girard, qui montre à quel point deux ontologies du territoire réputées incompatibles sont peut-être accommodables, sachant que la conception autochtone du rapport à la terre, fondée sur l'idée de pratique relationnelle plutôt que sur celle de droit exclusif de propriété, ouvre d'attrayantes possibilités du point de vue du partage responsable de l'espace, et ce, envers et contre son appropriation privée ou son occupation jalouse¹⁶. Avis aux partisans et opposants de la « reconnaissance territoriale des Premiers Peuples », qui interprètent la formule controversée de manière étroite, dans l'optique de s'attribuer entièrement la terre habitée ou de n'en rien céder, ce qui contredit la tradition autochtone du droit

16. Sur les différentes formes de propriété – ou de « formation de la propriété » – qui ont prévalu en Amérique du Nord depuis l'époque précolombienne, voir GREER, 2018. Gardons en tête que les systèmes fonciers autochtones n'étaient pas antinomiques avec l'idée d'une propriété de la terre, bien que les droits et usages du sol par de multiples intervenants – individus, communautés et institutions politiques – rendaient difficile, voire impossible, pour quiconque de la posséder de manière entière.

territorial tout en interrogeant résolument le système allochtone de la propriété privée, pour ne rien dire de l'idée impériale de « territoire conquis » ou de celle, absolument bancale, de *Terra Nullius*¹⁷.

*

Il est une troisième confusion qui, selon moi, caractérise plusieurs contributions à l'ouvrage. Elle touche la distinction à faire entre « savoir fin » et « savoir grossier » ainsi qu'entre histoire et mémoire.

Éric Bédard et Denys Delâge, qui ne peuvent être associés aux courants en vogue du décolonisme ou du postcolonialisme, ont raison de souligner que la recherche allochtone portant sur les Autochtones – ou faite avec eux – a beaucoup changé depuis trente ans. Il existe en français ou en anglais, pour s'en tenir à ces deux langues, une profusion d'ouvrages retraçant les présences autochtones dans leur prodigalité, vitalité et qualités propres. S'il faut admettre que certains interprétants, nationalistes en particulier, ont du mal à reconnaître le côté également colonisateur des descendants des Français du Saint-Laurent, préférant s'accrocher à la formule consacrée de Parkman pour apprécier le colonialisme mené « à la française¹⁸ », la chose est admise par de plus en plus de chercheurs, notamment par la jeune recherche, ainsi que par une partie significative de la population québécoise (JEDWAB, 2023), car la thèse est fondée empiriquement. Qu'on le veuille ou non, les Canadiens, Canadiens français et Québécois ont effectivement participé à ce que l'on pourrait appeler, avec Delâge, une « culture transimpériale » (p. 260).

Certes, il existe des bagarres conceptuelles et positionnelles entre décolonistes, postcolonialistes et autochtonistes, comme il en existait antérieurement entre substantialistes, structuralistes et culturalistes. On s'accuse ainsi de ne pas aller assez loin dans l'exercice d'autocritique ou d'étirer indûment l'élastique de l'empathie méthodologique. On se blâme d'être inconsciemment soumis aux anciens paradigmes ou d'être inconsidérément affiliés aux nouveaux. On se reproche enfin d'écarter des choses ou de les surinterpréter. Rien de neuf sous le soleil, diront les habitués des controverses du monde savant. Il n'en demeure : la recherche allochtone s'est extirpée de plusieurs ornières dans lesquelles elle était embourbée depuis longtemps. On ne peut minimiser les transformations survenues non plus

17. A-t-on raison de penser que certains linéaments de l'entente Québec-Cris sur le développement de la baie James (Convention de la baie James et du Nord québécois) sont conformes à l'idée de « partage responsable du territoire » ? Le cas échéant, malgré les inévitables accrochages et frustrations découlant de pareil accord d'envergure (qui a tout de même donné lieu à la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*), un avenir conjoint, à défaut d'un passé commun, ne serait pas inconcevable entre Québécois et Autochtones.

18. L'énoncé de Parkman, célèbre, est le suivant (il s'agit d'une traduction de l'anglais) : « La civilisation espagnole a écrasé l'Indien; la civilisation anglaise l'a méprisé et négligé; la civilisation française l'a étreint et chéri » (PARKMAN, 1867, p. 44). La citation a été reprise par de nombreux interprètes, incluant RIOUX (2021), pour atténuer la nature déstructurante du projet colonial français envers les Premiers Peuples et pour en souligner le caractère distinctif, presque distingué.

que les mitiger. La part autochtone de l'expérience historique québécoise, pour s'en tenir à ce sujet qui n'épuise évidemment pas toutes les facettes de la présence autochtone au sein de l'espace appelé québécois, est de plus en plus reconnue, exposée, détaillée, et même valorisée.

Le problème – connu et classique – est d'opérer le transfert des résultats provenant du monde érudit vers l'univers des représentations populaires, celles-ci s'abreuvant intensément à la mémoire collective, laquelle nourrit largement le discours public tout en continuant à infuser l'enseignement de l'histoire en classe, malgré des avancées notables sur ce terrain aussi¹⁹.

Il faut l'avouer : bien qu'elle évolue dans ses contenus, la mémoire collective québécoise reste empreinte de représentations surannées de la condition autochtone. Pis, à partir de cette mémoire, qui a des racines lointaines²⁰, on interprète ce qui advient, par exemple une revendication ou une manifestation autochtone, en l'encodant à travers un répertoire caractérisé d'anciens scripts – l'Indien paresseux, profiteuse, puéril, chialeuse, malcommode, réfractaire, licencieux, désordonné, insoumis, et ainsi de suite (KING, 2012). Il faudra du temps avant que disparaissent de la mémoire collective québécoise certaines perceptions enracinées de l'Autochtone, d'autant que l'inverse est vrai aussi, à savoir que les Québécois sont également stigmatisés par les Premiers Peuples et les Inuits, ce qui rend ardu le dépassement de toute vision obsolète du Nous-Autres, chaque partie voyant dans l'œil du prochain une image déformée de la sienne²¹. Bien que les propositions théoriques émanant du corps intellectuel, et pratiques venant de la classe politique et des groupes intermédiaires, soient nombreuses pour sortir les deux groupes génériques de leurs représentations désuètes, Québécois et Autochtones restent empêtrés dans leurs mythistoires respectifs, dont on connaît le pouvoir suggestif, c'est-à-dire limitatif. Pourrait-on accélérer le processus de déconstruction de ces mythistoires afin d'ouvrir la porte à de plus amples (r)accords narratifs entre histoire

-
19. Le programme actuel d'Histoire du Québec et du Canada (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017) fait une place aux réalités autochtones qui n'a évidemment rien à voir avec l'« image de l'Indien » que VINCENT et ARCAND décrivaient et dénonçaient en 1979. La situation est-elle idéale? Non (BORIES-SAWALA et MARTIN, 2020). Satisfait-elle aux attentes des Premiers Peuples et des Inuits sur le plan épistémique et empirique? Non (BATTISTE, 2017). L'histoire enseignée du Québec-Canada répond-elle au désir des jeunes Autochtones d'en apprendre plus sur « leur » histoire? Non (DUQUETTE, 2022). Cela dit, des avancées ont été faites (disons au moins que des dérives ont été refrénées), que l'on ne peut déconsidérer.
 20. Des racines lointaines, certes, mais non pérennes. La mémoire collective québécoise a connu, sous l'empire de la pensée nationaliste, un important travail de restructuration aux 19^e et 20^e siècles. La part autochtone au sein du Nous a été écartée, puis niée, et enfin largement effacée (BIBEAU, 2021), ce que Delâge appelle l'« altérisation de l'Autochtone ». La mémoire collective est évolutive dans ses contenus, ce qui veut dire qu'elle pourrait à nouveau changer – pour le mieux.
 21. Ces visions respectives de l'Autre sont évidemment tributaires de l'entreprise coloniale et du lien colonial, mais aussi de l'entreprise national(isant)e, qui trace une frontière ferme entre Nous et les Autres.

québécoise et histoire autochtone? Peut-être, mais l'opération sera lente, sinon laborieuse. Heureusement, le temps est patient et les humains, astucieux.

*

J'ai mentionné l'intérêt du livre tout en avouant mon insatisfaction devant la conclusion (ou la « non-conclusion », selon moi) qui en ressort, soit que la seule avenue de réconciliation possible entre Québécois et Autochtones, en ce qui touche au récit historique de leur interrelation au sein du lieu désigné et institué Québec, était d'assumer narrativement la nature plurielle – tout à la fois commune, croisée et parallèle – de leur expérience relationnelle, ce qui rendait à peu près impossible la production d'un récit intégré de leur cohabitation, et ce, pour des raisons politiques (différend majeur à propos de la place occupée par chacun dans l'histoire partagée) ou épistémologique (désaccord profond sur les tenants et aboutissants de l'histoire racontée, ainsi que sur sa forme).

Il est toujours désolant de s'avouer vaincu, d'autant que la défaite pourrait ici découler d'un manque d'imagination conceptuelle et narrative²². Peut-on effectivement produire un récit partagé ou partageable de l'expérience historique des Autochtones et des Québécois dans le cadre d'une *histoire générale du Québec*? Ma réponse est oui. Comment y arriver? De trois manières : 1) en suivant les faits avérés et en les interprétant de façon aussi sobre et multilatérale, c'est-à-dire poly focale et plurivoque, que possible; 2) en faisant preuve d'une disponibilité, mais de façon critique, envers différents modes de fabrication et de disposition des connaissances; 3) en n'ayant crainte d'explorer la capacité littéraire ou narrative des langues et d'exploiter le potentiel métaphorique des cultures, façon de reconnaître que les instruments froids de la science ne permettent ni forcément ni toujours de conceptualiser et de saisir au mieux les objets convoités de connaissance. Ajoutons un quatrième point, majeur, que l'on énoncera comme suit : la responsabilité de parvenir à une juste appréciation de ce qui fut, dans le cas d'une histoire à élaborer du Québec qui fasse une part épistémique et empirique convenable aux Autochtones, échoit à toutes les parties engagées dans un échange de bonne foi concernant le récit à élaborer, parties reconnaissant la possibilité d'une complémentarité heureuse entre science et sagesse ainsi que celle d'une interdépendance harmonieuse entre vérité et beauté²³.

22. Imagination, non pas au sens d'invention, d'affabulation ou de divagation, mais au sens d'acuité, de créativité, de perspicacité, de lucidité, sorte de capacité à trouver des manières de concevoir et de dire qui, articulant un récit d'histoire, créent de fructueux passages narratifs vers l'avenir sans trahir ce qui fut.

23. Cette reconnaissance permettrait-elle aux narrateurs d'inscrire au cœur du récit composé (ou plutôt à composer) ce que Vincent attribuait *en propre* à l'épistémologie autochtone (mais a-t-elle raison?), à savoir la contradiction, la luxuriance, la fluidité, le flottement, la relativité, le symbolisme des explications, la nature des préoccupations, et quoi encore? Au début des années 2000, la regrettée chercheure était fort dubitative face à la possibilité d'une harmonisation des versions autochtone et allochtone de l'histoire (VINCENT, 2002). Comme Deer, elle croyait peut-être que, dans l'éventualité d'un entremêlement des *cultures narratives* autochtone et allochtone, différentes pour dire le moins, la première – contemplative,

Les articles formant le contenu du livre et les nombreux travaux cités par les auteurs montrent qu'il existe une recherche abondante et florissante touchant le monde autochtone. Ils indiquent aussi la présence d'un formidable capital de disponibilité et de réciprocité des interprétants pour trouver, dans le foisonnement infini de ce qui a été, les filons narratifs – les « petites brèches du passé » dirait Gill – rendant possible l'articulation de l'histoire des Québécois et de celle des Autochtones dans un récit d'histoire du Québec-(Canada) qui, pour être complet, devrait intégrer aussi la part des Anglophones et celle des Allophones du Québec dans l'expérience collective²⁴. C'est ce projet colossal que poursuit Gilles Bibeau depuis quelques années (BIBEAU, 2021, 2023).

À travers les contributions d'une douzaine d'auteurs, l'ouvrage dirigé par Dorais et Nootens offre un panorama instructif de la réflexion sur un projet historiographique qui appelle impérativement un suivi, voire une finalité narrative, soit-elle provisoire et imparfaite. Le temps est en effet venu de produire le récit attendu – celui d'une histoire du Québec incluant les apports, perspectives, sensibilités et impératifs autochtones, sans pour autant sombrer dans la miséricorde historique envers les Premiers Peuples, forme sournoise de néocolonialisme – en acceptant les risques inhérents à l'exercice de synthèse et en cessant de tergiverser sur les périls qui lui sont afférents. Il y a un quart de siècle, Denys Delâge traçait le chemin à suivre pour parvenir au but souhaité : « Simplement faire l'histoire de toutes les populations d'un territoire, écrivait l'éminent historien, avec toutes les traces du passé et en appelant histoire le résultat obtenu²⁵ » (DELÂGE, 2000, p. 524). Voilà,

compréhensive, circulaire, inclusive et vouée à la révélation, donc dédiée à la suggestion de voies de passage à des esprits en recherche de sens – soit simplement buldozé par la deuxième – expansive, explicative, linéaire, exclusive et destinée à l'élucidation, donc attachée à trouver des solutions aux problèmes. Le cas échéant, le monde animé par les récits autochtones serait évidemment destiné à disparaître. Pour une argumentation en ce sens, qui bouleverse la perspective assez optimiste défendue dans ce texte sur l'articulation possible des récits autochtones et allochtones, voir RICHLER (2008, chap. 3, 4 et 5).

24. Si le générique « Autochtones » est simplificateur de la réalité qu'il prétend recouvrir, il va sans dire que celui de « Québécois » l'est tout autant.
25. Intéressant de considérer sous cet angle le titre de la traduction française du livre d'Allan Greer sur les habitants de la Nouvelle-France. *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France* (GREER, 1998) permettait d'anticiper une narration centrée sur la description des relations – collaboratives, tendues et antagoniques tout à la fois – entre Autochtones et Français du début du 16^e siècle au milieu du 17^e, narration offrant à chaque protagoniste une part équivalente dans le récit global. En réalité, le titre anglais : *The People of New France* (GREER, 1997) sied mieux au contenu du livre, qui brosse un portrait populationnel de la Nouvelle-France en décrivant la condition de ses résidents d'origine française surtout et en exposant leurs relations avec d'« autres » acteurs habitant l'espace dit français d'Amérique du Nord, en particulier les Premiers Peuples. Nous sommes loin ici du projet envisagé par Delâge. Par ailleurs, pourrait-on, sans se montrer extravagant, intituler « Histoire des peuples du Québec » un ouvrage de synthèse qui couvrirait l'histoire du territoire québécois et de ses groupes divers depuis l'époque précolombienne? Les Anglo-québécois forment-ils un peuple? À quel titre intégrer les Allophones dans le récit d'ensemble? Faut-il, dans un cas comme dans l'autre, en distinguer les constituantes suivant l'origine ethnique ou culturelle de leurs membres?

clairement formulé, le programme à réaliser, ce qui ne veut pas dire, loin de là, qu'il soit facile de l'achever. Il n'est jamais simple de passer d'une version de l'histoire n'intéressant à peu près personne à une histoire du passé captivant tout le monde.

Jocelyn LÉTOURNEAU

Université Laval

Jocelyn.Letourneau@celat.ulaval.ca

BIBLIOGRAPHIE

ASSINIWI, Bernard

1973-1974 *Histoire des Indiens du Haut et du Bas Canada*, Montréal, Lémeac, 3 vol.

BATTISTE, Marie

2017 *Decolonizing Education. Nourishing the Learning Spirit*, Vancouver, Purish Publ.

BEAULIEU, Alain

2000 *Les Autochtones du Québec*, Montréal/Québec/Rennes, Fides/Musée de la civilisation/Musée de Bretagne.

BIBEAU, Gilles

2021 *Les Autochtones. La part effacée du Québec*, Montréal, Mémoire d'encrier.

2023 *Une histoire d'amour-haine. L'Empire britannique en Amérique du Nord*, Montréal, Mémoire d'encrier.

BORIES-SAWALA, Helga et Thibault MARTIN

2020 *Eux et Nous. La place des Autochtones dans l'enseignement de l'histoire nationale du Québec*, Brème, Université de Brème, 3 vol. [<https://media.suub.uni-bremen.de/handle/elib/3438>], consulté le 8 novembre 2023.

BOUCHARD, Gérard

1999 *La Nation au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur.

2023 *Pour l'histoire nationale. Valeurs, nation, mythes fondateurs*, Montréal, Boréal.

BROOK, Timothy

2008 *Vermeer's Hat. The Seventeenth Century and the Dawn of the Global World*, Londres, Bloomsbury Press.

DELÂGE, Denys,

2000 « L'histoire des Premières Nations : approches et orientations », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 53, 4 : 521-527.

DETIENNE, Marcel

1981 *L'invention de la mythologie*, Paris, Gallimard.

DICKASON, Olive Patricia

1996 *Les Premières Nations du Canada : depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Sillery, Septentrion.

DICKINSON, John A. et Brian YOUNG

1988 *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion.

DUFOUR, Emmanuelle

2021 *C'est le Québec qui est né dans mon pays. Carnet de rencontres, d'Ani Kuni à Kiuna*, Montréal, Écosociété.

DUQUETTE, Catherine

- 2022 « Trouver des perspectives autochtones dans le curriculum d'histoire du Québec », *Public History Weekly*, 10 (2022) 2. [https://public-history-weekly.degruyter.com/10-2022-2/indigenous-perspectives-quebec-history], consulté le 8 novembre 2023.

FARIES, Emily et Sarah PASHAGUMSKUM

- 2002 *Une histoire du Québec et du Canada*, Chisasibi, Commission scolaire crie.

GOSSAGE, Peter et Jack I. LITTLE

- 2015 *Une histoire du Québec. Entre tradition et modernité*, Montréal, Hurtubise.

GREER, Allan

- 1997 *The People of New France*, Toronto, University of Toronto Press.
 1998 *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*, Montréal, Boréal.
 2018 *Property and Dispossession. Natives, Empires and Land in Early Modern North America*, Cambridge, Cambridge University Press.

INKSETTER, Leila

- 2020-2021 « Histoire et historicité autochtones. Nouveaux défis, nouvelles possibilités », *Recherches amérindiennes au Québec*, 50, 3 : 43-54.

JEDWAB, Jack

- 2023 « Québec : colonisé et colonisation? », Montréal, Projet Métropolis/Association d'études canadiennes. [https://acs-metropolis.ca/wp-content/uploads/2023/09/Quebec-coloniser-et-colonisation-.pdf], consulté le 8 novembre 2023.

KING, Thomas

- 2012 *The Inconvenient Indian. A Curious Account of Native People in North America*, Toronto, Doubleday.

LÉTOURNEAU, Jocelyn

- 2020 *La Condition québécoise. Une histoire dépayssante*, Québec, Septentrion.

LISÉE, Jean-François

- 2023 « L'étincelle autochtone des Lumières », *Le Devoir*, 10 juin. [https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/792718/chronique-l-etincelle-autochtone-des-lumières], consulté le 8 novembre 2023.

MCKAY, Ian

- 2000 « The Liberal Order Framework: A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *The Canadian Historical Review*, 81, 4 : 616-645.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

- 2017 *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire. Histoire du Québec et du Canada. Troisième et quatrième secondaire*, Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Gouvernement du Québec. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PFEQ/histoireQuebec-Canada.pdf], consulté le 8 novembre 2023.

PARKMAN, Francis

- 1867 *The Jesuits in North America in the Seventeenth Century*, Boston, Little Brown.

RICHLER, Noah

- 2008 *Mon pays, c'est un roman. Un atlas littéraire du Canada*, Montréal, Boréal.

RIoux, Christian

- 2021 « L'assimilation », *Le Devoir*, 18 juin. [https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/611985/l-assimilation].

SIOUTI, George E.

1994 *Les Wendats. Une civilisation méconnue*. Québec, Presses de l'Université Laval.

1998 *Pour une autohistoire amérindienne*, Québec, Presses de l'Université Laval.

TRIGGER, Bruce

1991 *Les enfants d'Aataentsic. L'histoire du peuple huron*, Montréal, Libre expression.

VIAU, Roland

2021 *Gens du fleuve, gens de l'île. Hochelaga en Laurentie iroquoienne au XVI^e siècle*, Montréal, Boréal.

VINCENT, Sylvie

2002 « Compatibilité apparente, incompatibilité réelle des versions autochtones et occidentales de l'histoire », *Recherches amérindiennes au Québec*, 32, 2 : 99-106.

VINCENT, Sylvie et Bernard ARCAND

1979 *L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec ou comment les Québécois ne sont pas des sauvages*, Montréal, Hurtubise HMH.

NOTE CRITIQUE

Étienne-Alexandre BEAUREGARD, *Le schisme identitaire. Guerre culturelle et imaginaire québécois*, Montréal, Boréal, 2022, 278 p.

Alexis TÉTREAU, *La nation qui n'allait pas de soi. La mythologie politique de la vulnérabilité du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2022, 253 p.

LES AFFRES DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

Xavier GÉLINAS

Le questionnement autour de l'identité canadienne-française, puis québécoise est une constante de notre vie politique et littéraire. Deux récents essais, par Alexis Tétreault et Étienne-Alexandre Beauregard, s'y emploient à leur tour. Fondés sur l'histoire de même que sur l'actualité, ils proposent des diagnostics et des remèdes analogues.

Mots-clés : Canada français; identité; mythes; mythologie; nation; nationalisme; révolution tranquille; vulnérabilité

En finira-t-on d'ausculter l'identité québécoise? Les observateurs s'y adonnent depuis le 18^e siècle alors que des Français métropolitains constatent la distance inexorable qui se creuse avec les colons d'Amérique. Plus tard, l'occupant britannique et les immigrants anglais, écossais et irlandais introduisent le parlementarisme et l'imprimerie, transforment l'architecture, la culture militaire, la musique et même la cuisine (LACHAUSSÉE, 2021) : dans quelle mesure l'identité d'ici en est-elle pénétrée? La France du 19^e siècle et du début du 20^e, pour sa part, s'émeut sentimentalement du maintien de son ancien rameau, sans pour autant y vouer beaucoup d'attention, ce qui suscite ici tantôt un redoublement de francité ardente, tantôt le détachement d'une mère-patrie ingrate.

Depuis une génération, une constellation de chercheurs redoublent d'efforts pour définir l'*homo quebecensis*. Les questions foisonnent. Est-il enraciné ou entrepreneurial, Eutrope Gagnon ou François Paradis? Serait-il un « Français amélioré », pour reprendre la boutade de Maurice Duplessis, ou un Nord-Américain francophone? Cette américanité pose problème. Parle-t-on proprement des États-Unis ou de tout le continent? Est-ce une menace, une planche de salut, une simple constatation? Le Québec français – dont la définition démographique n'est pas claire – doit-il se voir comme un « petit peuple », une « petite nation »? Voire, pour citer René Lévesque, « quelque chose comme un grand peuple » s'étant dépris de son atavisme d'infériorité? S'agirait-il plutôt d'une « société neuve » comme les autres greffons européens des Amériques? Y a-t-il vraiment eu une « mutation » depuis 1960? Les francophones de la diaspora sont-ils désormais évacués de l'identité québécoise? Quelle place faut-il accorder à l'amérindianité – celle d'hier, celle d'aujourd'hui – dans le « Nous »? L'expression « société distincte » est-elle un euphémisme ou, au contraire, une fanfaronnade? Faudrait-il la bannir et insister sur la « normalité » du Québec? La foi catholique fut-elle un vernis longtemps appliqué, mais superficiel, ou une composante clé dont la dissolution crée un vide éthique? S'est-elle transmuée en une autre sorte d'unanimité?

Retenons la formule algébrique proposée par Yvan LAMONDE (2002), « $Q = -F + GB + USA^2 - R$ », relativisant les influences de la France et de la Rome vaticane sur la trajectoire québécoise et accentuant l'empreinte de la Grande-Bretagne et surtout des États-Unis. D'autres ont proposé leur angle de vue, au premier chef Gérard BOUCHARD (1999), Jocelyn LÉTOURNEAU (2004), Jean-Jacques SIMARD (2005) et Joseph Yvon THÉRIAULT (2002). En vérité, rares sont les intellectuels québécois qui ne soient pas tentés de donner leur définition. Parfois, on procède en plongeant au tréfonds de la psyché collective (LAURIN, 1978); ailleurs, c'est par la comparaison internationale (BOUCHARD et LALONDE, 1997), ou l'art populaire (BLANCHETTE, 2014), ou une approche quantitative ou statistique. Jusqu'aux publicitaires et aux spécialistes en marketing qui s'en mêlent, détaillant les « cordes sensibles » (BOUCHARD, 2006) et décryptant le présumé « Code Québec » (LÉGER *et al.*, 2021) dans des exercices plus profonds qu'il n'y paraît. La caractérisation de l'identité québécoise est devenue une « *cottage industry* », comme disent les anglophones. Elle succède à « l'industrie constitutionnelle » qui a accaparé tant de grands esprits dans les années 1960 à 1990 et qui périclite en cette ère post-référendaire, faute de mûrissement du fruit à Québec et à Ottawa.

Les essayistes Étienne-Alexandre Beauregard et Alexis Tétreault, tous deux à leur premier ouvrage, arpentent à leur tour ce territoire bien sillonné, mais dont les contours ne font pas consensus.

*

Doctorant en sociologie à l'UQAM, Alexis Tétreault s'en prend à de larges pans de la classe intellectuelle récente qui refusent de faire corps avec sa nation, de comprendre sa fragilité, d'être hantés par son destin. Dans *La nation qui n'allait pas de soi*, il esquisse un panorama de près de deux siècles, pointant la persistance (nécessaire) de cette « mythologie politique » et regrettant son oubli ou, pire, sa répudiation. Il n'a pas tort : rares aujourd'hui sont les gens de lettres qui consentent à porter le Québec « comme un enfant », pour le dire comme Serge CANTIN (1997).

Tétreault démontre comment, à la suite de l'Acte d'Union, le sentiment de vulnérabilité, loin d'être vécu comme une résignation fataliste, s'affirme en exploitant les interstices laissés par le pouvoir dominant. C'est ainsi que la multiplication des institutions catholiques, l'appropriation du sol, la valorisation de la culture traditionnelle, la revanche des berceaux, les exhortations à la concorde nationale, peuvent s'interpréter comme autant d'actes de résistance, de lente fortification du Québec comme État national. Cette vulnérabilité est hélas nourrie par des événements qui en martèlent la pertinence : Union puis Confédération, obstacles à l'immigration française, pendaison de Louis Riel, déni des droits scolaires des minorités franco-catholiques hors Québec, arrivée massive de Britanniques, crises de la conscription...

L'auteur explore le Rapport Durham, ses conséquences politiques et constitutionnelles, et leurs réponses, dans un grand arc qui naît avec l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau et aboutit à la Révolution tranquille. Sont ainsi convoqués, dans un arc temporel fidèle mais sans surprise, Honoré Mercier, le curé Labelle et Lionel Groulx, qui raffermiront le nationalisme en le recentrant sur le Québec. Le régime duplessiste s'insère dans cette fresque. Mû par la même hantise de la vulnérabilité, il adopte le drapeau fleurdelisé, oppose un cran d'arrêt à la centralisation fédérale et institue un impôt québécois sur le revenu. Au-delà des différences de tempérament, le trio constitué de Michel Brunet, Guy Frégault et Maurice Séguin procède du même élan. Tétreault a raison de nuancer fortement leur rupture d'avec le chanoine Groulx. Comme Fernand Dumont jadis, et comme Mathieu Bock-Côté (2016) récemment, il voit dans le néonationalisme de l'École historique de Montréal non une rupture ontologique, mais une radicalisation, un aboutissement du groulxisme.

C'est du côté de l'Université Laval, par les sociologues Georges-Henri Lévesque et Jean-Charles Falardeau, notamment, et de *Cité libre* qu'advient une première rupture dans ce continuum de la vulnérabilité. La personne (isolée, sinon absolutisée) et les classes sociales remplacent alors la nation comme objets de préoccupation. L'amitié entre Franco- et Anglo-Canadiens, l'« humanisme » et l'universalisme sont vus comme des idéaux qui transcendent et invalident le nationalisme au lieu d'en constituer des prolongements. Tétreault parle d'une « fuite en avant de l'individu vis-à-vis du national » (p. 128).

Ce citélisme laissera des traces, mais pour l'essentiel Tétreault voit la Révolution tranquille et la transition Canada français-Québec comme une modernisation, une réorientation de l'effort des années 1840-1960, une manière d'enfin surmonter la vulnérabilité nationale par la reprise des leviers de commande. « La Révolution tranquille est le produit politique de la survivance » (p. 130). Le contexte permet une application plus concrète des projets parfois diffus d'affirmation qui s'exprimaient depuis un long siècle. L'auteur marque ainsi sa dissidence avec Gérard Bouchard, par exemple, qui tend à voir l'idéologie de la Survivance non comme un attentisme, mais comme une fin en soi, le désir d'une élite cléricobourgeoise de maintenir sa supériorité (ne parle-t-il pas durement des « geôliers de la Survivance »?) et de tenir les fenêtres bien scellées.

Au-delà de l'œuvre de Bouchard, Tétreault cible une vaste littérature qui, tout appliquée à dénigrer les « Survivants » pour leurs incapacités présumées, en vient à les combattre pour ce qu'ils étaient et ce qu'ils croyaient. On assiste ainsi au paradoxe d'une nation québécoise enfin à moitié advenue, qui décide presque aussitôt de renier ses patients bâtisseurs. À la suite du Dumont inquiet de la fin des années 1960, Tétreault s'interroge sur la solidité d'un projet national reposant sur des assises toutes fraîches. Désireux de ne pas verser dans la polémique, sans doute, son essai y perd un peu en mordant; sa retenue polie ne l'empêche toutefois pas d'identifier quelques nœuds.

L'auteur prend à témoin le débat sur les « accommodements raisonnables », culminant avec la Loi sur la laïcité votée en 2019. C'est bien le mythe de la vulnérabilité (ou de l'insécurité) qui la motive. Pour mettre fin à la consécration du multiculturalisme comme principe suprême, épousée par le gouvernement fédéral et jugée dissolvante pour la nation, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec impose la laïcité à la républicaine. Il s'agit pour lui d'affirmer la cohésion nationale et citoyenne contre la « société des identités », pour reprendre le mot de Jacques BEAUCHEMIN (2004) adopté par Tétreault.

Mais le débat a révélé deux... vulnérabilités collectives minant l'impératif de la vulnérabilité. Primo, l'interculturalisme et la « laïcité ouverte » que promeuvent nombre d'acteurs politiques et intellectuels dans la foulée de la commission Bouchard-Taylor paraissent à l'auteur comme de bien timides digues contre le multiculturalisme à la canadienne. Et la Commission réussit à faire germer dans les esprits une nouvelle mythologie québécoise, celle de la normalité. Nous serions devenus une majorité comme les autres, ni meilleure ni pire, devant traiter ses minorités avec empathie. Nulle considération n'est accordée, dans ce mythe, à la minorisation avérée du Québec et des francophones sur les plans démographique, économique et constitutionnel. Le gouvernement caquiste est ainsi dépeint par ses opposants comme abusant de la majorité interne franco-québécoise pour piétiner des droits. Tétreault s'inquiète de cette mue apparemment saine. Peut-on vraiment, « par la seule magie du verbe » (p. 246), effacer les pénibles réalités objectives de la vulnérabilité québécoise? À l'heure actuelle, on peut se demander s'il s'agit d'une marque de confiance et de résolution ou d'un aveuglement volontaire. Tétreault rappelle que la Loi 101, pourtant forte d'un large consensus, a été percée comme un gruyère par la Cour suprême. Un sort analogue pourrait échoir à la Loi 21. Dure sera l'heure de la désillusion, si elle sonne!

*

Le schisme identitaire, d'Étienne-Alexandre Beauregard, scrute aussi l'âme québécoise. Diplômé en philosophie et en science politique, l'auteur est rédacteur au cabinet du premier ministre Legault. Son essai vise les plus récentes décennies, là où son confrère Alexis Tétreault s'était astreint à embrasser presque deux siècles. Plus circonscrit, l'ouvrage est aussi plus vif de ton, moins scolaire. Plus engagé même : bien qu'il soit souvent érudit, il s'agit d'un ouvrage de combat qui veut « se rebiffer contre » (p. 16) des idées jugées fallacieuses. Étienne-Alexandre Beauregard décèle au Québec, depuis les années 1990, un puissant courant voulant ébarber la nation au point de la vider de sa substance. Un certain progressisme voit la nation

québécoise – n'importe quelle nation en fait – comme un écran de fumée masquant une pensée liberticide. Cette mauvaise conscience nationale a été exacerbée par la déclaration malencontreuse de Jacques Parizeau le soir du 30 octobre 1995, coup de sang dont l'effet perdure. C'est l'identité, Beauregard en est convaincu, qui constitue la nouvelle ligne de fracture intraquébécoise, reléguant son statut constitutionnel loin au second plan. Il explore cette fracture et propose des munitions pour la victoire des idées identitaires dans une guerre culturelle dont l'enjeu est la définition de « l'imaginaire national » (p. 13).

Beauregard rappelle les enseignements de Gramsci. Un imaginaire national – un paradigme, si on préfère, ou une idéologie-parapluie – ne naît pas spontanément. Il germe, puis se diffuse grâce aux efforts coalisés des politiques, des fonctionnaires, des éducateurs, des journalistes... Si l'imaginaire identitaire jouit d'un certain ascendant depuis l'élection de la Coalition Avenir Québec en 2018, sa victoire demeure fugace; il veut l'implanter plus largement et durablement, renverser un autodénigrement qui le désole. À ses yeux, « l'hégémonie postnationale » demeure en position de force depuis la déclaration Parizeau de 1995, même si la crise des accommodements raisonnables l'a affaiblie.

Poussée à son extrémité, la vision de la société franco-québécoise par les apôtres des identités multiples n'est plus celle des *Nègres blancs d'Amérique*, pas plus que celle du village d'Astérix résistant à la masse anglo-américaine. On la voit comme une communauté d'Occidentaux judéo-chrétiens blancs, colonialistes et capitalistes, imposant indûment sa domination au Québec alors qu'elle n'est qu'une communauté parmi d'autres. La « méta-identité nationale » serait désormais assimilée à « la tyrannie d'une majorité qui invisibiliserait les diverses minorités » (p. 46). Pour les postnationaux, il conviendrait donc de remiser le portait d'un peuple conquis en 1760 et aspirant à un meilleur avenir collectif. La lancinante « question nationale » ainsi évacuée, la conciliation des multiples groupes linguistiques, sexuels, confessionnels et autres vivant sur le territoire québécois deviendrait le nouvel idéal. L'imaginaire postnational voit aussi des grands dossiers internationaux tels que les changements climatiques (attribués à la cupidité de l'Occident) et la toute-puissance des entreprises d'infodivertissement (les GAFAM) comme autant de raisons de délaisser la vision nationale québécoise, jugée désuète et inopérante.

Les tenants des identités multiples sont parvenus à diffuser leur paradigme en déformant et noircissant l'héritage groulxien (que Beauregard, comme Tétreault, voit complété par celui de Maurice Séguin) et en postulant une antinomie entre des nationalismes dits ethnique et civique, alors que la variante québécoise n'a jamais été purement héréditaire et qu'un nationalisme strictement civique n'a manifestement rien de « national ». Ils érigent la *Charte canadienne des droits et libertés* en horizon indépassable. Ils se réjouissent qu'elle soit appliquée avec zèle par la Cour suprême fédérale, et au besoin comme un gourdin, s'il s'agit de ramener les « ethnistes » à la raison. Le recours par le gouvernement du Québec à la clause dérogatoire leur fait pousser les hauts cris et renforce leur conviction d'une majorité dominatrice.

Longtemps, cette stratégie fut suprêmement efficace. Beauregard parle de la « nature inhibitrice » (p. 59) d'un discours qui sait se parer d'atours vertueux.

On a ainsi semé le doute chez les nationalistes, acculés à la défensive, s'interrogeant sur leur ethnicisme peut-être inconscient, s'estimant forcés de professer leur esprit d'ouverture, d'inclusion, quitte à mettre beaucoup d'eau dans leur vin national. Qui pourrait favoriser l'« exclusion »?

Beauregard évoque plusieurs intellectuels et acteurs publics poussant en ce sens. Gérard Bouchard est l'une de ses cibles. On comprend la tentation de l'inclure dans le camp postnational, mais l'essayiste nous semble forcer un peu la note¹. Certes, l'« interculturalisme » bouchardien paraît plus proche du multiculturalisme ottavien que de la convergence culturelle épousée par Camille LAURIN en 1978. Oui aussi, en trente ans de réflexions sur l'appartenance, Bouchard a parfois posé des questions à voix haute, bousculé de vieilles certitudes, ébauché diverses hypothèses, comme il sied à une pensée en mouvement. Mais le chercheur saguenéen ne répudie pas l'ensemble de l'héritage canadien-français dans le Québec qu'il envisage, même si son inventaire est sélectif et sévère. De ce legs, il ne préserve pas que la langue française. Les valeurs de solidarité et l'esprit pionnier, par exemple, trouvent grâce à ses yeux. C'est tout de même Bouchard qui précisait, dans *La Nation québécoise au futur et au passé* : « Je ne pense pas que le modèle de la nation civique soit viable sur le plan sociologique, [...] il faut...] des référents qui fondent l'identité, l'appartenance et la solidarité » (BOUCHARD, 1999, p. 22 et seq.).

Le cas de Gérard Bouchard semble plutôt emblématique du tourbillon qui s'est emparé des intellectuels et politiques foncièrement nationalistes – toutes options constitutionnelles confondues – depuis les années 1990. Devant l'accusation infamante d'ethnicisme, comment réagir?

Le Parti libéral du Québec, quant à lui, abandonne sa posture nationaliste des années Lesage et Bourassa. Le « Maîtres chez nous » de 1962, la « souveraineté culturelle » de 1975, le « Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse » de 1990 passent à la trappe. Le parti glisse « d'une vision québécoise du fédéralisme à une vision canadienne du Québec » (p. 80). Le mouvement s'amorce sous Jean Charest et devient patent sous le leadership de Philippe Couillard (2013-2018). Québec Solidaire, qui naît en 2006, est un allié objectif du PLQ sur ce plan; les deux partis convoitent d'ailleurs de plus en plus un même électorat.

Au sein de la gauche, il est bien révolu, le concept de « classe ethnique » cher à Marcel Rioux (1965; 1976). Encore fort aux débuts de Québec Solidaire, ce courant devient minoritaire avec le départ du tandem Amir Khadir – Françoise David. Le basculement s'est illustré avec le rejet de la Loi sur la laïcité, dont QS appuyait auparavant tous les fondements. L'aile majoritaire du parti, désormais, « met tous ses œufs dans le panier du projet social » (p. 195) : féministe, diversitaire, écologiste dans la mouvance altermondialiste, tout en appuyant nominalement l'indépendance.

Selon Beauregard, le Parti québécois doit prendre acte de l'écart infranchissable qui s'est creusé avec Québec solidaire et cesser de rêver à la recreation d'une coalition arc-en-ciel, d'une « convergence » avec un parti qui refuse frontalement

1. Gérard BOUCHARD (2022) a d'ailleurs répondu aux thèses du livre le concernant.

une vision nationale des choses. Il estime qu'au gré de ses chefs, le PQ oscille, depuis une génération, entre l'affirmation sereine d'un nationalisme tel qu'épousé par René Lévesque – on relira *Option Québec* pour s'en convaincre – et le questionnement existentiel qui le ronge, le déboussole. De l'autre côté de la rivière des Outaouais, les tribulations idéologiques du Bloc québécois témoignent aussi de ce questionnement constant. Beauregard range Gilles Duceppe, pourtant chef (1997-2011) d'un parti pro-indépendance, dans le camp de ceux qui privilégient les causes estimées progressistes, fussent-elles pancanadiennes, à la défense et à l'illustration d'une identité québécoise fondée sur son héritage.

Ces attermoissements du PQ et du BQ des années suivant 1995 aboutissent à une série de défaites. On observe une saignée des nationalistes plus traditionnels vers le Parti conservateur fédéral au Québec et surtout vers l'Action démocratique du Québec et la CAQ. Parallèlement, l'électorat tenté par le postnationalisme s'aligne vers Québec solidaire et, le temps d'une vague orange, en 2011, vers le Nouveau parti démocratique. Nous pourrions ajouter, comme indice de la séduction du discours « inclusif » post-nationaliste, que le Parti québécois a déployé infiniment plus d'efforts, d'offensives de charme, de contorsions presque, pour retenir une brebis égarée à gauche que pour en reprendre deux ou trois égaillées vers l'ADQ ou la CAQ. La leçon concrète de cet amour non partagé commence à porter.

Pour supplanter définitivement l'approche postnationale, le primat aux identités multiples, Beauregard estime que le courant nationaliste devra assumer son message, persévérer sans tapage, mais sans crainte dans la voie dessinée par François Legault depuis 2018. Il convient de s'adresser à la majorité silencieuse, rempart contre le charisme – l'essai parle favorablement d'une « logique populiste » (p. 153) –, de rallier les abstentionnistes et de refuser de se laisser intimider par les étiquettes d'infréquentabilité. Il ne servirait à rien de quémander des brevets de respectabilité auprès d'une classe intellectuelle, médiatique et judiciaire qui ne lui en décernerait qu'à la suite d'un renoncement à sa substance. Les nationalistes de tous les partis ne doivent pas non plus abandonner des causes intrinsèquement justes, comme l'écologie, à leurs adversaires : il ne fait aucun doute pour Beauregard que l'écologisme bien compris, le désir de préserver ce qui nous est proche, ce qui nous est cher, ce qui est menacé, vaut tant pour la nation que pour la nature qui l'environne.

Ce retour d'un paradigme nationaliste se fera au Québec seul. Il ne faut pas compter sur des appuis au Canada anglais. Selon Beauregard, la refondation identitaire du pays par les politiques et les intellectuels libéraux depuis 1945, culminant avec la Charte de 1982, est un fait accompli. Il en veut pour preuve la faiblesse intellectuelle du Parti conservateur depuis maintes années, qui a intériorisé ce nouveau Canada postnational, voué à la promotion de droits multiples plutôt que croissant sur le terreau historique et culturel des cultures fondatrices. Le PC ne s'écarte de l'héritage trudeauiste que de quelques nuances. Le torysme de naguère, qui avait commencé à reconnaître la binationalité du pays avec George Grant et Robert Stanfield, est éteint.

*

* *

Les essais d'Étienne-Alexandre BEAUREGARD et d'Alexis TÉTREULT prouvent, s'il en était besoin, que la définition d'une identité québécoise reposant sur l'histoire, la culture et la langue n'est pas l'apanage d'une cohorte en voie d'extinction.

Ces auteurs, âgés de moins de 30 ans, appartiennent de plein droit à la *Génération MBC* analysée récemment par Frédéric BOILY (2022). Lecteurs et même émules de Mathieu BOCK-CÔTÉ (2007; 2016), mais aussi de Jacques BEAUCHEMIN, deux auteurs abondamment cités, Beauregard et Tétreault sont nationalistes sur le plan des principes, avant d'être indépendantistes – ce qu'ils sont aussi. L'indépendance est le moyen qu'ils privilégient pour mener le Québec à son âge adulte; elle n'est pas une fin en soi. Tous deux adoptent la vision longue d'une Révolution tranquille comme un aboutissement « après deux siècles de patience », pour reprendre le titre de Gérard BERGERON (1967). Respectueux du passé, de leur passé – car ils l'assument –, objectivement conservateurs, Beauregard et Tétreault ne peuvent pour autant être qualifiés de nostalgiques du Canada français d'antan. Les structures de l'État québécois post-1960 ne sont pas remises en question. Ni l'un ni l'autre ne semble préoccupé de foi, de spiritualité; nulle hostilité ne transparait toutefois. Ils n'évoquent pas la francophonie hors Québec. Enfin, ils n'expriment pas d'attachement pour la ruralité, pas plus que pour ses variantes modernes, l'occupation du territoire ou l'équilibre villes-campagnes. On est donc loin de la triade agriculturisme-messianisme-anti-étatisme décriée par Michel Brunet jadis. Le duo Beauregard-Tétreault ne s'apparente en rien non plus à la droite américaine. L'avortement, le port d'armes, le *Big State* : autant de thèmes qui leur sont étrangers. Il s'agit donc de représentants typiques de la nouvelle droite culturelle québécoise. S'exprimant sans détour, ils marient une connaissance poussée de leur sujet et une intention d'infléchir le présent et l'avenir de leur société. Il faudra tenir compte de ces deux voix qui échappent à une caricature facile de l'« identitarisme ».

Xavier GÉLINAS

Division de la Recherche
Musée canadien de l'histoire
xavier.gelinas@museedelhistoire.ca

BIBLIOGRAPHIE

BEAUCHEMIN, Jacques

2002 *L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB éditeur.

2004 *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Outremont, Athéna.

BERGERON, Gérard

1967 *Le Canada français après deux siècles de patience*, Paris, Seuil.

BLANCHETTE, Jean-François

2014 *Du coq à l'âme. L'art populaire au Québec*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa. (Coll. Mercure)

Bock-Côté, Mathieu

2007 *La dénationalisation tranquille. Mémoire, identité et multiculturalisme dans le Québec post-référendaire*, Montréal, Boréal.

2016 *Le multiculturalisme comme religion politique*, Paris, éditions du Cerf.

BOILY, Frédéric

2022 *Génération MBC. Mathieu Bock-Côté et les nouveaux intellectuels conservateurs*, Québec, Presses de l'Université Laval.

BOUCHARD, Gérard

1999 *La Nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur.

2022 « Ce que l'essai permet et ne permet pas », *Le Devoir*, 10 septembre. [<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/754956/point-de-vue-point-de-vue-ce-que-l-essai-permet-et-ne-permet-pas>], consulté le 22 novembre 2023.

BOUCHARD, Gérard et Yvan LAMONDE (dir.)

1997 *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Montréal et Paris, L'Harmattan.

BOUCHARD, Jacques

2006 *Les nouvelles cordes sensibles des Québécois*, Montréal, Les Intouchables.

CANTIN, Serge

1997 *Ce pays comme un enfant. Essais sur le Québec, 1988-1996*, Montréal, L'Hexagone.

LACHAUSSÉE, Catherine

2021 « Ce que la Conquête a changé dans notre assiette », Site Web de Radio-Canada Québec, 1^{er} octobre. [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1827931/conquete-alimentation-changement-habitudes-quebec-regime-anglais>], consulté le 22 novembre 2023.

LAMONDE, Yvan

2001 *Allégeances et dépendances. L'histoire d'une ambivalence identitaire*, Montréal, Nota Bene.

LAURIN, Camille (Ministre d'État au Développement culturel)

1978 *La politique québécoise du développement culturel. Vol. 1 : Perspectives d'ensemble : de quelle culture s'agit-il?*, Québec, Éditeur officiel. [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2096618>], consulté le 22 novembre 2023.

LÉGER, Jean-Marc, Jacques NANTEL, Pierre DUHAMEL et Philippe LÉGER

2021 *Le code Québec. Les sept différences qui font de nous un peuple unique au monde*, Nouvelle éd. Montréal, Éditions de l'Homme.

LÉTOURNEAU, Jocelyn

2004 *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Québec, Musée de la civilisation et Montréal, Fides.

RIOUX, Marcel

1965 « Conscience ethnique et conscience de classe au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 6, n° 1 (janvier-avril), p. 23-32. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/rioux_marcel/conscience_ethnique/conscience_ethnique_qc.pdf], consulté le 22 novembre 2023.

1976 *La question du Québec*, Nouvelle éd. Montréal, Parti pris.

SIMARD, Jean-Jacques

2005 *L'éclosion. De l'ethnie-cité canadienne-française à la société québécoise*, Québec, Septentrion.

THÉRIAULT, Joseph Yvon

2002 *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec/Amérique.



RECHERCHES FÉMINISTES

www.recherchesfeministes.ulaval.ca

» » » » RECHERCHES FÉMINISTES

1030, av. des Sciences-Humaines
Pavillon Charles-de Koninck, local 1475E
Université Laval, Québec, Canada G1V 0A6
Téléphone : (418) 656-5418
revuerecherchesfeministes@ccb.ulaval.ca

» » » » DÉJÀ PARUS

1988-2010 : vol. 1 au vol. 20

- 2011-1 Sans livres mais pas sans lettres
- 2011-2 Critiques du développement
- 2012-1 Les antiféminismes
- 2012-2 Les femmes et l'humour
- 2013-1 Formation professionnelle
- 2013-2 Femmes et vieillissements
- 2014-1 Femmes extrêmes
- 2014-2 Pratiques artistiques féministes
- 2015-1 Éthique et voix des femmes
- 2015-2 Intersectionnalités
- 2016-1 Méthodologies féministes
- 2016-2 Négocier et habiter les normes sociales en Afrique au sud du Sahara
- 2017-1 Femmes autochtones en mouvement
- 2017-2 Travail, temps, pouvoirs et résistances
- 2018-1 Pédagogies féministes et pédagogies des féminismes
- 2018-2 Philosophes en féministes
- 2019-1 Femmes et pouvoir érotique
- 2019-2 Militantisme et mobilisations
- 2020-1 (Re)productions et subversions du genre dans les médias d'hier et d'aujourd'hui
- 2020-2 Féminismes et lesbianismes : hier et aujourd'hui, ici et ailleurs
- 2021-1 Esthétique et politiques du corps
- 2021-2 Penser le sujet femme noire francophone
- 2022-1 Configurations des héritages féministes

» » » » À PARAÎTRE

- 2022-2 Genres et sports
- 2023-1 Psychologisation de l'oppression

» » » » Abonnement (2 numéros par année)

Cocher ☐ 2022 ☐ 2023 ☐ 2024

» » » » TARIFS CANADA (taxes incluses)

- Individu ☐ 47 \$ 1 an ☐ 84 \$ 2 ans ☐ 105 \$ 3 ans
- Étudiant* ☐ 37 \$ 1 an ☐ 58 \$ 2 ans ☐ 84 \$ 3 ans
- Organisme ☐ 95 \$ par année

» » » » TARIFS ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS

- Individu ☐ 63 \$ CAN par année
- Étudiant* ☐ 47 \$ CAN par année
- Organisme ☐ 105 \$ CAN par année

* Joindre une photocopie de la carte étudiante

L'abonnement inclut la copie papier et l'accès exclusif à la version numérique des textes des 2 derniers numéros par ÉRUDIT : www.erudit.org
La collection entière de 1988 à 2019 en texte intégral est aussi disponible sur le portail ÉRUDIT

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ / _____
Bureau Résidence

Courriel _____

» » » » MODE DE PAIEMENT

Chèque ou mandat ☐

Chèque ou mandat en dollars canadiens seulement,

À l'ordre de la revue *Recherches féministes*

Pour un paiement par carte de crédit,
procéder via l'adresse Web ci-dessous :

https://commerceweb.ulaval.ca/shopping/revue_recherches_feministes/



RÉPLIQUE

LES QUÉBÉCOIS D'ASCENDANCE FRANÇAISE SERONT MINORITAIRES D'ICI LE MILIEU DU SIÈCLE – RÉPLIQUE À MICHEL PAILLÉ

Charles GAUDREULT

Dans le numéro 63 de *Recherches sociographiques* paraissait une critique de mes travaux de démographie par Michel Paillé (PAILLÉ, 2022). L'objet du présent article est de répondre à cette critique en défendant mes travaux.

Dans un article révisé par les pairs et publié dans la revue *Nations and Nationalism*, j'ai publié des projections démographiques qui montrent que la proportion de la population d'ascendance française au Québec passe de 79 % en 1971 à 64,5 % pour l'année 2014, puis à 45 % pour 2050 (GAUDREULT, 2020). J'ai également réalisé des projections qui montrent que même si on augmentait la fécondité québécoise de 1,6 à 2,6 enfants par femme, la population d'ascendance française déclinerait sensiblement au même rythme, démontrant ainsi que les seuils migratoires sont si élevés que l'impact de la fécondité est négligeable sur le déclin anticipé.

Dans sa critique, Paillé me reproche deux choses : d'avoir réalisé des projections erronées et d'avoir tiré des conclusions invalides par rapport au déclin de la population d'ascendance française. Comme il m'est impossible, en raison de la contrainte d'espace qui m'est imposée, de répondre point par point aux arguments de Paillé, c'est sur le fond que je me concentrerai. Dans un document publié sur mon compte Research Gate, je réponds directement aux principales objections qui me sont faites (GAUDREULT, 2023).

LES PROJECTIONS SONT-ELLES ERRONÉES?

Le point de départ de mes projections se situe dans les données du recensement de 1971 (Statistique Canada, 1974). Pour l'année 1971, Statistique Canada présente des tables de population pour plusieurs groupes ethniques, dont la population d'origine française, que j'ai utilisées pour estimer l'ascendance française dans la population québécoise.

Pour la plage allant de 1971 à 2014, j'ai utilisé les valeurs historiques de fécondité, d'immigration et de mortalité pour faire croître les populations étudiées selon l'approche typique en démographie du modèle de cohortes et composantes. Pour l'année 2014, la population québécoise, toujours selon Statistique Canada, était de 8,214 millions d'habitants (Statistique Canada, 2015) alors que mes projections donnaient une population de 8,208 millions d'habitants. Considérant qu'il s'agit d'une plage temporelle de 43 ans, l'erreur (0,8 %) est négligeable. Pour la plage allant de 2014 à 2050, j'ai utilisé des hypothèses raisonnables concernant l'immigration, la fécondité et la mortalité. Pour l'année 2041, Statistique Canada prévoit une population allant de 8,8 à 10,3 millions d'habitants (Statistique Canada, 2022) pour le Québec. Le scénario de référence de mes projections prévoit une population de 9,2 millions habitants en 2041.

Pour ce qui est de la croissance de la population, mes projections sont donc tout à fait valides.

LES CONCLUSIONS SUR LE DÉCLIN DE L'ASCENDANCE FRANÇAISE SONT-ELLES VALIDES?

Au sujet du déclin de la part représentée par la population d'ascendance française dans la population totale, je vais défendre mes résultats en les comparant à des études semblables.

Tout d'abord, en septembre dernier, Statistique Canada présentait des projections ethnodémographiques qui montraient que le pourcentage des immigrants de 1^{re} et 2^e générations passerait de 23,8 % à 38 % de la population québécoise entre 2016 à 2041; soit une croissance de 14,2 %. Ces mêmes projections montraient que le pourcentage de la population québécoise « racisée » passerait de 12,8 à 26,6 % de la population entre 2016 et 2041, soit une croissance de 13,8 % (Statistique Canada, 2022). Pour la même plage temporelle, mes projections prévoient que le pourcentage des Québécois d'ascendance française passera de 63,8 % à 50,8 %, soit un déclin de 13,0 %. Cela concorde avec la croissance de la diversité ethnique et immigrante projetée par Statistique Canada pour le Québec.

La littérature scientifique démontre ensuite que des pays comme le Canada, les États-Unis, l'Angleterre et la France subissent des changements ethnodémographiques marqués et que les majorités historiques s'acheminent vers un statut minoritaire. Les démographes du gouvernement canadien ont montré que les Canadiens dont tous les ancêtres sont arrivés au Canada avant 2006 ne formeront plus qu'entre 12,1 et 37,5 % de la population en 2106 (DION *et al.*, 2015). Aux États-Unis, à la demande du Congrès américain, des experts ont déposé un volumineux rapport sur l'immigration et ses impacts; on y apprend entre autres que les blancs américains qui composaient 87 % de la population en 1950 passeront sous les 51 % en 2050 (SMITHS et EDMONSTON, 1997). En Angleterre, le professeur émérite Philip Rees a démontré que les non-blancs passeront de 8 % de la population en 2001 à 29,8 % en 2061 (REES *et al.*, 2016). En parallèle, le professeur émérite David Coleman a montré que les blancs britanniques passeront de 86,9 % à 56 % de la population entre 2006 et 2056 (COLEMAN, 2010). En France, une étude conjointe de l'Ined et

de l'Insee démontre que 40 % des enfants âgés entre 0 à 4 ans ont des ascendants immigrés (Lê, SIMON et COULMONT, 2022).

Ainsi, considérant que le déclin des majorités historiques en lien avec l'immigration est un phénomène généralisé dans les pays occidentaux, il serait surprenant que le Québec y échappe.

Charles GAUDREULT

Université de Sherbrooke

Charles.Gaudreault@USherbrooke.ca

BIBLIOGRAPHIE

COLEMAN, David

- 2010 « Projections of the ethnic minority populations of the United Kingdom 2006-2056 », *Population and Development Review*, 36 (3) : 441-486.

DION, Patrice *et al.*

- 2015 « Long-Term Contribution of Immigration to Population Renewal in Canada: A Simulation », *Population And Development Review*, 41 (1) : 109-126.

GAUDREULT, Charles

- 2020 « The impact of immigration on local ethnic groups' demographic representativeness: The case study of ethnic French Canadians in Quebec », *Nations and Nationalism*, 20 (4) : 923-942.
- 2023 Réplique à Michel Paillé – Réponse aux principaux arguments, Research Gate. [https://www.researchgate.net/publication/370766495_Replique_a_Michel_Paille_-_Reponse_aux_principaux_arguments].

LÊ, Jérôme, Patrick SIMON et Baptiste COULMONT

- 2022 « La diversité des origines et la mixité des unions progressent au fil des générations », *Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)*, Insee Première, n.1910, juillet 2022. [<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6468640>].

PAILLÉ, MICHEL

- 2022 « Examen critique d'une projection démographique de Charles Gaudreault », *Recherches sociographiques*, 63 (3) : 553-566.

REES, Philip *et al.*

- 2016 « Population Projections by Ethnicity: Challenges and Solutions for the United Kingdom. The Frontiers of Applied Demography », *Applied Demography Series 9*, p. 383-408.

SMITH, JAMES P. et Barry EDMONSTON

- 1997 *The New Americans. Economic, demographic and fiscal effects of immigration*, Washington DC, National Academy Press.

Statistique Canada

- 1974 Recensement du Canada de 1971, Groupes ethniques de la population par tranches d'âge, Catalogue 92-731, vol. 1, partie 4, page 16. [<https://archive.org/details/1971927311974engfra>].

- 2015 Tableau 051-0001 : Estimations de la population selon le groupe d'âge pour 1971 à 2014. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000501>].
- 2022 Tableau 17-10-0146-01 : Population projetée selon le groupe racisé, le statut des générations, et certaines caractéristiques sélectionnées (x 1 000). [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710014601>].



CONTRE-RÉPLIQUE

RETOUR SUR DES PROJECTIONS SELON L'ORIGINE ETHNIQUE. UNE CONTRE-RÉPLIQUE À M. CHARLES GAUDREULT

Michel PAILLÉ

Dans sa réplique à notre critique (PAILLÉ, 2022), M. Charles Gaudreault répète que « la proportion de la population d'ascendance française au Québec passe de 79 % en 1971 à 64,5 % pour l'année 2014, puis à 45 % pour 2050 ». L'auteur cherche ensuite à justifier ses résultats tant pour 2014 que pour 2041.

LA RÉTROPROJECTION

Concernant sa rétroprojection (1971-2014), M. Charles Gaudreault compare l'estimation de la population totale du Québec par Statistique Canada (8,214 millions en 2014) avec sa propre estimation (8,208 millions). Il y voit une erreur négligeable.

Comparaison inappropriée, car ce ne sont pas les effectifs de la population totale qui sont en cause, mais plutôt la répartition (en %) des sous-groupes projetés. Plus précisément, notre critique a porté sur le groupe des immigrants et leurs descendants (IAD) arrivés au Québec à partir de 1971.

Partant à zéro en 1971, Charles Gaudreault nous informe que, d'après ses calculs, les IAD étaient 800 000 en 2000, 2 millions en 2020, 3 millions en 2035 et 4,1 millions en 2050 (GAUDREULT, 2020, p. 930), le tout illustré par un graphique (*Ibid.*, p. 931) permettant d'établir une « polynomiale [...] très utile » (PAILLÉ, 2022, p. 559).

Tous calculs refaits, nous avons décelé une surestimation des IAD chez Gaudreault d'au moins 39,5 % (PAILLÉ, 2022, p. 560) dès 2001. Le prolongement de nos calculs jusqu'en 2014 montre un écart minimal de près de 7 points chez les Québécois d'origine ethnique française (71,2 % au lieu de 64,5 %) (*Ibid.*). Conséquemment, nous répondons oui à sa première question : sa projection est erronée.

LA PROJECTION

Pour la période 2014-2050, M. Gaudreault compare ses nombres absolus avec ceux de Statistique Canada. Il en déduit que ses résultats pour 2041 sont « tout à fait valides » malgré une surévaluation de 4,5 % d'une part, et une sous-estimation de 10,7 % d'autre part!

En comparaison, des projections de Marc TERMOTE (2008, p. 133-144) pour l'année 2021 montraient une sous-estimation de 2,5 % (scénario B1) et une surestimation de 1,3 % (scénario D1). Cependant, la justesse des projections de Termote repose sur la répartition des trois groupes linguistiques qu'il a formés, soit le français, l'anglais et les langues tierces.

Globalement, la « somme des écarts absolus¹ » du scénario A1 avec le recensement de 2021² est la plus faible avec 2,9 points. À l'opposé, c'est le scénario C1 qui s'en écarte le plus avec une somme de 4,4 points; toutefois, C1 a fait mieux que tous les autres pour les langues tierces (écart de 0,4 point). Le scénario A0 a parfaitement prévu l'importance de la majorité francophone, soit 79,0 %.

À l'Institut de la statistique du Québec, à Statistique Canada et partout ailleurs dans le monde, la prospective en démographie se fait au moyen de plusieurs scénarios. M. Charles Gaudreault ne convaincra personne en se limitant à un seul.

IMPORTANCE DE LA FÉCONDITÉ

Dans sa réplique, M. Gaudreault réaffirme sans preuves que des niveaux de fécondité allant de 1,6 à 2,6 enfants par femme n'auraient qu'un impact « négligeable sur le déclin anticipé » (voir GAUDREULT, 2020, p. 935). L'examen de notre pyramide des âges montre qu'en 2021, les enfants de 0-14 ans étaient 21,3 % moins nombreux que les personnes de 30-44 ans. Cinq ans plus tôt, ce pourcentage était de 20,5 % (ISQ, 2022).

Cette érosion de notre pyramide des âges à sa base est le fait de toute la population, y compris les immigrants et leurs descendants. Depuis 1970, notre fécondité est insuffisante pour assurer le remplacement des générations. Conséquemment, la réponse à la deuxième question de M. Gaudreault, de savoir si « les conclusions sur le déclin de l'ascendance française sont [...] valides », est non, car ce qui décline, c'est la population entière et pas seulement celle d'ascendance française, d'où un vieillissement accéléré et des pénuries de main-d'œuvre en continu.

Michel PAILLÉ

Office québécois de la langue française (retraité)
michel.paille@bell.net

-
1. La somme des écarts entre une projection et un recensement est toujours égale à 0. En ne retenant que la valeur absolue des écarts, on obtient un indicateur significatif où 0 indique des résultats parfaits pour tous les groupes.
 2. Résultats : français 79,0 %, anglais 11,8 %, langues tierces 9,2 %.

BIBLIOGRAPHIE

GAUDREAU, Charles

- 2020 « The impact of immigration on local ethnic groups' demographic representativeness: The case study of ethnic French Canadians in Quebec », *Nations and Nationalism*, 20 (4) : 923-942.

Institut de la statistique du Québec (ISQ)

- 2022 « Estimations de la population selon l'âge et le sexe, Québec, 1^{er} juillet 1971 à 2022 ». [https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec/tableau/estimations-de-la-population-selon-lage-et-le-sexe-quebec#tri_pop=10], consulté le 29 mai 2023.

PAILLÉ, Michel

- 2022 « Examen critique d'une projection démographique de Charles Gaudreault », *Recherches sociographiques*, 63 (3) : 553-566.

TERMOTE, Marc

- 2008 *Nouvelles perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal, 2001-2051*, Office québécois de la langue française, 146 p. (Suivi de la situation linguistique, étude 8)



**DIVERSITÉ
DE GENRE**

Sous la direction de
Christophe Broqua et Karine Geoffrion

**Achetez le numéro en ligne
et abonnez-vous !**
www.anthropologie-societes.ant.ulaval.ca/

ABONNEMENT 2024

	Canada	Étranger	
Étudiant	45 \$	81 \$	CAN
Particulier	90 \$	115 \$	CAN
Institution sans agence	145 \$	200 \$	CAN
Institution avec agence	140 \$	175 \$	CAN

Prochains numéros

47-3, 2023.

Numéro hors thème

48-1, 2024. Natacha Gagné et Laurent Jérôme

La situation coloniale à la lumière de l'archive

48-2, 2024. Niko Besnier, Kevin Rosianu et Nicolas Bancel

Le genre à l'épreuve du sport

Diversité de genre

VOLUME 47, NUMÉRO 2 (2023)

Présentation. Diversité de genre.
Saisir l'évolutivité des catégories et des normes
Christophe Broqua et Karine Geoffrion

Les *kagema* du Japon dans les discours sexologique et populaire de l'entre-deux-guerres. Réécritures et réappropriations
Camille Lenoble

Les catégories de genre et de sexualité à l'épreuve du quotidien.
Transformations contemporaines des modes d'être *muxe*
(Isthme de Tehuantepec, Mexique)
Melvin Ait Aissa

Le genre des fleurs. Processus de féminisation et attirances sexuelles chez les *māhū*, les *raerae* et les femmes trans à Tahiti
Mickaël Durand

Enjeux de terminologie autour de la « loi des personnes transgenres » (2019) en Inde. Actions militantes en Assam et au Manipur
Émilie Arrago-Boruah

Les transmasculinités iraniennes.
De la masculinité hégémonique à la masculinité alternative
Bahar Azadi

Le football féminin dans les quartiers défavorisés au Maroc.
Socialisation, expression de genre et perception du corps
Aziz Benkorti

Fluidité de genre. L'expérience d'une *técha* tunisienne
Monia Lachheb

Just Walk! Images du genre dans la *Ballroom scene* parisienne
Camille Guibert

La diversité de genre s'invite au Musée de la civilisation de Québec (note de recherche)
Karine Geoffrion, Marie-Philippe Phillie Drouin, Amélia Fiset, Kevin Lavoie et Caroline Lantagne

Un anthropologue du XX^e siècle face à la diversité de genre et de sexualité. Pierre Clastres
Christophe Broqua

ESSAIS BIBLIOGRAPHIQUES

Les *hijras* en Inde et au Bangladesh. Analyses à partir du désir
Otávio Amaral

La transition de genre. Entre ordre sexué et mobilité sociale
Laurence Héralut

COMPTES RENDUS

Linda CARDINAL et Martin NORMAND, *Le Canada français, Écrits de Philippe Garigue*, Presses de l'Université Laval, 2022, 262 p.

La publication de ce recueil doit être saluée puisqu'elle permet de combler un vide dans l'écriture de l'histoire de la sociologie canadienne-française. Quoique négligé et maintenant peu connu, sinon méconnu, Philippe Garigue n'en a pas moins produit durant les années 1950 et 1960 des travaux importants sur la famille, la société et la nation canadiennes-françaises. Le fait qu'il fut un conservateur catholique en pleine montée de la sécularisation et de l'État-providence explique peut-être ce désintérêt. La radicalité de sa critique de la doxa qui fit de la communauté canadienne-française une société traditionnelle ou paysanne, bref une *folk society*, l'explique sans doute davantage. Soulignons aussi que Garigue eut un parcours singulier. Né en Angleterre en 1917 d'une famille anglo-française, il émigra au Canada en 1954 alors qu'il devint professeur à l'Université McGill, avant de devenir, en 1957, doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal. Il occupa ce poste jusqu'en 1972. En 1980, il devint principal du Collège universitaire Glendon à Toronto où il enseigna jusqu'en 1997. Ce départ définitif du Québec explique sans doute aussi cette sorte d'oubli puisqu'il ne participa plus véritablement aux débats sociologiques québécois, s'intéressant à d'autres domaines de recherche comme les études stratégiques et la francophonie ontarienne.

Radicale fut en effet la remise en question dans un contexte intellectuel peu enclin à la critique. Comme il le souligne avec raison, il existait une quasi-unanimité dans le domaine de l'analyse de la communauté nationale : à partir de Gérin, la nation canadienne-française fut considérée comme une société traditionnelle et de plus en plus par ceux qui s'en inspirèrent comme une sorte d'anomalie en marge de la société urbaine triomphante. Garigue ne contesta jamais l'idée que le Canada français formait une société et une nation, bref, comme on le disait à l'époque, une société globale et homogène. Il refusa radicalement d'admettre cependant qu'il ait pu se développer en marge, voire à l'extérieur de la modernité, ce qu'il paraît lire en sous-texte dans les travaux des sociologues anglophones et francophones. À l'origine, selon lui, les travaux de Gérin auraient été invalides, ceux s'inspirant de la théorie de la *folk society* tout simplement faux et naïfs, et la production de Falardeau et de Rioux sujette à caution. Il rejeta l'approche idéal-typique inspirant les tenants de l'École de Chicago et considéra que les concepts proposés dans le cadre des travaux sur le Canada-français étaient des mythes idéologiques.

À l'évidence, je ne peux rendre compte ne serait-ce que de l'essentiel des débats que ne manquèrent pas de susciter les positions de Garigue. Ce dernier défendit la thèse, aujourd'hui largement admise, que la Nouvelle-France n'avait rien d'une société rurale d'Ancien Régime, mais fut plutôt une entreprise d'abord et avant tout commerciale, instituée de façon fortement centralisée par le pouvoir colonial et l'Église catholique. S'inspirant des historiens Frégault et peut-être Séguin, il soutint que le repli dans l'agriculture résultait de la Conquête, mais refusa de considérer le Canada français comme une société paysanne. La nation canadienne-française demeura selon lui une société homogène, sans doute, mais diversifiée qui s'inséra dans la modernité en luttant pour son autonomie culturelle, au nom de la nécessité de sa survivance. En cette fonction, Garigue proposa que le fédéralisme soit transformé en un État binational, à tout le moins, au niveau du gouvernement fédéral.

Je terminerai en signalant ce qui me semble un évident paradoxe. À tout prendre, on doit reconnaître que, dans les débats sur la pertinence du concept de *folk society*, c'est bel et bien Garigue qui paraît s'approcher de la position la plus juste si, à tout le moins, on s'appuie sur les travaux des historiens et des sociologues réalisés depuis les années 1980. Se pourrait-il cependant que Garigue ait affirmé la modernité du Canada français pour mieux défendre l'institutionnalisation d'une époque révolue? Il soutint avec raison que le Québec sortait alors de ce qu'il appelle l'État libéral traditionnel. Il souligna en même temps certains traits du passage à l'État-providence, sans cependant utiliser ce concept. Il s'avéra malgré tout beaucoup plus disert dans sa défense et illustration, par ailleurs fort élégante, des idées de survivance et d'autonomie culturelle, tout en empruntant à Groulx la notion d'intentionnalité. En somme, bien qu'ayant eu raison sur le fond, il semble avoir souhaité la reproduction de ce que certains sociologues et historiens appellent aujourd'hui la société consociationnelle, soit une société formée de deux nations et de deux complexes institutionnels séparés, réunis sous l'égide de l'État libéral. Dit autrement, Garigue me paraît finalement avoir défendu la modernité libérale qui se constitua d'abord dans le Canada-Uni et subsista jusqu'en 1960, bien qu'il eût préféré un fédéralisme binational. Soyons clairs, Garigue ne minimisa pas les problèmes du Canada français mais il considéra qu'ils étaient d'ordre organisationnel plutôt qu'institutionnel ou structurel.

Il faut donc saluer la production de ce recueil préparé et présenté par Linda Cardinal et Martin Normand. Tout en contribuant à l'histoire de la sociologie, ce livre paraît susceptible de relancer la réflexion sur la macrosociologie des sociétés particulières. Quel rapport peut-on établir entre cette sociologie et l'idéologie? Comment déterminer le lieu théorique et empirique d'une société et d'une nation particulières, quand il n'est pas donné mécaniquement par la pseudo-évidence de l'État mononational.

En fin de course, il me manque l'espace nécessaire au traitement des intéressantes réflexions de l'auteur sur la francophonie ontarienne et la nécessité d'y repenser ce que fut la nation canadienne-française.

Gilles BOURQUE

Université du Québec à Montréal
bourque.gilles@uqam.ca

Maurice SÉGUIN, *L'idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique*, préface d'Éric Bédard, Montréal, Boréal, 2022, Coll. Boréal compact classique, n° 337, 96 p.

L'ouvrage a vieilli. Il est devenu témoignage. Il nous en révèle plus sur une thèse datée qu'il nous instruit sur la complexité de l'objet traité.

L'écrit a eu ses gloires. À ses élèves, Séguin a fourni un cadre d'interprétation pédagogique pour décrire la condition québécoise dans le temps. Il les a munis d'un schéma rhétorique pour statuer sur le sens à donner à une expérience historique. D'influents disciples ont disséminé sa parole aux quatre coins du Québec français. La conscience historique collective en a été fortement nourrie. Encore de nos jours, la thèse de Séguin est reprise dans sa vulgate par une majorité de Québécois déclamant un passé qu'ils connaissent mal, mais dont ils ont une vision forte, soufflée par le maître. « On s'est fait avoir », lancent les inspirés. Je parle évidemment des Québécois d'héritage canadien-français, sujets exclusifs des affections de Séguin. Suivant la thèse du professeur, les Anglais, en leur qualité de persécuteurs des Canadiens français, sont en effet (des) étrangers au Québec. Profiteurs (au sein) de la société établie sur cette terre, ils sont extérieurs au *Nous* l'habitant. Les Autochtones et les Allophones? Absents du topo.

Dans son opuscule, Séguin entend retracer la genèse de l'idée d'indépendance au Québec. Il explique plutôt comment cette idée a dégénéré en son contraire, soit le consentement à l'annexion. Relevant du raisonnement logique plus que de l'examen empirique, sa problématique est péremptoire. Elle se décline en six propositions : 1) Les peuples ont pour vocation naturelle et dessein historique de vivre dans la séparation. 2) L'histoire du Québec est celle de la quête d'abord reportée, puis avortée et enfin dénaturée d'un peuple pour s'élever dans la séparation. 3) L'échec du projet séparatiste québécois tient notamment à la candeur des Québécois, celle-ci découlant de leur aliénation, maladie les menant à prendre des vessies pour des lanternes, par exemple à confondre le séparatisme avec le fédéralisme. 4) Être un peuple minoritaire dans une fédération, c'est être un peuple annexé. 5) Pour sortir de cette condition, l'indépendance est une nécessité historique. 6) La survivance est la conséquence de la dépendance.

Cette thèse convainc-t-elle? Non. Elle n'est même pas fondée. Pour au moins trois raisons :

1- La prémisse selon laquelle les peuples auraient quelque vocation naturelle et destinée attendue est indéfendable. Pareille position émane d'une métaphysique évolutionnaire délaissée depuis longtemps par la méthode historique. Il n'y a pas de voie prescrite ou normative au devenir des entités – nations, peuples ou sociétés. Il n'y a pas non plus, pour elles, de forme idéale ou de trajectoire réussie. Les entités se construisent et deviennent par l'action humaine. Faire œuvre savante commande de les analyser dans leurs formes observables, non de les envisager dans leurs architectures désirables. Que les Canadiens français ne se soient pas séparés des Canadiens anglais et que le Québec n'ait pas accédé au rang d'État indépendant, voilà qui consterne Séguin. L'Histoire n'a cure de pareil ressenti. Celle-ci prend consistance dans les singularités qui la composent et qu'elle engendre dans l'indétermination de son cheminement.

2- Séguin a raison de dire que l'idée d'indépendance traverse l'histoire du Québec. Le désir de séparation constitue une variable importante dans l'équation politique québécoise. D'autres variables – la volonté de coopération par exemple, amplement soutenue par la population – doivent cependant entrer dans la formule si on la veut démonstrative.

En considérant l'ensemble des éléments composant l'intention nationale des Québécois, celle-ci apparaît dans son ensemble plurivoque et multiforme. Si, pour Séguin, la réponse à la question du Québec est claire : la séparation et rien d'autre, ce rien étant pour l'historien la condition du tout, soit la nécessité pour un peuple de s'achever dans l'État-nation souverain, les choses ne luisent pas autant pour les Québécois. La solution indépendantiste n'a jamais remporté la faveur de l'opinion élitaire et populaire. D'hier à aujourd'hui, les Québécois, dont Séguin aurait voulu qu'ils agissent comme un peuple uni et une nation soudée, n'ont jamais communiqué à la même eucharistie patriotique ni endossé le même programme oecuménique. Divisés politiquement, ils ont toujours appuyé plusieurs projets d'avenir en simultané. Historiquement, la cité québécoise s'est reproduite dans les différends et les dissonances. Allergiques aux aménagements plurivoques, les ultras ont invariablement occupé la place de minoritaires bruyants. Ouverts aux arrangements multivalents, à celui de souveraineté-association notamment, qui a une longue histoire, mais sous diverses appellations, les modérés ont immanquablement remporté les mains du pays.

Voué comme historien à l'étude des inattendus de l'agir individuel et collectif, Séguin aurait dû saisir les Québécois comme ils sont principalement lorsqu'on les prend dans leur totalité : un groupement flexible et tranquille qui désavoue l'effréné et apprécie le tempéré. Le dogmatisme et le radicalisme n'ont jamais pris au Québec. Les Québécois affectionnent les rénovateurs de présomption qui se révèlent conservateurs d'horizon et réformateurs d'exécution. Ils n'adhèrent pas à l'idée voulant que le refus de la démesure engendre la sagesse pauvre. De la prudence, tel est leur mantra. Quant à leur culture politique, elle s'appuie sur trois piliers : le réformisme tranquille, le progressisme conservateur et le pragmatisme libéral. La résistance aux excès vécus ou perçus est l'enseigne sous laquelle se regroupent la grande majorité des Québécois. L'analyste enregistre pareille conduite. L'idéologie la déplore.

3- Séguin est pessimiste, mais pas aveugle. Dans la pratique politique des Canadiens français, il détecte des postures qui font état d'un désir manifeste d'association, vivifié par des leaders ouverts à l'idée de fédération par exemple. Au lieu de reconnaître cette réalité, il sermonne les « démissionnaires », capitulards du bon sens, dit-il, et réprouve leurs « idées illusoires ». Pourquoi les siens n'ont-ils pas fait ce que doit et arrimé leur finalité à leur fatalité?

Les circonstances de l'histoire n'ont pas aidé. Ses avatars ont été souvent néfastes au destin québécois, l'éloignant de son dessein. Ce n'est pourtant pas l'argument principal du professeur. Pour Séguin, la capacité du gagnant, l'Anglais, à imposer sa loi au perdant, le Canadien français, est plus probante. À partir de 1760, le Canadien n'aurait eu d'autre choix que de suivre la route tracée par son maître l'Anglais,

d'autant que celui-ci, rusé, allait border de murs dorés le chemin obligé, celui de la minorisation et de l'infériorisation. C'est ainsi que les Québécois allaient former « la nation annexée la mieux entretenue au monde » (p. 53). Gavés de promesses, ils ne se défieraient pas des alliances périlleuses, allant jusqu'à louer les rapprochements compromettants. Pourquoi? Par innocence devant les avances du maître, cette naïveté découlant de leur envahissement par un mal sournois : l'aliénation, source de leur contentement béat (p. 92).

Le concept d'aliénation ouvre aux démesures interprétatives. Un sujet aliéné, comme l'est pour Séguin le Québécois, s'avère incapable d'embrasser autre chose que ce qui lui est dicté, tout en ignorant la présence du diktat, qu'il n'arrive même pas à imaginer. Que reste-t-il de la liberté et de la volonté du sujet? Rien. Un sujet aliéné nie sa subjectivité, qu'il assujettit au pouvoir de son dominateur. Tout le contraire de *l'agir pour soi*, notion cardinale chez Séguin. Pour ce dernier, la montée de l'option fédéraliste à partir des années 1840 est le produit de l'aliénation par l'Autre du désir naturel du Soi de se séparer, qui à cause de cette aliénation choisit l'union à l'Autre, posant du coup les conditions de son incorporation dans l'Autre, qui ce faisant mue en hydre à deux corps et à deux têtes : l'Autre hors Soi, qui gruge le *Self* par l'extérieur, et l'Autre en Soi, qui le ronge de l'intérieur. La déperdition du Soi est totale.

Pour saisir l'intention nationale des Québécois et comprendre leur refus de se séparer à ce jour, peut-on vraiment endosser pareille explication?

Avec ce texte doctoral et doctrinal, Séguin erre sur le plan analytique comme sur le plan politique. Sa thèse ne lui permet ni d'éclairer le passé, ni de clarifier le présent, ni d'instruire l'avenir. Ses « enseignements » achoppent – ce que pleure le préfacier du livre – parce que les Québécois, allergiques aux traités eschatologiques, ont appris à se méfier des écrits canoniques et des textes liturgiques. La décision de republier son ouvrage tient de la dévotion évangélique envers une Idée et son prophète, non de l'intention académique de capter le souffle d'une société à partir du travail serré de ses exégètes.

Jocelyn LÉTOURNEAU

CÉLAT et Département d'histoire, Université Laval
jocelyn.letourneau@celat.ulaval.ca

Stéphane PAQUIN (dir.), *Le Québec et la France depuis 1960 : une relation d'exception*, *Bulletin d'histoire politique*, VLB éditeur, 2022, p. 9-132.

Le développement des relations internationales du Québec représente l'une des impulsions majeures de la Révolution tranquille. Stéphane Paquin souligne, à cet égard, le rôle moteur qu'a joué la France dans ce qu'il qualifie de « changement de paradigme » (p. 9). Sans doute l'engagement international du Québec n'était-il pas absent avant 1960, mais, par contraste avec les décennies suivantes, ses traductions politiques ont été à la fois modestes et non cumulatives. Le dossier du *Bulletin d'histoire politique* a pour finalité de proposer un retour sur soixante ans de

relations qualifiées d'« exception » entre la France et le Québec. Sur une thématique qui bénéficie à tout le moins d'une large historiographie, les quatre contributions font preuve d'originalité.

L'approche que développent Daniel Latouche et Luc Bernier accorde une attention singulière à l'impact des relations franco-québécoises sur la « capacité » de l'État québécois à mettre en œuvre de nouvelles politiques publiques. La construction d'une telle aptitude à caractère générique prend corps, au cours de la période 1960-1975, dans la mobilisation de « capacités » spécifiques dont l'examen successif structure l'analyse : la mobilisation de ressources financières, la conduite d'une action autonome et redevable, la planification et l'aménagement, le renforcement de l'administration étatique et, enfin, la politique de contrôle et de sécurité. La longue liste des événements qui ont jalonné l'institutionnalisation de la présence internationale du Québec permet de saisir le rôle éminent joué par la France. L'ouverture de la Maison du Québec à Paris en 1961, élevée trois ans plus tard au rang de Délégation générale dotée de privilèges diplomatiques, a fait figure de légitime reconnaissance de la capacité du Québec à agir comme un État, une reconnaissance qui pouvait donc aussi se lire comme un programme d'action. Lorsque Georges-Émile Lapalme s'est attelé à la rédaction du programme du Parti libéral de 1960, le projet de création d'un ministère des Affaires culturelles était aussi largement redevable au modèle français, incarné alors par André Malraux, au point qu'« il s'agit sans doute de la contribution la plus directe et la plus immédiate de la France à la construction étatique québécoise » (p. 27). Cette innovation gouvernementale a été source d'une connivence franco-québécoise qui s'est incarnée dans la francophonie institutionnelle et la protection de la diversité culturelle et qui a fait office de terrain d'apprentissage : la double entente, en éducation et en culture, conclue en 1965 a officialisé un accord sur des objectifs devenus communs. La création en juillet de la même année de la Caisse de dépôt et placement en tant que réservoir financier public a constitué à son tour l'une des manifestations à effet structurant de l'influence française : avec la Caisse des dépôts et consignations, fondée en 1816, « il y avait un modèle français qui correspondait à ce dont le Québec avait besoin, qui fonctionnait bien et qui pouvait remplir diverses missions d'intérêt général » (p. 24). Quand bien même « la planification à la française n'a guère trouvé preneur au Québec » (p. 48), la conception selon laquelle l'État doit jouer un rôle important dans le développement économique s'est inscrite en syntonie avec l'orientation traditionnellement mise en œuvre par les dirigeants politiques français. En outre, le passage du paradigme de la planification à celui de l'animation sociale ou du développement par la base, comme ce fut le cas au sein du BAEQ, a emprunté à l'humanisme chrétien de l'économiste et père dominicain Louis-Joseph Lebret. Mais l'influence française a aussi trouvé ses limites, singulièrement dans le domaine de la réforme de la fonction publique québécoise : ainsi, lors des tractations qui ont entouré l'élaboration du cursus de formation des administrateurs québécois, c'est le statut d'une composante universitaire qui a été choisi pour l'ENAP, à l'encontre du modèle de l'ENA française. L'analyse par Latouche et Bernier de la contribution de la France au renforcement des capacités de l'État québécois emporte globalement l'adhésion. Toutefois, peut-être leur aurait-il fallu prendre soin de définir ce qu'ils entendent par la notion, souvent employée, de « modernisation de l'État ». En outre, le lecteur peut s'interroger sur les effets, non intentionnels, mais non

moins prégnants, que l'ancrage de la France et du Québec dans une « mémoire » catholique partagée et donc dans une vision de la bonne gouvernance que l'on peut aussi imaginer en partie commune a pu entraîner sur le processus de construction et de transformation de l'appareil étatique québécois.

La consultation de fonds d'archives permet à Aymeric Durez de retracer avec précision les longues négociations, y compris avec des États africains, qui ont conduit à l'organisation du premier Sommet de la Francophonie, à Versailles en février 1986. Il avait été convenu avec Ottawa que le Québec participerait pleinement à la partie de la rencontre consacrée aux enjeux de la coopération et du développement, mais qu'il s'en tiendrait à un rôle de simple observateur au moment de la séquence dédiée à l'examen de la situation politique mondiale. À la fin du premier quinquennat de François Mitterrand et à la veille d'importantes échéances électorales, cet aménagement reflétait une relative remise en cause de la priorité québécoise de la France et, corrélativement, un rapprochement franco-canadien : « Le gouvernement français a fait prévaloir pour la première fois l'avancée du projet de Francophonie sur les enjeux du couple franco-québécois » (p. 106).

La dynamique des relations franco-québécoises ne paraît pas avoir souffert de la présence à la tête du gouvernement du Québec, de 2003 à 2012, du fédéraliste Jean Charest. Samy Mesli, Jean-François Payette et Jérémy Scraire entendent « démontrer » (p. 114 et 126) que cette période a été non seulement marquée par la préservation du dispositif politique et institutionnel mis en place quarante plus tôt, mais qu'elle a aussi été celle d'une intensification de cette coopération binationale. Parmi les dossiers majeurs figurent la signature, en 2008, de l'entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, l'organisation d'une mission économique franco-québécoise conduite au Mexique en novembre 2004 par Jean Charest et le premier ministre français Jean-Pierre Raffarin et la célébration en 2008 du 400^e anniversaire de la fondation de Québec. Les auteurs soulignent les divergences de vues entre le président Nicolas Sarkozy, attaché à la promotion de l'unité canadienne, et son premier ministre François Fillon, qui a joué un rôle majeur dans la présence du Québec, en 2009, à la COP 15 sur le climat organisée à Copenhague.

C'est un regard à la fois inhabituel et contrasté que propose Arnaud Chaniac dans son analyse des relations entre la France et le Québec anglophone au cours des années 1950 et 1960. Un « simple » (p. 72) constat est estimé suffisant pour montrer que la construction des relations franco-québécoises n'a pas reposé sur le seul fait français : depuis la conquête, une partie notable des élites de la Belle Province se trouvait héritière des Canadiens anglais. L'auteur considère comme « certaine » l'idée selon laquelle « la Révolution tranquille constitue l'acte de naissance d'un véritable sentiment d'appartenance anglo-québécois » (p. 73). Il inscrit son propos dans le champ des relations internationales pour dégager les liens qui se sont noués entre la France et le Québec anglophone dans le triple registre de la politique, de la diplomatie culturelle et de l'économie. Une attention particulière est portée au Département de langue romane de l'université McGill ainsi qu'à la famille d'ascendance franco-écossaise de David Macdonald Stewart, qui s'est notamment consacrée à la revitalisation des lieux de mémoire franco-canadiens.

Ce dossier contribue à ouvrir ou à élargir des voies judicieuses de l'analyse des relations, que l'on peut effectivement qualifier d'exceptionnelles, entre la France et le Québec. Ces relations ont pu fluctuer au cours des soixante dernières années, mais elles ont conservé le caractère d'un partenariat privilégié en fidélité à l'adage devenu quasi prescriptif pour les autorités françaises à l'égard du Québec : « Non-ingérence et non-indifférence ». Les effets attendus d'un tel « jeu à somme positive » inauguré par le général de Gaulle invitent à ne pas y voir une simple révision du traité de Paris de 1763...

Jacques PALARD

Centre Émile Durkheim (Sciences Po Bordeaux)
j.palard@sciencespobordeaux.fr

Victor PICHÉ, Céline LE BOURDAIS, Richard MARCOUX et Nadine OUELLETTE (dir.), *L'éclairage de la démographie. Mesurer pour mieux comprendre les enjeux sociaux*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2022, 392 p.

Quantitative par définition, la démographie privilégie les données chiffrées issues des recensements nationaux – son pain quotidien, pourrait-on dire, – mais aussi provenant des statistiques publiques ou encore des enquêtes autorisant des généralisations à toute une population. « Les faits de quelque nature qu'ils soient, sont la véritable richesse du philosophe » avance Denis Diderot dans *De l'interprétation de la nature* (1753)¹. Les faits issus des sources mentionnées plus haut sont aussi la véritable richesse des démographes (et, j'ajoute, des autres spécialistes en sciences sociales), d'où la pertinence de la référence à la *mesure* dans le sous-titre de cet ouvrage. Les mesures faites dans les règles de l'art livrent des savoirs fondés, au sens donné à ce terme par Raymond Boudon. Cet ouvrage aborde une seconde dimension, celle d'éclairer les enjeux sociaux à la lumière de données validées et de mieux fonder les débats de société.

Soulignons d'abord la grande pertinence de cette publication à notre époque où se multiplient les fausses nouvelles, la désinformation, les biais de confirmation dans la bulle de certains réseaux sociaux et dans les « chambres d'écho », les « faits alternatifs » et même la post-vérité, qui sont autant de contestations et de défis posés aux faits de société avérés au sens de Diderot. Une autre raison explique l'à-propos de cet ouvrage, justement signalé dans l'introduction en forme d'autocritique, soit la communication déficiente des chercheurs avec le grand public et avec les décideurs, qui est déplorée (avec raison) par les coordonnatrices et coordonnateurs du volume. Ceux-ci ont donc identifié différents domaines – la famille, l'immigration et la diversité, la santé et le vieillissement, l'éducation, l'environnement, le logement et l'aide au développement – susceptibles d'être éclairés par des travaux en

1. Denis Diderot, *De l'interprétation de la nature*, Paris, 1753, paragraphe XX, p. 41 (document numérisé par la Bibliothèque nationale de France). Rappelons qu'à l'époque de l'*Encyclopédie*, le philosophe est aussi un scientifique au sens contemporain.

démographie. On a demandé aux auteurs de présenter une brève synthèse sur l'état des savoirs portant sur ces différents domaines, tout en leur suggérant d'analyser les enjeux sociaux en lien avec les savoirs rapportés. Ces liens entre les objets de la recherche et les enjeux de société soulèvent d'importantes questions d'ordre moral et éthique. J'y reviendrai après avoir esquissé rapidement le contenu de l'ouvrage qui réunit 37 spécialistes – démographes pour la majorité et quelques sociologues intéressés par les études sur les populations – dont je souligne la grande qualité des contributions.

La première section de l'ouvrage porte sur la mesure des caractéristiques des familles et l'analyse de la conjugalité. Danielle Gauvreau critique les idées reçues sur le caractère exceptionnel de la fécondité québécoise passée. Les contributions de Philippe Pacaut et de Marianne Kempeneers portent sur le concept même de famille et notent le retard mis par les statistiques officielles à prendre en compte les mutations qui la caractérisent. Kempeneers montre que le modèle de la dyade parents-enfants cohabitant a éclaté et donné lieu à différents modèles de vie que ne saisissent pas les statistiques officielles. « (...) Statistique Canada reste attaché au critère de coresidence qui laisse totalement dans l'ombre la nature des liens activés entre les membres non cohabitant de l'entourage familial » (p. 89), bien que l'Enquête Sociale Générale tente de mieux refléter la réalité des familles. Mieux refléter la réalité contemporaine des familles, selon l'autrice, s'avère essentiel pour orienter les (très nombreuses) politiques publiques visant les familles, notamment la prise en charge des personnes âgées.

L'immigration et la question de la diversité étaient incontournables dans un tel ouvrage. Ces objets de recherche posent des difficultés théoriques importantes. Comment définir et mesurer le racisme (Victor Piché)? Comment mesurer la langue – maternelle, parlée au foyer, au travail, etc. – des individus (Jean-Pierre Corbeil)? Comment mesurer l'identité autochtone (Éric Guimond et Richard Marcoux)? Ces courts chapitres aideront à clarifier ces difficultés conceptuelles et à leur lecture, l'on prend conscience de la nécessité de revoir les manières de mesurer plusieurs phénomènes sociaux. J.-P. Corbeil résume bien la situation en citant l'exemple de la langue : « (...) alors qu'on observe une croissance des identités et des appartenances multiples et mouvantes découlant de changements démographiques soutenus au Canada, l'on constate néanmoins une certaine rigidité des classifications et des catégorisations actuelles dans l'utilisation et l'interprétation des statistiques linguistiques officielles » (p. 175). Cela vaut aussi pour bien d'autres réalités sociales. Le chapitre de Gérard Bouchard appelle à déborder les cadres de la démographie afin d'interpréter les données empiriques et il livre une courte synthèse de sa pensée sur la nécessaire distinction entre l'interculturalisme et le multiculturalisme. Il observe que la majorité des analystes anglophones du multiculturalisme canadien ne reconnaissent pas l'existence d'une majorité et il résume ainsi la question qui a orienté sa réflexion : « Il existerait donc des minorités sans majorité? » (p. 140). L'intérêt de son chapitre (et de toute son œuvre récente sur l'immigration et la diversité) est de livrer des pistes d'analyse des rapports entre les minorités et une majorité historique comme celle qui existe au Québec et de proposer des voies de réflexion susceptibles d'élever le débat sur la diversité.

Deux sections abordent ce qu'il est convenu d'appeler des problèmes sociaux. La santé, le vieillissement, le retard scolaire ou encore l'environnement sont retenus. Cependant, je note que le suicide ne fait pas partie de la liste des problèmes sociaux retenus. Je comprends que cet ouvrage ne pouvait pas couvrir tout l'éventail des grandes questions sociales, mais celle du suicide a quand même été un objet d'études classiques sur des populations depuis l'époque d'Émile Durkheim et de Maurice Halbwachs, ce qui aurait mérité qu'on fasse le point sur le phénomène. En effet, on sait par les travaux de Daniel Dagenais (et d'autres sociologues) qu'il y a eu au Québec des particularités spécifiques telles que la surmortalité des jeunes hommes et des membres des nations autochtones. Est-ce toujours le cas? L'éclairage d'un démographe aurait été nécessaire. Je signale par ailleurs que l'ouvrage consacre trois chapitres à l'analyse d'un phénomène très récent : l'épidémie de la COVID-19. Cet effort d'étudier un phénomène social avec si peu de recul est à souligner. L'un des résultats rapportés par Robert Choinière mérite d'être mentionné. « Ainsi, le taux de mortalité par COVID-19 au Québec, bien qu'élevé, n'est pas le pire au monde contrairement à ce que laissent croire les données non corrigées » (p. 187). Enrique Acosta observe une surmortalité notable parmi les baby-boomers tant au Canada qu'aux États-Unis. La surmortalité est liée à des comportements à risque tels que l'abus de drogues et d'alcool, le VIH/SIDA, l'hépatite C, le suicide et les maladies pulmonaires obstructives chroniques. L'auteur montre que la surmortalité des baby-boomers est bien un phénomène lié à leur cohorte et non pas à l'âge. Or, l'exposé aurait gagné en nuance si l'auteur avait mieux distingué les deux sous-ensembles de cohortes au sein de la génération des baby-boomers (nés au total entre 1946 et 1964) aux profils et au destin relativement différents, comme l'a montré François Ricard dans *La génération lyrique* (1992) et comme le souligne Charles Fleury dans le chapitre qu'il signe dans cet ouvrage. Les premiers-nés du baby-boom ont en effet traversé leur époque en bénéficiant de plusieurs avantages que n'ont pas eus les cohortes suivantes. Le chapitre fait brièvement allusion au fait que les cohortes américaines de la seconde moitié du baby-boom ont eu un désavantage plus élevé que celui observé dans la première, ce qui viendrait en appui à l'analyse de Ricard.

Cet ouvrage aborde dans la dernière section de manière encore plus directe diverses questions méthodologiques et théoriques soulevées dans bon nombre de chapitres. Jean Poirier souligne l'importance des études longitudinales en sciences sociales, mieux susceptibles d'asseoir un savoir scientifique sur les phénomènes de société que les recherches transversales, mais aussi plus à même d'alimenter la recherche de leurs causes, celle-ci étant aussi importante que la description sociographique. Trois approches empiriques sont rappelées – les enquêtes répétées, l'exploitation de fichiers administratifs et le couplage d'enregistrements – et il faut souligner que de nouvelles avancées dans l'accès aux microdonnées protégeant la confidentialité des personnes ont ouvert des avenues prometteuses pour la recherche. L'article rapporte avec raison que le Québec accuse un retard dans l'accès aux fichiers de microdonnées et dans leur exploitation, se privant d'analyses fondées (on dit aussi, probantes) sur les phénomènes sociaux. Souhaitons que cet ouvrage serve à appuyer de nouvelles initiatives qui s'imposent sur ce plan. De même, les historiens utiliseront aussi avec profit les données longitudinales tirées des recensements anciens, comme l'avancent M. Amorevieta-Gentil et Lisa Dillon dans leur chapitre. Charles Fleury distingue très clairement les effets d'âge, de

période et de génération, tant sur le plan conceptuel que sur le plan méthodologique. Je souligne la qualité pédagogique de sa contribution sur ces types d'effet complexe à mesurer. Fleury rappelle que les générations ne sont pas aussi homogènes qu'on le soutient trop rapidement dans les débats publics. Ce chapitre ne fait cependant pas référence à deux enjeux contemporains de société, soit la question du lien entre les politiques publiques et les générations (le financement des régimes publics de rentes, par exemple) et celle tout aussi importante des contributions au Fonds des générations du Québec. Les personnes actives d'aujourd'hui cotisent davantage au Régime de rentes du Québec en proportion de leurs revenus que celles des générations passées au même âge, ce qui soulève un problème d'équité entre les générations. De même, faut-il maintenir en l'état les contributions versées chaque année au Fonds des générations de l'État québécois?

Comme le montre cet ouvrage, les sciences sociales contemporaines sont appelées à étudier des questions sociales sensibles, ce qui comporte des implications morales et éthiques². Compte tenu de leur importance, ces dernières auraient mérité d'être abordées dans un chapitre en fin de volume, au même titre que les questions méthodologiques et théoriques. Le paysage scientifique contemporain exige désormais d'apporter une grande attention à l'éthique. Les sociologues et les anthropologues sont en ce moment confrontés à la difficile question de l'accès à différents terrains : comment étudier les questions qui touchent certaines populations comme les autochtones, les communautés d'immigrants, les groupements de personnes définies selon le phénotype (ou encore, les groupements racisés)? Comment se présente de nos jours la distinction classique, formulée de diverses manières depuis plus d'un siècle, entre le savant et le politique (Max Weber), entre la pertinence et la vérité (Fernand Dumont) ou encore, entre la distanciation et l'engagement (Norbert Elias)? Outre les problèmes de mesures, centraux dans cet ouvrage, ces questions sur la normativité et l'éthique interpellent sans doute aussi les démographes.

Simon LANGLOIS

Université Laval
simon.langlois.7@ulaval.ca

Éric POIRIER, *Le piège des langues officielles. Québec et minorités linguistiques francophones dos à dos*, Éditions du Septentrion, 2022, 498 p.

Dans *Le piège des langues officielles. Québec et minorités linguistiques francophones dos à dos*, Éric Poirier soulève les problèmes inhérents au système des droits linguistiques constitutionnels au Canada dans sa forme et son application, ainsi que ses répercussions sur la francophonie canadienne. D'entrée de jeu, l'auteur évoque les tensions qui persistent au sein de la francophonie canadienne – Québec et

2. Sur ces questions, voir notamment John D. BREWER, *The Public Value of the Social Sciences*, New York, Bloomsbury Academic, 2013.

les minorités francophones – et attribue cette situation à deux faits ancrés dans l'histoire politique et juridique du Canada. Il y a, d'une part, la politique linguistique canadienne dont les racines remontent à la *Loi constitutionnelle* 1867 conçue à l'époque pour répondre au besoin d'unifier la nation naissante et reposant sur la réciprocité de garanties pour l'anglais au Québec et le français à Ottawa. Cette politique linguistique trouvera sa pleine expression environ un siècle plus tard dans le projet de langues officielles du Premier ministre Pierre Elliott Trudeau qui, face au mouvement sécessionniste québécois des années 1960, met sur pied une série de réformes visant à renforcer la fédération canadienne et à déjouer les stratégies indépendantistes québécoises. Cela inclut le bilinguisme fédéral, le rapatriement de la Constitution, ainsi que l'adoption de la Charte des droits et libertés dont l'article 23 reconnaît le droit à l'instruction dans la langue des minorités francophones et anglophones. Selon l'auteur, l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) en 1969 constitue le noyau de l'intention législative en matière de langues officielles au Canada, puisque les événements et les décisions qui s'ensuivent « ramène[nt] irrémédiablement à l'intention d'ériger un régime symétrique, où les langues française et anglaise, où les minorités francophones et la communauté anglo-québécoise, se voient octroyer des droits réciproques (là où ils s'appliquent) » (p. 46). Ces réformes présagent également deux majorités (la province du Québec et les autres provinces) et deux minorités officielles (les minorités francophones hors Québec et anglophones au Québec). Or, cette politique linguistique fédérale qui, selon Poirier, semble avoir été conçue pour procurer au gouvernement fédéral une certaine loyauté de la part des minorités francophones en vue de la répression du projet nationaliste du Québec, constitue en soi un véritable « piège » pour la francophonie canadienne. Elle provoque des tensions entre le Québec qui se doit de protéger sa souveraineté ainsi que son projet de constituer un État français, et les minorités francophones officielles qui luttent pour renforcer leurs droits d'expression et d'éducation. Car « toute avancée pour les droits du français hors Québec vient avec pour contrepartie une avancée réciproque pour l'autre minorité officielle et les droits de la langue anglaise au Québec » (p. 48). D'autre part, l'auteur évoque la « perfidie » des juges, particulièrement ceux de la Cour suprême du Canada qui, malgré leur liberté, ont construit la jurisprudence canadienne en matière des droits linguistiques autour de l'intention législative sur les langues officielles pour asseoir leur pouvoir et l'autorité de l'institution judiciaire.

Partant de la thèse selon laquelle « l'édifice des langues officielles au Canada tient à un *deal*; sans symétrie, sans réciprocité, toute sa construction s'effondre » (p. 49), l'auteur s'applique à démontrer dans les vingt chapitres du livre comment le pouvoir judiciaire s'est donné l'intention législative sur les langues officielles comme cadre d'interprétation des droits linguistiques, en s'appuyant sur trente-sept décisions judiciaires (1891-2020) qui portent sur les obligations de bilinguisme législatif et le droit à l'instruction dans la langue de la minorité, ainsi que sur la théorie des contraintes juridiques.

Du fait qu'il se fonde sur l'histoire législative et juridique des droits linguistiques au Canada et qu'il s'appuie sur la littérature existante, le texte de Poirier démontre avec conviction que la jurisprudence canadienne fait état d'une interprétation symétrique des droits linguistiques, offrant ainsi une importante contribution

à la compréhension des droits linguistiques au Canada, et apporte du même fait des éclaircissements aux courants de pensée qui existent sur le sujet. En outre, l'auteur propose une solution pratique et durable à la séparation « programmée » entre le Québec et la francophonie hors Québec. Il invite d'un côté les juges qu'il considère comme « les vrais législateurs » à reconnaître que la politique linguistique canadienne repose sur le mythe de l'égalité des langues officielles et milite en faveur de l'application asymétrique des droits linguistiques comme le seul moyen de réconcilier la francophonie canadienne. De l'autre côté, il encourage le rapprochement des diverses communautés francophones, en vue de la défense de la francophonie canadienne. La révision de la LLO en cours offrirait-elle un cadre pour revoir les bases de la politique linguistique canadienne? Bref, *Le piège des langues officielles* apporte une contribution significative à l'étude juridique des droits linguistiques au Canada, mais constitue aussi une excellente ressource pour une meilleure compréhension des événements historiques qui ont influencé la conception de la politique linguistique canadienne.

Michael AKINPELU

Université de Régina
michael.akinpelu@uregina.ca

Olivier LEMIEUX et Jean BERNATCHEZ, *La gouvernance scolaire au Québec. Histoire et tendances, enjeux et défis*, Boisbriand, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2022, Coll. Leadership et administration en éducation, 200 p.

Ce livre, relativement court, mais riche d'informations, porte sur la gouvernance scolaire au Québec et son évolution historique récente. Il analyse le contenu de la loi 40, pilotée par la CAQ et promulguée en 2020. On comprend que le propos du livre n'est pas d'évaluer les effets du récent changement législatif, le temps de sa mise en œuvre étant à ce jour trop court pour cela. Le livre n'a pas non plus pour ambition de reconstituer le parcours de la loi 40, un peu comme Léon Dion l'avait fait en 1967 pour le Bill 60, créant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation. On n'y trouvera pas une analyse exhaustive du processus politique de l'élaboration de la loi, de sa discussion entre les partis politiques à l'Assemblée nationale, de ses amendements et de la finalisation de la loi finalement votée. Cet ouvrage a plutôt pour objectif de présenter la loi 40, de la situer dans une perspective historique et d'en dégager les principaux enjeux sur le plan de la mise en œuvre.

Les auteurs adoptent une perspective à la fois historique, politique et administrative qu'ils estiment nécessaire pour comprendre les changements opérés par la loi 40 dans la gouvernance de l'éducation. Ce qui intéresse les auteurs, ce sont les changements opérés par la loi 40 qu'ils entendent décrire dans le détail du partage des rôles et des responsabilités entre les instances centrales, intermédiaires et locales (perspective administrative). Pour bien comprendre ces changements, ils les situent dans l'histoire longue de la gouvernance en éducation au Québec (à partir de la Nouvelle-France et surtout à compter du premier tiers du 19^e siècle), ainsi que dans son évolution récente (depuis la Révolution Tranquille et le

rapport Parent) (perspective historique). Ils proposent aussi des cadres interprétatifs larges inspirés de l'analyse des politiques et de l'action publique (les trois « I » : intérêt, idée, institution [MULLER, 2010; MULLER et SUREL, 1998] et de l'analyse critique du néo-libéralisme.

Le livre comprend trois chapitres. Le premier est de nature historique et, à partir de la fondation de la ville de Québec en 1608, relate les grandes étapes de l'édification en terre d'Amérique française d'un système d'éducation. La ligne du temps et les organigrammes de l'organisation scolaire en rendent la lecture claire et accessible. Certes, ce chapitre reprend les grandes lignes d'une histoire traitée dans d'autres ouvrages (notamment, PROULX, 2020/2021), mais il intègre des recherches ou récentes ou encore peu diffusées (par exemple, ANDRADE, 2007 et 2008; CHIKLI, 2006); CROTEAU, 2006, 2008, 2012; DESSURAU, 2009; DUFOUR, 2009; FECTEAU, 2020; LACROIX, 2012; LANOUILLE, 2004; LEMIEUX et WARREN, 2021; MARCEAU et BERNIER, 2004; ROBICHAUD *et al.*, 2020). À cet égard, il apporte de nouvelles connaissances et met à jour les synthèses historiques existantes.

Le second chapitre est entièrement consacré au projet de loi 40 déposé en 2019 par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, projet de loi qui abolit les élections scolaires (sauf pour les commissions scolaires anglophones qui demeurent structurellement inchangées), transforme les Commissions scolaires francophones en Centres de services scolaires et les dote d'un conseil d'administration semblable à ce que l'on retrouve dans la plupart des organisations formelles. Le chapitre discute de deux questions : d'une part, la démocratie scolaire que les auteurs analysent suivant qu'elle se veut représentative ou participative; et d'autre part, le nouveau partage des rôles et des responsabilités entre les paliers de gouvernance et les acteurs concernés. À propos de la démocratie scolaire, les auteurs analysent les difficultés de la démocratie scolaire représentative, la faible participation électorale des citoyens et donc le manque de légitimité démocratique des commissaires d'école qui a servi de justificatif à l'abolition des élections scolaires. À travers la recension des principales études portant sur le désintérêt à l'égard des élections scolaires et la discussion des différentes explications proposées, les auteurs, sans formellement reconnaître le bien-fondé de l'abolition des élections scolaires, présentent celle-ci comme le point tournant du passage d'une démocratie représentative à une démocratie participative.

En effet, les auteurs montrent que la démocratie locale est, du moins sur papier, relativement bien développée au Québec, si l'on se fie aux prescriptions de la loi 40, au nombre de comités prévus tant au palier intermédiaire du centre de services scolaire qu'au palier de l'établissement, comités dont les membres seraient recrutés parmi différentes catégories d'acteurs. Formellement présente, cette forme de démocratie, selon les auteurs, n'en est pas moins dans la pratique de l'administration scolaire, problématique : désintérêt des acteurs, manque de représentativité des personnes qui s'y engagent (dont les parents), mauvaise compréhension de leurs rôles, etc. Les risques importants sont qu'une minorité agissante exerce une trop grande influence et dépasse le cadre de son rôle assigné, ou encore que les acteurs scolaires – notamment les administrateurs scolaires, et au premier chef la direction générale – s'approprient un trop grand pouvoir et qu'ainsi l'administration dans son ensemble devienne plus opaque et distante.

En somme, le passage de la démocratie représentative à la démocratie participative n'apparaît guère aisé et sans encombre. Pour ma part, je partage l'avis de MARCEAU et BERNER (2004), selon lequel la démocratie scolaire actuelle – avec ou sans loi 40 – a dans les faits évolué vers une démocratie de « consommateurs d'école » : ce qui importe pour l'immense majorité des parents, c'est qu'ils puissent choisir l'école et le programme d'études de leur enfant. La croissance au cours des cinquante dernières années de l'enseignement privé, et depuis le milieu des années 1980, des projets particuliers au sein du réseau public, en témoigne éloquemment. À cet égard, la théorie de l'insatisfaction de HIRSCHMAN (1983) articulant les trois réponses types de la loyauté, de la participation et de l'exit m'apparaît fort appropriée pour comprendre les hauts et les bas de la démocratie scolaire au Québec. Une démocratie « marchande » est désormais en place : elle valorise l'exit lorsqu'on ne trouve pas à l'école de quartier l'éducation que l'on désire pour son enfant et la migration vers l'école et le programme d'étude de son choix. C'est un choix moins coûteux que la participation, qui consomme temps et énergie et dont les résultats sont plus ou moins prévisibles.

En ce qui concerne la question du nouveau partage des rôles et des responsabilités entre les paliers et les acteurs, le chapitre deux demeure assez succinct et plus interrogatif qu'affirmatif. S'il pose la question de la « centralisation/décentralisation », les auteurs reprennent les quatre formes de la centralisation proposées par BRASSARD (2017) et montrent que l'évolution récente place les instances intermédiaires dans une posture ambiguë : celles-ci deviennent les actrices d'une gestion axée sur les résultats (GAR), dont elles sont redevables devant le palier ministériel, elles sont donc amenées à intensifier une forme de régulation de contrôle, tout en étant des médiatrices entre le palier central et le palier local, devant faciliter une régulation autonome au plan local, interprétant et traduisant au plan opérationnel les orientations et instructions ministérielles. Les auteurs sont d'avis que les Centres de services scolaires ont conservé ce rôle de médiation. En fait, ce rôle leur appartient depuis un bon moment déjà et les sciences administratives l'analysent en fonction du couple classique du soutien et du contrôle, source de tension et d'ambiguïté. L'art d'administrer au palier intermédiaire a beaucoup à voir avec l'harmonisation de ces deux dimensions inévitablement en tension.

Enfin, le chapitre trois décrit en détail la structure de gouvernance actuelle à trois paliers, les pouvoirs, les responsabilités et les prérogatives des instances de gouvernance, du conseil d'administration du Centre, de la direction générale, des divers comités et structures de participation, et en dégage l'imbrication. Ce chapitre est très descriptif : il sera utile pour tout futur administrateur scolaire qui cherche à se retrouver dans les nouvelles structures mises en place par la loi 40.

En conclusion, les auteurs tentent de situer l'ensemble de leurs descriptions et analyses dans un cadre plus large. À cette fin, ils identifient quatre tendances – le caractère dualiste du système scolaire québécois, d'abord confessionnel et dorénavant linguistique; l'accessibilité pour le plus grand nombre à une éducation de qualité; la démocratisation de l'éducation, de ses institutions et de ses lieux de décision; la recherche de l'efficacité et de l'efficience du système. Ils essaient de situer la loi 40 à l'aune de ces caractéristiques et finalités et expriment leurs inquiétudes à

l'égard d'une mise en œuvre qui amplifierait la gestion axée sur les résultats et limiterait l'autonomie professionnelle des enseignants. Aussi, en tant que formateurs d'administrateurs scolaires, la question de la formation des directions, des cadres et des parents participant à l'une ou l'autre des instances leur apparaît essentielle.

Sans doute, ce livre sera utile pour la formation initiale et continue des directions et des cadres scolaires. Dans la longue histoire de la gouvernance scolaire au Québec, il marque en quelque sorte un jalon. Armé des données historiques et des cadres d'analyse administratifs et politiques abordés dans ce livre, j'encourage les auteurs à poursuivre leur travail en articulant davantage l'étude de la gouvernance scolaire dans l'analyse de grandes logiques macrosociétales qui traversent l'ensemble des champs organisationnels, et pas seulement l'éducation, et le soumettent aux mêmes forces. Par exemple, la démocratie participative et son évolution vers une démocratie de consommateurs n'est pas une affaire exclusive au monde de l'éducation. Cet individualisme marchand ou compétitif est largement répandu dans divers champs institutionnels. Il est aussi lié à l'évolution de la stratification sociale et au comportement intéressé de fractions des classes moyennes – notamment des classes moyennes supérieures. On pourrait aussi, par le biais d'études comparatives, l'étudier dans d'autres contextes nationaux ou régionaux et tenter d'y saisir l'évolution de la gouvernance scolaire. Enfin, si l'on peut distinguer, ainsi que le font KNOEFEL *et al.* (2006), les politiques substantielles – par exemple, en éducation, les politiques curriculaires qui expriment la mission de l'école ou encore les politiques axées sur l'équité, la diversité et l'inclusion – et les politiques institutionnelles – qui portent sur la gouvernance, l'organisation et les processus administratifs –, on peut aussi chercher à articuler ces deux types de politiques et interroger la réalité afin de voir en quoi les unes influent sur les autres. Si le livre ouvre des pistes sur ces questions, il convainc aussi de la nécessité d'en poursuivre l'étude approfondie.

Claude LESSARD

Université de Montréal
claude.lessard@umontreal.ca

Collectif Debout pour l'école, *Une autre école est possible et nécessaire*, Delbusso, 2022, 472 p.

« Nous souhaitons [...] Que la mission de l'école soit revue à l'occasion d'une démarche démocratique [...] Que les finalités officielles d'instruire, de socialiser et de qualifier du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) soient revues afin de favoriser l'émancipation » (p. 454), conclut ce Collectif dont la tête dirigeante – « coordinatrice et porte-parole », comme il est de bon ton de dire – est Suzanne Chartrand, didacticienne de français retraitée, auteur d'une grammaire, dotée en prime d'un pedigree à titre de fille du célèbre couple et petite-fille de juge. Une élite, en somme.

Le Collectif regroupe près de cent collaborateurs, doctorants, actifs ou retraités, qui cosignent à deux ou à douze les vingt-quatre chapitres de l'ouvrage sur

différentes facettes de la question. Bien que s'y trouvent plusieurs didacticiens, un seul chapitre, mal satisfaisant, traite de didactique du français, et on assimile globalement ce type de savoir à une pédagogie spécialisée par discipline scolaire. Or la didactique porte en droit non pas sur le « comment » mais sur le « quoi » et relève par conséquent de l'épistémologie.

Au chapitre sur la formation des maîtres, les auteurs notent, sans le déplorer, le peu de place faite aux fondements historiques, philosophiques et sociologiques de l'éducation, considérations à peu près absentes de l'ouvrage. Quelques chapitres se donnent un repère chronologique de trente ou quarante ans; les deux derniers remontent aux années soixante avec le rapport du comité Tremblay pour la formation professionnelle, et le fort courant d'éducation des adultes à l'époque où existait telle chose que la Direction générale de l'éducation permanente, qu'on mentionne sans plus. On connaît encore moins les Alain, Arendt ou Habermas. Quant au contre-discours de la sociologie : « parasitage des institutions », « déraison pédagogique », « dérapage didactique », « éducation à la dérive », on n'en veut rien savoir. L'ouvrage ne traite pas de l'impact des syndicats ni du monopole professionnel des diplômés des facultés d'éducation sur l'enseignement obligatoire. On n'a pas eu la curiosité d'aller voir ce qui se trame dans les officines du Ministère ou de consulter quelque monographie sur le sujet – si ça existe. Où sont passés les Arthur Tremblay et Yves Martin d'antan qui pensaient le système, l'équipe Joly qui concoctait programmes et examens? Il semble bien qu'il n'y en ait plus depuis belle lurette. Les fonctionnaires ne sont pas là pour penser, ils gèrent les dossiers. Les gouvernements les dédoublent par des consultants de l'extérieur pour concevoir les politiques. Et où va-t-on chercher ceux d'éducation? Dans les facultés d'éducation. « Ce n'est pas moi, ce sont les didacticiens », se défendait en 1997 sur les ondes publiques le responsable de l'enseignement du français.

On ne va pas reprocher aux auteurs de ne pas avoir écrit le livre qu'on souhaiterait lire, il s'agit plutôt d'indiquer les bornes de celui qu'ils nous offrent : le propos est tout entier enclos dans le discours des sciences de l'éducation. Cette « école que nous voulons » du manifeste ne concorde pas avec celle que peuvent concevoir les scientifiques ou intellectuels extérieurs à la corporation, elle n'est pas nécessairement celle que veulent les parents ni les citoyens, concernés en dernière instance, l'éducation étant une question éminemment politique.

La cible la plus voyante du Collectif est l'école privée, dont on récuse qu'elle puisse être d'intérêt public. « Il est inadmissible que l'État subventionne un réseau qui participe et accentue la ségrégation scolaire » (p. 453) (SVP : qui participe à la ségrégation scolaire et l'accentue.) Le même grief est adressé à l'école publique à projet particulier (sport, musique), puisqu'elle est sélective, seuls les élèves dont les résultats scolaires sont convenables y étant admissibles. Il n'est pas besoin de savants calculs pour se douter que si l'école publique régulière reçoit tout le monde, handicapés mentaux, cancrs et graines de bandits inclus, la probabilité d'accès à l'université, par laquelle on mesure l'inégalité des chances, y sera nettement inférieure à celle des écoles sélectives. Est-ce là de l'inéquité? Les études universitaires ne sont pas le critère indépassable d'une vie honorable et gratifiante. Le fils à papa

peut préférer devenir agriculteur biologique ou la brillante cégépienne promise à une belle carrière scientifique choisir la voie plus incertaine d'interprète de la chanson poétique.

Le système conçu et mis en place par les haut-fonctionnaires de l'éducation dans les années soixante visait la démocratisation au sens de hausse massive des taux de scolarisation en rendant l'école accessible pour tous, indépendamment de leur origine sociale. Il ne s'agissait pas d'« égalisation des chances » telle qu'on la mesure aujourd'hui. On estimait alors que 20 % des élèves n'obtiendraient pas le diplôme secondaire. Aucun par contre ne devait quitter l'école sans un minimum de formation professionnelle. Chaque enfant serait scolarisé selon ses goûts et ses aptitudes, les cours obligatoires étant dispensés en trois niveaux d'exigence ou de rythme d'apprentissage – enrichi, régulier, allégé – selon les aptitudes de chacun. Il s'agissait donc de donner à chacun sa chance, pas de les égaliser. Quand et pourquoi ces principes ont-ils été mis de côté? On n'en saura rien.

Le cheminement personnalisé avait l'effet pervers d'abolir le groupe classe, primordial pour la socialisation des jeunes. On l'a rétabli, avec un effet pervers différent. Conformément à l'idéologie égalitariste, la classe ne sera pas différenciée selon le type d'élèves, ce qui est stigmatisé comme une « ségrégation », elle sera hétérogène, regroupant les performants avec les handicapés mentaux, « les élèves ayant de moins bonnes dispositions envers l'école », comme on dit pudiquement, et les graines de bandits. Les auteurs sont catégoriques : « les effets négatifs d'une telle conception de l'éducation [différenciée] sont bien établis. [...] Il apparaît clairement que les élèves moins performants bénéficient beaucoup de l'inclusion dans leur classe d'élèves plus forts sans pour autant que soient désavantagés ces derniers. [...] Il semble assez clair », etc. (p. 66). Considérant que la valeur scientifique de la recherche en éducation n'a pas très bonne réputation, il y aurait lieu d'examiner de près la démonstration fournie par les quelques textes de référence, car cette conclusion est contre-intuitive. « L'émulation » (*Ibid.*) s'établit entre pairs. Confrontés aux performants – surtout des filles, plus précoces à l'adolescence – les poches ou paresseux en déduiront facilement qu'ils ne sont pas compétitifs et que l'école c'est bon pour les filles. Mieux vaut décrocher.

Les pédagogues refusent de former une élite – sauf dans les sports – qu'ils semblent assimiler aux privilégiés, exploiters ou dominants, alors qu'une élite digne de ce nom est celle qui a plus de responsabilités parce que plus de capacité. Ils rêvent que l'uniformité de traitement puisse, sinon abolir, du moins invalider l'inégalité des individus. Pas besoin de s'occuper des bons élèves puisqu'ils vont de toute façon réussir les examens, même s'ils n'apprennent pas grand-chose. La maîtresse met en œuvre une « pédagogie universelle » (p. 354) qui ne convient à personne en particulier. L'effet pervers, c'est que le groupe classe n'en est pas un et devient ingérable. Il faut flanquer l'enseignant d'un orthopédagogue et appeler à la rescousse toute une batterie de pyschoquelquechose. Résultat? La maîtresse, qui ne contrôle plus rien, décroche à son tour.

L'imaginaire égalitariste est celui de la gauche bien-pensante dans la société globale, incarné notamment à Québec solidaire. L'imaginaire spécifique au monde

de l'éducation est ladite « révolution copernicienne » de l'enseignement centré sur l'enfant, qui est plutôt une contre-révolution ptoléméenne puisque désormais le soleil de la culture tournera autour de l'enfant. La tâche de l'enseignant n'est pas de transmettre les connaissances mais de motiver, soutenir, stimuler l'enfant qui « construit son savoir ». Éduquer n'est pas s'offrir soi-même en modèle d'humanité, c'est appliquer sur l'enfant sa conception de l'homme. Ce qui comporte cette curieuse distorsion : prendre pour méthode le résultat escompté. On a connu la méthode globale d'apprentissage de la lecture, aujourd'hui discréditée. Car seul le lecteur d'expérience lit globalement, percevant le mot sans voir chaque lettre et saisissant le sens sans lire chaque mot. Semblablement, la pédagogie du « séduquant » appliquait à l'enfant un modèle de fonctionnement de l'esprit qui vaut pour la conscience adulte. (J'en ai traité dans *Un dérapage didactique*, Stanké, 2001, aux pages 26-33, où la conclusion se lit comme suit : « L'imputation d'autonomie à un esprit immature sert surtout d'alibi à l'ingénierie éducative et à la manipulation de l'enfant-objet. »).

Si la méthode globale a été délaissée et le séduquant banalisé en vérité reçue, une visée analogue se retrouve avec l'interdisciplinarité et la pensée critique. On envisage çà et là de substituer l'interdisciplinarité aux formations disciplinaires classiques alors qu'elle se situe légitimement au-delà. Quant à la pensée critique, le Collectif y consacre un chapitre consistant (ch. 9, p. 166-183), dont le maître d'œuvre est une spécialiste du sujet. Comme il s'agit d'un « processus [...] qui se complexifie peu à peu [...], ce type de pensée critique doit être stimulé chez les enfants dès leur entrée à l'école primaire au moyen d'une pratique dialogique » (p. 170-171). Si on en juge par le discours de leurs élites, les enseignants n'ont pas grand-chose à transmettre sur ce point, mais peu importe, car ils n'ont pas besoin de maîtriser ce qu'ils enseignent puisque l'enfant construit lui-même son savoir. Sous guise de philosophie, la maîtresse d'école n'enseignera évidemment pas plus Dewey que Habermas, elle amènera un parler tel qu'ils prolifèrent à la télévision, où l'animateur invite chacun à exprimer ses opinions, le fait préciser et formule des objections. Ce genre d'activité est sans doute pertinent pour socialiser les enfants, les entraîner aux bonnes manières dans la conversation, voire leur raboter le fantasme de toute-puissance; il ne leur développera pas plus la « métacognition » que le « décentrement », auxquels leur appareil psychique n'est pas encore apte. Le dédoublement du Je et du Moi par où s'amorce la possibilité de pensée critique ne survient qu'à la puberté. Et pour réexpédier aux pédagogues un de leurs maîtres à penser, citons le « constructiviste » Vygotsky, éminent psychologue russe du début du 20^e siècle, qui pointait « le changement radical dans le processus intellectuel qui survient au seuil de l'adolescence » (*Thought and Language*, Cambridge, M. I. T. Press, 1962 [1934], p. 59).

Outre l'égalité, la culture est l'autre principale signification sociétale constitutive de l'idéologie des sciences de l'éducation. Le mot est riche de multiples sens. Les pédagogues ne l'entendent pas dans l'acception horticole, où il s'agit d'aménager le jardin, discerner le bon terreau, le degré d'ensoleillement et l'arrosage adéquats, sélectionner les plantes amies, car ils sont plutôt portés à tirer sur la petite plante pour la faire pousser. Ils « travaillent sur l'enfant ». Au chapitre 4, consacré spécifiquement à la question, les auteurs disent s'être inspirés de Fernand Dumont, en citant Guy Rocher, pour distinguer la culture immédiate et la culture générale

(p. 257), plutôt que « le milieu » et « l'horizon » dumontiens. Il ne sera pas question de « la culture comme distance et mémoire » et encore moins de « transmutation de la culture d'origine par la médiation de la culture scolaire » (DUMONT, *Raisons communes*, 1995, Montréal, Boréal, p. 150). S'il y a telle chose qu'une culture scolaire, elle est dans l'angle mort. Les enseignants ne sont pas des médiateurs, ce sont des « passeurs culturels ». En pratique, cela se ramène à organiser des sorties au théâtre ou au musée, la culture étant ainsi prise au sens courant d'industries du spectacle.

À la périphérie du discours des pédagogues, on repère quelques autres significations sociétales, rapaillées là sans plus, notamment l'émancipation – de quoi? –, la pensée systémique et la citoyenneté, abordée au chapitre 8, sous guise d'écocitoyenneté. Il s'agit ici d'éducation à l'environnement, pas à la citoyenneté, car « les élèves sont déjà citoyens de leur monde » (p. 150).

L'adversaire dans ce discours, que prend à partie Suzanne Chartrand dans un texte subséquent publié dans *Le Devoir* (6-7 mai 2023), est le ministère de l'Éducation dont on dénonce la gestion par les résultats, « le mantra de la réussite scolaire, l'obsession des résultats chiffrés et de la diplomation ». « Le coup de force du ministre Drainville » titre l'article, à propos de la mise sur pied d'un Institut d'excellence qui « sera en fait un outil au service du politique, aura même le pouvoir de décider ce qu'il faut enseigner dans les programmes de formation des maîtres » : « mépris de la démocratie et du savoir », conclut le texte. La démocratie, c'est le monopole borné de l'expertise des facultés d'éducation, bas de gamme du savoir universitaire? et un ministre de l'Éducation n'a pas à se mêler de mettre en œuvre une politique dans le domaine? Voyons!

Une autre école est-elle possible? Dans l'état de civilisation actuelle, c'est fort douteux; sûrement pas tant que les pédagogues en auront le monopole idéologique et la maîtrise d'œuvre. Ils veulent consolider leur monopole corporatif et bonifier l'école qui existe, en commençant par abolir celle qu'ils envient ou qui leur fait ombrage. Ils ne veulent pas d'une autre école.

Nicole GAGNON

*Professeur retraité de sociologie
Université Laval*

Mircea VULTUR, (dir.), *Les diplômés universitaires : Perspectives socioéconomiques*, Presses de l'Université Laval, 2022, Coll. Sociologie contemporaine, 266 p.

C'est par le biais de recherches statistiques que des chercheurs se penchent sur l'état socioéconomique des étudiants universitaires au Québec et au Canada, dans cet ouvrage paru en 2022 sous la direction du sociologue Mircea Vultur. À l'occasion d'un projet portant sur les liens entre diplomation universitaire et transition vers le marché du travail, sous le programme « Savoirs », une multitude de disciplines s'entremêlent pour constituer les chapitres de ce livre, telles que l'administration, la sociologie, l'économie, l'éducation, les statistiques et l'anthropologie. En offrant un portrait de la situation quant à l'accès des étudiants aux études supérieures

et à leur insertion dans le monde de l'emploi, les deux premières parties du livre établissent les bases du dernier sujet abordé, la surqualification.

La littérature portant sur l'état socioéconomique d'une partie de la population a fréquemment recours aux méthodologies quantitatives. L'ouvrage présent ne s'écarte pas de cette tendance, mais l'utilisation de techniques d'analyse et de bases de données variées s'avère fructueuse pour éclairer la situation des diplômés universitaires. Que leurs intérêts de recherche se situent dans le champ d'études de l'éducation ou dans celui du travail, ceux qui se laisseront guider par ce regroupement de collaborations scientifiques en seront certainement enrichis.

Pierre-Canisius Kamanzi et Pierre Doray réfléchissent à la démocratisation de l'enseignement dans le contexte d'une massification de l'éducation postsecondaire ces dernières décennies. Ils questionnent les liens entre l'accroissement du nombre d'étudiants aux cycles supérieurs et la justice sociale au Canada. Des inégalités selon l'origine sociale sont ici repérées en amont de l'accessibilité accrue à l'éducation supérieure. Ces inégalités prennent racine dans ce que Stéphane Moulin identifie comme facteurs explicatifs de la diplomation universitaire. Il est montré une fois encore que l'augmentation du nombre de diplômés aux cycles supérieurs ne s'accompagne pas nécessairement d'une démocratisation qualitative, ici représentée par l'amélioration des chances d'obtenir un diplôme universitaire.

Pour faire suite à cette première section sur la diplomation et afin de se pencher sur l'état du marché du travail, Claude Montmarquette, François Vaillancourt et Brigitte Milord s'intéressent au taux de rendement. Ils se préoccupent de la rentabilité privée et sociale de l'éducation universitaire au Québec, celle-ci se traduisant par les bénéfices, de nature financière ou non, obtenus sur le marché professionnel. L'insertion dans le monde du travail peut toutefois être semée d'embûches, qui sont justement mises en évidence par Marcelline Bangali. De fait, l'entrée sur le marché de l'emploi à la suite de l'obtention d'un diplôme de doctorat engendre dans certains cas une révision des attentes quant à l'identité personnelle et au statut professionnel futur. Brahim Boudarbat et Claude Montmarquette identifient aussi des défis lors de la transition vers le monde professionnel québécois, surtout en ce qui a trait à l'embauche. Ils analysent sous cet angle l'intégration au marché du travail des Maghrébins, dans un climat de pénurie de main-d'œuvre au Canada.

La table est ainsi mise pour que Louis Cornelissen entame la dernière portion de l'ouvrage, ce qu'il fait en délimitant l'évolution de la surqualification des diplômés universitaires au Québec. Celle-ci est envisagée ici comme un dysfonctionnement dans l'articulation formation-emploi, décalage qui entraîne des conséquences négatives sur les diplômés en matière de salaire, de patrimoine et de bien-être dans la vie professionnelle et personnelle.

Sylvain Bourdon et Marie-Pierre Lapointe-Garant abondent dans le même sens en identifiant des corollaires néfastes de la surqualification, sur le plan tant individuel que collectif. Un constat qualitatif est préalablement établi pour en saisir l'ampleur sur le territoire canadien, importance qui varie au gré des disparités régionales. Ces dernières sont aussi prises en compte de manière comparative par Mircea Vultur, Pierre-Canisius Kamanzi et Audrey-Anne Grégoire, qui réussissent

à éclairer l'insertion professionnelle sous les angles de l'emploi et du chômage. On retrouve au cœur de leur recherche la perspective des individus par rapport à leur propre situation, les auteurs estimant que se mettre à l'écoute du sentiment de surqualification des diplômés du postsecondaire est primordial pour tracer la courbe du phénomène. Cette dernière partie est partagée avec Mircea Vultur et Mathieu Lizotte, qui évaluent comment la surqualification pénalise économiquement et patrimoniallement les diplômés universitaires. Elle y est envisagée comme un problème dont les conséquences affectent de manière différenciée les individus selon le genre, l'immigration et le statut matrimonial.

Autant à propos de la reproduction sociale que des inégalités de diplomation ou de la surqualification, un certain ton d'urgence est perceptible dans les remarques finales des auteurs. Cette note impérative est discernable notamment à travers l'élaboration de critiques statistiquement fondées, la reconnaissance de stratégies développées par les diplômés, et l'énonciation de propositions pour pallier les inégalités et les procédés discriminatoires de recrutement. Mais c'est surtout la mise en lumière dans les conclusions de cet ouvrage du mal-être pouvant être occasionné chez les diplômés en particulier, et chez les travailleurs en général, qui suscite chez le lecteur un sentiment pressant.

Cloé BÉLANGER

Université Laval
cloe.belanger.1@ulaval.ca

Frédéric BOILY, *Génération MBC. Mathieu Bock-Côté et les nouveaux intellectuels conservateurs*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2022, 202 p.

Analyste de longue date des droites québécoise et canadienne, Frédéric Boily nous offre ici un ouvrage qui vise à analyser les évolutions récentes du conservatisme au Québec. Bien que l'ouvrage saura certainement plaire à son auditoire principal, à savoir les spécialistes des droites et du conservatisme, soulignons que le style et la plume de Boily en font un livre accessible à un lectorat plus large. Soulignant que le paysage intellectuel québécois est en recomposition, Boily identifie Mathieu Bock-Côté, essayiste à la plume féconde et figure médiatique centrale au Québec et en France, comme l'intellectuel majeur de la transformation en cours. Cela étant, l'auteur ne se limite pas à Bock-Côté mais propose plutôt de le situer au sein d'une nébuleuse de nouveaux essayistes conservateurs partageant non seulement un ensemble de thèmes communs, mais participant également d'une dynamique générationnelle dans le renouvellement de la pensée conservatrice au Québec.

Boily propose de regrouper un ensemble d'auteurs – tous des hommes – sur la base de deux principaux critères. Premièrement, ils ont intégré le champ intellectuel québécois dans le contexte de l'après-1995 et atteint leur maturité intellectuelle dans cette période de renouvellement importante de la politique québécoise. Deuxièmement, ils sont liés, sur le plan thématique, à trois critiques principales : celle de l'évolution pluraliste du mouvement souverainiste, celle du multiculturalisme et du libéralisme,

et finalement celle du « politiquement correct ». Ces points communs de la pensée de ces intellectuels leur donnent un « air de famille » qui nous autorise, avance Boily, à les analyser dans un corpus commun, et ce malgré les divergences parfois importantes qui existent entre leurs réflexions. Bock-Côté se trouve alors entouré de Jérôme Blanchet-Gravel, Simon-Pierre Savard-Tremblay, Alexandre Poulin, Philippe Sauro Cinq-Mars, David Leroux et Martin Lemay.

L'ouvrage contient six chapitres accompagnés d'une introduction et d'une conclusion. L'introduction permet à Boily de justifier les deux critères de délimitation de son corpus. Dans le chapitre suivant (chap. 1), il contextualise ce nouveau conservatisme en l'inscrivant dans la durée de l'histoire québécoise. C'est ce qui lui permet d'enchaîner avec des chapitres thématiques qui couvrent les dimensions importantes de la pensée de ces auteurs, à savoir la critique du libéralisme et de sa relation avec la communauté nationale (chap. 2), la critique du multiculturalisme (chap. 3) et la question du politiquement correct compris comme nouvelle forme de censure totalitaire (chap. 4). Les deux derniers chapitres portent quant à eux sur la défense du conservatisme (chap. 5) et les positions de ces intellectuels face au souverainisme québécois (chap. 6). La conclusion, en plus de revenir sur les nouveautés de ces discours conservateurs – particulièrement la question d'un totalitarisme original propre au 21^e siècle – pose la question de l'influence de ces auteurs, question qui demeure ouverte.

À plusieurs égards, l'étude de Boily est la bienvenue. D'une part, elle comble un vide qui existait dans le champ académique sur l'analyse de cette nouvelle génération de conservateurs. Ce travail de défrichage permettra de décloisonner l'étude de la droite de la simple question du nationalisme – ce que les débats politiques sur les accommodements raisonnables et la droite avait contribué à faire – tout en enrichissant les travaux sur cette question des autres thèmes de la pensée de ces intellectuels. L'analyse des discours sur le politiquement correct, la censure et le totalitarisme est particulièrement intéressante, notamment parce que leurs discours permettent de replacer ces intellectuels dans un cadre international. Alors que la droite s'approprie la thématique de la liberté d'expression bien au-delà des frontières du Québec, l'étude de Boily saura servir à l'analyse de ces points communs. L'une des grandes forces de l'ouvrage réside également dans sa posture tout en retenue. À la fois exigeant et critique, il restitue sans complaisance et avec rigueur la pensée des intellectuels étudiés sans s'engager dans un combat polémique stérile qui affaiblirait la valeur scientifique de son ouvrage. Il identifie efficacement les limites et les contradictions des intellectuels étudiés, notamment en ce qui concerne le libéralisme, à la fois défendu et critiqué, ou par rapport à l'interprétation sélective de la pensée de Raymond Aron par Bock-Côté.

Soulignons également l'apport intéressant de l'approche retenue pour la constitution du corpus étudié qui mise davantage sur la familiarité des critiques exprimées que sur l'existence de liens formels entre les auteurs. Cette approche permet à l'auteur d'insister sur les différences et les nuances qui traversent les analyses de ces intellectuels (par exemple sur l'idée de populisme) tout en conservant un fil directeur. Il faut toutefois noter que l'analyse ne donne pas une place équivalente à tous les auteurs étudiés; Bock-Côté et Blanchet-Gravel occupent une place plus

importante que d'autres, par exemple David Leroux. Dans l'ensemble, l'ouvrage de Boily demeure toutefois une contribution importante à l'analyse du conservatisme québécois contemporain.

François TANGUAY

Université de Montréal
francois.tanguay@umontreal.ca

Jean-Pierre DUPUIS et Jean-Pierre SEGAL, *Des cousins très éloignés. Français et Québécois, ensemble au travail*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2022, Coll. « Sociologie contemporaine », 303 p.

En ce temps où l'édition en sciences sociales touchant le domaine de la sociologie comparative des sociétés et des organisations est souvent en manque de contenu, Jean-Pierre Dupuis et Jean-Pierre Segal nous offrent un ouvrage attrayant, qui reprend de façon ordonnée un ensemble de travaux menés entre 1985 et 2018 auprès de Français vivant et travaillant au Québec et de Québécois vivant et travaillant en France. Les dix chapitres qui composent l'ouvrage s'appuient sur plus de 30 ans d'observation des logiques organisationnelles dans deux contextes spécifiques et exposent des analyses qui éclairent les différences dans les attitudes et les comportements des Français et des Québécois au travail. Les situations professionnelles constituent le terrain le plus propice pour relever la singularité des logiques culturelles dans le monde du travail propre à chacun des deux groupes.

Après un premier chapitre qui présente brièvement l'histoire des relations entre la France et le Québec, la structure du livre se décline en trois parties. La première expose les expériences professionnelles et sociales des Français immigrés au Québec (chapitre 2) et des Québécois qui travaillent en France (chapitre 3), et pose un regard croisé sur les visions qu'ont les Français et les Québécois du fonctionnement des entreprises dans les deux contextes (chapitre 4). S'appuyant sur des faits historiques, les auteurs rappellent que le Québec n'est pas un bout de France en Amérique du Nord et que les Québécois sont aujourd'hui plus proches de la culture anglo-saxonne que de la culture française. Les Français installés au Québec découvrent un monde du travail plus ouvert et plus flexible qu'en France, des modes de recrutement qui relativisent l'importance du diplôme, des relations moins hiérarchiques, et une recherche permanente d'évitement du conflit au prix d'une certaine « hypocrisie » qui déroute les Français « en manque d'engueulade ». Il y a chez les Français une surestimation de leur proximité avec les Québécois qui apparaît également dans leur conception différente de ce qu'est l'amitié. Le mythe du « maudit Français » persiste, et 27 % des Français sondés disent ressentir une méfiance des Québécois envers eux. Quant aux Québécois qui travaillent en France, ils découvrent le culte du diplôme et du statut, un style directif, la hiérarchie, le caractère sexiste des relations et l'importance de la socialisation en milieu de travail. La prise de décision, les négociations et la confrontation des idées ne se traduisent pas de la même manière dans les deux pays. La deuxième partie, quant à elle, présente des études de cas sur des expatriés français délégués au Québec dans les

années 1980 (chapitre 5), les expériences de PME québécoises dans le secteur des TI en France dans les années 2000 (chapitre 6) et les formes de direction appliquées par une équipe de direction québécoise dans une usine d'un territoire français, la Nouvelle-Calédonie (chapitre 7). Le chapitre 8 expose le regard des immigrants sur les mondes professionnels français et québécois. Il en ressort des conceptions différentes du métier, de la gestion des ressources humaines et de la santé et sécurité au travail, des horaires, de même que le constat de la lourdeur des processus administratifs français. Les auteurs montrent la façon dont les logiques sociales influencent les modes de fonctionnement des entreprises et comment le type de politique d'immigration (assimilationniste en France, interculturelle au Québec) n'est pas neutre dans le processus d'intégration des immigrants dans la sphère productive des deux sociétés. En France, il faut s'imposer pour s'intégrer; au Québec, il faut se fondre dans le groupe. Quant à la troisième partie du livre (chapitres 9 et 10), elle approfondit les analyses présentées et offre au lecteur des explications sociohistoriques des différences au travail entre Français et Québécois. Le retour sur l'histoire conduit à une réflexion approfondie sur le présent.

Je souligne la finesse et la cohérence des analyses de type culturaliste. Le lecteur chemine sur une crête étroite d'où le regard saisit les normes françaises et québécoises qui régissent un monde du travail de plus en plus complexe. L'argumentaire général se déploie sur des bases paradigmatiques culturalistes : les attitudes et les comportements au travail sont étroitement liés à la culture caractéristique d'un groupe particulier; des sociétés semblables du point de vue du développement économique peuvent être très différentes du point de vue culturel; il y a des valeurs dominantes qui persistent dans le temps.

Étant donné le caractère comparatif de la méthodologie utilisée, on peut regretter que les auteurs n'aient pas procédé à une mobilisation de l'« analyse sociétale » qui aurait pu alimenter la discussion académique sur les formes inégales de valorisation du travail, la contribution des institutions à la structuration des comportements et l'historicité des processus qui y contribuent. Les limites, inhérentes à une enquête défrichant un terrain complexe, n'enlèvent rien à l'intérêt du livre de Dupuis et Segal qui amène des analyses intéressantes, mais aussi des questions pour les travaux sociologiques en cours et à venir.

Mircea VULTUR

*Institut national de la recherche scientifique
Centre-Urbanisation Culture Société
mircea.vultur@inrs.ca*

Collectif, Ersy CONTOGOURIS et Julie RAVARY-PION (dir.), *Pour des histoires audiovisuelles des femmes au Québec. Confluences et divergences*, Québec, Les Presses de l'Université de Montréal, 2022, 384 p.

L'ouvrage *Pour des histoires audiovisuelles des femmes au Québec*, dirigé par Julie Ravary-Pilon et Ersy Contogouris, présente une exploration plurielle des pratiques audiovisuelles passées et présentes de femmes, dans sa définition la plus inclusive possible. Se présentant comme le « premier ouvrage sur la place des femmes dans les médias audiovisuels au Québec » (quatrième de couverture), il est constitué de près d'une vingtaine de chapitres couvrant plusieurs dimensions de la création audiovisuelle dans la province : télévision, cinéma, jeux vidéo, art vidéo, archives, pratiques de créatrices. Ces chapitres se concentrent sur les points de vue, perceptions, expériences et créations de femmes, mais effectuent également des tours d'horizon des filières audiovisuelles et de la place des femmes au sein de celles-ci. Ainsi y sont étudiés autant les œuvres et les pratiques de leurs créatrices que les aspects plus structurels des domaines de l'audiovisuel au sein desquels elles évoluent.

L'ouvrage a également de particulier qu'il mêle regards scientifiques et expériences de praticiennes, déjouant ainsi le piège d'une perspective de recherche en hauteur en associant chapitres théoriques, entrevues avec des créatrices et réflexions de chercheuses sur leurs propres pratiques. Les échelles d'analyse varient elles aussi au fil des chapitres : certains d'entre eux se concentrent parfois sur une créatrice ou une œuvre, alors que d'autres s'intéressent plutôt à une industrie, à une organisation ou à des considérations d'ordre systémique. Se déploie ainsi à travers le livre l'idée que les approches de recherche sur les femmes en audiovisuel ne peuvent être hiérarchisées, et qu'au contraire l'accent doit être mis sur l'ensemble des perspectives et des postures de recherche pour autant qu'elles s'intéressent aux femmes et s'ancrent par exemple dans des théories féministes, queer et/ou décoloniales.

Par ailleurs, et comme son titre l'indique, l'ouvrage n'entreprend pas de broser le portrait d'une histoire audiovisuelle des femmes du Québec : il se concentre plutôt sur la pluralité de ces histoires, en mettant ainsi l'accent à la fois sur leurs propres limites et sur les ouvertures qu'elles permettent. Les directrices de l'ouvrage évitent ainsi le piège de vouloir définir comment et selon quels paramètres l'histoire doit être écrite, pensée et transmise, en misant plutôt sur la multitude des approches et interprétations de cette même histoire, ou plutôt de *ces histoires*. Cette posture laisse également toute la place aux autrices (et co-auteur) des différents chapitres, qui s'approprient ces histoires en proposant leurs visions bien particulières de celles-ci. Elle laisse aussi, bien entendu, toute la place aux femmes artistes alors qu'elles ont été longtemps mises de côté dans l'histoire officielle, en montrant des « réalité[s] qui [échappent] aux constructions de la *doxa* » à travers l'idée de « *réécrire, revoir les écritures au féminin* », comme l'écrit Chloé Savoie-Bernard dans son analyse de *Les Terribles vivantes* de Dorothy Todd Hénaut (p. 270), notamment en se décentrant (parfois) d'un regard féministe blanc hégémonique pour s'intéresser plutôt aux pratiques et œuvres de femmes autochtones, *queer* et racisées.

Cela dit, et comme dans tous les ouvrages du même genre, cet avantage apporte aussi des inconvénients : les différentes parties ne sont pas explorées de la même

manière, ce qui peut créer un déséquilibre dans leurs couvertures respectives. Par exemple, la partie Jeux vidéo propose deux chapitres s'intéressant à la place des femmes tant dans l'industrie québécoise du jeu vidéo que dans des jeux conçus au Québec, alors que la partie Film et vidéo, comprenant pour sa part cinq chapitres, se concentre presque uniquement sur une poignée d'œuvres de cinéastes et artistes, avec une exception pour l'histoire du Vidéographe. Cela est toutefois représentatif du parti pris des directrices du livre qui ne cherchent pas à imposer une manière de lire et de raconter les histoires audiovisuelles.

Pour des histoires audiovisuelles des femmes au Québec représente donc un excellent premier pas à partir duquel, nous l'espérons, se déploiera dans la recherche une prise en compte des femmes au sein de la création audiovisuelle et médiatique au Québec. Ravary-Pilon et Contogouris le soulignent en introduction : *elles n'écrivent pas dans le vide*, à l'instar des autrices et coauteur·rice·s des différents chapitres, en attribuant aux femmes une meilleure place que celle où elles ont longtemps été cantonnées. Le livre réussit sa mission de rendre visibles les femmes dans le secteur, autant dans le passé, où elles occupent peu de place dans les ouvrages historiques, que dans le présent, où elles arrivent de plus en plus à être reconnues. Espérons que l'ouvrage ouvrira la voie à d'autres recherches du même genre qui lui seront complémentaires et conduira à une plus grande prise en compte des femmes, de leurs créations ainsi que de leurs expériences dans la recherche scientifique au Québec.

Justine DORVAL

Université du Québec à Montréal
dorval.justine@courrier.uqam.ca

Vanessa FOURNIER, Marie-Claude SIMARD, Annie FONTAINE et Gabrielle JOBIN,
Être mère en contexte d'itinérance, Presses de l'Université du Québec, 2022,
Coll. d'enfance, 157 p.

Ce livre s'ouvre sur la démonstration d'une augmentation marquée de l'itinérance chez les femmes ces dernières décennies au Québec. Malgré cette aggravation de la condition des femmes, il existe encore très peu d'études scientifiques abordant le phénomène des mères en situation d'itinérance. Ceci nuit au développement de plans d'action et à l'élaboration de politiques nationales permettant d'intervenir adéquatement sur la situation. Cette absence d'intervention contribue en effet à l'invisibilité du phénomène d'itinérance au féminin, comme le montrent bien les autrices du livre.

Comment intervenir auprès des mères et des enfants en situation d'itinérance, telle est la question centrale du livre qui cherche en outre à mesurer l'efficacité des interventions qui leur sont destinées. Il débute en dressant le portrait de l'itinérance au féminin au Canada et au Québec. L'enjeu est de parvenir à comptabiliser « l'itinérance cachée » des femmes, à travers la diversité, dans le temps et dans l'espace, tant de ses parcours que de ses visages, ce afin d'offrir les ressources qui manquent cruellement.

La dimension cachée de l'itinérance des mères s'explique par le fait que ces femmes cherchent le plus souvent des alternatives à la rue qui peuvent les mettre en danger. Le caractère inattendu de l'itinérance chez les femmes se révèle en effet extrêmement stigmatisant lorsque celles-ci sont des mères. Par ailleurs, et c'est sur ce point que les autrices innovent dans leur propos, peu de ressources sont offertes aux familles itinérantes parce que les services sont dirigés soit vers les femmes, soit vers les enfants et rarement, sinon jamais, en tenant compte des besoins des deux à la fois dans un contexte familial. L'étude répertorie systématiquement l'aide accordée aux femmes de façon temporaire ou transitoire à travers les maisons d'hébergement, et celle administrée par la DPJ, centrée sur les besoins d'un milieu de vie stable pour les enfants qui lui sont confiés. L'ouvrage montre bien les limites des interventions dont le but n'est pas orienté vers l'aide à apporter aux familles, précisément parce que les services ne sont pas interconnectés. Cette situation redouble la souffrance de ces femmes qui ont l'impression de faire porter le poids de leur itinérance à leurs enfants.

La vulnérabilité et la stigmatisation des mères les entraînent souvent dans des situations critiques auxquelles les services sociaux ont du mal à répondre; ajuster les services à cette réalité apparaît souvent impossible. Les autrices mettent en évidence une stigmatisation des mères itinérantes sous-jacente à l'ensemble des interventions qui leur sont destinées. Il n'est alors pas étonnant de voir que ce sont les services reçus eux-mêmes qui en viennent à être le plus souvent dommageables à la vie des mères ainsi qu'à celle de leur enfant, et notamment au lien d'attachement. Ceci conduit des mères à faire de mauvais choix affectant leur sécurité, leur santé physique et mentale.

Les autrices cherchent, à l'aide d'une revue systématique de textes scientifiques, à mesurer l'effet des interventions psychosociales sur la vie des familles itinérantes. Elles concluent en dégagant de ce corpus des biais importants, montrent que les études sont inégalement fiables sur le plan scientifique, que les échantillons sont trop petits pour en généraliser les résultats, et déplorent une grande hétérogénéité des modèles d'intervention. Elles constatent que les résultats tirés des études quantitatives ne permettent pas de mesurer les effets des interventions destinées aux mères et aux enfants en itinérance.

Il est, par ailleurs, difficile de comprendre les raisons ayant motivé les autrices à exclure les études qualitatives de leur corpus. Ces études narratives auraient certainement pu contribuer à expliquer les effets des interventions vécues par les mères et même par les enfants, permettant de mieux dégager des pistes de solution, et d'unifier les services offerts à ces populations. Loin de mesurer les effets des interventions, les résultats se limitent à ordonner les types d'intervention, de manière descriptive en formulant des constats et des recommandations. Les recommandations portent sur la stabilité résidentielle et économique; sur l'aide à la parentalité et au fonctionnement familial des mères itinérantes; et sur le bien-être et le développement des enfants. On ne tient cependant pas suffisamment compte de la crise du logement qui sévit depuis plusieurs années au Québec, de la marginalisation et de la stigmatisation sociale et économique des mères itinérantes et des femmes en général, du profil de dépendance aux substances chez ces mères.

L'ouvrage néglige l'approche de réduction des risques et des méfaits et le manque de ressources criant dont souffre la DPJ. Ce sont là des réalités qui montrent l'échec d'un système visant surtout à exercer un contrôle social sur des personnes qui sont parmi les plus vulnérabilisées de notre société.

Monique BENOIT

Université du Québec en Outaouais
monique.benoit@uqo.ca

NORMES D'ÉDITION

- La revue *Recherches sociographiques* n'accepte que les documents exclusifs et inédits (article, note critique, note de recherche, compte rendu). Cela signifie...
 - a) qu'il s'agit d'un travail non publié qui n'est pas en évaluation dans une autre revue;
 - b) qu'on attend d'avoir reçu une réponse de notre part avant de proposer son texte ailleurs;
 - c) que le *copyright* appartient à *Recherches sociographiques*.

Présentation des textes :

- Les textes doivent être paginés, de préférence en format Word et envoyés par courrier électronique à rechsoc@soc.ulaval.ca.
- Indiquer, sur une page à part, le nom, l'adresse complète, le numéro de téléphone ainsi que le courriel de chacun des signataires.
- Inscrire le titre de l'article ou de la note critique en gras, en tête de la page 1.
- Limiter l'usage des sous-titres et les numéroter de cette manière: 1., 1.1., 1.1.1. Merci de ne pas excéder trois niveaux de sous-titres.
- La longueur des articles se situera entre 20 et 35 pages, soit au plus 60 000 caractères excluant les espaces; celle des comptes rendus entre 2 et 3 pages environ, soit entre 600 et 900 mots.
- Pour un article ou une note critique, fournir un résumé (maximum 150 mots) et une brève notice biographique pour chaque autrice ou auteur (situation institutionnelle actuelle, quelques repères de carrière, dernière publication).
- Les tableaux et les graphiques doivent être présentés sur des documents distincts, par ordre numérique, titrés, avec leurs sources bien identifiées. On en limitera le nombre, ne conservant que ceux jugés essentiels à la compréhension du texte. On utilisera le Système international d'unités (SI).
- Les notes de bas de page seront de préférence brèves et en nombre limité. Pour la mise en forme des références et de la bibliographie, se référer aux exemples fournis plus bas.

Normes de rédaction :

- Pour un sigle ou un acronyme, en indiquer le sens complet la première fois. Par exemple, Université Laval (UL), Université du Québec à Montréal (UQAM). Par la suite, le sigle ou l'acronyme (sans points) peut suffire.
- Quant aux genres, on peut suivre l'usage traditionnel ou employer le masculin et le féminin en s'inspirant des recommandations de l'Office québécois de la langue française. La rédaction épiciène est encouragée.
- Les citations en d'autres langues doivent être traduites en français et précédées du mot « traduction » entre crochets.

Références et bibliographie :

- Prière de porter une attention particulière à l'exactitude des citations et des références bibliographiques.
- La référence bibliographique d'un document publié électroniquement doit indiquer clairement la source précise (URL) ainsi que la date de consultation du site où il se trouve. Les articles publiés dans une revue électronique doivent aussi donner l'adresse URL de la revue en plus des renseignements habituels (auteur, titre, etc.).

- Dans les notes ou le corps du texte, on ne fait référence qu’aux noms des autrices ou auteurs cités, à la date de publication et, s’il y a lieu, à la ou aux pages concernées. Si la même personne compte plus d’un titre à la bibliographie, on fera suivre l’année de publication d’une lettre (a, b, c,...). À partir de quatre auteurs, on utilise *et al.* après le premier auteur. Exemple : (FORTIN, 2018a, p. 421) ou (GUIMOND et DESMEULES, 2017, p. 334).
- Indiquer le titre de la collection entre parenthèses (après le nombre de pages, s’il y a lieu).

GUAY, Louis et Pierre HAMEL (dir.)

2018 *Les aléas du débat public. Action collective, expertise et démocratie*, Québec, Les Presses de L’Université Laval. (Sociologie contemporaine)

FORTIN, Andrée

2018 « Penser au Québec, penser le Québec. De quelques revues de sciences sociales », *Recherches sociographiques*, LIX, 3 : 411-434.

GAUTHIER, Madeleine

2016 « Les jeunes et l’action politique : problème conceptuel, question de perception, effet générationnel ou effet conjoncturel? », dans : Nicole GALLANT et Stéphanie GARNEAU (dir.), *Les jeunes et l’action politique : participation, contestation, résistance*, Québec, Les Presses de l’Université Laval, p. 13-42.

GUIMOND, Laurie et Alexia DESMEULES

2017 « “Les oreilles se sont ouvertes des deux côtés” : développement territorial et relations entre Innus et non-Innus au chantier Romaine », *Recherches sociographiques*, LVIII, 2 : 363-386.

- Dans le cas de documents d’organisme (ministériel, parlementaire, indépendant, etc.), le sigle ou l’acronyme identifie l’auteur.

Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP)

2007 *Bilan synthèse sur la mise en oeuvre de la Politique nationale de l’eau 2003-2007*, Québec, Gouvernement du Québec.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

1981 *Statistiques de l’enseignement dans les pays de l’O.C.D.E.*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.

BAILLARGEON, Stéphane

2007 « Des briques pour la Fabrique. Des critiques se manifestent contre la plateforme culturelle de Télé-Québec », *Le Devoir*, Montréal, 3 avril. [<http://www.ledevoir.com/societe/medias/404438/des-briques-pour-la-fabrique>], consulté le 3 avril 2015.

Merci de prendre note :

- Les comptes rendus ne sont pas soumis à l'évaluation. Une fois publiés, les auteurs dont l'ouvrage est recensé peuvent se prévaloir d'un droit de réplique. L'auteur de la recension dispose alors également d'un droit de réplique et les deux textes paraissent dans le même numéro.
- Les articles seront publiés en français. Toutefois les articles peuvent être soumis en anglais aux fins d'évaluation. S'ils sont acceptés, l'auteur est responsable de la traduction en français, et la revue de la révision linguistique.

NUMÉROS ANTÉRIEURS

2020, volume LXI, numéro 2-3

La francophonie canadienne

État des lieux; De la survivance à la vitalité; Relève littéraire et discours critique; Droit linguistique sous Harper; SOS Montfort; « Champs relationnel »; Migration du Québec vers l'Ontario; Accueil des immigrants francophones; Espace francophone à Ottawa; Refonte de l'ACFO; Une communauté divisée; Conflits narratifs en Ontario français.....PDF 25 \$

2021, volume LXII, numéro 1

La gentrification de 1970 à nos jours

État des lieux; Une gentrification atypique; Vieillir et se loger; Trois-Rivières et la gentrification; Les promoteurs immobiliers; Revitalisation et « bulles touristiques »; Une relation trouble au colonialisme; Regard alternatif démolinguistique; In Memoriam.....PDF 28 \$

2021, volume LXII, numéro 2

D'amour et d'encre fraîche. Place et discours de l'amour dans la presse québécoise des 20^e et 21^e siècle

Discours de l'amour dans la presse; L'amour au temps du tramway; Luc Aubry et *La revue Moderne*; Un triangle amoureux médiatique; Vendre du rêve; Les courriers du coeur; Rhétorique de la désobéissance; Entre transgression et conformisme; Le fantasme nationaliste; Une société peut-elle démissionner?; Question nationale et politique partisane; Des réponses et quelques précisions PDF 28 \$

2021, volume LXII, numéro 3

Révolution et matrice catholique; La « république coopérative »; Sociogéographie de l'espace québécois; Accessibilité à l'espace public; Le contrôle des finances; Relire Fernand Dumont; Octobre 1970 : revue ou corrigé?.....PDF 28 \$

2022, volume LXIII, numéro 1-2

Réalignement et transformations politiques au Québec : conséquences et perspectives

Un grand éclatement? Clivages politiques et systèmes partisan; D'indépendantiste à autonomiste; Le PLQ et le fédéralisme évolutif; Le projet de loi 96; Recomposition de la gauche; Patronat et nationalisme conservateur; Une longue quête; Le capital politique à Québec; Quand se termine la RT?; Les vingt-cinq glorieuses; La RT comme un bloc; *Auctor et lector*; Andrée Fortin, une sociologue prolifique; L'institution imaginaire du Québec; Passage du millénaire; In memoriam.....PDF 51 \$

2022, volume LXIII, numéro 3

Les Hughes à Drummondville; L'interculturalisme à l'ANQ; Évolution des pratiques en littérature; Conflits de proximité dans Milton-Parc; Fiscalisation de la protection sociale; Progrès notoire, mais fragile du français; La fin d'une sociologie globale?; Examen critique de C. Gaudreault.....PDF 28,50 \$

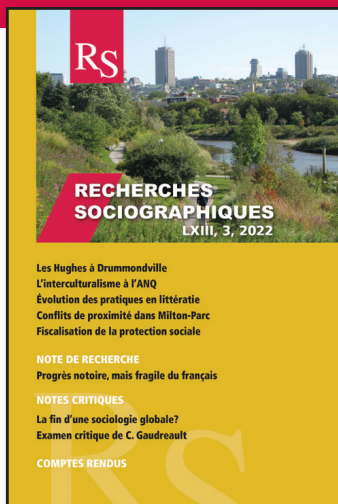
2023, volume LXIV numéro 1

Les communs au Québec : initiatives collectives citoyennes et autogestion d'hier à aujourd'hui

Omnia sunt communia; Communs et autogestion; De la propriété absolue aux communs, L'Utopie concrète du Bâtiment 7; Contre la gentrification à Parc-Extension; Le cas du quartier Saint-Michel; La Coopérative de solidarité Temps libre; Vous êtes donc communiste; In memoriam.....PDF 29,10 \$

RS

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES



Revue pluridisciplinaire de sciences sociales

*Un carrefour pour la recherche empirique
sur le Québec et les francophonies canadiennes
depuis 1960*

Abonnement et achat en ligne

www.soc.ulaval.ca/recherchessociographiques

(418) 656-3544 #403544

rechsoc@soc.ulaval.ca

JEAN-FRANÇOIS LANIEL

Les petites sociétés vues du Québec : un paradigme sur mesure

KIYONOBU DATE

Les petites sociétés selon Shunsuke Tsurumi au prisme de son séjour à Montréal en 1979 et 1980

FRANÇOIS-OLIVIER DORAIS

Les *retours* d'Europe et d'Amérique comme figures heuristiques de la petite nation au Québec

JEAN-FRANÇOIS LANIEL

Le nationalisme éthique au Québec. La tradition politique méconnue d'une petite nation

STÉPHANE PAQUIN

La paradiplomatie identitaire des petites nations non souveraines et les pièges du nationalisme méthodologique

HUBERT RIOUX

Entre vulnérabilité et adaptabilité : repenser l'interventionnisme financier du Québec en tant que « petite nation »

ALAIN NOËL

Les petites nations et la redistribution

NOTES CRITIQUES

JOCELYN LÉTOURNEAU

Les « Indiens » et « Nous »

XAVIER GÉLINAS

Les affres de l'identité québécoise

RÉPLIQUES

CHARLES GAUDREAU

Les Québécois d'ascendance française seront minoritaires d'ici le milieu du siècle – Réplique à Michel Paillé

MICHEL PAILLÉ

Retour sur des projections selon l'origine ethnique. Une contre-réplique à M. Charles Gaudreault

COMPTES RENDUS

RS

RECHERCHES
SOCIOGRAPHIQUES

Département de sociologie,
Faculté des sciences sociales,
Université Laval
C.P. 2208, Succursale Terminus,
Québec (QC) G1V 0A6

www.soc.ulaval.ca/recherchessociographiques

59,15 \$

POSTE-PUBLICATIONS enr. 07973,
numéro de convention 40064744
PORT DE RETOUR GARANTI

ISSN 0034-1282

